Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1192021DELIB-DE

Theix-Noyalo
Teiz-Noaloù

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 16 novembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le seize novembre, à dix-huit heure trente minutes, les membres du conseil municipal de Theix - Noyalo, légalement convoqués le 5 novembre, se sont réunis à la salle du conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Christian SEBILLE, Maire.

Etaient présents : MM. Sébille, Groyer, Rouault, Quistrebert, Mauguen, Murphy, Valiente, Célard, Néar, Hazo, Thébaut Antoine, Stevant et Mmes Jéhanno, Le Bodic, Daud, Kéryjaouen, Delourme, Guilbaud, Guillerme Maillot, Quintin, Coët, Catrevaux, Houssaye, Le Mouël.

Absents ayant donné pouvoir :
Monsieur Duhaillier à Monsieur Antoine
Madame El Adib à Monsieur Rouault
Monsieur Guillevin à Monsieur Valiente
Monsieur Louis à Monsieur Thébaut
Monsieur Mouaci à Monsieur Célard
Madame Pasquier à Madame Catrevaux
Madame Rebout à Monsieur Sébille

Secrétaire de séance : Madame Guilbaud

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 25
Absent : Monsieur Murphy
Nombre de pouvoirs : 7
Votants : 32

2021 - 11 - 16 - N°AGJ 119 - DEMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL ET INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Monsieur le Maire expose le bordereau suivant

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la démission de Monsieur Pascal LEGRAND

Conformément à l'article L.2121-4 du CGCT, la démission entre en vigueur dès réception du courrier de l'intéressé par le Maire soit le 21 octobre 2021.

Monsieur le Maire précise qu'il a informé le préfet de cette démission dès le 21 octobre 2021.

L'appel à un candidat de la même liste étant possible (article L270 du code électoral), il est proposé, après appel successif aux suivants sur la liste ***Osez Citoyens !*** d'installer en lieu et place de Monsieur Pascal LEGRAND, Madame Claire LE MOUËL qui accepte.

Il conviendra de modifier le tableau du Conseil Municipal.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant.

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1192021DELIB-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, prend acte

INSTALLE Madame Claire LE MOUËL comme conseillère municipale.

Affiché le : 19/11/2021

A Theix-Noyalo, le 16 novembre 2021
Le maire,

Christian SEBILLE

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1192021DELIB-DE

DÉPARTEMENT

MORBIHAN

ARRONDISSEMENT

SENE

ectif légal du conseil municipal

33

COMMUNE :

THEIX-NOYALO

Communes de 1 000 habitants et plus

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

(art. L. 2121-1 du code général des collectivités territoriales – CGCT)

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux.

L'ordre du tableau des adjoints est déterminé, sous réserve des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 2122-7-2 et du second alinéa de l'article L. 2113-8-2 du CGCT, par l'ordre de nomination et, entre adjoints élus le même jour sur la même liste de candidats aux fonctions d'adjoints, par l'ordre de présentation sur cette liste.

L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé :
1° Par la date la plus ancienne de leur élection intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;
2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;
3° Et, à égalité de voix, par la priorité d'âge.

Une copie du tableau est transmise au préfet au plus tard à 18 heures le lundi suivant l'élection du maire et des adjoints (art. R. 2121-2 du CGCT).

Fonction[1]	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par la liste (en chiffres)
Maire	M.	Christian SEBILLE	17/03/1970	28 juin 2020	1349
Premier adjoint	Mme	Anne JEHANNO	06 /12/1973	28 juin 2020	1349
2ème Adjoint	M.	Yoann THEBAUT	25/12/1984	28 juin 2020	1349
3ème Adjoint	Mme	Danielle CATREVAUX	11/12/1952	28 juin 2020	1349
4ème Adjoint	M.	Alain CELARD	23/04/1972	28 juin 2020	1349
5ème Adjoint	Mme	Isa KERYJAOUEN	22/11/1973	28 juin 2020	1349
6ème Adjoint	M.	Eric NEAR	05/08/1971	28 juin 2020	1349
7ème Adjoint	Mme	Caroline LE BODIC	30/11/1978	28 juin 2020	1349
8ème Adjoint	M.	Christophe HAZO	02/08/1975	28 juin 2020	1349
Conseiller	M.	Jean-Claude ROUAULT	10/04/1947	28 juin 2020	1349
Conseillère	Mme	Christiane GUILBAUD	21/12/1948	28 juin 2020	1349
Conseillère	Mme	Martine GUILLERME	06/11/1952	28 juin 2020	1349
Conseillère	Mme	Hélène COET	04/09/1956	28 juin 2020	1349
Maire délégué de Noyalo	M.	Luc QUISTREBERT	16 /09 /1957	28 juin 2020	1349
Conseillère	Mme	Khadija REBOUT	21/02/1966	28 juin 2020	1349
Conseillère	Mme	Nadine QUINTIN	17/10/1972	28 juin 2020	1349
Conseiller	M.	Madani MOUACI	10/01/1974	28 juin 2020	1349
Conseiller	M.	Benoît GROYER	11/02/1974	28 juin 2020	1349
Conseillère	Mme	Ikram EL ADIB	30/01/1978	28 juin 2020	1349
Conseillère	Mme	Stéphanie DELOURME	31/07/1980	28 juin 2020	1349
Conseiller délégué	M.	Edouard MURPHY	12/04/1985	28 juin 2020	1349
Conseiller délégué	M.	Yves LOUIS	14 /01/1987	28 juin 2020	1349
Conseiller	M.	Sullivan VALIENTE	08/06/1987	28 juin 2020	1349
Conseiller	M.	Gilbert STEVANT	19/11/1950	28 juin 2020	1168
Conseillère	Mme	Paulette MAILLOT	06/02/1951	28 juin 2020	1168
Conseillère	Mme	Denise HOUSSAYE	15/09/1956	28 juin 2020	1168
Conseiller	M.	Francis ANTOINE	01/09/1958	28 juin 2020	1168
Conseillère	Mme	Joëlle DAUD	13/10/1959	28 juin 2020	1168

[1] Préciser : maire, adjoint (indiquer le numéro d'ordre de l'adjoint) ou conseiller.

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1192021DELIB-DE

Conseiller	M.	Dominique MAUGUEN	12/10/1963	28 juin 2020	1168
Conseiller	M.	Benjamin DUHAILLER	01/10/1988	31 aout 2020	1168
Conseillère	Mme	Marie Jo PASQUIER	10/07/1953	30 juin 2021	1349
Conseiller	M	Gérémy GUILLEVIN	19/08/1972	28 septembre 2021	1349
Conseillère	Mme	Claire LE MOUËL..	10/01/1951	16 novembre 2021	330
....	....	....			
....	....	....			
....	....	....			
....	....	....			
....	....	....			
....	....	....			
....	....	....			
....	....	....			
....	....	....			
....	....	....			
....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....

Cachet de la mairie :

Certifié par le maire,
A Theix-Noyalo , le 16 novembre 2021

Affiché le : 19/11/2021

MAIRIE DE THEIX-NOYALO
★ 56450 (Morbihan) ★

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1202021DELIB-DE

Theix-Noyalo
Teiz-Noaloù

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 16 novembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le seize novembre, à dix-huit heure trente minutes, les membres du conseil municipal de Theix - Noyalo, légalement convoqués le 5 novembre, se sont réunis à la salle du conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Christian SEBILLE, Maire.

Etaient présents : MM. Sébille, Groyer, Rouault, Quistrebert, Mauguen, Murphy, Valiente, Célard, Néar, Hazo, Thébaut Antoine, Stevant et Mmes Jéhanno, Le Bodic, Daud, Kéryjaouen, Delourme, Guilbaud, Guillerme Maillot, Quintin, Coët, Catrevaux, Houssaye, Le Mouël.

Absents ayant donné pouvoir :
Monsieur Duhaillier à Monsieur Antoine
Madame El Adib à Monsieur Rouault
Monsieur Guillevin à Monsieur Valiente
Monsieur Louis à Monsieur Thébaut
Monsieur Mouaci à Monsieur Célard
Madame Pasquier à Madame Catrevaux
Madame Rebout à Monsieur Sébille

Secrétaire de séance : Madame Guilbaud

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 25
Absent : Monsieur Murphy
Nombre de pouvoirs : 7
Votants : 32

2021 - 11 - 16 - N°AGJ 120 - MODIFICATION DES REPRESENTATIONS AU SEIN DES INSTANCES MUNICIPALES SUITE A LA DEMISSION DE M. LEGRAND

Monsieur le Maire expose le bordereau suivant

Faisant suite à la démission du conseil municipal de Monsieur Pascal LEGRAND cela à des conséquences directes sur sa nomination au sein de structures municipales ou extra-municipales.

Parmi celles-ci Monsieur Pascal LEGRAND était membre des commissions institutionnelles susvisées par délibération du 31 août 2020

- Commission 1 – Organisation et Ressources
- Commission 2 – Aménagement et cadre de Vie
- Commission 3 – Services à la population

De plus Monsieur Pascal LEGRAND était membre des commissions consultatives citoyennes mises en place par délibération du 27 mars 2021

- Commission 3C Mobilité
- Commission 3C Environnement et cadre de Vie
- Commission 3C Sécurité, tranquillité publique et lutte contre les incivilités
- Commission 3C Vie associative

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1202021DELIB-DE

Enfin par délibération du 31 août 2020, Monsieur Pascal LEGRAND était membre de la commission de contrôle électoral, puis par délibération du 29 mai 2021 membre de la commission communale pour l'accessibilité.

Il est proposé ce jour que Madame Claire LE MOUËL remplace Monsieur Pascal LEGRAND dans ses fonctions au sein de toutes les instances susmentionnées.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant.

LE CONSEIL MUNICIPAL après avoir délibéré prend acte

ENTERINE l'installation de Madame Claire LE MOUËL au sein de toutes les instances précitées.

Affiché le : 19/11/2021

A Theix-Noyalo, le 16 novembre 2021
Le maire,

Christian SEBILLE

MAIRIE DE THEIX-NOYALO 56450 (Morbihan)

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-DELIB1212021-DE

Theix-Noyalo
Teiz-Noaloù

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 16 novembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le seize novembre, à dix-huit heure trente minutes, les membres du conseil municipal de Theix - Noyalo, légalement convoqués le 5 novembre, se sont réunis à la salle du conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Christian SEBILLE, Maire.

Etaient présents : MM. Sébille, Groyer, Rouault, Quistrebert, Mauguen, Murphy, Valiente, Célard, Néar, Hazo, Thébaut Antoine, Stevant et Mmes Jéhanno, Le Bodic, Daud, Kéryjaouen, Delourme, Guilbaud, Guillerme Maillot, Quintin, Coët, Catrevaux, Houssaye, Le Mouël.

Absents ayant donné pouvoir :
Monsieur Duhaillier à Monsieur Antoine
Madame El Adib à Monsieur Rouault
Monsieur Guillevin à Monsieur Valiente
Monsieur Louis à Monsieur Thébaut
Monsieur Mouaci à Monsieur Célard
Madame Pasquier à Madame Catrevaux
Madame Rebout à Monsieur Sébille

Secrétaire de séance : Madame Guilbaud

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 26
Absent : 0
Nombre de pouvoirs : 7
Votants : 33

2021 - 11 - 16 - N°AGJ 121 - MODIFICATION DES STATUTS DE GOLFE DU MORBIHAN – VANNES AGGLOMERATION

Monsieur le Maire expose le bordereau suivant

Par délibération du 17 décembre 2020, Golfe du Morbihan – Vannes agglomération a adopté une modification des statuts de Golfe du Morbihan – Vannes agglomération.

Le Préfet a approuvé ces statuts par arrêté du 22 avril 2021.

Toutefois, ce dernier a relevé que plusieurs activités relevant de la compétence d'organisation de la mobilité, dont Golfe du Morbihan – Vannes agglomération est titulaire de plein droit, figurent parmi les compétences facultatives, au titre du déplacement et du transport.

Il en est ainsi pour :

- Le pôle d'échange multimodal ;
- Les itinéraires cyclables ;
- Les abris de voyageurs.

La modification proposée par la délibération de Golfe du Morbihan – Vannes agglomération du 23 septembre 2021, supprime ainsi ces mentions des compétences facultatives.

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-DELIB1212021-DE

Cette modification formelle n'aura aucune conséquence sur l'exercice de ces compétences par Golfe du Morbihan – Vannes agglomération.

En outre, afin de pouvoir exercer pleinement la compétence « *Pays d'art et d'histoire* », Golfe du Morbihan – Vannes agglomération propose d'ajouter la compétence liée au Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine de l'agglomération (CIAP).

Enfin, afin de se conformer aux pratiques de l'agglomération, il est proposé d'ajouter aux services communs, l'exercice suivant : « *passation et exécution des marchés publics pour le compte de ses communes membres réunies en groupement de commande* ».

La nouvelle rédaction des statuts est jointe en annexe.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales *et notamment ses articles L5211-17 et L5216-5,* la validation de ces statuts se fait par délibération concordante des communes, exprimé par deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.

Cette délibération doit être prise dans un délai de trois mois à compter de la transmission des statuts.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant.

LE CONSEIL MUNICIPAL après avoir délibéré, à l'unanimité (une abstention Mme LE MOUEL) des membres présents et représentés

DE DONNER un avis favorable à la modification des statuts de Golfe du Morbihan – Vannes agglomération ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Affiché le : 19/11/2021

A Theix-Noyalo, le 16 novembre 2021
Le maire,

Christian SEBILLE

MAIRIE DE THEIX-NOYALO
56450 (Morbihan)

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-DELIB1212021-DE

Affiché le 19/11/2021

GOLFE DU MORBIHAN
VANNES AGGLOMÉRATION

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

« Golfe du Morbihan - Vannes agglomération »

S T A T U T S

Golfe du Morbihan - Vannes agglomération *– Parc d'Innovation de Bretagne Sud – 30, allée Alfred Kastler – BP 70206 – 56006 VANNES CEDEX*

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-DELIB1212021-DE

HISTORIQUE DES STATUTS

1. Création d'une nouvelle communauté d'agglomération issue de la fusion de Vannes Agglo, de Loc'h Communauté et de la Communauté de Communes de La Presqu'Ile de Rhuys	26 aout 2016
2. La communauté d'agglomération prend la dénomination « Golfe du Morbihan – Vannes agglomération ». Détermination du siège social.	16 novembre 2016
3. Composition de l'organe délibérant de la communauté d'agglomération issue de la fusion	16 décembre 2016
4. Adoption des statuts de Golfe du Morbihan – Vannes agglomération	27 septembre 2018
5. Arrêté portant modification des statuts de Golfe du Morbihan – Vannes agglomération	22 avril 2021

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-DELIB1212021-DE

ARTICLE 1ER – DENOMINATION

Entre les communes de : ARRADON – ARZON - BADEN – BRANDIVY – COLPO - ELVEN – GRAND-CHAMP - L'ILE-AUX-MOINES – L'ILE D'ARZ – LARMOR-BADEN – LA TRINITE-SURZUR - LE BONO - LE HEZO – LE-TOUR-DU-PARC - LOCMARIA-GRAND-CHAMP – LOCQUELTAS - MEUCON – MONTERBLANC – PLAUDREN - PLESCOP – PLOEREN – PLOUGOUMELEN – SANT-ARMEL - SAINT-AVE – SAINT-GILDAS-DE-RHUYS - SAINT-NOLFF – SARZEAU - SENE – SULNIAC – SURZUR – THEIX-NOYALO – TREDION – TREFFLEAN ET VANNES, il est constitué une Communauté d'agglomération dénommée « *Golfe du Morbihan - Vannes agglomération* ».

Elle est régie par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, notamment pour tout ce qui n'est pas prévu de façon expresse dans les présents statuts.

ARTICLE 2 – SIEGE SOCIAL

Le siège social de la Communauté d'agglomération est fixé à VANNES - 30, allée Alfred Kastler.
Le Conseil de la Communauté d'agglomération pourra se réunir au siège administratif.

ARTICLE 3 – CONTINUITE LIEE A LA FUSION

Conformément à l'article L5211-41 du CGCT, l'ensemble des biens, droits et obligations de la communauté d'agglomération de Vannes et des communautés de communes de la Presqu'Île de Rhuys et du Loc'h est transféré à la communauté d'agglomération Golfe du Morbihan – Vannes agglomération qui est substituée de plein droit aux anciens établissements dans toutes les délibérations et tous les actes de ces derniers, à la date de l'acte duquel la fusion est issue.

ARTICLE 4 – OBJET

La Communauté d'agglomération exerce de plein droit et au lieu et place des communes membres les compétences suivantes :

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-DELIB1212021-DE

A. Compétences obligatoires :

1- **En matière de développement économique** : actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme, sans préjudice de l'animation touristique qui est une compétence partagée, au sens de l'article L. 1111-4, avec les communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre ;

2- **En matière d'aménagement de l'espace communautaire** : schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; définition, création et réalisation d'opérations d'aménagement d'intérêt communautaire au sens de l'article L. 300-1 du code de l'urbanisme ; organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L. 3421-2 du même code ;

3- **En matière d'équilibre social de l'habitat** : programme local de l'habitat ; politique du logement d'intérêt communautaire ; actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ; réserves foncières pour la mise en oeuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ; action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ; amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire ;

4- **En matière de politique de la ville** : élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville.

5- **Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations**, dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement ;

6- **En matière d'accueil des gens du voyage** : création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;

7- **Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés** ;

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-DELIB1212021-DE

8- **Eau** ;

9- **Assainissement des eaux usées**, dans les conditions prévues à l'article L. 2224-8 ;

10- **Gestion des eaux pluviales urbaines**, au sens de l'article L. 2226-1.

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-DELIB1212021-DE

B. Compétences facultatives

En matière de formation :

- Soutien au développement universitaire et aux établissements du territoire dispensant des formations post-bac qualifiantes qui renforcent l'écosystème local
- Soutien aux projets à dimension intercommunale portés par des établissements dispensant des enseignements à partir du second degré
- Accompagnement des structures portant ou valorisant des dispositifs favorisant une première expérience professionnelle sur le territoire national ou à l'étranger ou un programme d'échange international universitaire.

En matière d'emploi :

- Actions en faveur de l'emploi au travers d'outils tels que des Points d'Accueil Emploi communautaires à destination des demandeurs d'emploi ou des entreprises.
- Coordination et observation des dynamiques de l'emploi du territoire en lien avec les partenaires
- Sensibilisation et formation aux nouveaux usages numériques par la gestion et l'animation d'ateliers informatiques à destination du grand public, des entreprises et des demandeurs d'emplois notamment au sein des maisons de service au public
- Soutien aux manifestations, événements en faveur de l'emploi à portée intercommunale.

En matière d'insertion :

- Gestion et animation de chantiers d'insertion
- Actions en faveur de l'accompagnement des publics en insertion dans une optique de montée, transférabilité des compétences et d'adaptation à l'emploi

En matière de transport :

- Le transport des scolaires pour les activités suivantes :
    - La natation
    - Le nautisme
    - Les actions culturelles et environnementales menées par l'agglomération.
- Transport des scolaires vers la piste de sécurité routière de Ménimur

Au titre du numérique :

- Système d'information géographique
- Aménagement numérique du territoire

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-DELIB1212021-DE

Au titre de l'action sociale :

- Participation à l'Espace Autonomie
- Actions de prévention de dimension communautaire sur le thème du vieillissement, du handicap, de l'isolement et de la précarité
- Subventions aux associations dont les objectifs d'intérêt général dépassent le cadre communal, en cohérence avec le projet de territoire et répondant à des besoins identifiés dans les domaines de l'entraide alimentaire, de l'accès aux droits spécifiques, du retour à une vie sociale pour les personnes en situation d'exclusion ou de précarité et de la solidarité internationale.

Au titre de l'eau :

- Suivi du ou des SAGEs et participations aux missions d'un EPTB
- Gestion des ouvrages structurants multi-usages à dominante hydraulique
- La gestion des eaux de baignades, dont l'élaboration, le suivi et la révision du profil de vulnérabilité des plages, à l'exclusion du pouvoir de police du maire, sur l'ensemble des sites de baignade déclarés
- Protection des eaux : actions d'intérêt supra-communal relevant de l'article L211-7 article 1 du code de l'environnement, en se limitant aux items suivants:

  4° La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols ;

  6°- La lutte contre la pollution ;

  11°- La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques ;

  12° - L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.

Au titre de la lecture publique:

- coordination du réseau des médiathèques du Golfe
- gestion des outils mutualisés
- conception et mise en œuvre de dispositifs d'actions culturelles de lecture publique
- accompagnement de l'ensemble des équipements de lecture publique du territoire

Au titre de l'éducation artistique:

- organisation de l'enseignement artistique en matière de musique danse, théâtre et arts visuels, dans le cadre d'un conservatoire communautaire
- mise en œuvre des actions culturelles et artistiques portées et accompagnées par le conservatoire communautaire
- coordination et animation du réseau des écoles de musique du territoire

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-DELIB1212021-DE

- mise en œuvre d'actions de sensibilisation aux pratiques artistiques à destination des scolaires et du tout public

Au titre du spectacle vivant:

- diffusion de spectacles professionnels et d'expositions, à destination des scolaires et du tout public
- soutien à la création artistique
- mise en œuvre d'actions artistiques et culturelles
- conception et coordination d'événements culturels de dimension communautaire favorisant l'attractivité du territoire

Au titre de l'action culturelle :

- soutien aux initiatives culturelles de dimension communautaire favorisant l'attractivité du territoire.

Au titre du sport :

- La natation scolaire
- La voile et la pratique nautique scolaires
- La coordination des activités des bases nautiques d'Arradon, Séné, Baden et Larmor Baden menées par 47°Nautik
- Le soutien aux manifestations de Sports et de Loisirs de dimension communautaire
- Le soutien au développement du nautisme associatif
- Le soutien au sport de haut niveau :
    - les centres de formation agréés par le Ministère des sports
    - les sportifs individuels inscrits sur liste de haut niveau
    - les clubs de sport collectif dont l'équipe fanion évolue dans les trois premiers niveaux nationaux
- La conception d'actions sportives de dimension intercommunale favorisant l'attractivité du territoire

Au titre du tourisme :

- Signalétique et balisage des itinéraires de randonnée
- Création et aménagement d'équipements dédiés à l'organisation d'évènements et d'équipements touristiques, de portée communautaire, qui renforcent l'attractivité du territoire
- Création, organisation, soutien financier à des actions ou évènements touristiques, de portée communautaire, qui renforcent l'attractivité du territoire
- Réalisation d'un Schéma communautaire de développement touristique et d'un plan d'actions pluriannuel
- Développement du tourisme d'affaires, notamment par la création d'un Bureau des évènements et des congrès
- Etude et mise en place d'un Pays d'Art et d'Histoire

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-DELIB1212021-DE

- Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine de l'agglomération (CIAP)
- Mise en place de liaisons maritimes saisonnières reliant deux communes de l'agglomération

En matière d'aménagement :

- Actions foncières : portage foncier pour le compte des communes

En matière d'environnement :

- Participation aux équipements de production d'énergies renouvelables présents sur le territoire de l'agglomération et présentant un intérêt majeur sur le territoire communautaire
- Espace info énergie pour les communes membres avec possibilité de conventionnement avec d'autres EPCI pour le compte de leurs communes
- En matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie : lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ;

En matière d'infrastructure :

- L'aéroport de Vannes-Golfe du Morbihan
- Crématorium
- Service de secours et de lutte contre l'incendie pour les casernes suivantes
    - Centre de Secours Principal de Vannes
    - Centre de Secours d'Elven ,
    - Centre de Secours de Ploeren,
    - Centre de Secours de Plescop,
    - Centre de Secours de Surzur,
    - Centre de Secours de l'Ile d'Arz,
    - Centre de Secours de l'Ile aux Moines
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ;
- Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service au public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

En matière de voirie :

- Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire ;

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-DELIB1212021-DE

Lorsque la communauté d'agglomération exerce la compétence " création ou aménagement et entretien de voirie communautaire " et que son territoire est couvert par un plan de déplacements urbains, la circulation d'un service de transport collectif en site propre entraîne l'intérêt communautaire des voies publiques supportant cette circulation et des trottoirs adjacents à ces voies. Toutefois, l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale peut, sur certaines portions de trottoirs adjacents, limiter l'intérêt communautaire aux seuls équipements affectés au service de transport collectif ;

C. Intérêt communautaire des compétences obligatoires

Lorsque l'exercice de compétences obligatoires est subordonné à la reconnaissance de leur intérêt communautaire, cet intérêt est déterminé à la majorité des deux tiers du conseil communautaire de la communauté d'agglomération. Une délibération liste, par compétences, les équipements ou actions reconnus d'intérêt communautaire.

D. Rayon de mise en œuvre des compétences communautaires

La Communauté d'agglomération peut, sous réserve d'un lien avec les compétences qui lui ont été transférées, exercer son activité en dehors du périmètre communautaire dans le cadre de conventions intervenues avec d'autres communes, établissements publics de coopération intercommunale, personnes publiques distinctes ou personnes morales privées.

ARTICLE 5 – SERVICES COMMUNS

- Instruction des autorisations d'urbanisme – application du droit des sols pour les communes membres et par convention pour les communes membres d'autres établissements publics de coopération intercommunale
- En matière d'urbanisme, conseil en aménagement et en planification pour les communes membres
- Fourrière animale
- Conseil en énergie partagé pour le compte des communes membres
- Passation et exécution des marchés publics pour le compte de ses communes membres réunies en groupement de commande

ARTICLE 6 – ADMINISTRATION

La Communauté d'agglomération est administrée par une assemblée délibérante : le Conseil de la Communauté d'agglomération.

La désignation de ses membres et la durée de leur mandat sont régies par les textes en vigueur.

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-DELIB1212021-DE

En application de l’article L5211-6 du CGCT , Golfe du Morbihan - Vannes agglomération est administrée par un organe délibérant composé de délégués des communes membres élus dans le cadre de l'élection municipale au suffrage universel direct pour toutes les communes dont le conseil municipal est élu au scrutin de liste, dans les conditions fixées par la loi.

Lorsqu'une commune ne dispose que d'un seul conseiller communautaire, le conseiller municipal appelé à le remplacer en application des articles L. 273-10 ou L. 273-12 est le conseiller communautaire suppléant qui peut participer avec voix délibérative aux réunions de l'organe délibérant en cas d'absence du conseiller titulaire dès lors que ce dernier en a avisé le président de l'établissement public. Le conseiller suppléant est destinataire des convocations aux réunions de l'organe délibérant, ainsi que des documents annexés à celles-ci. L'article L. 273-5 du code électoral est applicable au conseiller communautaire suppléant.

La répartition du nombre de sièges par commune des sièges de conseiller communautaire a lieu de la façon suivante :

Arradon	3
Arzon	1
Baden	2
Brandivy	1
Colpo	1
Elven	3
Grand-Champ	3
L’Ile-Aux-Moines	1
L’Ile D’arz	1
Larmor-Baden	1
La Trinité-Surzur	1
Le Bono	1
Le Hezo	1
Le-Tour-Du-Parc	1
Locmaria-Grand-Champ	1
Locqueltas	1
Meucon	1
Monterblanc	2
Plaudren	1
Plescop	3
Ploeren	3

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-DELIB1212021-DE

Plougoumelen	2
Sant-Armel	1
Saint-Avé	5
Saint-Gildas-De-Rhuys	1
Saint-Nolff	2
Sarzeau	4
Séné	4
Sulniac	2
Surzur	2
Theix-Noyalo	4
Trédion	1
Trefflean	1
Vannes	26

Ce total de 88 sièges correspond à une répartition issue d'un accord local selon la règle prévue à L5211-6-1 du CGCT.

Le Président est l'organe exécutif de la Communauté d'agglomération. Il est assisté d'un Bureau dont les membres sont élus par le Conseil de la Communauté d'agglomération.

Le Bureau est composé du Président, d'un ou plusieurs Vice-Présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres. Le nombre de Vice-Présidents est librement déterminé par le Conseil de la Communauté d'agglomération, sans que ce nombre puisse excéder celui prévu par la loi.

Le Conseil de la Communauté d'agglomération règle par ses délibérations les affaires qui sont de la compétence de cette dernière.
Il peut former en son sein des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil, soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Le Président prépare et exécute les délibérations de l'organe délibérant. Il est le chef des services de la Communauté d'agglomération.

Le Président et le Bureau peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions du Conseil de la Communauté d'agglomération.

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-DELIB1212021-DE

Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Le Président est seul chargé de l'administration mais il peut déléguer l'exercice d'une partie de ses fonctions aux Vice-Présidents et, en l'absence ou en cas d'empêchement de ces derniers, à d'autres membres du Bureau.

D'une manière générale, il exerce ses pouvoirs conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.
Un règlement intérieur approuvé par le Conseil de la Communauté d'agglomération fixe les conditions générales de fonctionnement de l'organe délibérant.

ARTICLE 7 – RESSOURCES

Les recettes du budget de la Communauté d'agglomération comprennent les ressources fiscales, revenus, sommes, subventions, dotations et produits légalement prévus.

Les fonctions de comptable public de la Communauté d'agglomération sont assurées par le Trésorier Principal de Vannes-Municipale.

ARTICLE 8 – INDEMNITES

Une indemnité pour l'exercice effectif des fonctions peut être attribuée au Président, aux autres membres du Bureau ou encore à ceux du Conseil de la Communauté d'agglomération.

Les conditions d'attribution sont déterminées conformément aux textes en vigueur.

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-DELIB1212021-DE

ARTICLE 9 – DUREE

La Communauté d'agglomération est créée sans limitation de durée.

Elle est dissoute dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

ARTICLE 10 – DISPOSITIONS GENERALES

Des communes autres que celles primitivement groupées peuvent être admises à faire partie de la Communauté d'agglomération avec l'accord du Conseil de la Communauté d'agglomération et en l'absence d'opposition des communes membres dans les conditions définies par les textes applicables. L'extension du périmètre est prononcée par l'autorité qualifiée.

Sous réserve des exceptions légalement prévues, le Conseil de la Communauté d'agglomération délibère sur les modifications statutaires. La décision de modification est subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes membres dans les conditions définies par les textes en vigueur.

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1222021DELIB-DE

Theix-Noyalo
Teiz-Noaloù

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 16 novembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le seize novembre, à dix-huit heure trente minutes, les membres du conseil municipal de Theix - Noyalo, légalement convoqués le 5 novembre, se sont réunis à la salle du conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Christian SEBILLE, Maire.

Etaient présents : MM. Sébille, Groyer, Rouault, Quistrebert, Mauguen, Murphy, Valiente, Célard, Néar, Hazo, Thébaut Antoine, Stevant et Mmes Jéhanno, Le Bodic, Daud, Kéryjaouen, Delourme, Guilbaud, Guillerme Maillot, Quintin, Coët, Catrevaux, Houssaye, Le Mouël.

Absents ayant donné pouvoir :
Monsieur Duhaillier à Monsieur Antoine
Madame El Adib à Monsieur Rouault
Monsieur Guillevin à Monsieur Valiente
Monsieur Louis à Monsieur Thébaut
Monsieur Mouaci à Monsieur Célard
Madame Pasquier à Madame Catrevaux
Madame Rebout à Monsieur Sébille

Secrétaire de séance : Madame Guilbaud

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 26
Absent : 0
Nombre de pouvoirs : 7
Votants : 33

2021 - 11 - 16 - N°AGJ 122 - APPLICATION DE LA LOI MACRON – DEROGATION AU REPOS DOMINICAL DANS LES COMMERCES ANNEE 2022

Monsieur NEAR expose le bordereau suivant

La Loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite Loi Macron, a largement modifié, en l'assouplissant, le régime des exceptions au repos dominical des salariés. Cette Loi a pour objectif de faciliter l'ouverture dominicale des commerces en simplifiant l'ensemble des dispositifs qui l'encadrent.
La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante.

L'arrêté du maire qui fixe le nombre de dimanches doit être pris après consultation des organisations d'employeurs et de salariés intéressés, et aussi après avis simple émis par le conseil municipal, et, lorsque le nombre de dimanches excède le nombre de 5, après consultation de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, dont la commune est membre, qui doit rendre un avis conforme.
A défaut de délibération dans un délai de 2 mois suivant sa saisine, cet avis est réputé favorable.

La dérogation ayant un caractère collectif, elle bénéficie à l'ensemble des commerçants de détail pratiquant la même activité dans la commune et non à chaque magasin pris individuellement.

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1222021DELIB-DE

Pour les commerces de détail alimentaire dont la surface de vente est supérieure à 400 m2, lorsque les jours fériés légaux mentionnés à l'article L 3133-1 du code du travail, à l'exception du 1er mai, sont travaillés, ils sont déduits par l'établissement des dimanches désignés par le maire, dans la limite de 3.

Au titre de l'année 2022, il apparaît souhaitable de déroger au repos dominical pour 9 dimanches.

- 16 janvier 2022
- 26 juin 2022
- 6 novembre 2022
- 13 novembre 2022
- 20 novembre 2022
- 27 novembre 2022
- 4 décembre 2022
- 11 décembre 2022
- 18 décembre 2022

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur ces dispositions étant précisé que GMVA a émis un avis favorable le 23 septembre dernier et que la CCI a été saisi pour information le 13 octobre 2021.

LE CONSEIL MUNICIPAL après avoir délibéré, à la majorité (une voix contre Mme LE MOUEL) des membres présents et représentés

EMET un avis favorable sur le calendrier 2022 relatif aux ouvertures dominicales autorisées tel qu'il est présenté ci-dessus.

Affiché le : 19/11/2021

A Theix-Noyalo, le 16 novembre 2021
Le maire,

Christian SEBILLE

MAIRIE DE THEIX-NOYALO 56450 (Morbihan)

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1232021DELIB-DE

Theix-Noyalo
Teiz-Noaloù

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 16 novembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le seize novembre, à dix-huit heure trente minutes, les membres du conseil municipal de Theix - Noyalo, légalement convoqués le 5 novembre, se sont réunis à la salle du conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Christian SEBILLE, Maire.

Etaient présents : MM. Sébille, Groyer, Rouault, Quistrebert, Mauguen, Murphy, Valiente, Célard, Néar, Hazo, Thébaut Antoine, Stevant et Mmes Jéhanno, Le Bodic, Daud, Kéryjaouen, Delourme, Guilbaud, Guillerme Maillot, Quintin, Coët, Catrevaux, Houssaye, Le Mouël.

Absents ayant donné pouvoir :
Monsieur Duhaillier à Monsieur Antoine
Madame El Adib à Monsieur Rouault
Monsieur Guillevin à Monsieur Valiente
Monsieur Louis à Monsieur Thébaut
Monsieur Mouaci à Monsieur Célard
Madame Pasquier à Madame Catrevaux
Madame Rebout à Monsieur Sébille

Secrétaire de séance : Madame Guilbaud

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 26
Absent : 0
Nombre de pouvoirs : 7
Votants : 33

2021 - 11 - 16 - N°AGJ 123 - PRESENTATION DES RAPPORTS D'ACTIVITES DE GMVA – ANNEE 2020

Monsieur le Maire expose le bordereau suivant

En application de la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale et conformément à l'article L5211-39 du code général des collectivités territoriales, *« le Président de l'établissement public de coopération intercommunale doit faire parvenir au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.*
Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus ».

Il doit être soumis aux conseils municipaux des communes membres de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération.

Vu le courrier du Président de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération en date du 1er octobre 2021

Rapports annuels 2020 des délégations de service public :

- transports publics urbains de voyageurs
- gestion et exploitation du golf public à Baden
- gestion et exploitation du centre aquatique Aquagolfe à Surzur
- gestion et exploitation de l'aéroport de Vannes Golfe du Morbihan

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1232021DELIB-DE

- gestion et exploitation des pépinières d'entreprises Créalis à Vannes et Le Prisme à Vannes
- gestion et exploitation du crématorium à Plescop
- réseaux de communications électroniques à très haut débit
- Rapport annuel de l'Echonova – REMA
- Rapport annuel de 47° Nautik – RENVA
- Rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)
- Rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement collectif
- Rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public d'Eau Potable
- Rapport annuel sur le service des déchets ménagers

Vu la communication des rapports de GMVA, des déchets ménagers et de l'assainissement collectifs et non collectif aux membres du conseil municipal et ceci en application des articles L2224-5, L2224-17-1 et D.2224-3 du CGCT,

En conséquence, je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant.

***LE CONSEIL MUNICIPAL** après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés*

PREND acte de la communication du rapport d'activités 2020 de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération ainsi que des rapports d'activités 2020 de l'ensemble des services précités.

Affiché le : 19/11/2021

A Theix-Noyalo, le 16 novembre 2021
Le maire,

Christian SEBILLE

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1232021DELIB-DE
Affiché le 19/11/2021

Rapport d'activité

GOLFE DU MORBIHAN - VANNES AGGLOMÉRATION

2020

golfedumorbihan-vannesagglomeration.bzh

GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLOMÉRATION

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1232021DELIB-DE

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1232021DELIB-DE

Sommaire

Territoire & institution ..... p. 4

Le territoire en chiffres ..... p. 5

Une institution en évolution ..... p. 6

- Des compétences définies... ..... p. 6
- ... gérées par des services organisés autour de la direction générale ..... p. 6
- Des équipements structurants ..... p. 7

Éléments financiers ..... p. 8

Budget 2020 ..... p. 9

Ressources :
d'où vient l'argent de Golfe du Morbihan-Vannes agglomération ..... p. 10

Dépenses : où va l'argent de Golfe du Morbihan-Vannes agglomération ? ..... p. 11

Informations financières ..... p. 12

Des ressources au service des projets ..... p. 13

Affaires juridiques et instances ..... p. 14

Communication ..... p. 15

Ressources humaines ..... p. 16

Systèmes d'information ..... p. 17

Services techniques ..... p. 18

Finances, comptabilité et marchés publics ..... p. 19

Contrats territoriaux ..... p. 20

Des projets liés aux compétences ..... p. 21

Aménagement et urbanisme ..... p. 22

Habitat et logement ..... p. 23

Développement économique ..... p. 24

Emploi, insertion et enseignement supérieur ..... p. 25

Tourisme ..... p. 26

Collecte et valorisation des déchets ..... p. 27

Politiques environnementales ..... p. 28

Qualité des milieux aquatiques et prévention des inondations ..... p. 29

Eau et assainissement ..... p. 30

Mobilité ..... p. 31

Aménagement numérique ..... p. 32

Culture ..... p. 33

Sports et loisirs ..... p. 34

Solidarités ..... p. 35

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1232021DELIB-DE

Territoire & institution

Le territoire en chiffres ..... p. 5
Une institution en évolution ..... p. 6
◆ Des compétences définies... ..... p. 6
◆ ... gérées par des services organisés autour de la direction générale ..... p. 6
◆ Des équipements structurants ..... p. 7

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1232021DELIB-DE

LE TERRITOIRE EN CHIFFRES

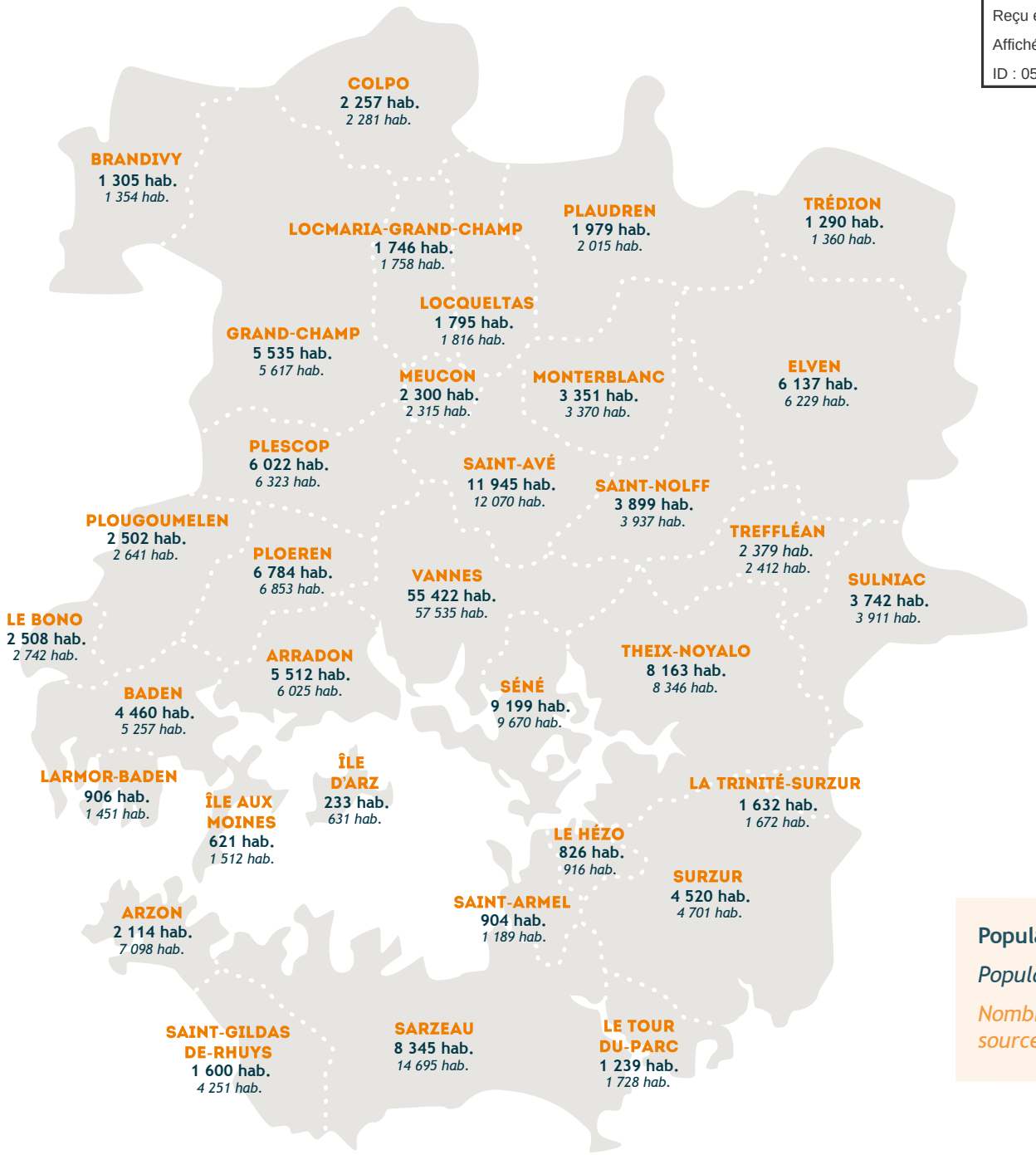

Population municipale INSEE 2020

Population DGF 2020

Nombre habitants : source INSEE 2020 / DGF 2020

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1232021DELIB-DE

UNE INSTITUTION EN ÉVOLUTION

CHIFFRES **CLÉS**

88 élus dont :

- 1 président : David Robo
- 15 vice-présidents

504 agents au service de la population
(au 31 décembre 2020)

DES COMPÉTENCES DÉFINIES...

- Aménagement et urbanisme
- Habitat et logement
- Développement économique
- Tourisme
- Collecte et valorisation des déchets
- Politiques environnementales
- Eau
- Mobilité
- Aménagement numérique
- Culture
- Sports et loisirs
- Solidarités
- Enseignement supérieur

... GÉRÉES PAR DES SERVICES ORGANISÉS AUTOUR DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

- Secrétariat général
- Pôle Ressources communautaires
- Pôle Attractivité et développement
- Pôle Environnement et aménagement
- Pôle Services à la population

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1232021DELIB-DE

DES ÉQUIPEMENTS STRUCTURANTS

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2 points accueil emploi (Grand-Champ, Sarzeau)

2 pépinières d'entreprises (Le Prisme et Créalis)

51 parcs d'activités dont **45** raccordés au réseau THD

1 local d'activités à la location

CULTURE

2 équipements culturels : **L'Echonova,** salle de musiques actuelles (Saint-Avé) avec 4 studios de répétition, 1 salle de concert modulable.

L'Hermine, centre culturel (Sarzeau) avec 1 salle de spectacle de 470 places, 1 conservatoire, 1 médiathèque, 1 espace d'exposition.

SPORTS ET LOISIRS

4 circuits nature (bois du Huelfaut à Elven, Polygone à Saint-Avé), dont 2 étangs (Locqueltas et Brandivy)

4 piscines Aquagolfe (Surzur, Grand-Champ, Vannes-Kercado, Vanocéa)

11 activités de pleine nature, **1** salle polyvalente

47° Nautik : base nautique multi-sites (Arradon, Baden, Séné)

1 vélodrome à 2 pistes (Vannes) **1** piste BMX de niveau national (Sarzeau)

Golf **18** trous sur 6 000 m² (Baden)

TOURISME

1 aéroport (Monterblanc)

1 office de tourisme intercommunal

9 bureaux d'informations touristiques (5 permanents, 4 saisonniers)

MOBILITÉ

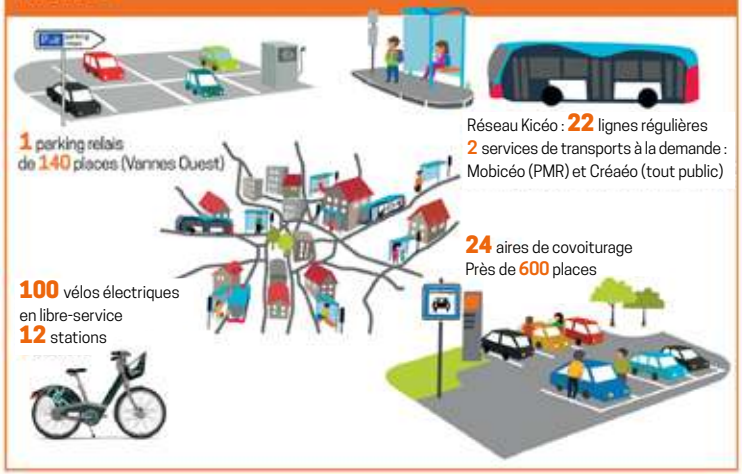

1 parking relais de **140** places (Vannes Ouest)

Réseau Kicéo : **22** lignes régulières
2 services de transports à la demande : Mobicéo (PMR) et Créaéo (tout public)

24 aires de covoiturage
Près de **600** places

100 vélos électriques en libre-service
12 stations

COLLECTE DES DÉCHETS

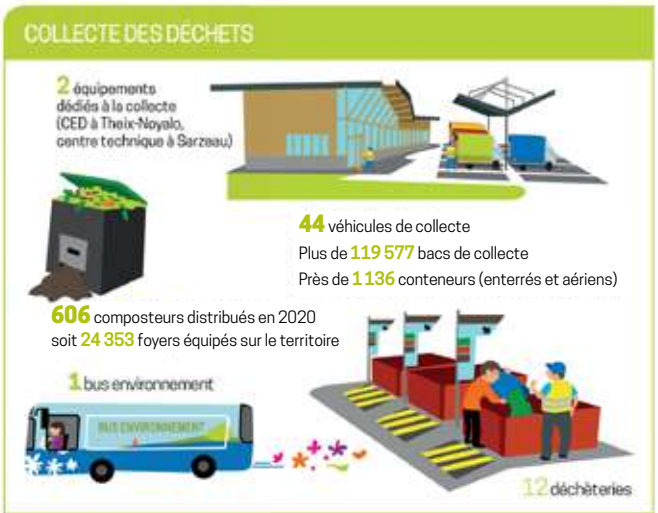

2 équipements dédiés à la collecte (CED à Theix-Noyalo, centre technique à Sarzeau)

44 véhicules de collecte
Plus de **119 577** bacs de collecte
Près de **1 136** conteneurs (enterrés et aériens)

606 composteurs distribués en 2020 soit **24 353** foyers équipés sur le territoire

1 bus environnement

12 déchèteries

SOLIDARITÉS / PATRIMOINE

7 centres de secours (Elven, Plescop, Ploeren, Surzur, Vannes, Île d'Arz, Île-aux-Moines)

1 crématorium avec parc mémorial de 2 ha (Plescop)

1 France Services (Grand-Champ)

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1232021DELIB-DE

© Adobestock

Éléments financiers

Budget 2020 ..... p. 9
Ressources : d'où vient l'argent de Golfe du Morbihan-Vannes agglomération ..... p. 10
Dépenses : où va l'argent de Golfe du Morbihan-Vannes agglomération ? ..... p. 11
Informations financières ..... p. 12

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1232021DELIB-DE

BUDGET 2020

238 M€ de budget global

Montant de l'encours de la dette **77 M€**

La dette par habitant s'élève à

Pour le budget principal **70 €**

Capacité de désendettement

1,5 AN

Montant des investissements

42,4 M€

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1232021DELIB-DE

RESSOURCES

D'OÙ VIENT L'ARGENT DE GOLFE DU MORBIHAN-VANNES AGGLOMÉRATION ?

(en millions d'euros - à partir des écritures réelles et retraitées du compte administratif 2020)

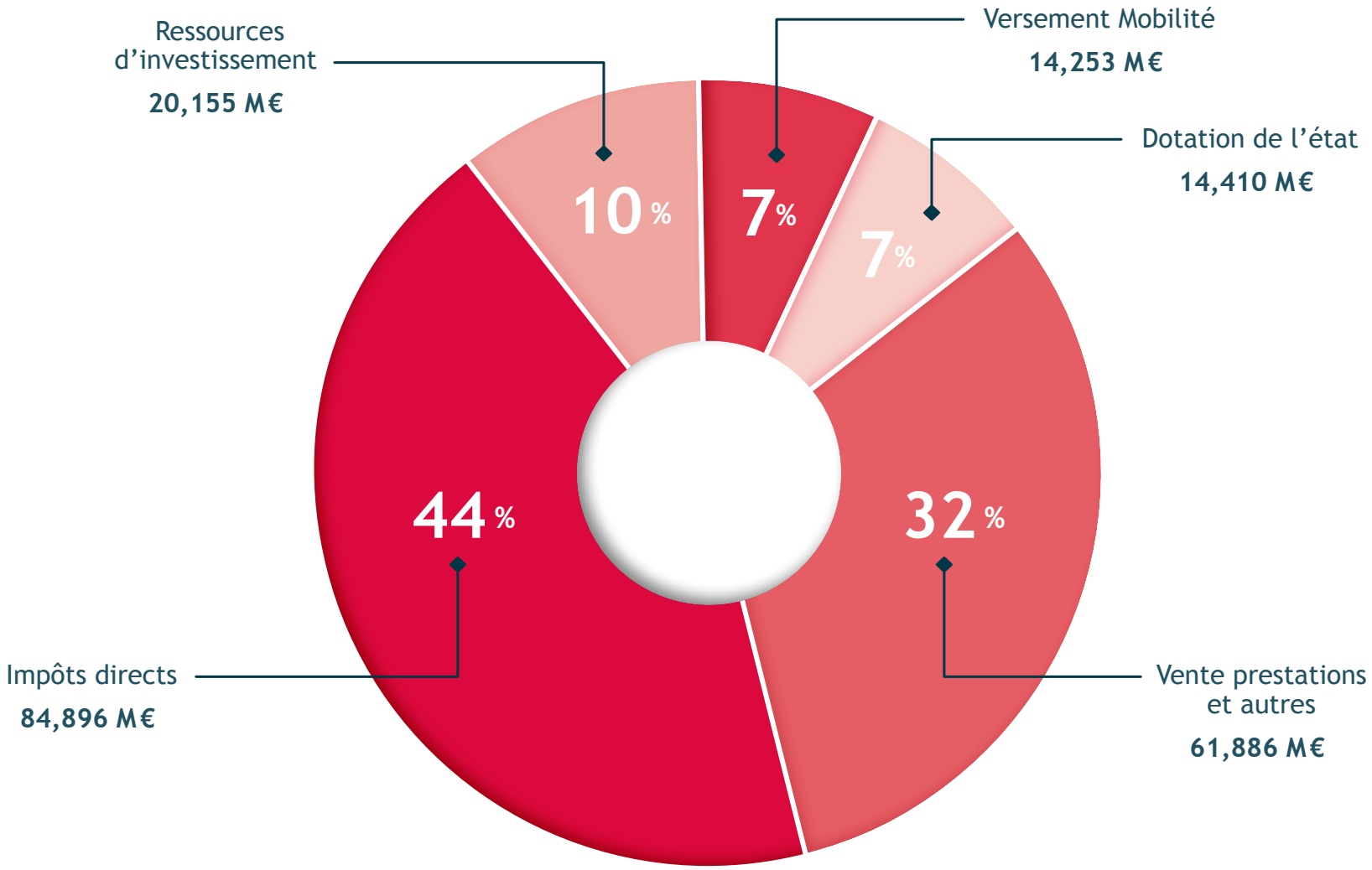

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1232021DELIB-DE

RESSOURCES

OÙ VA L'ARGENT DE GOLFE DU MORBIHAN-VANNES AGGLOMÉRATION ?

(en millions d'euros - à partir des écritures réelles et retraitées du compte administratif 2020)

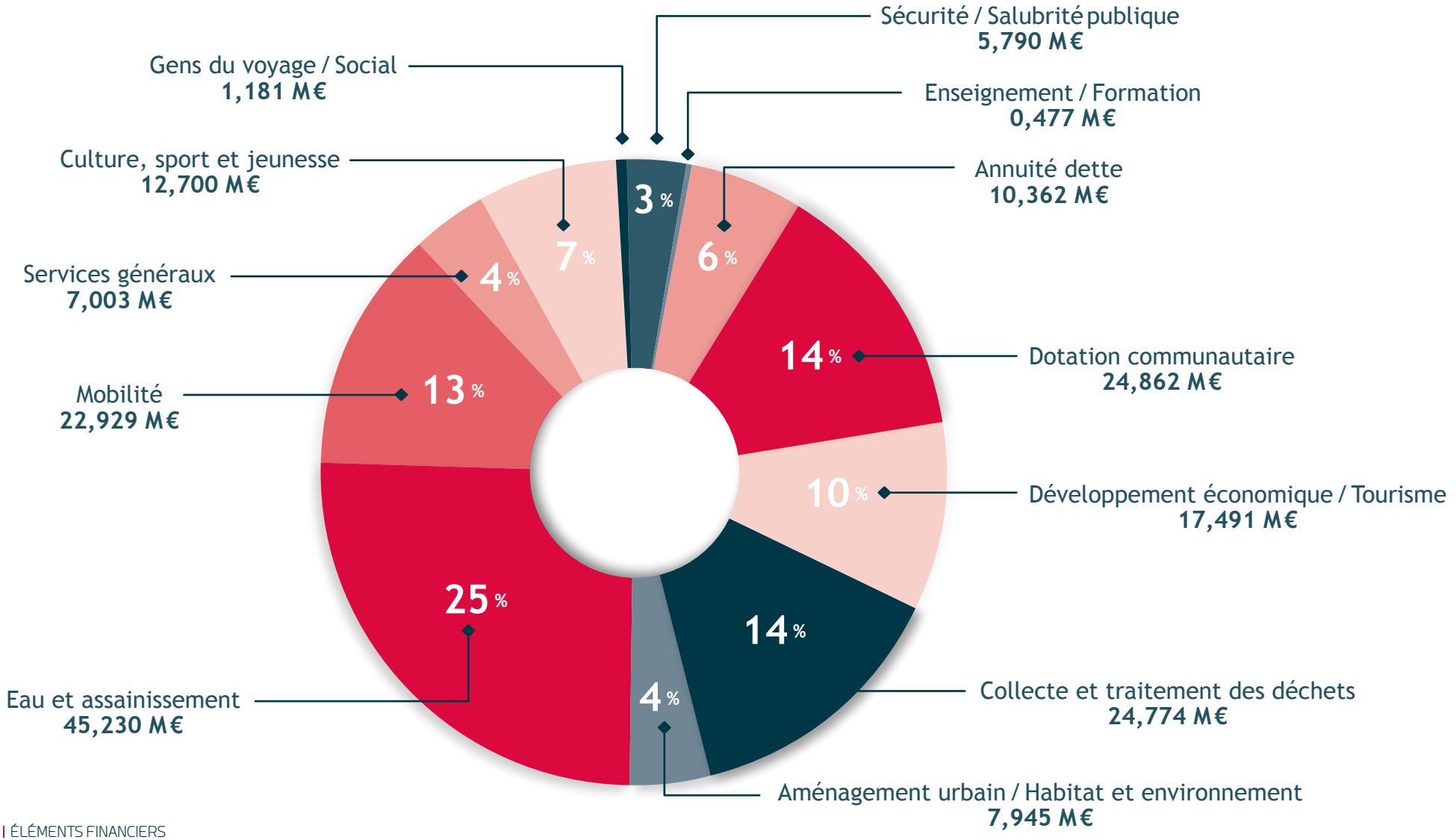

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1232021DELIB-DE

RESSOURCES

INFORMATIONS FINANCIÈRES

(ratios obligatoires selon l'article L.2313-1 du Code général des collectivités territoriales)

Montant en € par habitant	Golfe du Morbihan-Vannes agglomération	Moyenne nationale des CA
	2020	2018
Dépenses réelles de fonctionnement / population	519 €	365 €
Produit des impositions directes / population	279 €	335 €
Recettes réelles de fonctionnement / population	569 €	437 €
Dépenses d'équipement brut / population	60 €	87 €
Encours de la dette / population	70 €	341 €
Dotation globale de fonctionnement / population	66 €	92 €
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	14,16 %	38,4 %
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	93,2 %	90,8 %
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	12,4 %	19,8 %
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	10,6 %	77,9 %

Sources :
- *données du compte administratif du budget principal de l'agglomération*
- *données INSEE pour la population*

NOTA :
des dépenses et des recettes exceptionnelles pour 16,14 M€ liées aux corrections de la DSC modifient anormalement l'évolution de certains ratios sur l'exercice 2020.

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1232021DELIB-DE

Des ressources au service des projets

Affaires juridiques et instances ..... p. 14
Communication ..... p. 15
Ressources humaines ..... p. 16
Systèmes d'information ..... p. 17
Services techniques ..... p. 18
Finances, comptabilité et marchés publics ..... p. 19
Contrats territoriaux ..... p. 20

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1232021DELIB-DE

AFFAIRES JURIDIQUES ET INSTANCES

CHIFFRES **CLÉS**

9 conseils communautaires pour **312** délibérations

16 bureaux pour **169** décisions

4 sessions de commissions

ACTIONS EN FAVEUR **DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

- Gestion dématérialisée des convocations et pièces transmises aux élus pour les instances.
- Gestion électronique des données (GED) du courrier.

ACTIONS **2020**

- Installation du nouveau conseil communautaire.
- Accompagnement des 88 nouveaux élus.
- Accompagnement des services à l'exercice des compétences communautaires.
- Gestion des affaires juridiques (règlement des contentieux, veille réglementaire…) et activités de conseil juridique.

PROJETS **2021**

- Mise en place d'un outil de gestion des instances.
- Mise en place de conseils communautaires itinérants dans les différentes communes.
- Élaboration du pacte de gouvernance.

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1232021DELIB-DE

COMMUNICATION

CHIFFRES **CLÉS**

22 points presse organisés

2 numéros du magazine 360
diffusés à **99 000** exemplaires

811 661 visites uniques sur le site internet (+ 64 %)

ACTIONS EN FAVEUR **DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

- Optimisation de la communication print (volumes d'impression, développement de la communication numérique...).
- Impression sur papier recyclé ou issu de forêts gérées durablement, recours aux encres végétales...
- Dématérialisation des démarches administratives (formulaires, inscriptions...).

ACTIONS **2020**

- Élaboration d'un kit de communication pour accompagner les nouveaux élus (trombinoscope, guide...).

Accompagnement des services dans leurs projets de communication

- Élaboration de supports.
- Communication numérique.
- Diffusion d'information.
- Relations presse.
- Communication de crise liée à la situation sanitaire.

PROJETS **2021**

- Création d'un support de présentation des compétences de l'agglomération.
- Poursuite de l'accompagnement des services.
- Refonte du magazine 360.
- Définition d'une nouvelle stratégie de communication.
- Développement des réseaux sociaux de la collectivité.

RESSOURCES HUMAINES

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1232021DELIB-DE

CHIFFRES **CLÉS**

504 emplois permanents
soit **486,64** emplois Équivalent Temps Plein
au 31/12/2020

226 agents ayant suivi une formation

5,33 % d'absentéisme

3,72 % taux emploi direct
(bénéficiaires de l'obligation d'emploi
de travailleurs handicapés)

ACTIONS EN FAVEUR **DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

- Traitement numérique des procédures de recrutement.
- Insertion du lien vers l'offre d'emploi.
- Développement de la diffusion d'information et de notes sur l'extranet.

ACTIONS **2020**

- Intégration des services de l'eau et de l'assainissement.
- Gestion de la crise sanitaire.
- Évolution du cadre du télétravail.
- Préparation au changement de logiciel de temps de travail.
- Mise à jour du règlement du temps de travail.

PROJETS **2021**

- Élaboration du plan de formation 2021-2022 axé sur « Bien vivre - Bien travailler ensemble ».
- Élaboration du Document Unique (DU).
- Orientations du Compte Personnel de Formation (CPF).
- Détermination de la partie Avancement des Lignes Directrices de Gestion.

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1232021DELIB-DE

SYSTÈMES D'INFORMATION

CHIFFRES CLÉS

◆ **INFORMATIQUE :**

35 sites de l'agglomération gérés

2 366 tickets de demande d'intervention des agents

◆ **SIG :**

470 utilisateurs SIG

12 cartes web grand public, applications métiers (cadastre et PLU, réseaux humides, observatoire des copropriétés)

◆ **RGPD :**

95 % des services sensibilisés

80 % des services formés sur la déclaration de traitement

21 communes en délégation sur le rôle de délégué

ACTIONS EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Économie de papier par une gestion numérique optimisée des documents.
- Mise à disposition de matériels de visioconférence pour limiter les déplacements.
- Développement du télétravail.

ACTIONS 2020

Gestion informatique

- Intégration de la compétence eau.
- Évolution du réseau (solution de supervision, remplacement des pare-feu, remplacement des cœurs de réseau).
- Changement des outils de messagerie pour la RENVA et la REMA.

Systèmes d'information géographique (SIG)

- Intégration des métiers de l'eau.
- Observatoire de l'habitat.
- Mise à jour en temps réel avec le logiciel d'instruction des autorisations d'urbanisme.

Gestion et protection des données

- Poursuite de la formation des agents.
- Documentation de la conformité (registre de traitements des données personnelles, charte des outils et usages numériques, procédures de violation de données et exercice des droits).
- Accompagnement des communes qui conviennent avec l'agglomération.
- Participation au groupe de travail OpenData de Mégalis Bretagne.
- Projet pilote de gestion des données d'indicateurs de suivi.

PROJETS 2021

- Mise en place d'indicateurs de suivi de l'activité de la direction.

Gestion informatique

- Raccordement à la fibre de tous les sites distants.
- Refonte de l'architecture réseau.
- Réadressage réseau des sites distants.
- Étude pour l'acquisition d'un logiciel de gestion du courrier.
- Mise à jour du système de vidéoprotection.

Systèmes d'information géographique (SIG)

- Intégration des réseaux périurbains pour la direction de l'eau et des Inspections Télévisées.
- Mise en place d'indicateurs SIG SCOT / PCAET.

Gestion et protection des données

- Viser l'exhaustivité de la formation des agents et du registre de traitements.
- Approfondir la conformité : analyses de risques, sécurisation juridique.
- Publier les données essentielles : marchés publics, budgets, délibérations.
- Initier une démarche de catalogage des données de référence.
- Amélioration de l'interopérabilité avec le logiciel ADS.

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1232021DELIB-DE

SERVICES TECHNIQUES

ACTIONS 2020

- Construction du centre aquatique Aquagolfe à Elven (livraison automne 2021).
- Réhabilitation de la base nautique de Toulindac à Baden (livraison été 2021).
- Début des travaux de l'accès à la mer sur la base nautique de Toulindac à Baden.
- Réhabilitation ICAM (livraison automne 2021).
- Requalification de la voirie à Kérentré (Sarzeau/Saint-Armel).
- Rénovation et mise en conformité du Point info bus à Vannes.
- Réfection du sol du hall du centre culturel L'hermine à Sarzeau.
- Travaux sur réseau de récupération et traitement des eaux pluviales sur l'aéroport de Vannes.
- Études de la réhabilitation de l'OTI Sarzeau.
- Études d'Ostréapolis au Tour-du-Parc.
- Études du centre de secours de l'Île d'Arz.
- Études de Fab Lab Icam à Vannes.

CHIFFRES CLÉS

145 sites à gérer

80 véhicules dont **12** électriques

20 M € TTC de travaux d'investissement suivi

1,8 M € TTC de budget de fonctionnement (hors BA ZAE)

1200 interventions sur le patrimoine

PROJETS 2021

Travaux

- Début des travaux de l'OTI à Sarzeau.
- Début des travaux d'Ostréapolis au Tour-du-Parc.
- Début des travaux de réhabilitation et agrandissement du centre de secours de l'Île d'Arz.
- Début des travaux de France Services à Elven.
- Travaux de remplacement de la chaufferie de L'hermine à Sarzeau.
- Travaux de mise en place de bornes pour bus électriques sur le site de Kicéo à Vannes.
- Début des travaux d'aménagement des terrains familiaux pour les gens du voyage à Plescop.
- Travaux de réfection du hall de la piscine Aquagolfe Kercado à Vannes.
- Travaux d'entretien et de remise en état des digues.
- Travaux de requalification de la ZAE Kerollaire 3 à Sarzeau.
- Travaux de renouvellement de la ZAE Botquelen à Arradon.
- Travaux de renouvellement de la ZAE Kergrippe 1 et 2 à Séné.
- Travaux de voirie de la ZAE Gohelis Ouest à Elven.
- Travaux de finition de la ZAE Saint-Thébaut à Saint-Avé.

Études

- Étude de faisabilité du programme du pôle numérique à Vannes.
- Réaménagement du vélodrome à Vannes.
- Études de création de la ZAE Lescaut à Elven.
- Études ZAE Nautiparc 2 à Baden.
- Études de France Service à Sarzeau.
- Études des Restos du Cœur à Saint-Avé.
- Lancement de l'étude PEM (Passerelle et Espaces Publics).
- Étude sur la ZAE Gohelis Est.
- Lancement des études sur les terrains familiaux pour les gens du voyage à Plougoumelen.
- Étude d'agrandissement de l'aire de covoiturage à Ploeren.
- Étude et travaux du plan vélo - phase 1.
- Étude de réhabilitation thermique et technique de la piscine Aquagolfe à Grand-Champ.

ACTIONS EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Prise en compte du PCAET dans les projets.
- Sollicitation dès la phase de programmation de la direction de l'environnement (conseil, suivi et assistance).

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1232021DELIB-DE

FINANCES, COMPTABILITÉ ET MARCHÉS PUBLICS

CHIFFRES **CLÉS**

◆ **MARCHÉS PUBLICS :**

192 marchés
68 avenants
61 délibérations
123 décisions du Président
70 décisions de Bureau

◆ **COMPTABILITÉ :**

20 807 liquidations de mandats et de titres

◆ **BUDGET :**

12 budgets pour 238 M € (écritures réelles)
17 directions gestionnaires de crédits
3 486 lignes budgétaires
79 délibérations financières
160 emprunts en dette réelle
659 emprunts en dette garantie

ACTIONS **2020**

- Assimilation du transfert de la compétence eau et assainissement effectif depuis le 1er janvier 2020 (récupération de près de 240 marchés, 139 emprunts et 4 nouveaux budgets annexes).
- Tenue d'une CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) dans le cadre de la prise de la compétence eaux pluviales urbaines.

PROJETS **2021**

- Actualisation de la prospective financière.
- Élaboration de tableaux de bord pour la direction générale.
- Refonte de l'organisation générale de la chaîne comptable.
- Production d'un modèle d'analyse des offres à l'attention des services.
- Entame d'un guide budgétaire et comptable (première partie sur l'organisation et le calendrier des étapes budgétaires).

ACTIONS EN FAVEUR **DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

- Poursuite de la démarche de dématérialisation de la chaîne comptable.

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1232021DELIB-DE

CONTRATS TERRITORIAUX

CHIFFRES CLÉS

4 fonds européens et régionaux disponibles

1 nouveau fond délégué ÉTAT

3 M € de subventions attribuées

100 primo-accueils effectués de l'idée au projet

35 projets soutenus en 2020

4 comités de sélection

15 dossiers sélectionnés au titre de France relance

ACTIONS EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Financements appuyant la rénovation énergétique-production Énergies renouvelables.
- Critères de sélection développement durable et mise en place d'une bonification des matériaux biosourcés.
- Poursuite de la dématérialisation des demandes de financement.

ACTIONS 2020

- Un programme européen Leader soutenant les activités primaires et la coopération européenne.
- Un programme régional et européen soutenant la rénovation énergétique et les services essentiels et clôture du contrat de partenariat régional.
- Lauréat du programme européen INTERREG pour le projet CIRCLE avec l'équipement Ostreapolis.
- Lancement d'un nouveau dispositif financier délégué : le fond chaleur ADEME.
- Lauréat de DSIL exceptionnelle et primo-accueil France relance.

PROJETS 2021

- Évaluation des contractualisations.
- Signature d'un contrat de relance et de transition écologique.
- Lancement du pacte stratégique régional 2021-2027.
- Préparation de nouvelles candidatures primo-accueil France relance et fonds européens.

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1232021DELIB-DE

© Golfe du Morbihan-Vannes agglomération - FLD

Des projets liés aux compétences

Aménagement et urbanisme ..... p. 22
Habitat et logement ..... p. 23
Développement économique ..... p. 24
Emploi, insertion et enseignement supérieur ..... p. 25
Tourisme ..... p. 26
Collecte et valorisation des déchets ..... p. 27
Politiques environnementales ..... p. 28
Qualité des milieux aquatiques et prévention des inondations ..... p. 29
Eau et assainissement ..... p. 30
Mobilité ..... p. 31
Aménagement numérique ..... p. 32
Culture ..... p. 33
Sports et loisirs ..... p. 34
Solidarités ..... p. 35

AMÉNAGEMENT ET URBANISME

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1232021DELIB-DE

CHIFFRES **CLÉS**

19 900 actes traités pour le service ADS sur les territoires de l'agglomération, Arc Sud Bretagne et Questembert communauté

5 communes accompagnées sur leur PLU en AMO ou en régie

11 communes accompagnées sur des études stratégiques et opérations d'aménagement diverses

44 ha de terres préemptées depuis 2006

Gestion de **15** portages sur **10** communes pour environ **3 M €**

Cession de **18** terrains en lien avec la vocation économique de l'agglomération

ACTIONS EN FAVEUR **DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

- Poursuite de la réflexion en vue d'une gestion économe du foncier et du maintien d'une bonne qualité de vie sur le territoire.
- Accompagnement des transitions sociales, économiques et environnementales.
- Instruction ADS sans papier.

ACTIONS **2020**

Autorisations du droit des sols (ADS)

- Accélération du dépôt numérique des CU et DIA (60%).
- Déploiement des portails pour la consultation dématérialisée de l'ensemble des services et concessionnaires.

Aménagement et planification

- Accompagnement des communes en matière d'urbanisme de planification et d'études pré-opérationnelles.
- Lancement d'études en vue de l'aménagement de futures zones d'activités communautaires.

SCOT

- Approbation du SCOT le 13/02/2020.
- Mise en place des notes d'enjeux du SCOT pour l'accompagnement des communes en phase de révision de leur PLU.

Foncier

- 2 portages fonciers nouveaux au bénéfice des communes.
- 18 cessions de foncier économique.

PROJETS **2021**

- Déploiement d'outils visant à une meilleure appropriation et mise en œuvre du SCOT.
- Poursuite de la dématérialisation de l'instruction ADS avec pour objectif d'aboutir à une dématérialisation de l'ensemble de la chaîne d'instruction au 01/01/2022.

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1232021DELIB-DE

HABITAT ET LOGEMENT

CHIFFRES **CLÉS**

331 logements locatifs sociaux agréés et financés

21 logements en location accession agréés

1457 704 € d'aides Anah et « Habiter Mieux » pour la rénovation des logements privés

◆ OPÉRATION RÉNOVÉE :

2 771 actes d'information et de conseils personnalisés apportés sur des projets de rénovation énergétique (X 2,5 par rapport à 2019)

176 demandes de subventions accordées

ACTIONS EN FAVEUR **DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

- Politique volontariste en matière de production et réhabilitation de logements sociaux.
- Incitation à la rénovation énergétique des logements et lutte contre l'habitat indigne.
- Accompagnement des publics les plus fragiles.
- Veille aux bonnes conditions d'accueil des gens du voyage.

ACTIONS **2020**

- Lancement de l'étude pour la mise en place d'un organisme de foncier solidaire (OFS).
- Lancement de l'étude sur le besoin en logement des saisonniers.

Habitat privé

- Opération Rénovée : nouvelles aides de l'agglomération en faveur de la rénovation énergétique (biosourcé, BBC…).
- Signature de la convention pour la mise en œuvre du service d'accompagnement à la rénovation énergétique avec la Région Bretagne.
- Conclusions de l'étude OPAH-RU du centre-ville de Vannes dans le cadre du programme « Action Cœur de Ville ».
- Prorogation du Programme opérationnel de prévention et d'accompagnement des copropriétés (POPAC).

Habitat social

- Signature de la Convention intercommunale d'attribution.
- Lancement de l'étude de mise en œuvre de la cotation de la demande de logement social.

Accueil des gens du voyage

- Accueil des missions évangéliques sur le terrain permanent des grands passages à Elven.
- Accueil des groupes familiaux sur Ploeren, Sarzeau et Grand-Champ.

PROJETS **2021**

- Création d'un organisme de foncier solidaire (OFS) à l'agglomération.
- Adoption d'un plan d'actions pour le logement des saisonniers.
- Lancement d'une OPAH-renouvellement urbain sur le centre-ville de Vannes dans le cadre de « Action Cœur de Ville ».
- Poursuite de l'étude de mise en œuvre de la cotation de la demande de logement social.
- Contractualisation avec les bailleurs sociaux pour la mise en œuvre du PLH.
- Participation à l'étude urbaine de Kercado.
- Aide à la rénovation thermique des logements sociaux.
- Création de terrains familiaux pour les gens du voyage à Plescop et à Plougoumelen (requalification de l'aire d'accueil permanente).
- Étude de faisabilité de création d'un 4e terrain estival permanent.

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1232021DELIB-DE

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

ACTIONS **2020**

- Fin des travaux d'aménagement de la partie est du parc d'activités du Poteau Nord et 1res cessions.
- Lancement des études d'aménagement pour l'extension de Nautiparc à Baden et de l'îlot E de Gohélis à Elven.
- Poursuite de la mise à jour de la signalétique en parcs d'activités.
- Poursuite des transferts des droits de préemption urbain en parcs d'activités.
- 1ers versements d'aides à l'installation des activités aquacoles.
- 1re aide attribuée au titre du Pass Export VIE pour favoriser l'ouverture internationale des entreprises.

ACTIONS EN FAVEUR **DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

- Optimisation du foncier à vocation économique.
- Mise en place d'une offre de services gratuite en économie circulaire.
- Renforcement des centres-bourgs via le dispositif Pass commerce et artisanat.

PROJETS **2021**

- Lancement des études pré-opérationnelles de requalification du parc d'activités de Kermelin à Saint-Avé.
- Lancement des études de création du parc d'activités de la Lande de Lescaut à Elven.
- Labellisation des espaces collaboratifs du territoire.
- Accompagnement à la création de nouveaux clubs d'entreprises et renouvellement d'actions inter-clubs.
- Renouvellement de la concession des pépinières Créalis et Prisme.
- Élargissement du dispositif Pass commerce et artisanat aux commerçants et artisans des villes de 5 000 à 11 000 habitants.
- Choix du délégataire pour la concession de l'aéroport Vannes Golfe du Morbihan.
- Lancement de la 3e promotion d'Incub'Activ, incubateur de projets novateurs sur le territoire.
- Publication de la première étude sur l'immobilier et le foncier d'entreprise.

CHIFFRES **CLÉS**

51 parcs d'activités communautaires, **24** en commercialisation

19 terrains cédés pour **6,5 ha**

350 demandes d'accompagnement traitées

2 pépinières, **27** entreprises hébergées

6 structures d'accompagnement soutenues pour **422 000 €**

13 aides à la première installation aux agriculteurs pour un montant de **39 000 €**

11 Pass Commerce et Artisanat accordés pour **70 000 €**

EMPLOI, INSERTION ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

ACTIONS **2020**

- Organisation de rencontres sur l'emploi et la formation : jobs datings, réunions d'informations…
- Accompagnement des entreprises endogènes et exogènes dans leurs recrutements.
- Poursuite de la dynamique partenariale et développement de *www.jobconjoints.bzh*
- Labellisation du Loc'h Info Services en France Services.
- Préparation du déploiement des France Services à Elven, Sarzeau et sur le secteur ouest du territoire.
- Développement des rdv de l'info pour aider les usagers et les entreprises dans leurs démarches administratives.
- Renforcement des liens entre les chantiers d'insertion et promotion du dispositif.
- Soutien au projet expérimental TZCLD de Ménimur porté par l'association Nov'ita.
- Soutien à l'enseignement supérieur : financement des projets des établissements, groupe de travail des établissements de formation, participation aux actions du Printemps de l'entreprise-Territoire apprenant pour renforcer les liens avec les entreprises.
- Lancement du 3e appel à projets Innov'Campus pour valoriser les projets des lycéens/étudiants ou des enseignants.

PROJETS **2021**

- Renforcement des liens entre l'agglomération, les acteurs de l'emploi, de la formation et les entreprises du territoire.
- Déploiement de l'offre de services d'accompagnement des entreprises dans leurs recrutements.
- Ouverture de la France Services du secteur d'Elven : Argoët Info Services.
- Travaux d'aménagement de la France Services du secteur de Sarzeau.
- Finalisation du diagnostic pour l'implantation d'une France Services sur le secteur ouest.
- Élaboration de la feuille de route de l'enseignement supérieur et la recherche.
- Portage d'un projet de pôle numérique en lien avec l'UBS dans le cadre du CPER 2021/2027.
- Accompagnement d'un projet de Maison du Fablab en lien avec l'Icam.
- Lancement du 4e appel à projets Innov'Campus.

CHIFFRES **CLÉS**

4 300 demandes traitées
par la France Services « Loc'h Info Services »

3 300 demandes traitées par le Point Accueil Emploi de la Presqu'Île de Rhuys géré par le groupe Néo 56

28 salariés accueillis
dans le cadre des chantiers d'insertion

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1232021DELIB-DE

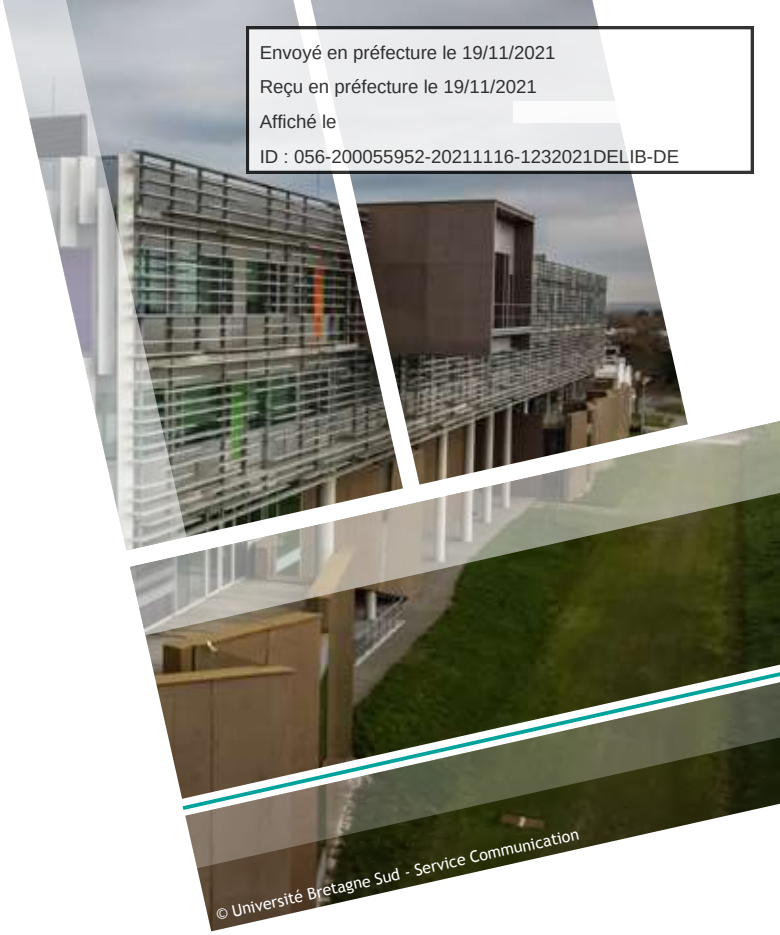

ACTIONS EN FAVEUR **DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

- Accompagnement des usagers dans les démarches dématérialisées.
- Entretien des sentiers de randonnées par les chantiers d'insertion.

TOURISME

CHIFFRES **CLÉS**

130 952 visiteurs accueillis à l'office de tourisme

160 000 € de soutien aux évènements et congrès

1 433 000 € de taxe de séjour

73 000 € de soutien au patrimoine

28 844 € de soutien aux hébergements touristiques

31 432 voyages vendus sur les Petits Passeurs

ACTIONS EN FAVEUR **DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

- Nouvelle expertise pour l'électrification du service maritime Les Petits Passeurs.
- Ostréapolis : construction d'un équipement à haute qualité environnementale, labellisé tourisme handicap.
- Appel à projets hébergements touristiques : aide financière pour des actions éco-responsables.

ACTIONS **2020**

- Poursuite de la démarche de labellisation Pays d'art et d'histoire en lien avec la ville de Vannes : envoi de la fiche 1 (diagnostic du dossier de candidature à la DRAC).
- Lancement de l'opération d'inventaire participatif du patrimoine.

Soutien financier

- Pour la valorisation et la rénovation du patrimoine.
- Pour la montée en qualité et la création d'hébergements touristiques.
- Pour des événements touchés par la crise sanitaire.

Développement de l'offre touristique

- Valorisation des mégalithes des landes de Lanvaux : mise en œuvre du projet.
- Déploiement des circuits de randonnée (balisage et signalétique).
- Participation à la mise en œuvre de circuits trail.
- Premières actions de la destination Bretagne Sud Golfe du Morbihan : nautisme et véloroutes.
- Partenaire de l'ouverture de la 1re Station Trail de Bretagne et de la 1re Station R-Bikes à Grand-Champ.
- Valorisation de la Véloroute V45 de Vannes à Arzon par la mise en place de signalisation spécifique.
- Poursuite du projet Ostréapolis : validation du PRO et lancement de l'appel d'offres pour la construction de l'équipement.
- Création de l'aventure 1 du jeu d'enquête Mys'Terre du Golfe : Voyage dans les landes de Lanvaux.
- Lancement d'une étude pour le logement des saisonniers.
- Poursuite de la réflexion sur l'électrification des Petits passeurs.
- Labellisation de six communes en Stations vertes.

PROJETS **2021**

- Organisation d'un événement sur les mégalithes.
- Mise en œuvre du schéma routier de signalisation touristique.
- Pays d'art et d'histoire : inventaire du patrimoine, diagnostic patrimonial, définition des enjeux, formation des bénévoles de l'inventaire, exposition «territoire» dans le CIAP de la ville de Vannes et animation autour des patrimoines.
- Lancement d'une consultation pour l'acquisition d'un bateau électrique pour les Petits passeurs.
- Création d'un guichet unique Événements Structurants.
- Mise en œuvre d'un observatoire du tourisme.
- Mise en place de la signalétique des circuits de randonnée et véloroutes.
- Création et aménagement de 2 sentiers urbains à Vannes.
- Aménagement de circuits adaptés et labellisés pour les personnes en situation de handicap.
- Ostréapolis : lancement des travaux, définition du plan de communication, de la boutique, du mode de gestion et du fonctionnement global.
- Installation de compteurs de fréquentation touristique sur le territoire.
- Étude sur les aires de camping-cars.
- Création de l'aventure 2 du jeu d'enquête Mys'Terre du Golfe.
- Validation du programme d'actions pour le logement des saisonniers.
- Destination Bretagne Sud Golfe du Morbihan : étude pour une application de gestion des véloroutes et mise en place de la signalétique sur la véloroute 45.
- Réflexion sur le transfert du Chorus et du CIAP.

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1232021DELIB-DE

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1232021DELIB-DE

COLLECTE ET VALORISATION DES DÉCHETS

CHIFFRES **CLÉS**

114 304 tonnes prises en charge,
soit **584 kg/habitant** (DGF) dont :

- **36 135 tonnes** d'ordures ménagères résiduelles
- **10 058 tonnes** de papiers et emballages légers
- **9 831 tonnes** de verre
- **710 tonnes** de textiles
- **56 309 tonnes** collectées en déchèteries
- **121 tonnes** de déchets amiantés collectés

ACTIONS **2020**

- Ouverture, après réhabilitation, de la déchèterie de Theix-Noyalo.
- Révision du schéma de collecte des déchets sur l'île d'Arz.
- Mise en place d'une collecte des cartons et des DIB dans les zones d'activités de Vannes et de sa 1re couronne.
- Test des zones de gratuité en déchèteries.
- Préparations de la candidature à la démarche Territoire Econome en Ressources.
- Animation des défis « famille à alimentation positive » et « de la fourche à l'assiette ».

PROJETS **2021**

- Lancement de l'étude préalable au tri à la source des biodéchets.
- Finalisation de l'implantation et validation du schéma de fonctionnement des 2 nouveaux équipements de réemploi et recyclage de Rhuys et d'Elven.
- Finalisation du programme d'implantation de conteneurs enterrés et réflexion sur les modalités de collecte de la presqu'île de Rhuys.
- Validation et mise en œuvre des 1res actions du TER.
- Préparation et validation du PLPDMA (Programme local de prévention des déchets).
- Mise en place généralisée du géo-guidage sur les véhicules de collecte (BOM et grues).
- Remplacement d'une partie des bacs du secteur du Loc'h dans le cadre des futures extensions des consignes de tri plastiques.
- Étude de faisabilité d'une plateforme déchets verts sur l'Île-aux-Moines.
- Mise en place de composteurs partagés en centre-ville de Vannes et sur l'Île d'Arz.

PLUS **D'INFORMATIONS**

Rapport d'activité complet sur :
www.golfedumorbihan-vannesagglomeration.bzh
▸ Institution ▸ Compétences ▸ Déchets

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1232021DELIB-DE

POLITIQUES ENVIRONNEMENTALES

CHIFFRES CLÉS

◆ **CONSEIL INFO-ÉNERGIE :**

1249 contacts auprès des conseillers info-énergie

23 jours d'animations

◆ **LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE :**

27 967 € de subventions accordées

637 nids détruits

ACTIONS 2020

- Approbation du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) 2020-2025 le 13 février 2020.
- Signature d'un contrat d'objectifs territorial de développement des énergies renouvelables thermiques avec l'ADEME pour une durée de trois ans.
- Organisation d'une formation qualifiante « Suivi et maintenance d'installation solaire collective de production d'eau chaude sanitaire » afin de développer un tissu économique favorable au développement des énergies renouvelables.
- Effacement diffus des pics de consommation électrique des logements tout électrique : partenariat sur 3 ans avec la société Voltalis.

- Rédaction de notes d'opportunité d'installations solaires dans le cadre l'offre de services «Économie Circulaire» aux entreprises.
- Poursuite de la mission des conseillers en énergie partagé (CEP) : 30 communes bénéficient de cet appui technique.
- Participation au projet d'unité de méthanisation territoriale à Elven et au projet de parc éolien à Locqueltas/Plaudren.
- Étude d'optimisation énergétique des équipements liés à la compétence eau et assainissement.
- Étude d'approvisionnement énergétique sur le site de dépôt de Kerniol à Vannes pour la future flotte de bus électriques.
- Étude d'un outil d'investissement dans les projets d'EnR commun avec la SEM 56 Énergies.
- Développement des partenariats : Clim'actions Bretagne sud, Altansun, Taranis, Bretagne vivante, GRDF et Voltalis.
- Réalisation de « l'état des lieux » sur la base des 6 domaines du référentiel Cit'ergie.
- Réalisation de l'opération Éco-défis avec la chambre des métiers et de l'artisanat.

PROJETS 2021

- Création d'un « Club Climat » constitué des référents PCAET des communes.
- Convention d'engagement avec les communes pour les mobiliser sur les objectifs du PCAET.
- Diagnostic sur les données disponibles et exploitables pour évaluer les effets du changement climatique sur le territoire en partenariat avec Clim'actions Bretagne sud.
- Candidature au label CapCit'ergie.
- Réalisation d'un 1er programme d'animations et de sensibilisation vers les agriculteurs sur les modes de production, de distribution et de consommation.
- Animation du contrat d'objectif territorial de développement des énergies renouvelables avec un chargé de mission.
- Création de l'outil d'investissement « Golfe du Morbihan-Vannes agglomération Énergie Positive » dans les projets d'énergies renouvelables avec la SEM 56 Énergies.
- Étude de mobilisation de la ressource « bois énergie » sur le territoire et structuration de la filière à 2030 (consultation en cours).

ACTIONS EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Optimisation des ressources.
- Développement des énergies renouvelables dans la mise en œuvre des projets.

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1232021DELIB-DE

QUALITÉ DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS

CHIFFRES CLÉS

◆ QUALITÉ DES EAUX DE BAIGNADE :

41 sites en qualité « excellente »,
2 sites en qualité « bonne »

483 analyses réglementaires ARS
et **143** en gestion active

13 événements contaminants
et **17** fermetures temporaires à la baignade.

ACTIONS EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Suivi physico-chimique et pesticide sur le bassin versant de Pénerf.
- Travaux de plantations bocagères sur le bassin versant du Loc'h et du Sal.
- Animations scolaires par « Eau et Rivières » sur le bassin versant du Plessis.

ACTIONS 2020

Qualité des milieux aquatiques

- Poursuite de l'élaboration du contrat territorial de bassin versant.
- Étude milieux aquatiques sur les bassins versants du Golfe (Vincin, Bilair et Plessis) : 226 km en étude.
- Démarrage de l'étude milieux aquatiques sur le Loc'h et Sal : 350 km en étude.
- Élaboration d'une stratégie de lutte contre les pollutions diffuses.
- Élaboration d'une stratégie territoriale bocagère.
- Travaux de plantations bocagères sur le bassin versant du Loc'h et du Sal : 14 km.
- Diagnostic des pressions sur l'aire d'alimentation du captage de Noyalo.
- Élaboration des profils de vulnérabilités conchylicoles.
- Suivi physico-chimique aux exutoires des bassins versants et suivi pesticide sur le bassin versant du Plessis.

Prévention des inondations et gestion du trait de côte

- Lancement des études du programme d'actions de prévention des inondations (PAPI).
- Lancement de l'élaboration de la stratégie locale de gestion du trait de côte.
- Prise de compétences eaux pluviales urbaines au 1er janvier par convention avec les communes.

Eau de baignade

- Révisions des profils de baignade de Vannes (plage et bassin de Conleau) et Larmor-Baden (plage de la Fontaine).
- Démarche de gestion active à l'ensemble des 43 plages.

PROJETS 2021

Qualité des milieux aquatiques

- Poursuite des actions sur les différentes thématiques (contrat territorial, milieux aquatiques, pollutions diffuses, Breizh Bocage, profils de vulnérabilité conchylicole, suivi de la qualité de l'eau...).
- Validation du contrat territorial du bassin versant.

Prévention des inondations et gestion du trait de côte

- Poursuite de la mise en œuvre du PAPI.
- Connaissance approfondie des aléas inondations et submersions marines.
- Définition des premiers systèmes d'endiguement.
- Réalisation d'ateliers de concertation en vue de l'élaboration de la stratégie locale de gestion du trait de côte.
- Lancement d'un schéma directeur de gestion des eaux pluviales urbaines.

Eaux de baignade

- Révision du profil de baignade à Saint-Gildas de Rhuys (le Kervert).
- Engagement dans la démarche de certification pour l'ensemble des sites de baignade du territoire.

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1232021DELIB-DE

EAU ET ASSAINISSEMENT

ACTIONS EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Pérennisation des systèmes de réutilisation des eaux usées traitées.
- Fiabilisation des systèmes de collecte des eaux usées pour limiter les rejets au milieu.

ACTIONS 2020

- 1er janvier 2020 : transfert à Golfe du Morbihan-Vannes agglomération des compétences : production et distribution d'eau potable, assainissement collectif et non collectif, eaux pluviales urbaines.

Eau potable

- Gestion de la production pour 24 communes de l'agglomération et 3 communes limitrophes.
- Transfert de la compétence à Eau du Morbihan pour 10 communes.
- Distribution de l'eau potable à l'ensemble des abonnés du territoire.
- À noter : réception d'une nouvelle usine de production sur la commune de Vannes en avril 2021.

Eaux usées

- Gestion de la collecte et du traitement de l'assainissement collectif pour l'ensemble des communes de l'agglomération.
- Contrôles et conseil sur les installations d'assainissement non collectif.
- Programmation d'un ambitieux projet de réhabilitation des réseaux en lien avec les usages (conchyliculture, baignade, eau potable…).

Eaux pluviales

- Gestion coordonnée de la compétence avec les communes via une convention de gestion.

PROJETS 20

- Études stratégiques: harmonisation tarifaire, ressources en eau potable, optimisation énergétique.
- Élaboration de règlement de service et de RPQS unifiés.
- Audit organisationnel du service.
- Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement.

CHIFFRES CLÉS

96 agents transférés

EAU POTABLE :

10 usines de production
2 637 km de réseau
8,5 millions de m³ d'eau produits
120 000 abonnés

EAUX USÉES

43 stations de traitement
400 postes de relevage
1532 km de réseaux
105 000 abonnés
12 500 systèmes d'assainissement non collectif

MOBILITÉ

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1232021DELIB-DE

CHIFFRES CLÉS

- **6,3 MILLIONS DE VOYAGES (-19% EN UN AN DU FAIT DE LA CRISE SANITAIRE) :**

20 lignes régulières,
2 types de services de transport à la demande

Plus de **10 000** élèves transportés

12 stations de vélos en libre-service équipées de 100 vélos électriques

30 vélos étudiants prêtés gratuitement

513 subventions de vélo à assistance électrique (VAE) attribuées

26 aires de covoiturage

8 km de pistes cyclables réalisés en 2020

ACTIONS EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Poursuite du développement des solutions de mobilité alternatives à la voiture.
- Réflexion sur l'acquisition de véhicules à hydrogène pour poursuivre le renouvellement de la flotte de bus.

ACTIONS 2020

- Mise en œuvre du PDU et évaluation.
- Poursuite des actions engagées en faveur de la politique cyclable (aménagements de voirie et services vélos) et réflexion à engager s'agissant d'un nouveau dispositif de location vélos moyenne et longue durée.
- Poursuite de la mise en œuvre des études relatives au Pôle d'Échanges Multimodal de la gare de Vannes.

Transports collectifs

- Réagencement du Point Infobus et réaménagement de la place de la Libération à Vannes.
- Gestion de la crise sanitaire sur le réseau KICEO.

Politique cyclable

- Extension du dispositif de subventions pour vélos à assistance électrique à l'acquisition de vélos cargos.
- Déploiement de 6 nouvelles stations Vélocéo.

Covoiturage

- Lancement des études pour l'extension de l'aire de covoiturage Les Deux Moulins à Ploeren.

PROJETS 2021

- Désignation du lauréat de la passerelle du futur Pôle d'échanges multimodal en gare de Vannes et lancement du marché de maîtrise d'œuvre des espaces publics.

Transports collectifs

- Gratuité expérimentale les samedis du 15 mai au 17 juillet 2021.
- Restructuration du réseau du bus pour la rentrée de septembre 2021.
- Réaménagement du dépôt de Kerniol.
- Réception des 9 premiers bus électriques (mise en circulation janvier 2022).
- Projet de développement de la billettique interopérable sur le réseau.
- Lancement du marché d'AMO pour le renouvellement de la DSP transport Kicéo.
- Sécurisation du transport des scolaires au travers du port obligatoire du gilet jaune (01/09/2021).

Politique cyclable

- Poursuite des études pour la mise en œuvre d'itinéraires intercommunaux et des fonds de concours aux communes.
- Poursuite des opérations vélo (marquage, prêt...).
- Réflexion sur la mise en œuvre d'un dispositif de location de vélos moyenne et longue durée.
- Comptage de fréquentation sur les axes cyclables du territoire.
- Installation de 10 consignes à vélo.
- Expérimentation de plateformes de stationnement temporaire.

Covoiturage

- Travaux d'extension de l'aire de covoiturage Les Deux Moulins à Ploeren.
- Mise à l'étude d'une aire de covoiturage à Brandivy.

AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1232021DELIB-DE

ACTIONS **2020**

Suivis

- De la délégation de service public Très haut débit.
- Du projet de déploiement FttH Mégalis.
- Du projet national « New deal » pour la téléphonie mobile.
- Des réseaux de télédistribution (Arradon, Saint-Avé et Vannes).

- Contrôle de la cohérence des trois projets Très haut débit (REV@, Orange et Mégalis BTHD).
- Suivi du projet d'extension REV@ (études et travaux) .
- Mise en œuvre d'offres professionnelles similaires sur toutes les zones d'activités de l'agglomération.

ACTIONS EN FAVEUR **DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

- Limitation des déplacements grâce au THD : facilite les visioconférences, le télétravail, la télémédecine, les téléformations…
- Réduction de la fracture numérique et des zones blanches.

PROJETS **2021**

- Poursuite des suivis engagés sur 2020 (Très Haut Débit, téléphonie mobile et réseaux de télédistribution).
- Mise en place d'un guichet unique pour toutes les demandes relatives aux antennes de téléphonie mobile.
- Contrôle des nouveaux déploiements 5G.
- Relance de la délégation de service public pour le réseau de télédistribution de Saint-Avé.

CHIFFRES **CLÉS**

- **RACCORDEMENTS AU RÉSEAU REV@ :**

448 entreprises (+ 39 %)
396 sites publics (+ 5 %)
4925 particuliers (+ 31 %)

---

12 opérateurs pour les particuliers
dont **4** opérateurs nationaux

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1232021DELIB-DE

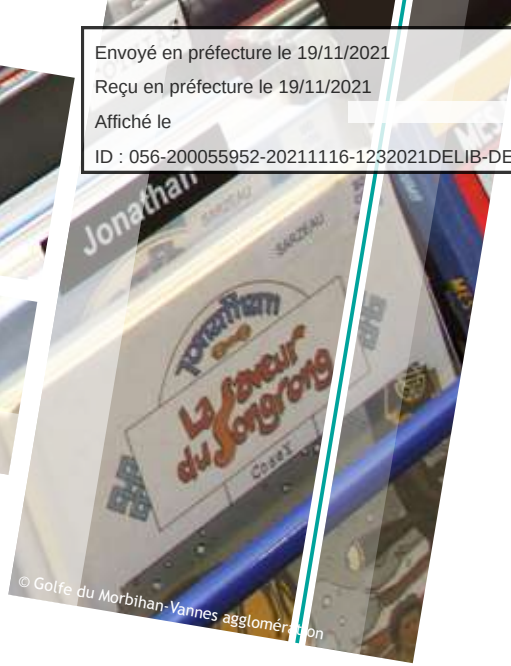

CULTURE

CHIFFRES **CLÉS**

Le segment culturel est le 2e à avoir été le plus affecté par la crise sanitaire, un peu après l'industrie aéronautique, mais avant le tourisme. Par rapport à 2019, l'activité du spectacle vivant a chuté en France de 90 % tandis que celui de la musique a baissé de 76 %. Seul le livre et les jeux vidéo se tirent d'affaire.

Pour les équipements communautaires, L'hermine et L'Échonova ont durablement fermé sur l'année 2020. Le Conservatoire a ouvert par alternances de périodes, avec des accueils restreints. Les médiathèques ont fermé lors du 1er confinement, mais sont restées ouvertes le reste de l'année sur des modes de fonctionnement atypiques (drives, jauges filtrées, mise en quarantaines des documents...).

Dans ce contexte, l'activité culturelle a été fortement réduite. L'année 2020 ne laisse pas d'indicateurs significatifs.

ACTIONS **2020**

- Phase 3 de la mise en réseau des médiathèques (intégration de l'Ile d'Arz, Treffléan et Locmaria-Grand-Champ).
- Mise en place des ressources numériques (e-book, VOD et e-learning sur le portail web du réseau, valises numériques pour animations en médiathèques).
- Annulation des 10 ans de l'Échonova et de la Semaine de la voix.
- Report en septembre d'une version réduite de l'événement Plages de danse.
- Mise en œuvre de nouvelles pédagogies au CRD avec l'émergence de l'enseignement distanciel.
- Mise en place de protocoles sanitaires pour les accueils en classe d'actions culturelles ou les accueils de publics en établissements d'enseignements ou en médiathèques.
- Maintien aux associations des subventions allouées pour ne pas les mettre en difficultés malgré la crise sanitaire.
- Présentation des services aux nouveaux élus.
- Mise en place d'une procédure d'audit à L'Échonova.

PROJETS **2021**

- Phase 4 de la mise en réseau des médiathèques (intégration de Vannes et Baden).
- Développement des ressources numériques (gaming, kiosque presse, BD).
- Réouverture de l'Échonova (après 16 mois de fermeture).
- Amorce d'un Contrat Local d'Éducation Artistique et Culturelle pour les scolaires.

ACTIONS EN FAVEUR **DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

- Équité dans l'accès aux activités culturelles des élèves du territoire.

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1232021DELIB-DE

SPORTS ET LOISIRS

ACTIONS **2020**

- Construction du centre aquatique Aquagolfe Elven.
- Début des travaux pour la réalisation de la base nautique de Toulindac à Baden.
- Harmonisation des dispositifs natation et voile scolaires pour l'ensemble du territoire.
- Création d'une carte d'abonné à point unique pour toutes les piscines Aquagolfe, centres aquatiques communautaires.

PROJETS **2021**

- Ouverture du centre aquatique Aquagolfe Elven (livraison prévue octobre 2021).
- Construction de la base nautique de Toulindac à Baden (livraison prévue juin 2021).
- Coordination du dispositif « Savoir rouler à vélo » pour les écoles du territoire.

CHIFFRES **CLÉS**

3 400 élèves en voile scolaire (CM1, CM2)

5 600 élèves en natation scolaire (CP, CE1, CE2)

- **MONTANTS PRÉVISIONNELS :**

7 161 000 € HT de travaux
pour le centre aquatique Aquagolfe Elven

852 000 € HT de travaux
pour la base nautique de Toulindac

ACTIONS EN FAVEUR **DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

- Équité dans l'accès aux activités nautiques des élèves (voile scolaire).

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1232021DELIB-DE

SOLIDARITÉS

CHIFFRES CLÉS

◆ ENTRAIDE ALIMENTAIRE :

350 colis distribués pendant le 1er confinement

- **700** personnes bénéficiaires

- **11500 kilos** de denrées

- **5 300** repas distribués

1327 foyers accueillis à l'épicerie sociale de Vannes

◆ CONSEILLÈRE EN ÉCONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE :

10 communes engagées dans le dispositif

111 rendez-vous

52 foyers rencontrés

ACCESSIBILITÉ :

368 commerces visités
et **280** professions libérales informées
par les ambassadeurs d'accessibilité

CRÉMATORIUM À PLESCOP :

1817 crémations dont **828** habitants du territoire soit **35 %** des décès du territoire

ACTIONS 2020

Accessibilité

- Désignation d'un référent accessibilité par commune.
- Sensibilisation des commerces et entreprises aux conditions d'accueil des personnes en situation de handicap et à mobilité réduite.
- Appui aux projets d'équipements communautaires recevant du public (ERP).

Crématorium à Plescop

- Amélioration des conditions d'accueil des familles endeuillées avec l'installation extérieure d'une sonorisation et d'un double écran pour permettre le suivi des cérémonies en cas de forte affluence.
- Amélioration des conditions de sécurité et d'accueil avec la réalisation d'un second parking de 50 places.

Entraide alimentaire

- 1er confinement : création d'un collectif CCAS, Département, Golfe du Morbihan-Vannes agglomération, État en partenariat avec la Banque alimentaire et l'AMISEP pour maintenir une offre alimentaire à destination des plus démunis.
- Création d'un dispositif d'aide à l'investissement pour les associations bénéficiaires du Fonds européen d'aide au plus démunis et du plan national d'aide alimentaire.

Soutien aux associations

- 240 000€ pour les associations relevant de l'entraide alimentaire, l'accès aux droits, la lutte contre l'exclusion, la pauvreté et l'isolement et l'inclusion numérique incluant un soutien exceptionnel de 55 000 € aux associations privées de ressources en période Covid.

PROJETS 2021

- Lancement d'un groupement de commande pour accompagner les CCAS volontaires dans leur démarche d'analyse des besoins sociaux.
- Adhésion au réseau territorial de l'économie sociale et solidaire (RTES).
- Suivi de la compétence insertion avec le transfert des chantiers nature et patrimoine.
- Construction d'un local pour accueillir les Restos du cœur.
- Animation de la commission intercommunale d'accessibilité et amélioration des conditions d'accueil des personnes à mobilité réduite au sein des équipements (base nautique et piscines).
- Réflexion pour développer une entraide alimentaire de proximité.
- Poursuite du partenariat avec les CCAS des communes : rencontre annuelle et rencontres ponctuelles sur des thèmes partagés .

ACTIONS EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Lutter contre l'exclusion et les discriminations pour plus de solidarité en soutenant les associations locales.

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1232021DELIB-DE

GOLFE DU MORBIHAN
VANNES AGGLOMÉRATION

Conception izatis.com

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1232021DELIB-DE

Affiché le 19/11/2021

2020

Rapport annuel

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES **DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS**

Golfe du Morbihan – Vannes agglomération

golfedumorbihan-vannesagglomeration.bzh

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
ADEME
CITEO
SysEm

GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLOMÉRATION

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1232021DELIB-DE

SOMMAIRE

03 PRÉSENTATION GÉNÉRALE

04 ORGANISATION ET ÉQUIPEMENTS DE COLLECTE

06 FLUX ET TONNAGES ANNUELS

08 COMPOSITION DES DÉCHETS COLLECTÉS

09 TRAITEMENT ET VALORISATION

10 SENSIBILISATION À LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

12 INDICATEURS FINANCIERS

15 FAITS MARQUANTS

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1232021DELIB-DE

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Depuis le 1er janvier 2017, le territoire de la communauté d'agglomération compte 172 000 habitants répartis sur 34 communes. Elle assure la compétence collecte et traitement des déchets ménagers.

LES COMPÉTENCES

Ce service public de gestion des déchets ménagers et assimilés est scindé en différents domaines :

- **La prévention et la sensibilisation**
- **La collecte individuelle et en apport volontaire**
- **La gestion des déchèteries**

Tous les trois assurés par Golfe du Morbihan - Vannes agglomération.

Le traitement : compétence transférée au Syndicat du Sud Est du Morbihan (SYSEM), qui exerce les compétences liées au traitement des déchets ménagers et assimilés (OMR, déchets recyclables issus de la collecte sélective, végétaux).

ANNÉE 2020

Population INSEE MUNICIPALE	**173 172**
Population DGF	195 681

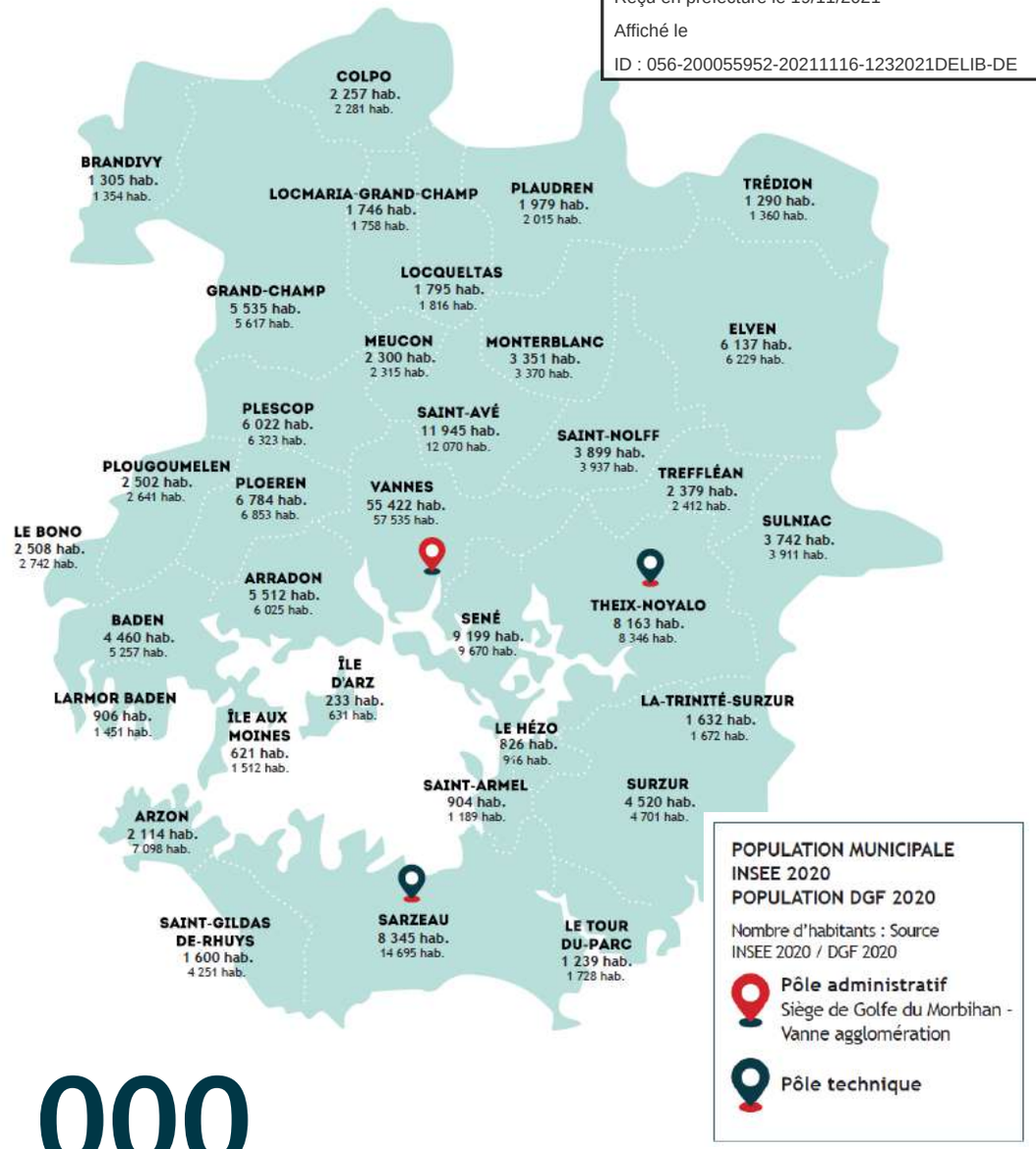

GOLFE DU MORBIHAN - VANNES AGGLOMÉRATION EN CHIFFRES

750 KM² de SUPERFICIE

423 KM de CÔTES

34 COMMUNES

PRÈS DE **173 000** HABITANTS

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1232021DELIB-DE

ORGANISATION ET ÉQUIPEMENTS DE COLLECTE

121 355
CONTENANTS EN PLACE

ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

61 085 BACS INDIVIDUELS

421 CONTENEURS

DÉCHETS RECYCLABLES

58 492 BACS INDIVIDUELS

443 CONTENEURS

VERRE

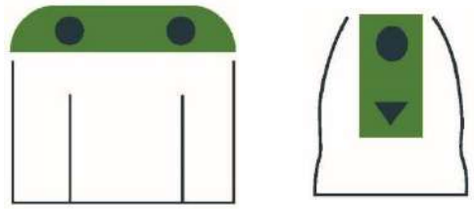

642 CONTENEURS AERIENS

131 CONTENEURS ENTERRES

TEXTILES

141 CONTENEURS

44 VÉHICULES assurent la collecte, la livraison des bacs et les interventions

462 396 LITRES de gasoil ont été consommés par les véhicules de la régie.

118 POSTES de travail

26 963 KG *de biogaz carburant (bio-GNV) ont également été consommés par 3 bennes ordures ménagères.*

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1232021DELIB-DE

SCHÉMA DE COLLECTE

ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

DÉCHETS RECYCLABLES

VALORISATION
Les boîtes métalliques sont recyclées en boîtes de conserve, tire-bouchons, vélos...
Les bouteilles ou flacons en plastique sont recyclés en pull, arrosoirs, bouteilles...
Les briques alimentaires ou cartonettes sont recyclées en essuie-tout, carton...
Les journaux, magazines ou revues sont recyclés en boîte à oeufs, journaux...

VERRE

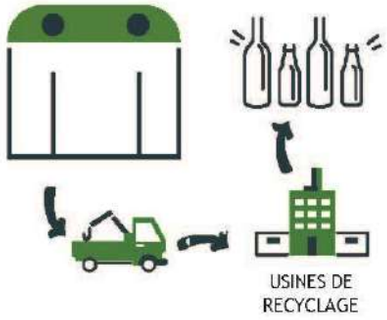

DECHETERIE

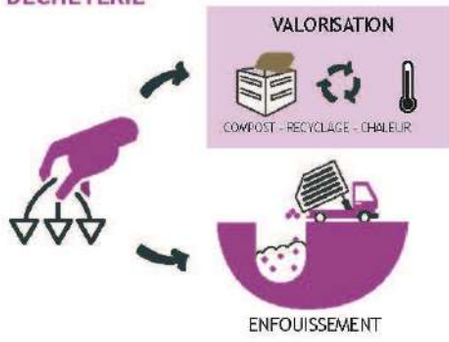

12 DÉCHÈTERIES POUR LES PARTICULIERS + UNE RÉSERVÉE AUX PROFESSIONNELS

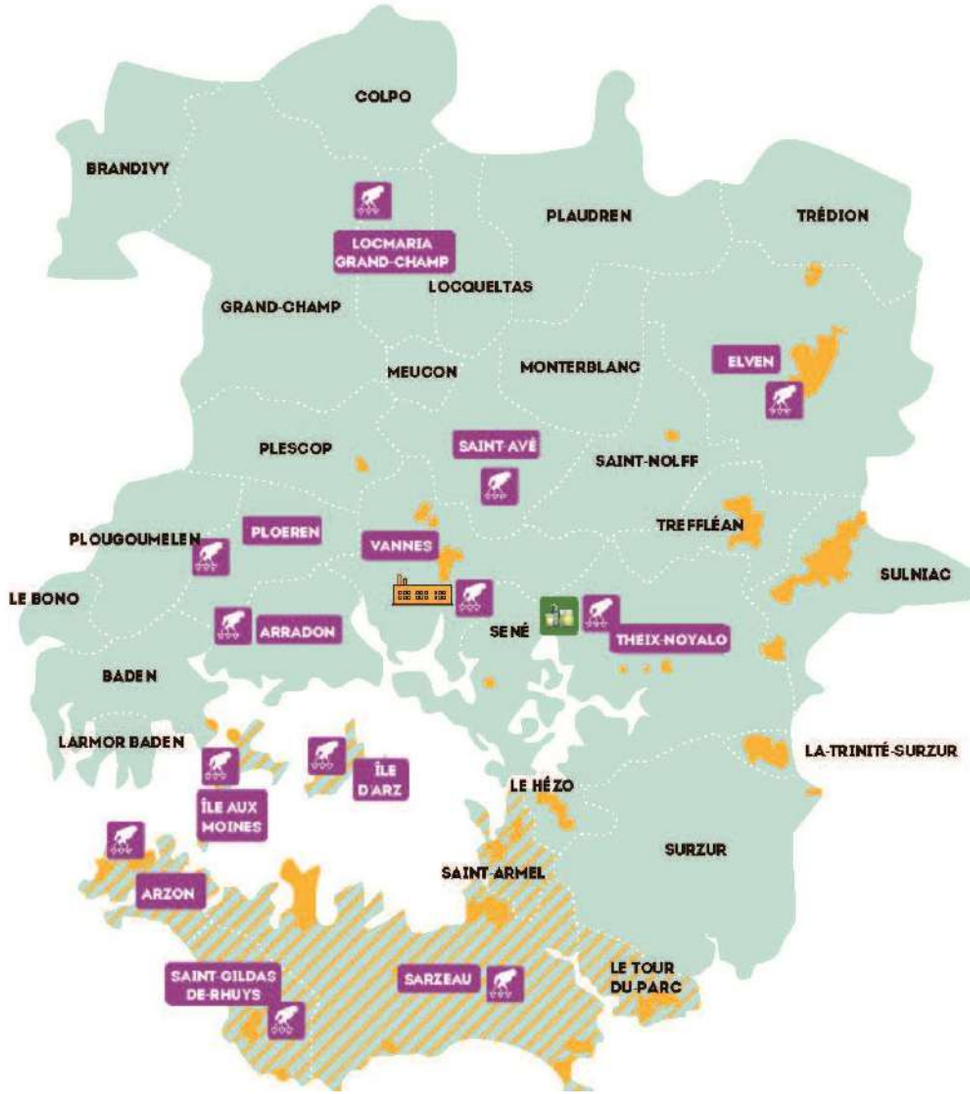

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1232021DELIB-DE

FLUX ET TONNAGES ANNUELS

114 304 T

C'EST LE TONNAGE TOUT FLUX CONFONDUS

DES DÉCHETS COLLECTÉS EN 2020 soit 660 kg/hab./INSEE
584 kg/hab./DGF

La part des déchets collectés sélectivement est passée de 26.1% en 2010 à 35,5% en 2020. L'augmentation de 9,4 points entre 2010 et 2020 démontre les résultats positifs sur le geste de tri de l'évolution du service de collecte proposé aux habitants, notamment la mise en place de bacs individuels, le déploiement de conteneurs enterrés et l'augmentation du nombre de conteneurs dédiés au verre et textile.

ÉVOLUTION DES TONNAGES DEPUIS 2010 (HORS DÉCHÈTERIES)

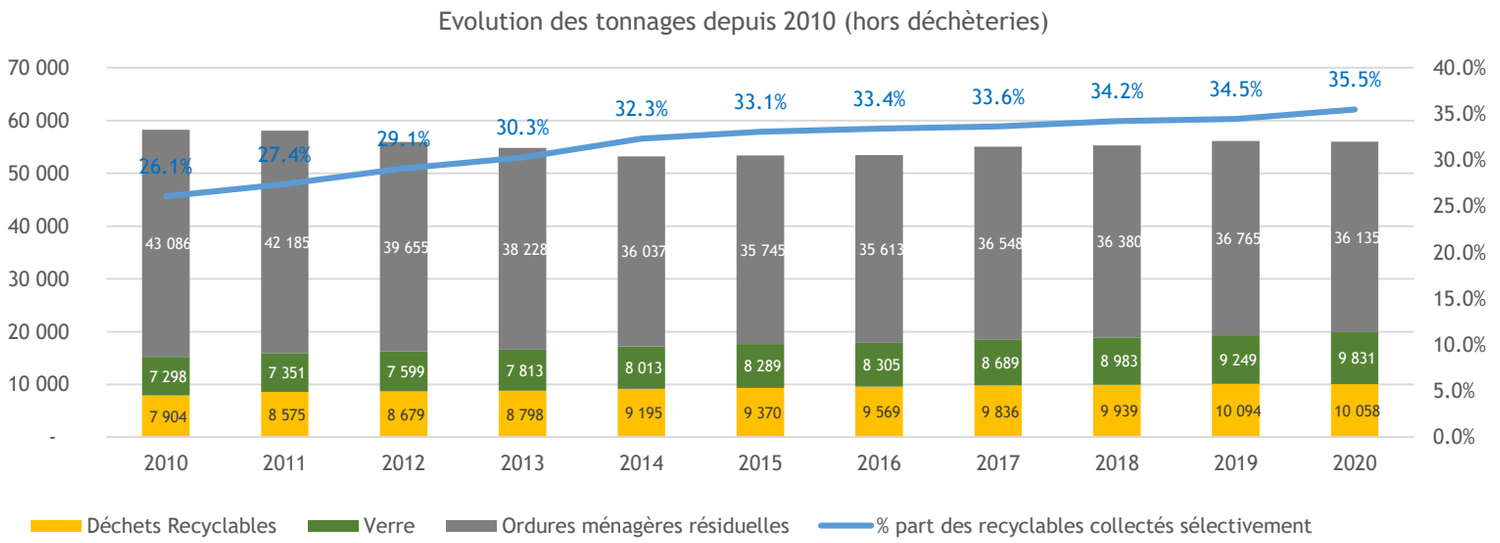

56 932 tonnes collectés hors déchèteries sur 5 flux :

ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

36 135 T

209 kg/hab./INSEE
185 kg/hab./DGF

DÉCHETS RECYCLABLES

10 058 T

58 kg/hab./INSEE
52 kg/hab./DGF

VERRE

9 831 T

57 kg/hab./INSEE
50 kg/hab./DGF

TEXTILES

710 T

4 kg/hab. DGF

CARTON DES COMMERÇANTS DU CENTRE-VILLE DE VANNES

198 T

Collectées en 2020

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1232021DELIB-DE

LA COLLECTE DES DÉCHETS DANS LES DÉCHÈTERIES

56 309 T

ONT ÉTÉ APPORTÉES DANS LES DÉCHÈTERIES EN 2020

325 kg/hab./INSEE - 288 kg/hab./DGF hors apport pro

Quatre flux constituent à eux seuls 78% des tonnages réceptionnés en déchèteries :

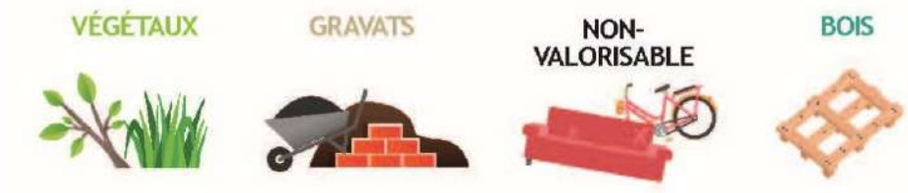

VÉGÉTAUX	GRAVATS	NON-VALORISABLE	BOIS
38 %	21 %	16 %	8 %
122 kg/hab./INSEE 108 kg/hab./DGF	66 kg/hab./INSEE 58 kg/hab./DGF	51 kg/hab./INSEE 45 kg/hab./DGF	25 kg/hab./INSEE 22 kg/hab./DGF

La plupart d'entre eux suivent des filières de valorisation, sauf le non valorisable, qui lui est enfoui dans un centre de stockage.

RÉPARTITION DES TONNAGES PAR DÉCHÈTERIES TOUT FLUX CONFONDUS

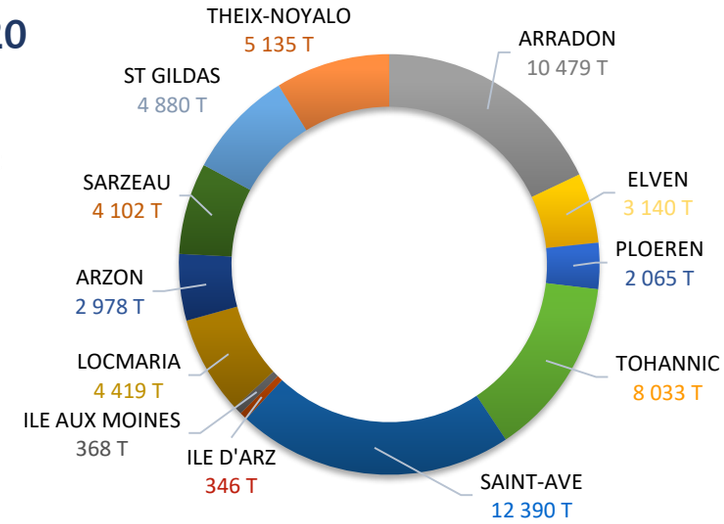

Tonnage total issu de la déchèterie pro :
852 T dont 507 T de Déchets Verts (60%)

ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX TONNAGES *(hors déchèterie pro de Theix-Noyalo)*

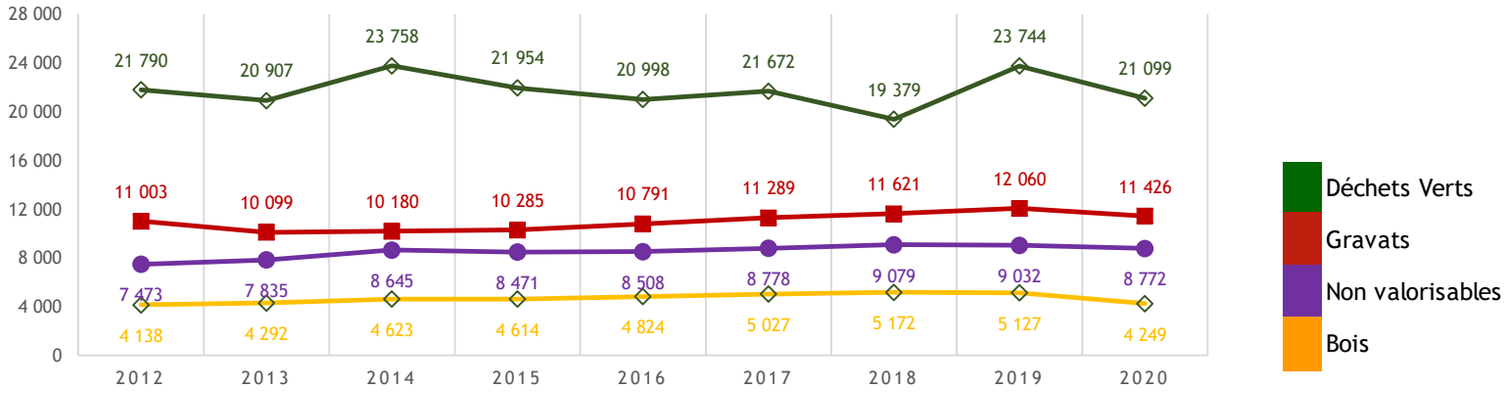

TONNAGES ANNUELS DES AUTRES FLUX *(hors déchèterie pro de Theix-Noyalo)*

	TONNAGES 2019	TONNAGES 2020	RATIO KG/HAB INSEE
Ferraille	2 291	2 349	14
Carton	1 614	1 603	9
Déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E)	1 456	1 400	8
Mobilier	2 855	3 000	17
Pneus	36	23	0
Déchets diffus spécifiques (DDS) - filière éco-organisme	80	91	1
DDS hors filière éco-organisme	284	380	2
Piles	16	17	0
Plastiques durs	0	0	0
Huile	58	57	0
Batteries	1	0	0
Béton		1 158	7
Terre Végétale		279	2
Plâtre		407	2

DÉCHETS DANGEREUX AMIANTE CIMENT

121 T

229 dépôts en 2020

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1232021DELIB-DE

COMPOSITION DES DÉCHETS COLLECTÉS

CHAQUE ANNÉE, DES CARACTÉRISATIONS SUR DES ÉCHANTILLONS REPRÉSENTATIFS DES FLUX ENTRANT PERMETTENT DE DÉFINIR LES PRIORITÉS D'ACTIONS.

19%

DES DÉCHETS PRÉSENTS DANS LES ORDURES MÉNAGÈRES AURAIENT PU ÊTRE RECYCLÉS S'LS AVAIENT ÉTÉ DÉPOSÉS DANS LES CONTENANTS DE COLLECTES SÉLECTIVES.

ZOOM SUR LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

Les résultats des caractérisations menées sur les ordures ménagères permettent d'observer que près d'un quart des déchets sont valorisables (papier, verre, bouteille/flacon plastique…), preuve que nous pouvons encore améliorer nos performances.

PAPIERS
6%
13KG
hab./an

MÉTAUX
2%
5KG
hab./an

VERRE
2%
5KG
hab./an

FRACTION RESIDUELLE
50%
102KG
hab./an

CARTONS
6%
12KG
hab./an

BOUTEILLES / FLACONS
1%
2KG
hab./an

TEXTILES
3%
6KG
hab./an

DÉCHETS ORGANIQUES
31%
64kg
hab./an

Chiffres exprimés par habitant et par an (caractérisation réalisée en janvier et juillet 2020)

ZOOM SUR LES DÉCHETS RECYCLABLES

TAUX DE REFUS

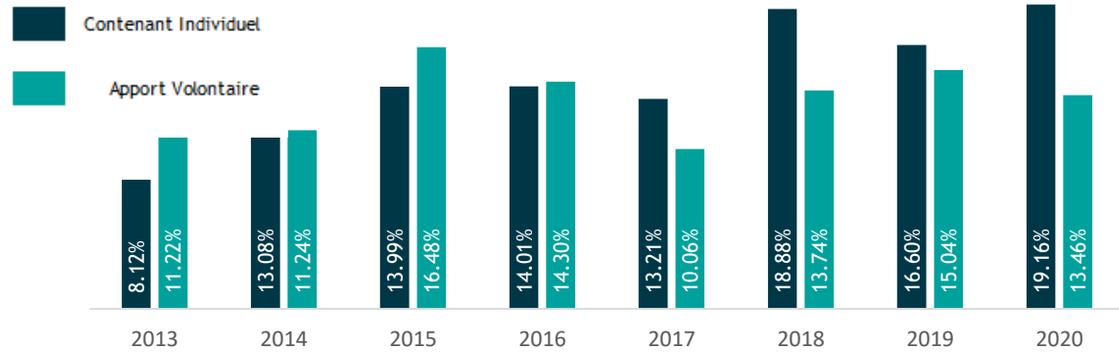

COMPOSITION DES DIFFÉRENTS FLUX DE DÉCHETS RECYCLABLES

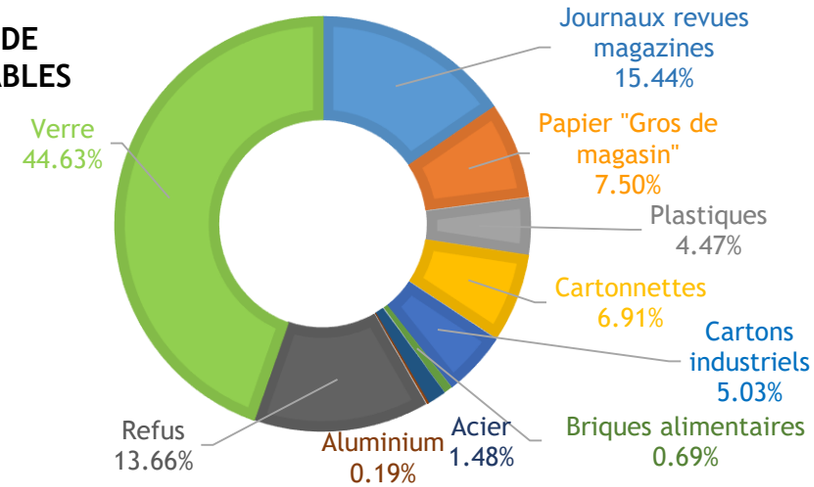

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1232021DELIB-DE

TRAITEMENT ET VALORISATION

TAUX DE VALORISATION MATIÈRE GLOBAL

56% C'est le taux de valorisation matière des déchets tous flux confondus.

TAUX DE VALORISATION EN DÉCHÈTERIE

80% C'est le taux de valorisation des déchets collectés par la collectivité en déchèterie (hors gravats).

VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

Sur l'ensemble du territoire desservi par le Sysem

1 209 MWH

chaleur produite

5 850 T

compost produits

3 476 MWH

électricité produite

23 264 T

envoyées dans les centres de stockage

VALORISATION DES DÉCHETS COLLECTÉS EN DÉCHÈTERIE

Végétaux	Compost
Béton, terre végétale	Réemploi
Bois, cartons, métaux, plâtre	Recyclage
Huile minérale, mobilier, déchets d'équipements électriques et électroniques, piles, lampes-néons, pneus	Recyclage ou valorisation énergétique
Déchets dangereux et huiles alimentaires	Valorisation énergétique
Gravats et non valorisable	Enfouissement

RÉPARTITION DES USINES OÙ SONT RECYCLÉS LES MATÉRIAUX ISSUS DES COLLECTES SÉLECTIVES

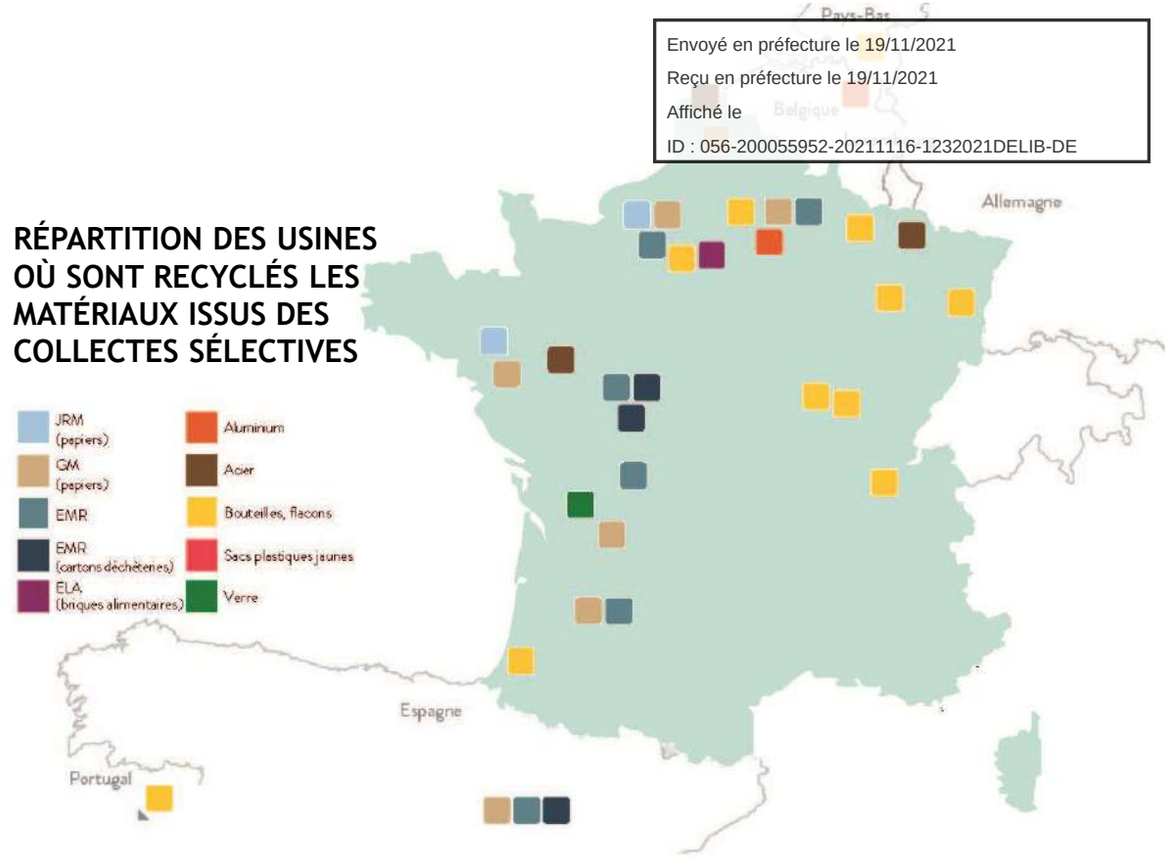

ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

Implantée à côté du centre de tri, l'Unité de Valorisation Organique (UVO) a été mise en service en 2012 par le SYSEM. L'installation est dimensionnée pour traiter 53 000 tonnes d'ordures ménagères ou déchets similaires/an. Elle permet de réduire la quantité de déchets non valorisables destinés à l'enfouissement par la transformation de la matière organique. Cet équipement allie deux technologies de transformation : la méthanisation et le compostage. *Rapport annuel du Sysem en ligne sur* ***www.sysem.fr***

DÉCHETS RECYCLABLES

Les déchets recyclables sont déchargés au centre de tri VENESYS du SYSEM (Zone du Prat - Vannes) pour y être séparés et conditionnés par matériau, pour ensuite être expédiés vers les centres de recyclage.

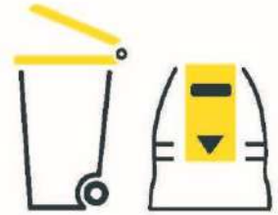

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1232021DELIB-DE

SENSIBILISATION A LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

LABELLISÉ EN 2015 TERRITOIRE ZÉRO DÉCHET ZÉRO GASPILLAGE, GOLFE DU MORBIHAN - VANNES AGGLOMÉRATION A CONTRACTUALISÉ AVEC L'ADEME EN JUIN 2017 POUR SE LANCER DANS UN PROGRAMME D'ACTIONS AMBITIEUX ET AINSI S'ENGAGER EN FAVEUR DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE, SOCIALE ET SOLIDAIRE.

PRÉVENTION ET RÉDUCTION DES DÉCHETS

ÉVOLUTION DE LA POPULATION ET DES PRINCIPAUX TONNAGES, RAMENÉS SUR UNE BASE 100 EN 2010.

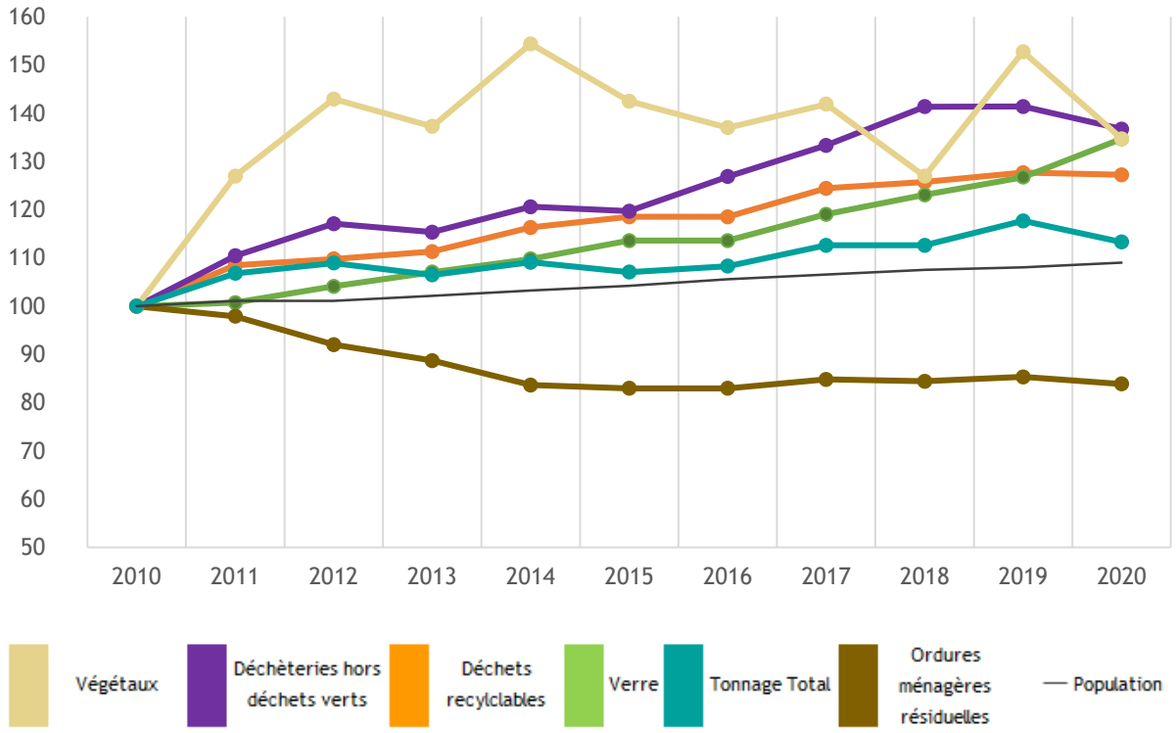

DÉFI ZÉRO gaspillage

TRIER SES DÉCHETS, C'EST BIEN. RÉDUIRE LEUR PRODUCTION À LA SOURCE, C'EST ENCORE MIEUX !

606 COMPOSTEURS DISTRIBUÉS EN 2020

SOIT **24 353** FOYERS ÉQUIPÉS

MISE À DISPOSITION DES COMPOSTEURS INDIVIDUELS

Aujourd'hui, **24 353 pavillons sont équipés d'un composteur sur l'agglomération de Vannes.**

LE COMPOSTAGE EN HABITAT COLLECTIF
93 résidences sont équipées, **soit 2851 logements.**

LE COMPOSTAGE EN ÉTABLISSEMENT
42 établissements (scolaires, administrations, entreprises…) sont aujourd'hui équipés de dispositifs de compostage hors domicile.
5 nouveaux établissements ont été équipés en 2020.

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1232021DELIB-DE

MANIFESTATIONS ÉCO RESPONSABLES

En 2020, 58 manifestations ont bénéficié de la mise à disposition de matériels de collecte et de conseil sur le réduction et la gestion des déchets.

7 775

GOBELETS LOUÉS

SUR 7 MANIFESTATIONS.

40%

DES BOITES AUX LETTRES

EQUIPÉES D'**UN STOP PUB**

PARTICIPATION A LA SEMAINE EUROPÉENNE DE RÉDUCTION DE DÉCHETS (SERD)

Les ateliers initialement programmés en présentiel ont du être annulés.
Cependant, 7 tutos vidéos ont été crées et partagés avec un total de 8576 vues sur les thématiques des produits ménagers naturels, de la cuisine anti-gaspillage, des cosmétiques naturels, du jardin zéro déchet, de la peinture naturelle, de la cuisine à la salle de bain, et du Noël zéro déchet.

2 *Mardi 24 Novembre - 11H30*
"Ma cuisine anti-gaspi"

COMMUNICATION AUPRÈS DES SCOLAIRES

Malgré de nombreuses animations reportées, 1 313 élèves d'écoles primaires du territoire ont étés sensibilisés à la thématiques des déchets, dont 499 élèves ayant visité le centre de tri des déchets recyclables.

555 M³

VÉGÉTAUX BROYÉS

GRÂCE AU SERVICE DE BROYAGE, **101 USAGERS** ONT BÉNÉFICIÉ DU SERVICE DE BROYAGE À DOMICILE EN 2020.

ZONES DE GRATUITÉ

En début d'année 2020, des zones de gratuité ont été installées sur 3 déchèteries : Vannes, Arradon et Saint-Avé.

Elles permettent aux usagers de déposer / reprendre des objets encore utilisables.

SENSIBILISATION GRAND PUBLIC

Des interventions auprès d'entreprises , d'ALSH ou de foyers de vie du territoire ont permis de sensibiliser plus de 170 personnes.

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1232021DELIB-DE

INDICATEURS FINANCIERS

CE QU'IL FAUT RETENIR

En 2020, le budget total du service déchets s'élève à :

23 840 072 €
EN DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

3 335 372 €
EN DEPENSES D'INVESTISSEMENT

24 822 642 €
EN RECETTES DE FONCTIONNEMENT

2 373 339 €
EN RECETTES D'INVESTISSEMENT

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

La TEOM correspond au montant prélevé auprès des contribuables pour financer le service.
Issu de modes de calculs différents selon les trois EPCI précédant la fusion, le taux 2020 varie selon les communes.
Une harmonisation progressive des taux de TEOM est effective depuis 2020 jusqu'en 2025.

COÛT DU SERVICE

Le coût du service calculé selon la méthode Compta-Coût.

	Ordures Ménagères Résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Déchets des déchèteries	Encombrants	Déchets des professionnels	Textiles	Total
Charges de structure	498 963 €	28 606 €	183 552 €	209 592 €	1 717 €	7 635 €	- €	930 065 €
Communication	12 065 €	12 065 €	84 457 €	- €	- €	- €	12 065 €	120 653 €
Prévention	135 070 €	25 749 €	38 623 €	172 063 €	- €	- €	- €	371 504 €
Pré-collecte	686 918 €	226 519 €	403 746 €	- €	- €	- €	- €	1 317 183 €
Collecte	3 533 464 €	355 357 €	1 752 530 €	1 675 930 €	37 446 €	37 566 €	- €	7 392 293 €
Transfert/Transport	12 140 €	18 601 €	10 385 €	335 118 €	- €	88 590 €	- €	464 834 €
Tri et conditionnement	- €	- €	1 803 793 €	- €	- €	2 734 €	- €	1 806 526 €
Compostage	- €	- €	- €	431 682 €	- €	10 373 €	- €	442 056 €
Enlèvement et traitement des déchets dangereux	- €	- €	- €	302 568 €	- €	203 €	- €	302 770 €
Traitement de déchets non dangereux - vente de produits et d'énergie	6 542 564 €	- €	- €	1 663 123 €	- €	23 694 €	- €	8 229 381 €
TOTAL CHARGES	**11 421 184 €**	**666 897 €**	**4 277 086 €**	**4 790 077 €**	**39 163 €**	**170 795 €**	**12 065 €**	**21 377 267 €**
Matériaux	- €	179 695 €	350 326 €	220 692 €		9 876 €	- €	760 589 €
Autres produits	33 409 €	3 911 €	18 072 €	7 440 €	335 €	383 €	- €	63 551 €
Tous soutiens des sociétés agréées	19 515 €	128 953 €	2 084 286 €	215 898 €	- €	12 701 €	- €	2 461 352 €
Reprises des subventions d'investissement	22 569 €	5 543 €	16 915 €	62 978 €	48 €	55 €	- €	108 108 €
Subventions de fonctionnement	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAL PRODUITS	**75 492 €**	**318 102 €**	**2 469 599 €**	**507 008 €**	**384 €**	**23 015 €**		**3 393 600 €**
TVA acquittée	818 244 €	34 767 €	273 388 €	368 095 €	1 220 €	14 657 €	564 €	1 510 935 €
Couts annuels								
Cout aidé HT	11 345 692 €	348 795 €	1 807 487 €	4 283 069 €	38 779 €	147 779 €	12 065 €	17 983 667 €
Cout aidé TTC	12 163 936 €	383 562 €	2 080 875 €	4 651 164 €	39 999 €	162 437 €	12 629 €	19 494 602 €
Cout par habitant								
Cout aidé HT	65 €	2 €	10 €	25 €	0.20 €	0.40 €	- €	104 €
Cout aidé TTC	70 €	2 €	12 €	27 €	0.23 €	0.94 €	0.07 €	113 €
Cout par tonne								
Cout aidé HT	330 €	35 €	179 €	95 €	431 €	150 €	17 €	178 €
Cout aidé TTC	354 €	39 €	207 €	103 €	444 €	165 €	18 €	193 €

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

	CA 2020	Evolution/ 2019
Charges à caractère général	**5 053 244 €**	-8.3%
dont carburant	601 142 €	-10.1%
dont contrat déchetterie	2 947 307 €	-7.6%
dont autres contrats (lavage conteneurs, pneumatiques…)	380 466 €	-3.3%
dont pièces détachées et réparations	349 086 €	-12.1%
dont communication et prévention	152 395 €	398.4%
dont autres charges	622 848 €	-24.9%
Charges de personnel	**5 774 649 €**	-0.7%
dont frais généraux refacturés au service déchets	469 000 €	-6.4%
Remboursement TEOM	**19 526 €**	137.9%
Dépenses imprévues	-	
Autres charges de gestion courante	**10 771 559 €**	8.4%
dont SYSEM	10 736 274 €	8.3%
dont subventions	24 500 €	44.5%
Charges financières	**50 983 €**	-6.9%
Charges exceptionnelles	**132 €**	-99.2%
Frais Généraux imputés au Service Déchets	-	
Amortissement	**2 086 551 €**	-4.4%
Autres opérations d'ordre	**83 428 €**	3.2%
TOTAL	**23 840 072 €**	1.0%

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	CA 2020	Evolution/ 2019
Produits services ventes diverses	**1 319 160 €**	-42.4%
dont déchèteries	125 088 €	-58.4%
dont vente matériaux	644 358 €	-46.3%
dont redevance spéciale	494 022 €	-27.9%
dont autres recettes	55 692 €	-46.8%
Atténuation de charges/produits	55 557 €	-68.0%
TEOM	**21 019 430 €**	1.6%
Dotations et participation	**2 241 127 €**	15.8%
dont soutiens éco-organismes, subventions	2 235 103 €	19.2%
Produits exceptionnels	**103 940 €**	-89.8%
dont cessions	32 102 €	-44.8%
Opérations d'ordre	**83 428 €**	
TOTAL	**24 822 642 €**	**-5.3%**

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT

CA 2020 : 982 570 €

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1232021DELIB-DE

	CA 2020	Evolution /2019
Immobilisations incorporelles	7 647 €	-70.2%
dont frais d'insertion	6 212 €	-40.1%
dont logiciel	235 €	-96.1%
dont études	1 200 €	-87.1%
Fond de concours (déchèterie/SYSEM)	-	
Immobilisations corporelles	**2 653 852 €**	-9.8%
dont acquisition de terrain	1 469 €	46.9%
dont matériel roulant	1 189 033 €	38.5%
dont autres travaux et acquisitions	946 539 €	2933.9%
dont conteneurs, semi enterrés, enterrés	304 190 €	-77.5%
dont bacs	212 621 €	3.4%
dont déchèteries	-	
Emprunt	**118 929 €**	-20.6%
Immobilisations en cours	**500 005 €**	-13.7%
dont Centre technique	-	
dont autres	500 005 €	
Opérations d'ordre	**54 939 €**	-51.6%
TOTAL	**3 335 372 €**	**-12.5%**

REPORTS EN INVESTISSEMENT :
- Dépenses : 2261 k€, dont 1162 k€ acquisition matériel roulant, 872 k€ acquisition caissons-bacs-enterrés, 78 k€ de travaux déchèteries
- Recettes : 587 k€, dont 562 k€ FCTVA et 24 k€ de subventions

RÉPARTITION BUDGÉTAIRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT PAR PRINCIPAUX POSTES

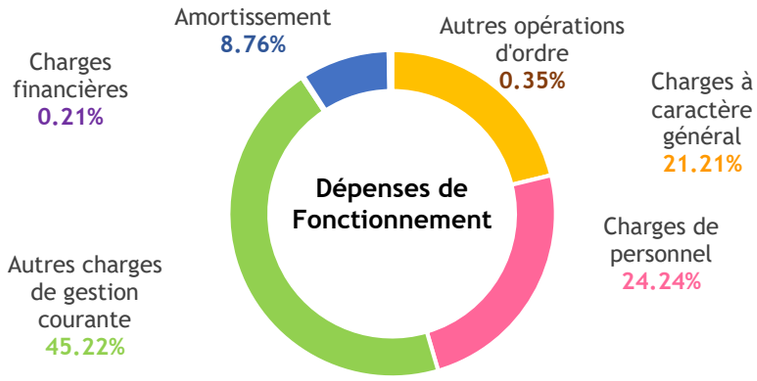

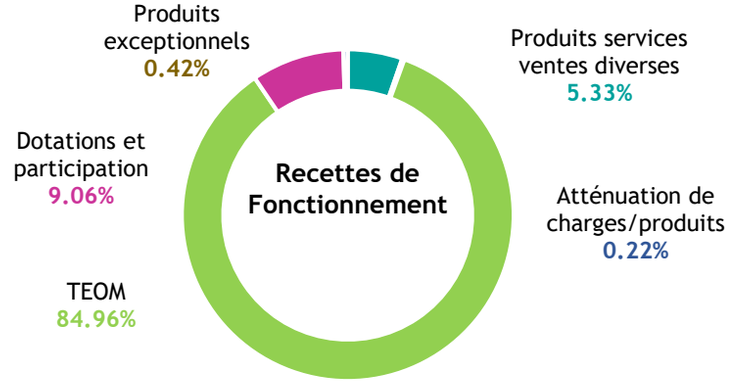

RECETTES D'INVESTISSEMENT

	CA 2020	Evolution /2019
FCTVA	**165 991 €**	-80.2%
Emprunt		
Subvention perçue	**119 555 €**	-12.1%
Produits de cession d'immo.	**54 939 €**	
Amortissement	**2 086 551 €**	-4.4%
Autres opérations d'ordre	**1 242 €**	-98.5%
TOTAL	**2 373 339 €**	-26.7%

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT

CA 2020 : -962 033 €

INDICATEURS FINANCIERS *SUITE…*

ENTITÉ	PRESTATION	MONTANT HT PERCU SUR EXERCICE 2020
RECETTE MATERIAUX		**613 966 €**
VERALLIA	Recettes Verre (collecte sélective) Option Filières	99 711 €
VALORPLAST	Recettes Plastiques (collecte sélective) Option Filières	135 648 €
REVIPAC	Recette PCC Option Filières	1 159 €
VEOLIA PROPRETE (NETRA)	Recette Alu Option Filières	6 519 €
SYSEM	Recettes Papiers Cartons Non Complexés (collecte sélective)	108 474 €
ARCELOR Mittal	Recettes acier (collecte sélective) Option Filières	35 287 €
GUYOT	Recettes vente métaux déchèteries Option fédération	209 464 €
SUEZ	Recettes Cartons déchèteries et centre-ville de Vannes Option Fédération	17 705 €
SOUTIEN ECO ORGANISMES		**2 367 372 €**
ECO EMBALLAGES CITEO	Soutiens déchets d'emballages	1 967 799 €
ECO FOLIO CITEO	Soutiens papiers	235 314 €
ECOTLC	Soutien	0 €
ECO MOBILIER	Soutiens déchets d'éléments d'ameublement	51 639 €
OCAD3E	Soutiens déchets d'équipements électriques et électroniques (reversements SYSEM)	103 759 €
ECO DDS	Soutiens déchets diffus spécifiques	8 860 €
SUBVENTIONS		**44 093 €**
ADEME	Report réhabilitation déchèteries	44 093 €

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1232021DELIB-DE

ENTITÉ	ENTREPRISE	MONTANT HT RÉGLÉ SUR EXERCICE 2020
Fourniture de carburants (GO, AdBlue, GNV, GNR)	COMPAGNIE PETROLIERE DE L'OUEST (Loch, déchèterie Arradon)	1 767 €
	LECLERC	495 129 €
	CASINO (Rhuys)	73 610 €
	ENDESA ENERGIA (GNV)	28 369 €
	STATION TOTAL	212 €
Fourniture et maintenance de pneumatiques	JAHIER PNEU	52 478 €
Fourniture de bacs individuels	CONTENUR (Bacs 4 roues)	28 935 €
	ESE France (Bacs 2 roues)	83 723 €
Conditionnement des cartons - collectes BOM	SUEZ	3 007 €
Fourniture de composteurs	QUADRIA	40 560 €
Fourniture de conteneurs enterrés et semi-enterrés	TEMACO (SULO)	88 212 €
	ASTECH	212 712 €
Travaux de mise en place d'enterrés	COLAS/PIGEON	54 638 €
Fourniture de colonnes aériennes d'apport volontaire(habillage bois)	STI	15 217 €
Collecte selective verre secteur loc'h et Rhuys saison estivale	SUEZ	38 940 €
Gerbage-rechargement Verre PF Sarzeau bodérin	THEAUD	8 740 €
Lavages des bacs collectifs, conteneurs d'apport volontaire	ANCO	170 275 €
Collecte et traitement des déchets de déchèteries	Sécurité déchèteries	SECURITAS	24 442 €
	Gardiennage /Mise à disposition bennes et Transport	COVED	944 832 €
	Gardiennage /Mise à disposition bennes et Transport	VEOLIA/TRIBORD	459 525 €
	Collecte et traitement du PLATRE	VEOLIA	40 341 €
	Traitement du bois	ECOSYS/SECHE	147 013 €
	Conditionnement des cartons	SUEZ	23 837 €
	Traitement des végétaux	SYSEM	588 619 €
	Traitement des gravats	CHARIER CM	82 105 €
	Amiante -traitement	CHARIER CM	9 580 €
	Traitement des non valorisables +bois (dont TGAP)	SECHE (ECOSITE)	918 742 €
	Collecte et traitement des déchets diffus spécifiques - contenants	TRIADIS SERVICE	330 364 €
	Collecte et Traitement huiles minérales	CHIMIREC	5 071 €
Location local gardien st gildas		ALGECO	9 603 €
Fourniture de caissons/benne/armoire dds de déchèteries		ACSM / AGEC	23 244 €
Dispositif de comptage de véhicule		ECO-COMPTEUR	1 248 €

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1232021DELIB-DE

2020, LES FAITS MARQUANTS

1

3

3

4

5

6

7

8

1 Ouverture, après réhabilitation, de la déchèterie de Theix-Noyalo

2 Lancement de l'appel à projet pour l'exploitation de la recyclerie - matériauthèque

3 Poursuite du « défi cantines » auprès des communes d'Arradon et Sarzeau

4 Révision du schéma de collecte des déchets sur l'ile d'Arz

5 Mise en place de zone de gratuité sur les déchèteries de Arradon, Saint Avé et Vannes

6 Clôture du défi foyers à alimentation positive auprès de 60 foyers

7 Mise en place d'une collecte des cartons et des DIB dans les zones d'activités de Vannes et de sa 1ère couronne.

8 Lancement du concours Eco-défis en partenariat avec la chambre des métiers et de l'artisanat

9 Dépôt de candidature de l'appel à projet ADEME Territoire Econome en Ressources

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1232021DELIB-DE

PERSPECTIVES 2021

LES ACTIONS PRINCIPALES À SUIVRE PORTENT SUR :

- Mise en œuvre des actions Territoire Econome en Ressources
- Elaboration et validation du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
- Finalisation du programme d'implantation de conteneurs en enterrés et réflexion sur les modalités de collecte de la Presqu'ile de Rhuys
- Lancement de l'étude préalable au tri à la source des biodéchets
- Finalisation de l'implantation et validation du schéma de fonctionnement des 2 nouvelles déchèteries de Rhuys et d'Elven
- Généralisation du géoguidage sur les véhicules de collecte
- Remplacement des bacs du secteur Loch dans le cadre des futures extension des consignes de tri
- Lancement d'une étude de faisabilité d'une plateforme déchets verts sur l'Ile-Aux-Moines
- Mise en place de composteurs partagés en centre-ville de Vannes et sur l'Ile d'Arz
- Préparation à la mise en place d'équipements du réemploi (recyclerie – matériauthèque)
- Poursuite du « défi cantine » auprès des communes d'Arradon et Sarzeau

Golfe du Morbihan - Vannes agglomération
Parc d'Innovation Bretagne Sud II
30 rue Alfred Kastler - CS 70206
56006 Vannes cedex
02 97 68 14 24

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1232021DELIB-DE

Rapport annuel 2020

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ
DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION
DES **DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS**
Golfe du Morbihan – Vannes agglomération

Annexes

Liste des tableaux

Tableau 1 : Moyens humains (hors encadrement) et logistiques 2
Tableau 2 : Modes et équipements de collecte des emballages légers, journaux et magazines 3
Tableau 3 : Bacs pucés à couvercle jaune en place au 31 décembre 2020 5
Tableau 4 : Evolution par commune des quantités d'emballages et papiers collectées 6
Tableau 5 : Evolution des tonnages recyclés par les repreneurs 7
Tableau 6 : Modes et équipements de collecte du verre 8
Tableau 7 : Evolution par commune des quantités de verre collectées 9
Tableau 8 : Fréquence et jours de collecte des ordures ménagères résiduelles 10
Tableau 9 : Bacs à ordures ménagères résiduelles en place au 31 décembre 2020 12
Tableau 10 : Evolution par commune des quantités d'ordures ménagères résiduelles collectées 13
Tableau 11 : Détail des tonnages réceptionnés sur les déchèteries 14
Tableau 12 : Détail des tonnages réceptionnés sur la déchèterie dédiée aux professionnels de Bonnervo à Theix 18
Tableau 13 : Fréquentation des déchèteries en 2020 19
Tableau 14 : Synthèse des tonnages de 2012 à 2020 20
Tableau 15 : Taux de TEOM appliqués en 2020 21

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1232021DELIB-DE

Tableau 1 : Moyens humains et logistiques

Localisation	Nombre d'agents (hors encadrement)
Centre d'Exploitation Déchets Theix-Noyalo	57 agents de collecte 9 grutiers 3 agents de conteneurisation 2 mécaniciens 1 chargé d'implantation enterrés 1 animatrice QS / RS
Centre Technique de Sarzeau	1 grutier 11 agents de collecte
Déchèteries	11 agents d'accueil déchèterie 1 valoriste
Pôle Sensibilisation ,Prévention, Communication	2 ambassadeurs du tri 1 animateur 1 chargé de sensibilisation au tri 1 chargé biodéchet 1 chargé projet réemploi TER
Siège Service Déchets	3 assistantes
TOTAL	**106 AGENTS**

+ 12 encadrants et agents assimilés soit **118 postes de travail**

Parc de Véhicules du Service au 31.12.2020	
Localisation	**Nombre de véhicules**
Centre d'Exploitation Déchets Theix-Noyalo	23 BOM 9 camions-grue 1 fourgon 7,5t 9 VL 2 VU
Centre Technique de Sarzeau	4 BOM 4 camions-grue 2 VL 1 VU
Pôle Prévention - Communication	4 VL 1 Bus Environnement
Siège Service Déchets	1 VL (ZOE TER)
TOTAL	**27 BOM** **13 camions-grue** **1 fourgon 7,5 tonnes** **16 VL** **3 VU** **1 Bus environnement**

61 véhicules :

- 44 véhicules assurent la collecte, la livraison des bacs et les interventions
- 16 véhicules légers
- 1 bus pour les animations

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1232021DELIB-DE

Tableau 2 : Modes et équipements de collecte des emballages légers, journaux et magazines

Situation au 31/12/2020				
COLLECTE SELECTIVE - MODES ET MOYENS DE COLLECTE DES EMBALLAGES LEGERS ET PAPIERS (EN MELANGE)				
Commune	**Mode de collecte**	**Jours de collecte des bacs individuels**	**Nombre de conteneurs apport volontaire (4 à 5 m³)**	**Précisions**
Arradon	Bacs individuels Point de regroupement sauf hyper-centre en enterrés	Jeudi des semaines impaires	7	Point d'apport volontaire dans les campings
Arzon	Bacs individuels Bacs collectifs Enterrées	Lundi Eté: Lundi, Jeudi	25	
Baden	Bacs individuels Point de regroupement	Campagne nord-est : Mercredi des semaines impaires Bourg et Port-Blanc : Jeudi des semaines	5	Point d'apport volontaire dans les campings 2 semi-enterrés pour les résidences secondaires
Brandivy	Bacs individuels Point de regroupement	Mardi des semaines paires		
Colpo	Bacs individuels Point de regroupement	Mercredi des semaines paires		
Elven	Bourg : semi-enterrés Camp. : Bacs individuels en Point de regroupement	Campagne : Mardi des semaines paires	59	
Grand-Champ	Bacs individuels Point de regroupement	Mercredi des semaines impaires	0	
Ile aux Moines	Sacs de tri en bacs de regroupement et le port en enterrés	Les mêmes jour et fréquence que les ordures ménagères	4	
Ile d'Arz	Sacs de tri en bacs de regroupement	Les mêmes jour et fréquence que les ordures ménagères	0	
Larmor-Baden	Bacs individuels Point de regroupement	Jeudi des semaines paires	5	Point d'apport volontaire dans les campings 3 enterrés pour les résidences secondaires
La Trinité-Surzur	semi-enterrés sauf ZA monténo bacs roulettes	ZA de Monténo : Mardi des semaines paires	21	
Le Bono	Bacs individuels Point de regroupement	Mercredi des semaines impaires	0	
Le Hézo	Bourg : semi-enterrés Camp. : Bacs individuels en Point de regroupement	Campagne : Mardi des semaines impaires	10	
Le Tour-Du-Parc	Bacs collectifs et Enterrées	Jeudi Eté: Lundi, Jeudi	10	
Locmaria Grand-Champ	Bacs individuels Point de regroupement	Mercredi des semaines paires	0	
Locqueltas	Bacs individuels Point de regroupement	Jeudi des semaines impaires	0	
Meucon	Bacs individuels Point de regroupement	Lundi des semaines paires	0	
Monterblanc	Bacs individuels Point de regroupement	Lundi des semaines paires	2	Point d'apport volontaire dans les campings
Plaudren	Bacs individuels	Lundi des semaines paires	0	

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1232021DELIB-DE

Situation au 31/12/2020

COLLECTE SELECTIVE - MODES ET MOYENS DE COLLECTE DES EMBALLAGES LEGERS ET PAPIERS (EN MELANGE)

Commune	Mode de collecte	Jours de collecte des bacs individuels	Nombre de conteneurs apport volontaire (4 à 5 m^3)	Précisions
Plescop	Bacs individuels Point de regroupement sauf ZAC moustoir en semi-enterrés	Vendredi des semaines paires	10	
Ploeren	Bacs individuels Point de regroupement	Luscanen : Mercredi des semaines paires Bourg et campagne : Vendredi des semaines impaires	0	
Plougoumelen	Bacs individuels Point de regroupement	Mercredi des semaines paires	2	Point d'apport volontaire dans les campings
Saint-Armel	Bacs collectifs et Enterrées	Mercredi, Eté: Mercredi, Samedi	6	
Saint-Avé	Bacs individuels Point de regroupement	Bourg et St Michel : Jeudi des semaines paires ZA de Kermelin et Hôpital : Vendredi des	0	
Saint-Gildas-de-Rhuys	Bacs collectifs et Enterrées	Mardi Eté: Mardi, Vendredi	15	
Saint-Nolff	Bacs individuels Point de regroupement sauf écoquartier du pré vert	Lundi des semaines impaires	4	
Sarzeau	Bacs individuels Bacs collectifs Enterrées	Lundi Eté: Lundi Jeudi	44	
Séné	Bacs individuels Point de regroupement sauf hyper-centre, kerfontaine et cœur	Bourg et Presqu'iles : jeudi des semaines impaires Poulfanc et Limur : Vendredi des semaines	6	
Sulniac	Bourg : semi-enterrés Camp. : Bacs individuels en Point de regroupement	Camp. : Mardi des semaines impaires	42	
Surzur	Bacs individuels Point de regroupement	Mardi des semaines paires	2	camping en apport volontaire
Theix-Noyalo	Bacs individuels Point de regroupement sauf hyper-centre et 2 résidence en enterrés	Mardi des semaines impaires	11	1 camping en apport volontaire
Trédion	Bacs individuels Point de regroupement	Mardi des semaines paires	0	
Treffléan	Bourg :semi-enterrés Camp. : Bacs individuels en Point de regroupement	Camp. : Lundi des semaines impaires	21	
Vannes	Bacs individuels Point de regroupement Hyper-centre, collectifs Ménimur: Enterrés	Jeudi ou Vendredi	132	
TOTAL			**443**	

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1232021DELIB-DE

Tableau 3 : Bacs pucés à couvercle jaune en place au 31 décembre 2020

	CS 120 litres	CS 140 litres	CS 240 litres	CS 360 litres	CS 770 litres	CS 1000 litres	TOTAL / Commune
ARRADON		1 666	1 026	158	88		2 938
ARZON		39	7	3	24		73
BADEN		1 800	1 019	129	56		3 004
BRANDIVY	267	34	273	7	8		589
COLPO	527	47	405	12	16		1 007
ELVEN		504	268	10	15		797
GRAND-CHAMP	1 037	128	1 161	66	55		2 447
ILE-AUX-MOINES					19		19
ILE-D"ARZ		39	181	2	25		247
LA TRINITE-SURZUR		7	13	2			22
LARMOR-BADEN		547	252	33	25		857
LE BONO	1	932	379	48	38		1 398
LE HEZO		72	29	11	3		115
LE TOUR-DU-PARC				1		1	2
LOCMARIA-GRAND-CHAMP	247	42	431	10	12		742
LOCQUELTAS	354	40	423	25	6		848
MEUCON		558	313	39	13		923
MONTERBLANC		742	539	57	23		1 361
PLAUDREN	433	43	415	12	8		911
PLESCOP		1 230	739	146	101		2 216
PLOEREN	2	1 502	1 143	121	95		2 863
PLOUGOUMELEN	9	739	460	31	23		1 262
SAINT-ARMEL		2	1				3
SAINT-AVE		2 697	1 652	370	102		4 821
SAINT-GILDAS-DE-RHUYS				4	1		5
SAINT-NOLFF		1 069	495	73	13		1 650
SARZEAU		62	29	12	15	3	121
SENE		2 900	1 135	262	70		4 367
SULNIAC		335	120	1			456
SURZUR		1 355	795	83	23		2 256
THEIX-NOYALO		2 307	1 100	182	60		3 649
TREDION	1	406	184	15	3		609
TREFFLEAN	1	320	163	16	2		502
VANNES		7 715	3 589	3 798	310		15 412
Total général	2 879	29 879	18 739	5 739	1 252	4	58 492

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1232021DELIB-DE

Tableau 4 : Evolution par commune des quantités d'emballages et papiers collectées

COLLECTE SELECTIVE															
Communes	DONNEES 2020					DONNEES 2019					DONNEES 2018				
	Multi matériaux (tonnes)			Ratio kg/hab (Municipale - INSEE)	Ratio Kg/hab (DGF)	Multi matériaux (tonnes)			Ratio kg/hab (Municipale - INSEE)	Ratio Kg/hab (DGF)	Multi matériaux (tonnes)			Ratio kg/hab (Municipale - INSEE)	Ratio Kg/hab (DGF)
	Bacs/Sacs	P.A.V.	Total			Bacs/Sacs	P.A.V.	Total			Bacs/Sacs	P.A.V.	Total		
Arradon	358	24	**382**	69	63	342	24	**367**	66.13	60.60	350	21	**370**	66.80	61.22
Baden	283	21	**304**	68	58	296	27	**323**	71.81	61.55	288	25	**314**	69.70	59.75
Elven	99	248	**347**	57	56	73	252	**325**	54.04	53.17	68	234	**302**	50.16	49.35
Ile aux Moines		47	**47**	76	31		62	**62**	99.76	41.08		47	**47**	76.61	31.55
Ile d'Arz		15	**15**	63	23	5	34	**39**	166.75	62.13		18	**18**	77.78	28.98
Larmor-Baden	78	25	**103**	113	71	60	20	**80**	87.71	56.04	57	16	**73**	79.96	51.09
La Trinité-Surzur		86	**86**	53	51	2	86	**88**	55.18	53.85	2	87	**89**	55.98	54.63
Le Bono	142		**142**	57	52	139		**139**	58.26	53.14	142		**142**	59.35	54.14
Le Hézo	9	49	**57**	70	63	14	47	**62**	76.03	68.59	12	48	**60**	74.46	67.17
Meucon	114		**114**	50	49	116		**116**	50.54	50.30	116		**116**	50.34	50.10
Monterblanc	156	2	**158**	47	47	171	4	**175**	52.37	52.07	173	3	**176**	52.59	52.30
Plescop	268	39	**307**	51	49	283	40	**323**	54.78	52.19	275	41	**316**	53.51	50.98
Ploeren	389		**389**	57	57	377		**377**	55.46	54.91	373		**373**	54.88	54.33
Plougoumelen	115	0	**115**	46	43	126	1	**127**	50.45	47.84	131	1	**132**	52.46	49.74
Saint-Avé	635		**635**	53	53	648		**648**	55.53	54.98	639		**639**	54.69	54.15
Saint-Nolff	184	14	**198**	51	50	193	11	**204**	53.01	52.41	200	9	**209**	54.43	53.81
Séné	415	17	**433**	47	45	501	18	**519**	56.38	53.74	505	20	**525**	56.98	54.31
Sulniac	26	171	**197**	53	50	52	160	**212**	57.66	55.17	46	156	**202**	54.91	52.54
Surzur	254	3	**258**	57	55	257	3	**260**	58.85	56.48	245	1	**246**	55.64	53.40
Theix-Noyalo	426	53	**478**	59	57	409	58	**467**	58.31	57.01	407	68	**475**	59.31	57.99
Trédion	62		**62**	48	45	48		**48**	37.88	35.73	55		**55**	42.97	40.52
Treffléan	37	72	**109**	46	45	52	63	**115**	49.71	48.95	60	60	**119**	51.50	50.71
Vannes	2 454	577	**3 031**	55	53	2 469	551	**3 020**	54.34	52.52	2 481	491	**2 972**	53.49	51.69
Sous-Total	**6 504**	**1 462**	**7 966**	55	52	**6 635**	**1 462**	**8 097**	56.43	53.73	**6 623**	**1 347**	**7 970**	55.55	52.89
Brandivy, Colpo, Grand-Champ, Locmaria Grand-Champ, Locqueltas,	**730**		**730**	50	49	656		**656**	45.34	44.68	696		**696**	48.13	47.43
Arzon, Le Tour-du-Parc, Saint-Armel, Saint-Gildas-de-Rhuys, Sarzeau		**1 362**	**1 362**	96	47		1 341	**1 341**	95.68	46.95		1 273	**1 273**	90.77	44.54
TOTAL	**7 234**	**2 824**	**10 058**	**58**	**51**	**7 291**	**2 803**	**10 094**	**58.70**	**52.05**	**7 319**	**2 619**	**9 939**	**57.80**	**51.24**

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1232021DELIB-DE

Tableau 5 : Evolution des tonnages recyclés par les repreneurs

	Tonnage expédié (tonnes)					
	2016	2017	2018	2019	2020	% du total
Journaux revues magazines	2 958	3 684	3 564.27	3 419.64	3 402.86	15.44%
Sorte 1.11	*-6.24%*	*24.55%*	*-3.26%*	*-4.06%*	*-0.49%*	
Papier "Gros de magasin"	1 263	2 136	1 695.81	1 035.58	1 653.53	7.50%
Sorte 1.02	*2.43%*	*69.12%*	*-20.61%*	*-38.93%*	*59.67%*	
Plastiques	589	1 048	773.61	887.95	984.99	4.47%
	-7.02%	*77.94%*	*-26.19%*	*14.78%*	*10.93%*	
Cartonnettes	808	1 287	1 558.46	1 394.65	1 523.04	6.91%
	0.72%	*59.33%*	*21.06%*	*-10.51%*	*9.21%*	
Cartons déchèteries	1 037	1 270	1 292.71	1 442.00	1 726.30	7.83%
	25.71%	*22.47%*	*1.79%*	*11.55%*	*19.72%*	
Cartons industriels	201	237	238.25	238.22	1 109.52	5.03%
	12.81%	*17.91%*	*0.53%*	*-0.01%*	*365.75%*	
Briques alimentaires	129	111	73.19	118.73	151.611	0.69%
	23%	*-14%*	*-34%*	*62%*	*28%*	
Acier	240	289	346.98	230.69	326.22	1.48%
	10.27%	*20.28%*	*20.20%*	*-33.52%*	*41.41%*	
Aluminium	28	34	25.66	26.43	41.183	0.19%
	60.85%	*19.74%*	*-23.47%*	*2.99%*	*55.84%*	
Sacs	-	-	-	-	-	-
Refus	829	1 241	1 574	2 481	3 011	13.66%
	-0.45%	*49.68%*	*26.85%*	*57.65%*	*21.34%*	
Verre	6 410.72	8 704.55	8 962.50	9 584.18	9 835.60	44.63%
(tonnages recyclés)	1.87%	35.78%	2.96%	6.94%	2.62%	
TOTAL	**13 455.72**	**18 771.01**	**18 812.72**	**19 417.48**	**22 039.54**	

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1232021DELIB-DE

Tableau 6 : Modes et équipements de collecte du verre

Commune	COLLECTE SELECTIVE DU VERRE CONTENEURS D'APPORT VOLONTAIRE	
	Nombre de conteneurs 1,5 à 5 m^3	Remarques
Arradon	25	
Arzon	49	
Baden	22	
Brandivy	5	
Colpo	8	
Elven	25	
Grand-Champ	23	
Ile aux moines	2	2 enterrés + bacs aériens
Ile d'Arz		bacs aériens
Larmor-Baden	8	
La Trinité-Surzur	6	
Le Bono	8	
Le Hézo	3	
Le Tour-du-Parc	9	
Locmaria Grand-Champ	5	
Locqueltas	12	
Meucon	6	
Monterblanc	19	
Plaudren	10	
Plescop	19	
Ploeren	16	
Plougoumelen	11	
Saint-Armel	8	
Saint-Avé	37	
Saint-Gildas-de-Rhuys	38	
Saint-Nolff	18	
Sarzeau	96	
Séné	25	
Sulniac	15	
Surzur	16	
Theix-Noyalo	36	
Trédion	8	
Treffléan	9	
Vannes	176	
TOTAL	**773**	

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1232021DELIB-DE

Tableau 7 : Evolution par commune des quantités de verre collectées

COLLECTE SELECTIVE - VERRE												
	DONNES 2020				DONNES 2019				DONNES 2018			
Communes	Verres (tonnes)	Ratio kg/hab (Municipale - INSEE)	Ratio kg/hab (DGF)	Résultats 2020 / 2019	Verres (tonnes)	Ratio kg/hab (Municipale - INSEE)	Ratio kg/hab (DGF)	Résultats 2019 / 2018	Verres (tonnes)	Ratio kg/hab (Municipale - INSEE)	Ratio kg/hab (DGF)	Résultats 2018 / 2017
Arradon	446	81.00	74.11	6%	421	75.96	69.62	3%	411	74.06	67.88	9%
Baden	350	78.46	66.56	4%	337	74.78	64.10	-3%	345	76.75	65.79	6%
Elven	335	54.62	53.82	5%	319	53.07	52.21	2%	313	52.00	51.17	5%
Ile aux Moines	89	143.62	58.99	-8%	97	156.95	64.64	4%	93	150.26	61.88	-2%
Ile d'Arz	41	174.42	64.41	-29%	57	245.64	91.53	13%	51	217.86	81.18	-1%
Larmor-Baden	96	106.20	66.31	5%	92	100.08	63.95	16%	79	86.24	55.10	-4%
La Trinité-Surzur	81	49.44	48.25	4%	78	48.88	47.71	9%	71	44.88	43.80	13%
Le Bono	146	58.27	53.29	8%	135	56.44	51.48	0%	135	56.45	51.49	5%
Le Hézo	53	64.23	57.91	28%	41	51.11	46.11	-8%	45	55.49	50.06	10%
Meucon	100	43.41	43.13	17%	86	37.21	37.03	10%	78	33.85	33.69	-6%
Monterblanc	134	40.02	39.79	20%	112	33.41	33.22	-1%	113	33.77	33.58	1%
Plescop	250	41.52	39.54	10%	227	38.41	36.60	1%	225	38.19	36.39	3%
Ploeren	379	55.91	55.34	4%	363	53.35	52.82	3%	351	51.60	51.09	4%
Plougoumelen	104	41.63	39.44	19%	87	34.55	32.76	4%	83	33.07	31.35	2%
Saint-Avé	634	53.04	52.49	6%	600	51.38	50.87	3%	585	50.07	49.58	5%
Saint-Nolff	173	44.35	43.93	4%	167	43.44	42.95	-1%	169	43.94	43.44	1%
Séné	434	47.23	44.93	14%	380	41.24	39.31	2%	374	40.60	38.70	6%
Sulniac	219	58.60	56.07	24%	177	48.26	46.17	-4%	186	50.45	48.27	3%
Surzur	234	51.82	49.82	6%	221	49.99	47.98	10%	201	45.39	43.57	6%
Theix-Noyalo	488	59.73	58.42	-1%	494	61.64	60.26	2%	483	60.30	58.95	3%
Trédion	54	41.52	39.38	0%	54	41.91	39.53	-7%	57	44.91	42.35	3%
Treffléan	97	40.62	40.06	6%	91	39.48	38.88	3%	89	38.50	37.91	0%
Vannes	2 312	41.72	40.19	1%	2 291	41.23	39.85	1%	2 259	40.65	39.29	3%
Sous-Total	**7 249**	50.22	47.73	5%	**6 926**	**48.27**	**45.96**	**2%**	**6 795**	**47.36**	**45.09**	**4%**
Brandivy, Colpo, Grand-Champ, Locmaria Grand-Champ, Locqueltas, Plaudren	**749**	**51.24**	**50.47**	3%	**725**	50.12	49.39		**654**	45.25	44.60	
Arzon, Le Tour-du-Parc, Saint-Armel, Saint-Gildas-de-Rhuys, Sarzeau	**1 833**	**129.07**	**63.30**	15%	**1 599**	114.04	55.96		**1 533**	109.34	53.65	
Total	**9 831**	**56.77**	**50.24**	**6%**	**9 249**	**53.79**	**47.69**		**8 983**	**52.24**	**46.31**	

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1232021DELIB-DE

Tableau 8 : Fréquence et jours de collecte des ordures ménagères résiduelles

Situation au 31/12/2020 MODES ET MOYENS DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES				
Commune	Fréquence	Type de Collecte	Jour de collecte	Nombre de conteneurs apport volontaire 5m3 OM
Arradon	1	Bacs individuels sauf hyper-centre en enterrés	Mardi Mercredi	3
Arzon	Hiver:2 Printemps:3 Eté: 4	Bacs individuels et collectifs et enterrées	Hiver: lundi jeudi ,Printemps: Lundi,Mercredi, Samedi Eté: Lundi, Mercredi, Vendredi, Samedi	30
Baden	1	Bacs individuels et 2 semi-enterrés pour rés secondaires		3
Brandivy	1 Bourg 0,5 campagne hors été	Bacs individuels	Jeudi	0
Colpo	1 Bourg 0,5 campagne hors été	Bacs individuels	Mardi	0
Elven	1	Bacs individuels et bourg en semi-enterrés	Campagne : Mardi Semi-enterré mardi-mercredi	62
Grand-Champ	1 Bourg 0,5 campagne hors été	Bacs individuels	Lundi	0
Ile aux Moines	1 (3 en haute saison)	Bacs collectifs et port en enterrés	Basse Saison : Lundi Haute Saison : lundi, mercredi, vendredi	4
Ile d'Arz	1 (3 en haute saison)	Bacs individuels et collectifs	Basse Saison : Mercredi Haute Saison : lundi, mercredi, vendredi	0
Larmor-Baden	1	Bacs individuels et 3 enterrés pour rés secondaires	Mardi	5
La Trinité Surzur		tout en semi-enterrés sauf ZA	SE lundi-mardi et bacs le vendredi	26
Le Bono	1	Bacs individuels	Lundi	0
Le Hézo	1	Bourg en semi-enterrés et campagne en bacs individuels	bacs Campagne : Jeudi Semi-enterrés mercredi ou jeudi	11
Le Tour-Du-Parc	2 Eté: 3	Bacs collectifs et enterrés		10
Locmaria Grand-Champ	1 Bourg 0,5 campagne hors été	Bacs individuels	Mardi	0
Locqueltas	1 (3 en haute saison)	Bacs individuels	vendredi	0
Meucon	1	Bacs individuels	Mardi	0
Monterblanc	1	Bacs individuels	Mardi Sauf Camp militaire : Lundi	0
Plaudren	1 Bourg 0,5 campagne hors été	Bacs individuels		0
Plescop	1	Bacs individuels sauf ZAC moustoir en semi-enterrés	Campagne : Lundi Bourg : Jeudi	9
Ploeren	1	Bacs individuels	Mardi	0
Plougoumelen	1	Bacs individuels	Lundi	0

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1232021DELIB-DE

Situation au 31/12/2020

MODES ET MOYENS DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

Commune	Fréquence	Type de Collecte	Jour de collecte	Nombre de conteneurs apport volontaire 5m3 OM
Saint-Armel	Hiver:1 Printemps:2 Eté:3	Bacs collectifs et enterrées	Hiver: Vendredi Printemps: Lundi, Jeudi Eté: lundi, Mercredi, Vendredi	8
Saint-Avé	1	Bacs individuels	Bourg et St Michel : Lundi ZA de Kermelin et Hôpital : Mercredi	0
Saint-Gildas-de-Rhuys	Hiver:1 Printemps:2 Eté:3	Bacs collectifs et enterrées	Hiver: Mardi Printemps: Mardi, Vendredi Eté: Mardi, Jeudi, Samedi	17
Saint-Nolff	1	Bacs individuels sauf écoquartier pré vert en semi-enterrés	Mercredi	4
Sarzeau	2 Eté:3	Bacs individuels et collectifs et enterrées	Hiver Printemps: Lundi, Jeudi Eté: Lundi, Mercredi, Vendredi	50
Séné	1	Bacs individuels sauf hyper-centre, kerfontaine et cœur poulfanc en enterrés	Bourg et Presqu'iles : Lundi Poulfanc et Limur : Mercredi	5
Sulniac	1	Bourg en semi-enterrés et campagne en bacs individuels	Campagne : Jeudi Semi-enterré lundi-mardi et vendredi	46
Surzur	1	Bacs individuels	Vendredi	0
Theix- Noyalo	1	Bacs individuels sauf hyper-centre et 2 résidences en enterrés	Jeudi	9
Trédion	1	Bacs individuels	Vendredi	0
Treffléan	1	Bourg en semi-enterrés et campagne en bacs individuels	Campagne : Mercredi Semi-enterrés samedi	20
Vannes	Pavillons : 1	bacs individuels	Lundi, Mardi ou Mercredi	99
	Collectifs : 2	bacs à roulettes	Lundi-Jeudi ou Mardi-Vendredi	
	collectifs Ménimur C1à C2	Enterrés	lundi et mercredi-jeudi	
	Centre ville périphérique : 5	bacs individuels	Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi	
	Hyper-centre C4 en moyenne	Enterrés	du lundi au samedi	
	DIB	bacs à roulettes	jeudi	
TOTAL				421

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1232021DELIB-DE

Tableau 9 : Bacs à ordures ménagères résiduelles en place au 31 décembre 2020

	OM 80 litres	OM 120 litres	OM 140 litres	OM 180 litres	OM 240 litres	OM 360 litres	OM 500 litres	OM 660 litres	OM 770 litres	OM 1 000 litres	TOTAL / Commune
ARRADON			2 051		654	160			158		**3 023**
ARZON			51		6	3			28	1	**89**
BADEN			2 278		549	128			113		**3 068**
BRANDIVY	88	177	41	194	74	6			13		**593**
COLPO	197	336	73	281	102	8			23		**1 020**
ELVEN	2		664		109	13			22		**810**
GRAND-CHAMP	366	685	190	772	308	93			101		**2 515**
ILE-AUX-MOINES					1				56		**57**
ILE-D'ARZ			257		159	3			71		**490**
LA TRINITE-SURZUR			9		12	3					**24**
LARMOR-BADEN			613		182	54			35		**884**
LE BONO			1 151		167	38			46		**1 402**
LE HEZO			82		12	8			12		**114**
LE TOUR-DU-PARC										3	**3**
LOCMARIA-GRAND-CHAMP	82	166	102	266	106	7			14		**743**
LOCQUELTAS	140	217	75	271	108	26			21		**858**
MEUCON			783		120	22			35		**960**
MONTERBLANC			1 098		186	43			44		**1 371**
PLAUDREN	161	269	59	278	118	6			17		**908**
PLESCOP			1 673		303	125			171		**2 272**
PLOEREN		1	2 212		414	110			206		**2 943**
PLOUGOUMELEN			1 001	7	201	50			56		**1 315**
SAINT-ARMEL			3						1		**4**
SAINT-AVE			3 586		687	342	1	4	183		**4 803**
SAINT-GILDAS-DE-RHUYS									2		**2**
SAINT-NOLFF			1 353		209	61		1	39		**1 663**
SARZEAU			62		19	6			22	26	**135**
SENE		1	3 513		465	233		1	205		**4 418**
SULNIAC			406		46						**452**
SURZUR			1 881		313	65			55		**2 314**
THEIX-NOYALO			3 000		452	118			133		**3 703**
TREDION			528		69	14			14		**625**
TREFFLEAN			427		59	11			5		**502**
VANNES		2	9 386		2 124	4 150	20	40	1 280		**17 002**
Total général	**1 036**	**1 854**	**38 608**	**2 069**	**8 334**	**5 906**	**21**	**46**	**3 181**	**30**	**61 085**

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1232021DELIB-DE

Tableau 10 : Evolution par commune des quantités d'ordures ménagères résiduelles collectées

ORDURES MENAGERES RESIDUELLES												
Communes	DONNEES 2020			DONNEES 2019			DONNEES 2018			DONNEES 2017		
	OM (tonnes)	Ratio kg/hab (Municipale - INSEE)	Ratio kg/hab (DGF)	OM (tonnes)	Ratio kg/hab (Municipale - INSEE)	Ratio kg/hab (DGF)	OM (tonnes)	Ratio kg/hab (Municipale - INSEE)	Ratio kg/hab (DGF)	OM (tonnes)	Ratio kg/hab (Municipale - INSEE)	Ratio kg/hab (DGF)
Arradon	1 073	195	178	1 072	193	177	1 073	194	177	1 145	203	186
Baden	933	209	177	896	199	171	892	198	170	923	200	175
Elven	1 125	183	181	1 035	172	169	1 020	170	167	993	171	168
Ile aux Moines	337	542	223	336	542	223	333	538	222	345	554	237
Ile d'Arz	140	599	221	150	642	239	153	655	244	139	561	222
Larmor-Baden	304	336	210	275	301	192	263	287	183	268	289	186
La Trinité-Surzur	254	156	152	249	157	153	247	156	152	239	160	157
Le Bono	457	182	167	445	187	170	472	198	180	462	212	191
Le Hézo	183	222	200	179	221	199	171	211	191	169	214	193
Meucon	307	133	133	324	141	140	313	136	135	323	137	137
Monterblanc	410	122	122	424	127	126	429	128	128	435	131	130
Plescop	992	165	157	1 011	171	163	1 014	172	164	1 061	182	175
Ploeren	1 247	184	182	1 147	169	167	1 126	165	164	1 137	171	169
Plougoumelen	402	161	152	449	178	168	470	186	176	441	174	165
Saint-Avé	2 055	172	170	1 931	165	164	1 930	165	164	1 929	173	171
Saint-Nolff	567	145	144	547	142	141	552	144	142	525	139	137
Séné	1 541	167	159	1 547	168	160	1 579	172	164	1 611	175	167
Sulniac	630	168	161	667	181	174	661	180	172	642	181	173
Surzur	730	162	155	687	155	149	666	151	145	638	150	144
Theix-Noyalo	1 446	177	173	1 343	168	164	1 356	169	166	1 349	168	165
Trédion	195	151	144	213	167	158	204	159	150	203	164	154
Treffléan	390	164	162	333	144	141	322	139	137	337	154	152
Vannes	12 144	219	211	13 038	235	227	12 766	230	222	12 581	227	221
Sous Total	**27 861**	**193**	**183**	**28 298**	**197**	**188**	**28 012**	**195**	**186**	**27 894**	**196**	**188**
Brandivy, Colpo, Grand-Champ, Locmaria Grand-Champ, Locqueltas, Plaudren	1 801	123	121	1 443	100	98	1 696	117	116	1 578	112	110
Arzon, Le Tour-du-Parc, Saint-Armel, Saint-Gildas-de-Rhuys, Sarzeau	6 473	456	224	7 025	501	246	6 672	476	234	7 075	364	205
TOTAL	36 135	209	185	36 765	214	190	36 380	212	188	36 548	215	191

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1232021DELIB-DE

Tableau 11 : Détail des tonnages réceptionnés sur les déchèteries

			BOIS	CARTON	DECHETS VERTS	FERRAILLE	GRAVATS	TOUT VENANT	PLASTIQUES DURS	MOBILIER	HUILE MINERALE	PNEUS	BATTERIES	DDS Hors Filière Eco Org.	DDS Flière Eco Org.	D3E	LAMPES NEONS	PILES	BETON	TERRE VEGETALE	PLATRE	Tonnage TOTAL
ARRADON	Années	2015	454	107	2 378	178	714	574	9.3		4.5			9	15	111		1.8				6 571
		2016	421	121	2 775	209	838	587		173	4.8			17	12	136	1	0.9				7 313
		2017	440	135	3 838	226	1 279	709		265	6.1			15	17	159	0.5	1.4				9 107
		2018	480	149	3 453	247	1 522	593		289	5.6			16	16	157	0.5	1.7				8 949
		2019	475	141	4 370	269	1 398	788		364	6.7			27	13	165	0.7	1.4	345.0	0.0	8.7	10 391
		2020	333	167	4 241	268	1 515	815	0.0	445	6.9			34	16	171	0.5	1.2	384.6	0.0	60.5	10 479
	Evolution des tonnages	2015 à 2016	-7.3%	13.6%	16.7%	17.7%	17.4%	2.1%			6.0%			97.8%	-22.6%	23.2%		-47.3%				11.3%
		2016 à 2017	4.5%	11.3%	38.3%	8.0%	52.6%	20.9%		1	28.3%			-13.2%	37.7%	16.3%	-52.5%	50.9%				24.5%
		2017 à 2018	9.1%	10.4%	-10.0%	9.3%	19.0%	-16.4%		0	-9.2%			8.7%	-0.8%	-1.0%	0.0%	20.7%				-1.7%
		2018 à 2019	-1.0%	-5.4%	26.6%	9.0%	-8.1%	32.9%		0	19.8%			62.6%	-18.8%	5.1%	40.0%	-20.1%				16.1%
		2019 à 2020	-29.9%	18.4%	-3.0%	-0.4%	8.4%	3.4%		0	4.1%			29.7%	20.5%	3.5%	-25.7%	-10.4%				0.8%
THEIX-NOYALO	Années	2015	502	154	2 280	184	1 182	1 056		281	1.8	4		30	2	128		1.6				5 807
		2016	562	171	2 167	211	1 367	899		294	5.8	19		23	14	155	0.1	1.6				5 889
		2017	619	184	2 216	227	1 351	965		331	8.0	4		19	17	149	2	2.3				6 095
		2018	663	182	2 169	206	1 255	1 061		404	10.5	9		20	21	164	1	2.0				6 167
		2019	558	160	2 121	216	1 311	875		423	8.6	4.5		28	15	142	1	1.6				5 865
		2020	395	191	1 617	256	1 017	921		499	8.6	1.9		34	16	148	1	2.4	0.0	0.0	27.7	5 135
	Evolution des tonnages	2015 à 2016	12.0%	10.7%	-5.0%	14.8%	15.7%	-14.9%		4.6%	220.0%	350.5%		-21.4%	477.3%	20.8%		2.1%				1.4%
		2016 à 2017	10.2%	7.7%	2.3%	7.7%	-1.2%	7.4%		12.5%	38.9%	-77.0%		-18.8%	17.6%	-3.6%		39.9%				3.5%
		2017 à 2018	7.1%	-1.1%	-2.1%	-9.3%	-7.1%	9.9%		22.1%	31.6%	95.5%		4.2%	27.3%	9.9%		-13.0%				1.2%
		2018 à 2019	-15.8%	-11.9%	-2.2%	5.0%	4.5%	-17.6%		4.7%	-17.9%	-47.7%		41.4%	-27.2%	-13.5%		-20.0%				-4.9%
		2019 à 2020	-29.2%	19.2%	-23.7%	18.4%	-22.4%	5.3%		18.0%	0.0%	-58.7%		19.9%	4.0%	4.3%		51.3%				-12.4%
ELVEN	Années	2015	350	107	1 018	144	468	464			0.9			4	9	106		1.5				2 670
		2016	392	113	1 039	180	466	503			5.4			6	7	119	0	1.1				2 831
		2017	431	120	1 136	185	486	529			5.0			7	8	110	0.4	1.2				3 019
		2018	466	118	932	193	458	571		0	4.5			13	7	99	0.2	1.0				2 862
		2019	531	119	934	215	493	743		0	4.9			24	4	93	0.6	1.4				3 163
		2020	543	118	846	220	514	755		0	4.7			40	1	96	0.6	1.6				3 140
	Evolution des tonnages	2015 à 2016	12.0%	5.8%	2.1%	25.6%	-0.5%	8.4%			504.4%			55.2%	-18.6%	12.5%						6.0%
		2016 à 2017	10.0%	6.2%	9.4%	2.6%	4.4%	5.2%			-8.1%			8.2%	15.2%	-7.5%		9.1%				6.6%
		2017 à 2018	8.1%	-1.7%	-18.0%	4.3%	-5.8%	7.9%			-10.4%			85.7%	-16.0%	-10.1%		-16.7%				-5.2%
		2018 à 2019	14.0%	0.5%	0.2%	11.3%	7.6%	30.2%			8.5%			86.9%	-37.5%	-5.7%		35.0%				10.5%
		2019 à 2020	2.2%	-0.8%	-9.4%	2.6%	4.3%	1.5%			-3.7%			64.2%	-72.7%	3.6%		14.8%				-0.7%

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1232021DELIB-DE

			BOIS	CARTON	DECHETS VERTS	FERRAILLE	GRAVATS	TOUT VENANT	PLASTIQUES DURS	MOBILIER	HUILE MINERALE	PNEUS	BATTERIES	DDS Hors Filière Eco Org.	DDS Flière Eco Org.	D3E	LAMPES	PILES	BETON	TERRE	PLATRE	Tonnage TOTAL
PLOEREN	Années	2015	345	95	1 324	133	533	374			0.0			6		64		0.8				2 874
		2016	409	98	1 226	162	539	404			1.9			5	0	66		0.9				2 912
		2017	306	94	1 000	112	364	358		80	3.2			5	1	70	0.0	0.3				2 393
		2018	272	99	888	124	341	378		174	3.2			10	6	77	0.0	0.9				2 373
		2019	274	95	972	129	339	440		226	3.3			15	3	88	0.2	0.5				2 585
		2020	188	84	667	113	275	423		210	3.3			20	5	78	0.2	0.6				2 065
	Evolution des tonnages	2015 à 2016	18.8%	3.3%	-7.4%	21.8%	1.1%	7.9%						-12.8%		2.9%		6.7%				1.3%
		2016 à 2017	-25.3%	-4.4%	-18.4%	-30.8%	-32.4%	-11.3%			67.6%			1.9%		4.9%		-65.3%				-17.8%
		2017 à 2018	-11.1%	5.3%	-11.2%	10.7%	-6.3%	5.6%		117.5%	1.0%			100.0%		10.2%		190.0%				-0.9%
		2018 à 2019	0.7%	-4.0%	9.4%	3.8%	-0.6%	16.5%		30.1%	4.7%			45.0%		14.8%		-47.1%				8.9%
		2019 à 2020	-31.5%	-12.1%	-31.4%	-12.0%	-18.9%	-4.0%		-7.3%	0.0%			37.2%		-11.6%		19.6%				-20.1%
SAINT-AVÉ	Années	2015	892	231	3 167	267	1 534	1 363			7			18	21	175	1.0	1.9				7 677
		2016	917	241	2 907	324	1 579	1 318			3	10		28	16	221	0.6	2.3				7 568
		2017	944	238	2 875	345	1 512	1 317			8	5		24	18	199	1.1	2.2				7 488
		2018	939	224	2 718	337	1 956	1 278		144	7	3		29	17	205	1.0	2.2				7 860
		2019	806	271	4 752	368	2 958	1 181		617	10	11		41	17	236	1.2	2.5	595.7	166.1	112.5	12 146
		2020	709	315	4 034	422	3 353	1 438		634	9	10		53	18	212	1.3	2.7	773.7	279.3	126.2	12 390
	Evolution des tonnages	2015 à 2016	2.8%	4.3%	-8.2%	21.5%	2.9%	-3.3%			-57.9%			59.0%	-20.6%	26.3%		18.8%				-1.4%
		2016 à 2017	2.9%	-1.1%	-1.1%	6.5%	-4.2%	-0.1%			171.9%			-14.5%	9.5%	-10.3%		-4.5%				-1.0%
		2017 à 2018	-0.5%	-5.9%	-5.5%	-2.3%	29.4%	-3.0%			-9.6%			18.8%	-3.7%	3.0%		0.0%				5.0%
		2018 à 2019	-14.2%	21.0%	74.8%	9.1%	51.2%	-7.6%			46.2%			43.9%	-4.0%	15.2%		13.6%				54.5%
		2019 à 2020	-12.1%	16.1%	-15.1%	14.8%	13.3%	21.7%			-11.3%			28.8%	10.0%	-10.1%		8.4%				2.0%
ILE AUX MOINES	Années	2015	46	17		32		120						2	2	14						234
		2016	56	17		35	22	118			1			2	2	18		0.00				270
		2017	68	18	0	35	127	98						3	1	18	0	0.00				368
		2018	65	18	0	35	215	86		0	0.5			6	1	16	0	0.60				443
		2019	84	30	0	39	157	101		0	0.2			6	0	18	0	0.36				436
		2020	55	23	0	42	86	143		0	0.0			7	1	12	0	0.00				368
	Evolution des tonnages	2015 à 2016	21.1%	-0.8%		6.7%		-1.4%						-7.4%	-26.0%	30.7%						15.4%
		2016 à 2017	21.1%	9.1%		1.4%	490.1%	-17.1%						50.0%	-39.1%	-1.9%						36.4%
		2017 à 2018	-4.4%	0.0%		0.0%	69.3%	-12.2%						100.0%	-14.3%	-11.7%						20.3%
		2018 à 2019	29.7%	66.7%		12.1%	-27.0%	17.4%						1.7%	-74.4%	13.7%						-1.4%
		2019 à 2020	-34.8%	-21.9%		6.3%	-45.3%	41.2%						12.1%	152.2%	-32.1%						-15.6%

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1232021DELIB-DE

			BOIS	CARTON	DECHETS VERTS	FERRAILLE	GRAVATS	TOUT VENANT	PLASTIQUES DURS	MOBILIER	HUILE MINERALE	PNEUS	BATTERIES	DDS Hors Filière Eco Org.	DDS Flière Eco Org.	D3E	[illegible]	PILES	BETON	TERRE	PLATRE	Tonnage TOTAL
ILE D'ARZ	Années	2015		16	102	18	57	85						1	0	10		0.55				290
		2016		16	102	21	43	84			0			2	0	10		0.00				277
		2017	65	17	95	29	65	61						1	1	7	0	0.00				341
		2018	62	15	101	27	62	68		0	0			1	0.2	6	0	0.00				342
		2019	72	20	114	29	91	81		0				2	0.2	8	0	0.24				417
		2020	36	19	104	26	65	87		0	0			3	0.1	7	0	0.00				346
	Evolution des tonnages	2015 à 2016		3.6%	0.1%	14.5%	-25.9%	-1.2%						-123.3%		-7.0%						-4.6%
		2016 à 2017		5.5%	-7.3%	41.1%	52.7%	-27.4%						-45.4%		-23.4%						23.2%
		2017 à 2018		-11.8%	6.3%	-6.9%	-4.6%	11.5%						-165.4%		-15.1%						0.4%
		2018 à 2019		35.5%	12.9%	5.9%	46.3%	18.7%						-80.1%		29.0%						21.7%
		2019 à 2020		-8.1%	-8.7%	-10.6%	-28.4%	7.9%						-66.6%		-17.6%						-17.0%
TOHANNIC / VANNES	Années	2015	874	239	3 283	256	1 927	1 351		168	2.1	7		35	6	233	1	2.5				8 384
		2016	945	260	3 356	281	2 119	1 415		314	6.0	11		24	16	247	1	2.3				8 996
		2017	1 022	288	3 350	284	1 979	1 589		347	6.9	5		27	19	234	1	3.8				9 156
		2018	984	300	3 003	301	2 092	1 726		529	5.9	9		35	21	234	2	3.8				9 245
		2019	754	328	3 511	357	1 726	1 749		712	5.8	9		49	16	303	1.6	4.0			137.4	9 663
		2020	492	306	2 753	333	1 445	1 412		740	6.8	8		75	13	304	1.1	3.6			140.2	8 033
	Evolution des tonnages	2015 à 2016	8.1%	8.8%	2.2%	9.7%	10.0%	4.7%		86.6%	191.3%	56.7%		-31.8%	192.1%	5.9%	13.0%	-7.6%				7.3%
		2016 à 2017	8.2%	10.9%	-0.2%	1.2%	-6.6%	12.3%		10.5%	14.9%	-51.5%		11.6%	19.5%	-5.3%	-5.3%	63.2%				1.8%
		2017 à 2018	-3.7%	4.2%	-10.4%	6.0%	5.7%	8.6%		52.4%	-14.3%	76.1%		29.6%	7.8%	0.1%	86.9%	0.0%				1.0%
		2018 à 2019	-23.4%	9.3%	16.9%	18.6%	-17.5%	1.3%		34.6%	-3.0%	0.0%		40.9%	-21.3%	29.7%	-20.0%	5.3%				4.5%
		2019 à 2020	-34.8%	-6.8%	-21.6%	-6.7%	-16.3%	-19.3%		3.9%	17.2%	-11.1%		51.9%	-22.6%	0.5%	-31.3%	-10.0%				-16.9%
LOCMARIA	Années	2015	111	94	1392	168	860	1078						28		124						3 855
		2016	130	131	1823	174	917	1112		93				32		129						4 541
		2017	159	83	1835	162	992	1118.7		168		4.28		26		129.2	0.2	1.6				4 679
		2018	240	99	1598	210	895	1213		175	6.64			28		143	0.6	2.4				4 611
		2019	379	156	1732	210	529	1017		232	7.65	11.5		29	0.75	140	0.8	2.02				4 447
		2020	339	122	1869	201	582	870		208	6.93	2.36		36	7.31	118.8	0.5	2.18			52.74	4 419
	Evolution des tonnages	2015 à 2016	17.1%	39.4%	31.0%	3.6%	6.6%	3.2%						14.3%		4.0%						17.8%
		2016 à 2017	22.3%	-36.6%	0.7%	-6.9%	8.2%	0.6%						-18.8%		0.2%						3.0%
		2017 à 2018	50.9%	19.3%	-12.9%	29.6%	-9.8%	8.4%						7.7%		10.7%						-1.5%
		2018 à 2019	57.9%	57.6%	8.4%	0.0%	-40.9%	-16.2%						4.6%		-2.1%						-3.5%
		2019 à 2020	-10.5%	-21.6%	7.9%	-4.3%	10.0%	-14.4%						24.3%		-15.1%						-0.6%

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1232021DELIB-DE

			BOIS	CARTON	DECHETS VERTS	FERRAILLE	GRAVATS	TOUT VENANT	PLASTIQUES DURS	MOBILIER	HUILE MINERALE	PNEUS	BATTERIES	DDS Hors Filière Eco Org.	DDS Flière Eco Org.	D3E	LAMPES NEONS	PILES	BETON	TERRE VEGETALE	PLATRE	Tonnage TOTAL
ARZON	Années	2015	259	67	2000	50	831	475						19								3 701
		2016	245	68	1544	78	797	529						16								3 277
		2017	243	75	1287	68	854	504		15	3.6			15		65.8	0.15	0.22				3 131
		2018	226	87	1198	107	714	502		100	1.8			17		72	0.3	0.5				3 026
		2019	257	84	1316	115	847	508		112	1.8			17	2.4	75	0.42	0.53				3 336
		2020	257	77	1267	118	635	433		95	1.8			16	5.36	70.97	0.5	0.56				2 978
	Evolution des tonnages	2015 à 2016	-5.4%	1.5%	-22.8%	56.0%	-4.1%	11.4%						-15.8%								-11.5%
		2016 à 2017	-0.8%	10.3%	-16.6%	-12.8%	7.2%	-4.7%						-6.3%								-4.5%
		2017 à 2018	-7.0%	16.0%	-6.9%	57.4%	-16.4%	-0.4%						13.3%		9.4%	100.0%	127.3%				-3.4%
		2018 à 2019	13.7%	-3.4%	9.8%	7.5%	18.6%	1.2%						1.8%		4.2%	40.0%	6.0%				10.3%
		2019 à 2020	0.2%	-8.5%	-3.7%	2.7%	-25.1%	-14.8%						-5.3%		-5.4%	19.0%	5.7%				-10.7%
ST GILDAS DE RHUYS	Années	2015	359	85	3016	54	1141	777		0				14								5 446
		2016	325	85	2246	109	1078	754		0				16								4 613
		2017	407	95	2263	81	1160	795		0	2.61			16		45.6	0.15	0				4 865
		2018	439	107	1863	130	1157	888		0	2.61			2		72	0.11	0.6				4 661
		2019	525	112	2239	178	1279	855		0	3.6			25	0	92	0.13	0.7				5 309
		2020	522	89	2102	181	1039	821		0	3.6			34	0	85.95	0.3	0.85				4 880
	Evolution des tonnages	2015 à 2016	-9.5%	0.0%	-25.5%	101.9%	-5.5%	-3.0%						14.3%								-15.3%
		2016 à 2017	25.2%	11.8%	0.8%	-25.7%	7.6%	5.4%						0.0%								5.5%
		2017 à 2018	7.9%	12.6%	-17.7%	60.5%	-0.3%	11.7%						-87.5%		57.9%	-26.7%					-4.2%
		2018 à 2019	19.6%	4.7%	20.2%	36.9%	10.5%	-3.7%						1150.0%		27.8%	18.2%	16.7%				13.9%
		2019 à 2020	-0.5%	-20.7%	-6.1%	1.8%	-18.7%	-3.9%						36.2%		-6.6%	130.8%	21.4%				-8.1%
SARZEAU	Années	2015	421	79	1993	74	1038	754		0				23								4 382
		2016	422	80	1813	127	1028	786		0				20								4 276
		2017	323	89	1777	97	1120	734		117	3.6			19		68.9	0.15	0.46				4 349
		2018	336	105	1456	131	954	715		152	3.69			22	0.66	86.71	0.16	0.55				3 963
		2019	411.28	98	1684	166	932	694		169	4.95			20	7	96	0.12	0.5				4 283
		2020	379.22	93.26	1598.98	168.38	900.32	654.64		169	4.95			28	9	95.89	0.53	0.95				4 102
	Evolution des tonnages	2015 à 2016	0.2%	1.3%	-9.0%	71.6%	-1.0%	4.2%						-13.0%								-2.4%
		2016 à 2017	-23.5%	11.3%	-2.0%	-23.6%	8.9%	-6.6%						-5.0%								1.7%
		2017 à 2018	4.0%	18.0%	-18.1%	35.1%	-14.8%	-2.6%						15.8%		25.8%	6.7%	19.6%				-8.9%
		2018 à 2019	22.4%	-6.7%	15.7%	26.7%	-2.3%	-2.9%						-10.0%		10.7%	-25.0%	-9.1%				8.1%
		2019 à 2020	-7.8%	-4.8%	-5.0%	1.4%	-3.4%	-5.7%						39.3%		-0.1%	341.7%	90.0%				-4.2%

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1232021DELIB-DE

			BOIS	CARTON	DECHETS VERTS	FERRAILLE	GRAVATS	TOUT VENANT	PLASTIQUES DURS	MOBILIER	HUILE MINERALE	PNEUS	BATTERIES	DDS Hors Filière Eco Org.	DDS Flière Eco Org.	D3E	LAMPES NEONS	PILES	BETON	TERRE VEGETALE	PLATRE	Tonnage TOTAL
TOTAL	Années	2015	4 614	1 290	21 954	1 556	10 285	8 471	9	449	16	11		188	55	966	2	11				49 877
		2016	4 824	1 401	20 998	1 910	10 791	8 508	0	875	28	40		192	67	1 101	3	9				50 746
		2017	5 027	1 436	21 672	1 851	11 289	8 778	0	1 323	47	19	0	177	81	1 254	6	13				52 974
		2018	5 172	1 503	19 379	2 048	11 621	9 079	0	1 967	52	21	1	199	90	1 331	5	16				52 484
		2019	5 127	1 614	23 744	2 291	12 060	9 032	0	2 855	58	36	1	284	80	1 456	7	16	941	166	259	60 024
		2020	4 249	1 603	21 099	2 349	11 426	8 772	0	3 000	57	23	0	380	91	1 400	6	17	1 158	279	407	58 335
	Evolution des tonnages	2015 à 2016	4.6%	8.6%	-4.4%	22.7%	4.9%	0.4%	-100.0%	94.6%	70.9%	262.3%		1.9%	21.6%	14.1%	43.2%	-14.2%				1.7%
		2016 à 2017	4.2%	2.5%	3.2%	-3.1%	4.6%	3.2%		51.3%	70.2%	-51.8%		-7.7%	20.9%	13.9%	99.8%	47.0%				4.4%
		2017 à 2018	2.9%	4.7%	-10.6%	10.6%	2.9%	3.4%		48.7%	11.0%	7.5%		12.2%	10.6%	6.1%	-6.1%	20.3%				-0.9%
		2018 à 2019	-0.9%	7.4%	22.5%	11.8%	3.8%	-0.5%		45.1%	11.1%	74.8%		42.7%	-11.3%	9.4%	24.2%	-3.7%				14.4%
		2019 à 2020	-17.1%	-0.7%	-11.1%	2.5%	-5.3%	-2.9%		5.1%	-1.7%	-37.2%	-100.0%	33.9%	13.7%	-3.8%	-8.7%	6.2%	23.1%	68.2%	57.5%	-2.8%

Tableau 12 : Détail des tonnages réceptionnés sur la déchèterie dédiée aux professionnels de Bonnervo à Theix

			BOIS	CARTON	DECHETS VERTS	FERRAILLE	GRAVATS	TOUT VENANT	TOTAL	Fréquen-tation	Ratio kg/dépôt
CENTRE DE TRI PROFESSIONNELS DE BONNERVO	Années	2015	204	67	904	67	606	2 265	4 113		
		2016	216	48	976	90	780	2 113	4 223	10 807	391
		2017	237	48	1 084	92	780	2 225	4 466	9 116	490
		2018	316	38	983	91	925	2 291	4 644	9 433	492
		2019	205	54	760	65	553	989	2 626		
		2020	17	132	507	0	64	133	852		
	Evolution des tonnages	2015 à 2016	5.88%	-28.36%	7.96%	34.33%	28.71%	-6.71%	2.67%		
		2016 à 2017	9.72%	0.00%	11.07%	2.22%	0.00%	5.30%	5.75%	-15.65%	
		2017 à 2018	33.33%	-20.83%	-9.32%	-1.09%	18.59%	2.97%	3.99%	3.48%	
		2018 à 2019	-35.13%	42.11%	-22.69%	-28.57%	-40.22%	-56.83%	-43.45%	-100.00%	
		2019 à 2020	-91.55%	144.17%	-33.35%	-100.00%	-88.49%	-86.56%	-67.55%		

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1232021DELIB-DE

Tableau 13 : Fréquentation des déchèteries en 2020

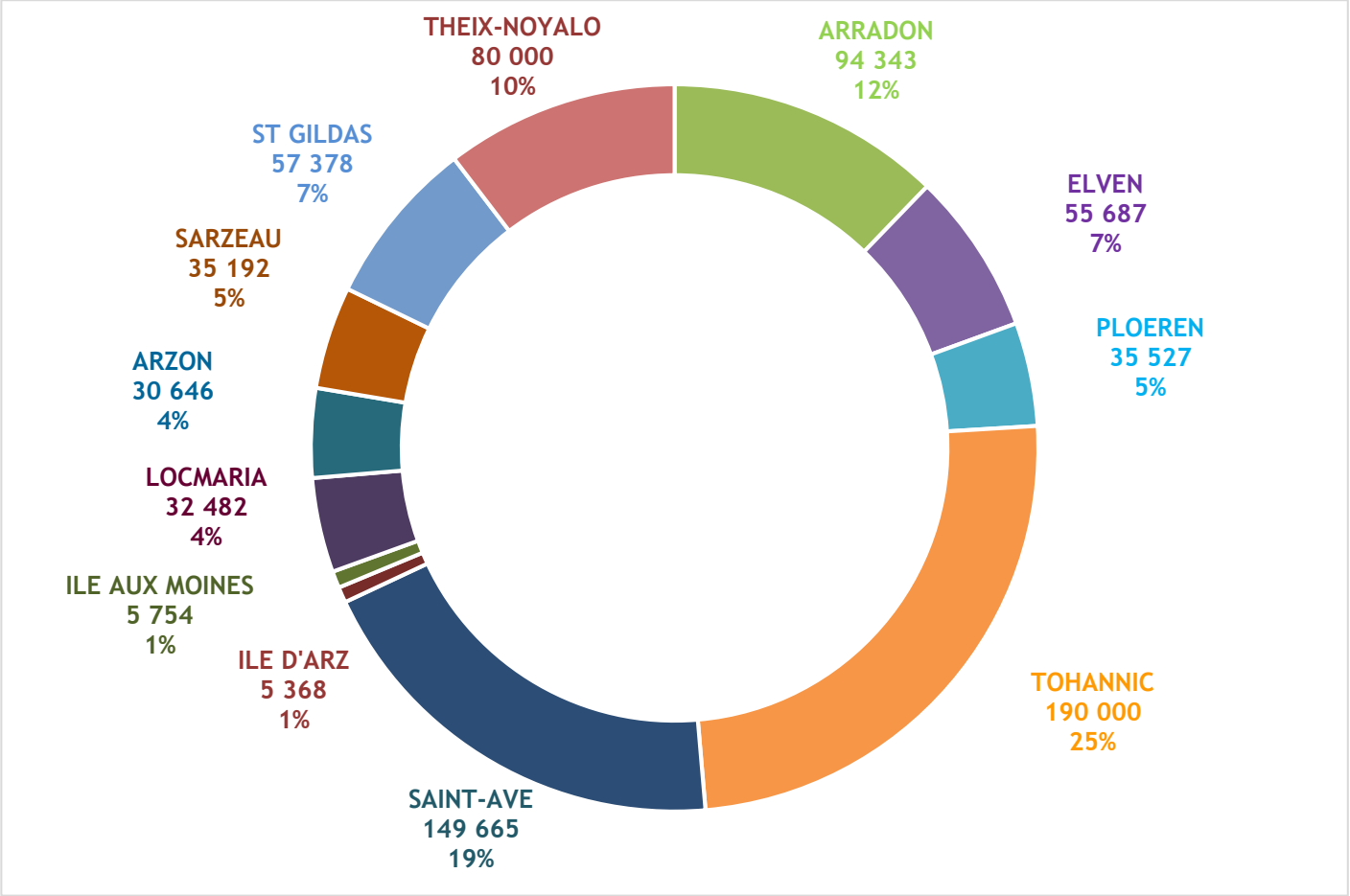

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1232021DELIB-DE

Tableau 14 : Synthèse des tonnages de 2012 à 2020

SYNTHESE DES TONNAGES	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Emballages légers et papiers collectés	**8 679**	**8 798**	**9 195**	**9 370**	**9 569**	**9 836**	**9 939**	**10 094**	**10 058**
Verre	**7 599**	**7 813**	**8 013**	**8 289**	**8 305**	**8 689**	**8 983**	**9 249**	**9 831**
Ordures ménagères résiduelles	**39 655**	**38 228**	**36 037**	**35 745**	**35 613**	**36 548**	**36 380**	**36 765**	**36 135**
TOTAL	**55 933**	**54 839**	**53 245**	**53 404**	**53 487**	**55 072**	**55 301**	**56 109**	**56 025**
% part des recyclables collectés sélectivement	**29.1%**	**30.3%**	**32.3%**	**33.1%**	**33.4%**	**33.6%**	**34.2%**	**34.5%**	**35.5%**
OMR enfouies					23 511	30 820	18 996	35 821	19 542
Encombrants (porte à porte)	**195**	**139**	**215**	**94**	**0**	**51**	**89**	**90**	**90**
Textiles	**420**	**435**	**487**	**529**	**566**	**738**	**791**	**864**	**710**
Cartons Professionnels	**-**	**-**	**-**	**-**	**238**	**271**	**250**	**275**	**198**
Amiante	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**63**	**85**	**122**	**121**
Déchèteries	**48 023**	**46 860**	**51 286**	**49 875**	**50 743**	**52 968**	**52 478**	**58 652**	**56 309**
Végétaux	21 790	20 907	23 758	21 954	20 998	21 672	19 379	23 744	21 099
Gravats	11 003	10 099	10 180	10 285	10 791	11 289	11 621	12 060	11 426
Non valorisables	7 473	7 835	8 645	8 471	8 508	8 778	9 079	9 032	8 772
Bois	4 138	4 292	4 623	4 614	4 824	5 027	5 172	5 127	4 249
Ferraille	1 201	1 310	1 317	1 556	1 910	1 851	2 048	2 291	2 349
Carton	1 268	1 261	1 293	1 290	1 401	1 436	1 503	1 614	1 603
Déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E)	811	809	876	966	1 101	1 254	1 331	1 456	1 400
Mobilier	0	0	186	449	875	1 323	1 967	2 855	3 000
Pneus	14	37	158	11	40	19	21	36	23
Déchets diffus spécifiques (DDS) - filière éco-organisme	0	0	101	188	192	81	90	80	91
DDS hors filière éco-organisme	242	265	123	55	67	177	199	284	380
Piles	10	2	6	11	9	13	16	16	17
Plastiques durs	36	30	4	9	0	0	0	0	0
Huile	38	14	16	16	28	47	52	58	57
Batteries	0	0	0	0	0	0	1	1	0
Béton									1 158
Terre Végétale									279
Plâtre									407
Apports professionnels sur déchèterie de Theix-Bonnervo	**5 361**	**5 157**	**4 846**	**4 114**	**4 223**	**4 466**	**4 644**	**2 626**	**852**
Végétaux	1 141	1 113	1 006	904	976	1 084	983	760	507
Gravats	911	1 012	953	606	780	780	925	553	64
Non valorisables	3 016	2 669	2 526	2 265	2 113	2 225	2 291	989	133
Bois	147	189	188	204	216	237	316	205	17
Ferraille	90	114	94	67	90	92	91	65	0
Cartons	56	60	78	67	48	48	38	54	132
Total	**109 932**	**107 430**	**110 078**	**108 016**	**109 258**	**113 630**	**113 639**	**118 738**	**114 304**

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Population DGF	181 488	183 332	185 250	186 977	189 453	191 187	192 942	193 946	195 681

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1232021DELIB-DE

Tableau 15 : Taux de TEOM appliqués en 2020

Commune	2020
ARRADON	7,59%
ARZON	9,39%
BADEN	9,00%
BRANDIVY	12,01%
COLPO	12,01%
ELVEN	8,73%
GRANDCHAMP	12,01%
ILE AUX MOINES	7,88%
ILE D'ARZ	13,02%
LA TRINITE SURZUR	10,04%
LARMOR BADEN	7,83%
LE BONO	9,37%
LE HEZO	9,88%
LE TOUR DU PARC	9,39%
LOCMARIA GRAND CHAMP	12,01%
LOCQUELTAS	12,01%
MEUCON	9,68%
NOYALO	7,22%

Commune	2020
MONTERBLANC	8,77%
PLAUDREN	12,01%
PLESCOP	8,19%
PLOEREN	7,67%
PLOUGOUMELEN	12,89%
SAINT ARMEL	9,39%
SAINT AVE	8,15%
SAINT GILDAS DE RHUYS	9,39%
SAINT NOLFF	9,81%
SARZEAU	9,39%
SENE	7,68%
SULNIAC	10,72%
SURZUR	9,16%
THEIX	8,03%
TREDION	11,16%
TREFFLEAN	10,50%
VANNES	7,93%

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1232021DELIB-DE

CCSPL

COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

RÉUNION DU LUNDI 6 SEPTEMBRE 2021 À 9H

GOLFE DU MORBIHAN
VANNES AGGLOMÉRATION

SALLE DES ASSEMBLÉES

Affiché le 19/11/2021

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1232021DELIB-DE

ORDRE DU JOUR

Présentation des rapports annuels d'activité de 2020 des régies autonomes:

- 47°Nautik
- Echonova

Présentation des rapports annuels d'activité de 2020 des délégations de service public:

- Aéroport
- Pépinières d'entreprises
- Très haut débit
- Réseau câblé
- Crématorium
- Golf de Baden
- Centre aquatique de Surzur
- Transport

Présentation des rapports annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS)

- EAU :
  - ✓ RPQS 2020 Eau potable
  - ✓ RPQS 2020 Assainissement collectif
  - ✓ RPQS 2020 Assainissement non collectif

- DECHETS RPQS 2020

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1232021DELIB-DE

Faits Marquants 2020

- Crise Covid et confinement : arrêt total des activités du 15/03 au 25/05
- Embauches et investissements réalisés au 15/03.
- Renouvellement de 7 membres du Conseil d'administration sur 10.
- Élection de Mme Anne Gallo au poste de Présidente de l'EPL.
- Changement de Directeur de l'EPL.
- Vol de 3 moteurs à la veille de la saison estivale.
- Participation à la filière de recyclage des embarcations avec l'APER.
- Nombreuses perturbations dans la réalisation des activités dues aux contraintes sanitaires et décrets d'application.

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1232021DELIB-DE

Chiffre d'Affaires Comparatif par activité

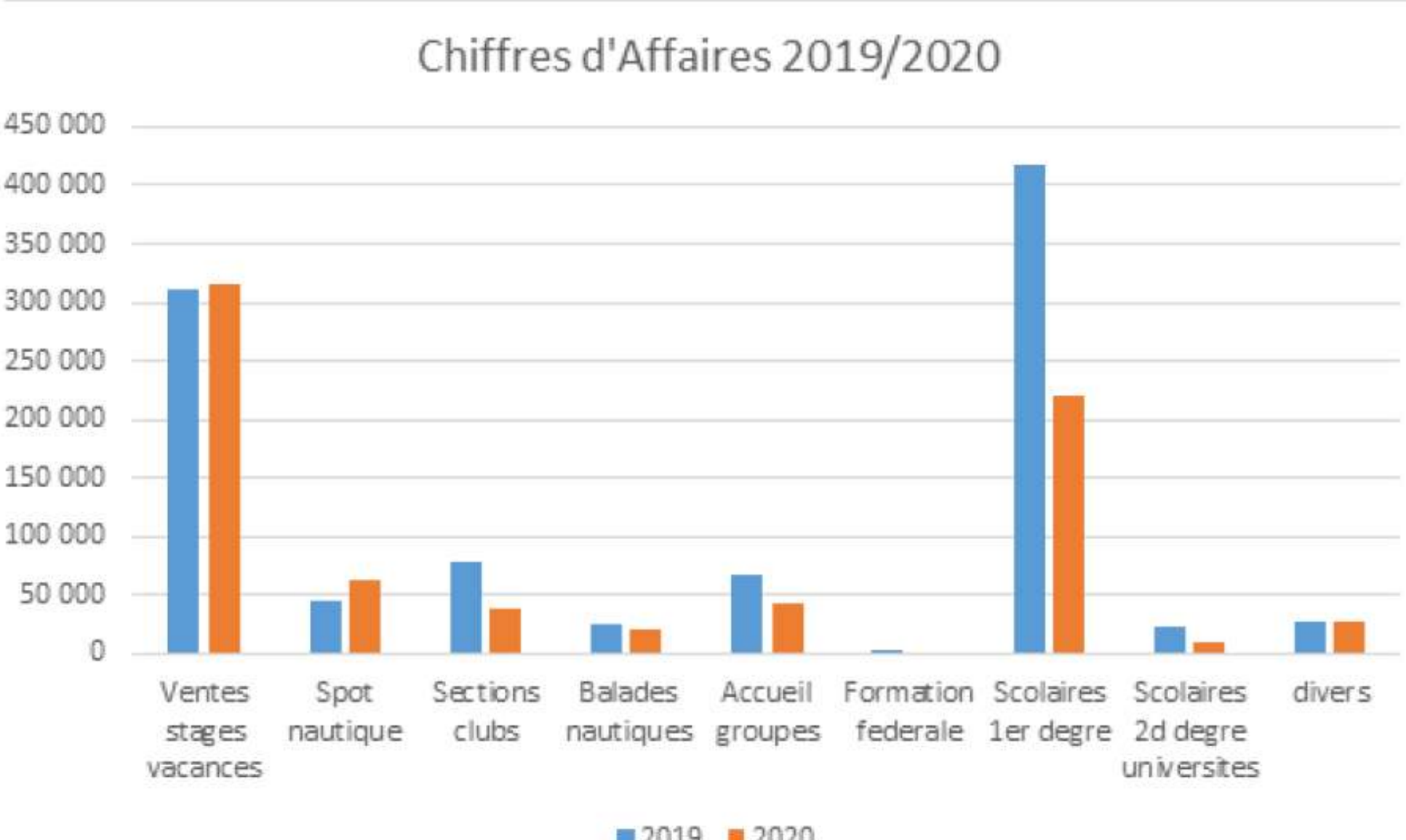

CA global Réalis

2019: 1 136 389

2020: 969 875 €

Résultats Financiers

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1232021DELIB-DE

Dépenses de fonctionnement : 950 603 €
Recettes de fonctionnement : 961 874 €

Dépenses d'investissement : 289 462 €
Recettes d'investissement : 288 207 €

Dépenses de Fonctionnement

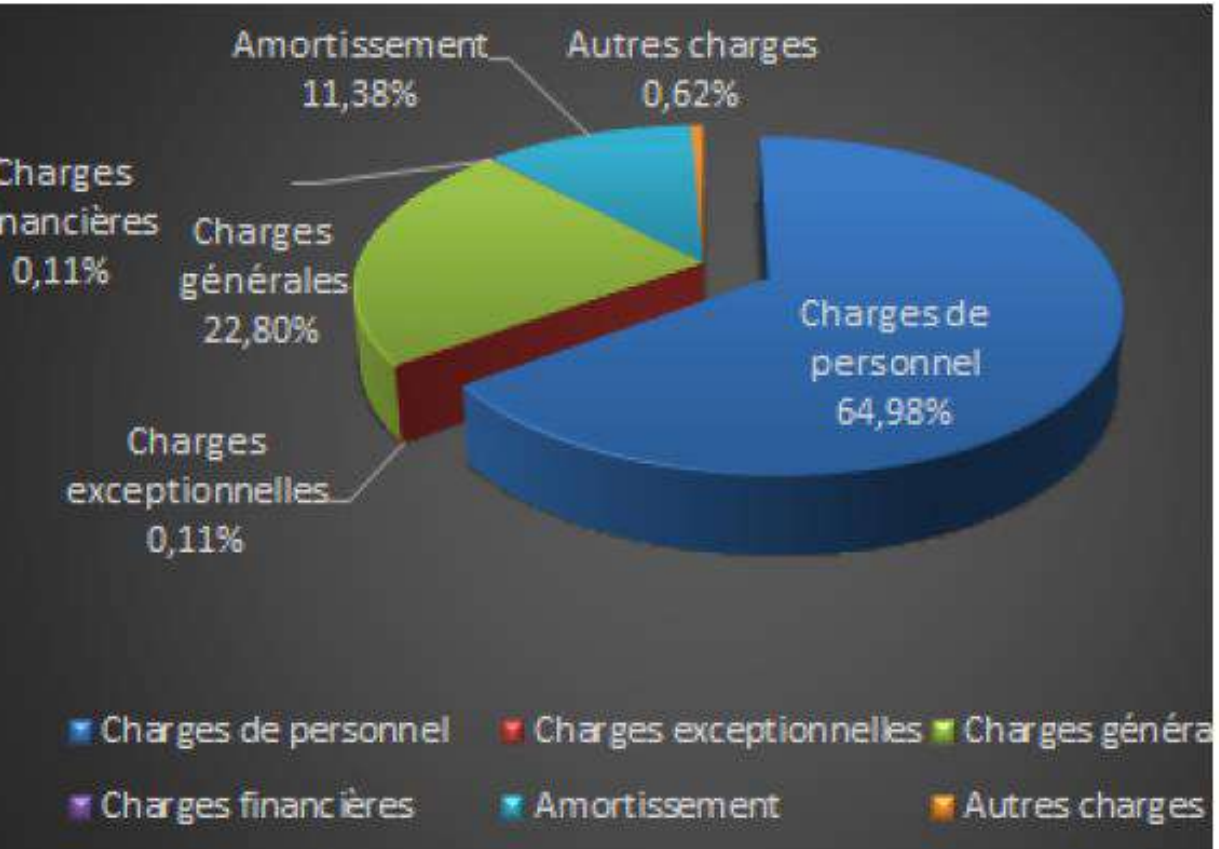

Recettes de Fonctionnement

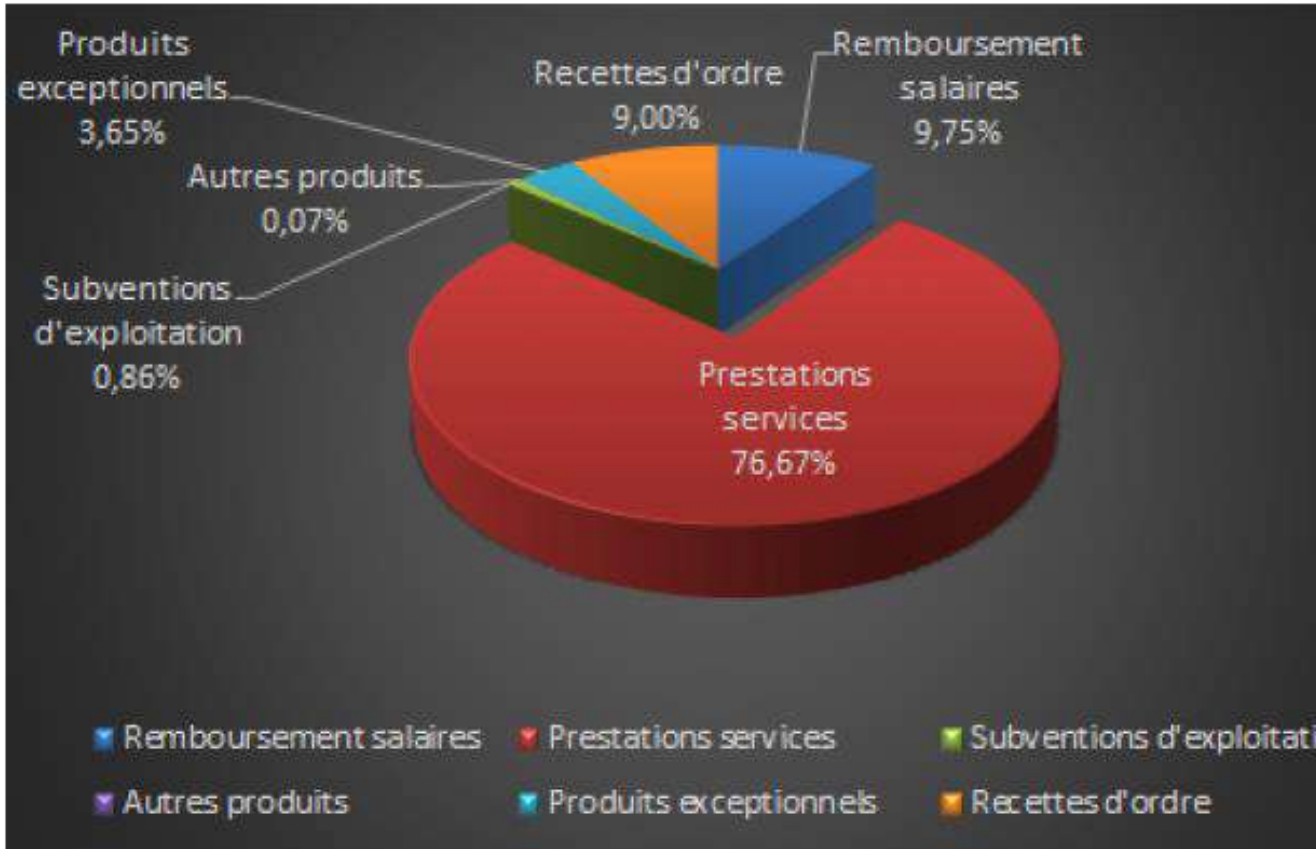

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1232021DELIB-DE

Enjeux et perspectives

- **Améliorer** les relations de travail avec les associations résidentes sur les sites exploités par l'EPL.
- **Stabiliser** les équipes professionnelles.
- **Finaliser** et diffuser le projet pédagogique de l'établissement.
- **Développer** de nouvelles offres nautiques à travers des supports novateurs et nouvelles organisations (wing Foil, cours du soir, sorties adultes after work).
- **Organiser** une manifestation sportive d'ampleur avec les 3 associations pour **fédérer** les acteurs.
- **Former** les futurs moniteurs en coordonnant les 3 sites.

Régie Autonome L'Echonova - Salle de Musiques Actuelles : Indicateurs d'activité

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1232021DELIB-DE

Fermé à compter de mars 2020 (pour l'anniversaire de ses 10 ans), l'équipement a depuis suspendu son activité.
L'accueil y est très restreint, limité aux seuls professionnels (résidences, répétitions).
Les indicateurs d'activité présentés sont ceux de l'année 2019.

Régie Autonome L'Echonova - Salle de Musiques Actuelles : Indicateurs Financiers - Bénévolat.

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1232021DELIB-DE

MOYENS FINANCIERS ET HUMAINS

Le budget

Le compte administratif 2019 présente 1 062 119 € de dépenses pour 1 054 006 € de recettes, soit un solde d'exercice qui s'équilibre négativement avec un résultat déficitaire de 8 113 €.

La part subventionnée du budget est stable en 2019. Elle représente 71% du budget

Les bénévoles

« Un des poumons de L'Echonova »

Le comité des usagers

« Le trait d'union entre L'Echonova et les publics »

74 bénévoles (2/3 de femmes)

2807 heures de bénévolat

En 2020, l'exploitation a été ramenée à 835.408 € en dépenses, 903.407 € en recettes grâce aux allègements de charges et subventions exceptionnelles. L'excédent de fonctionnement réalisé en 2020, couvre le déficit prévisionnel de l'exercice 2021.

Régie Autonome L'Echonova - Salle de Musiques Actuelles : Faits marquants de l'année

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1232021DELIB-DE

FRÉQUENTATIONS

DIFFUSION

- **10 767** places payantes
- **4 908** places gratuites
- **921** invitations

Soit au total **16 597** places en 2019

MUSIC ACT'

- **720** participants — Parcours « Musique et santé »
- **145** participants — Parcours « Soft Power »
- **865** participants au total

ACTION CULTURELLE

- Education artistique et culturelle : **769** personnes impliquées
- Actions en direction des personnes isolées : **120** personnes impliquées
- Visites guidées de L'Echonova : **287** personnes impliquées

Soit au total **1 176** personnes impliquées

FREQUENTATION GLOBALE DE L'ECHONOVA EN 2019 : **18 638 PERSONNES**

LES STUDIOS DE RÉPÉTITION

213 groupes en 2019

- **147** de l'agglo
- **57** hors agglo
- **4** bretagne hors 56
- **5** hors bretagne

- **5** studios de 15m² à 50m² entièrement équipés
- **5162** heures de répétition
- **2092** réservations de studios
- **69** % d'occupation des studios

Pour 2020, l'activité s'est circonscrite à :

- **6 accueil pro en résidences.**
- **9 groupes accompagnés.**
- **Le maintien d'interventions en milieu scolaire, en format contraint.**
- **Des diffusions en streaming (concerts, conférences).**

Régie Autonome L'Echonova - Salle de Musiques Actuelles : Enjeux et perspectives

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1232021DELIB-DE

En 16 mois, entre mars 2020 et Juin 2021, en raison des contraintes sanitaires qui pesaient sur l'équipement, L'Echonova n'aura produit que 5 concerts. Les studios de répétition n'auront été ouvert que 2 mois… Le budget a été fragilisé par l'absence de recettes. L'équipe a été déséquilibrée par les départs successifs du directeur (sept. 2020) et de l'administratrice (nov. 2020).

- L'équipement est soutenu par des subventions, mais doit retrouver une capacité financière aujourd'hui altérée.

- La vacance de direction, actuellement compensée, a entraîné une réorganisation organique. Le poste de direction se scinde en deux, un directeur d'une part, un programmateur artistique d'autre part. Les recrutements sont en cours.

- L'enjeu essentiel est de retrouver une dynamique culturelle nécessaire à la vitalité et la fréquentation de l'équipement.

DSP Aéroport Vannes Golfe du Morbihan : Indicateurs d'activité

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1232021DELIB-DE

Délégataire : EDEIS CONCESSIONS
Date de début : 01/01/2014
Date de fin : 30/06/2021

Indicateurs d'activité :

- Plus de 26 600 mouvements en 2020 (environ 73 mouvements par jour).
- Impact non négligeable de la crise sanitaire avec une baisse de 19 % par rapport à 2019.

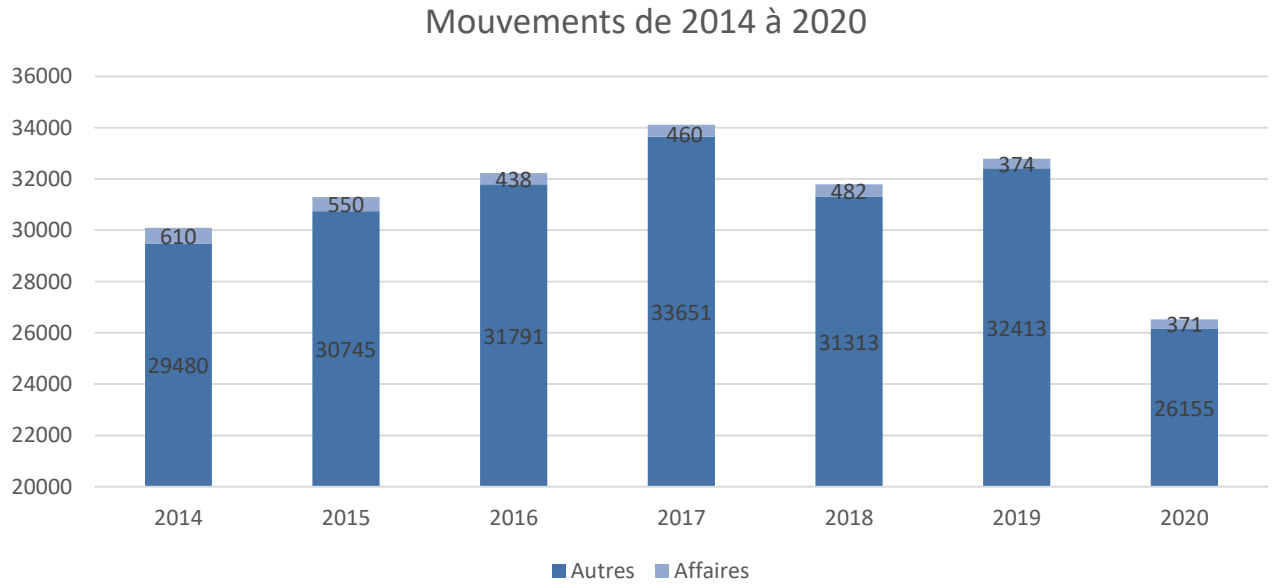

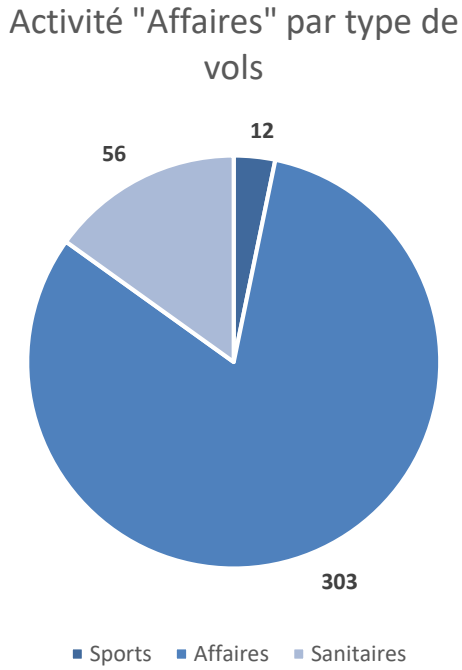

DSP Aéroport Vannes Golfe du Morbihan : Résultats financiers d'exploitation

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1232021DELIB-DE

	2019 Réalisé	2020 Réalisé	Variation 2019/2020
Redevances réglementées	131 519	148 671	13 %
Revenus commerciaux	218 218	185 774	-15 %
Autres revenus	591 504	398 003	-33 %
Total Revenus	941 241	732 448	-22 %
Achats	36 946	39 910	8 %
Charges externes	122 244	127 627	4 %
Autres charges externes	75 267	30 000	-60 %
Impôts et taxes	80 240	31 746	-60 %
Charges de personnel	411 465	358 249	-13 %
Charges de gestion	196 870	103 990	-47 %
Charges financières			
Amortissements & Provisions	102 065	47 730	-53 %
Rémunération du délégataire	30 000	30 000	0 %
Total des charges	1 055 095	769 251	-27 %
Résultat	-113 854	-36 803	-68 %
Subvention d'exploitation	278 078	263 584	-5 %
Redevance délégant	-64 830	-75 863	17 %
Impôts sur les sociétés	-31 246	-42 578	36 %
Résultat Net	68 148	108 340	59 %

DSP Aéroport Vannes Golfe du Morbihan : Faits marquants de l'année écoulée

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1232021DELIB-DE

- Afin de maintenir l'activité du Groupe et la qualité de ses prestations en situation de crise, Edeis a rédigé un Plan de Continuité d'Activité (PCA) durant le 1er confinement de mars 2020.

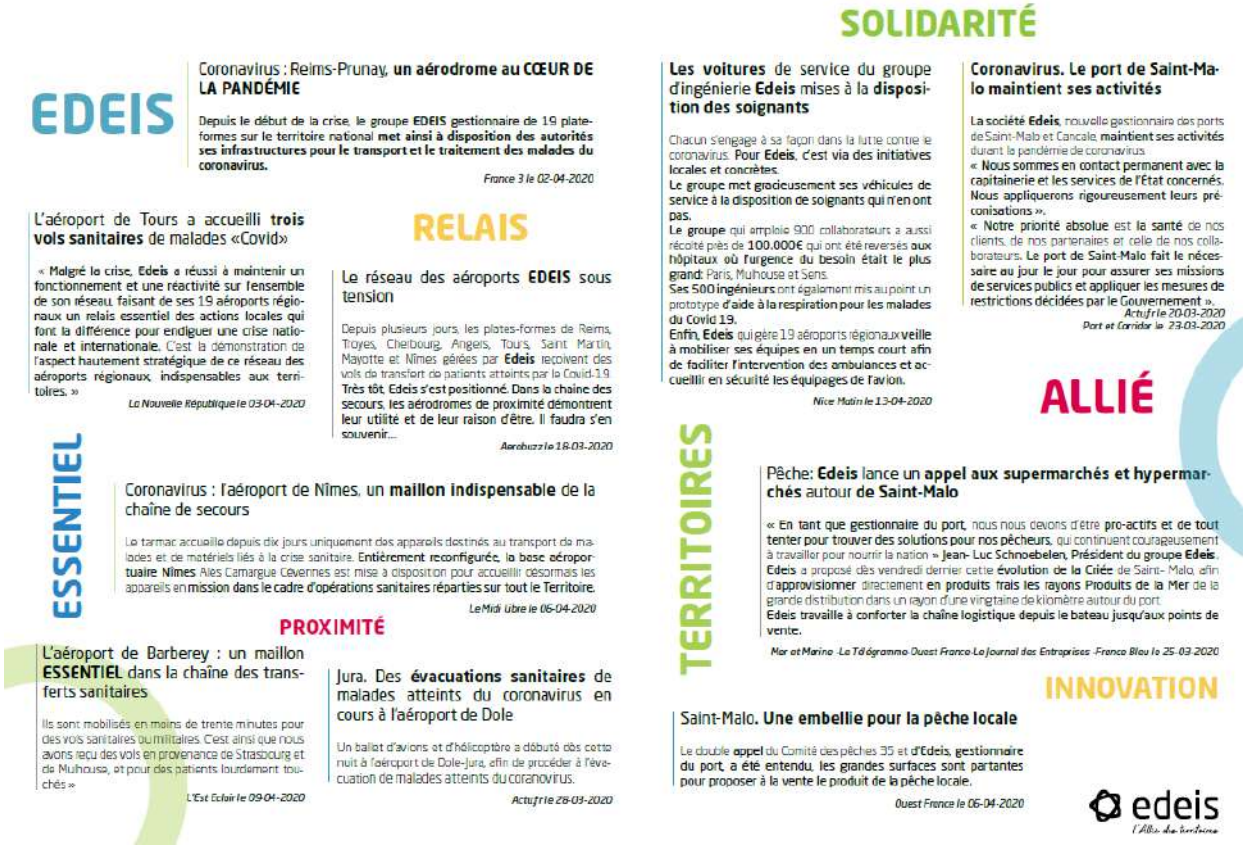

EDEIS

Coronavirus : Reims-Prunay, **un aérodrome au CŒUR DE LA PANDÉMIE**

Depuis le début de la crise, le groupe **EDEIS** gestionnaire de 19 plate-formes sur le territoire national **met ainsi à disposition des autorités ses infrastructures pour le transport et le traitement des malades du coronavirus.**

France 3 le 02-04-2020

RELAIS

L'aéroport de Tours a accueilli **trois vols sanitaires** de malades «Covid»

« **Malgré la crise, Edeis a réussi à maintenir un** fonctionnement et une réactivité sur l'ensemble de son réseau, faisant de ses 19 aéroports régionaux un relais essentiel des actions locales qui font la différence pour endiguer une crise nationale et internationale. C'est la démonstration de l'aspect hautement stratégique de ce réseau des aéroports régionaux, indispensables aux territoires. »

La Nouvelle République le 03-04-2020

Le réseau des aéroports **EDEIS** sous tension

Depuis plusieurs jours, les plates-formes de Reims, Troyes, Cherbourg, Angers, Tours, Saint Martin, Mayotte et Nîmes gérées par **Edeis** reçoivent des vols de transfert de patients atteints par la Covid-19. **Très tôt, Edeis s'est positionné. Dans la chaine des secours, les aérodromes de proximité démontrent leur utilité et de leur raison d'être. Il faudra s'en souvenir...**

Aerobuzz le 18-03-2020

ESSENTIEL

Coronavirus : l'aéroport de Nîmes, un **maillon indispensable** de la chaîne de secours

Le tarmac accueille depuis dix jours uniquement des appareils destinés au transport de malades et de matériels liés à la crise sanitaire. **Entièrement reconfigurée, la base aéroportuaire Nîmes** Alès Camargue Cévennes est mise à disposition pour accueillir désormais les appareils en mission dans le cadre d'opérations sanitaires réparties sur tout le Territoire.

Le Midi Libre le 06-04-2020

PROXIMITÉ

L'aéroport de Barberey : un maillon **ESSENTIEL** dans la chaîne des transferts sanitaires

Ils sont mobilisés en moins de trente minutes pour des vols sanitaires ou militaires. C'est ainsi que nous avons reçu des vols en provenance de Strasbourg et de Mulhouse, et pour des patients lourdement touchés »

L'Est Eclair le 09-04-2020

Jura. Des **évacuations sanitaires** de malades atteints du coronavirus en cours à l'aéroport de Dole

Un ballet d'avions et d'hélicoptère a débuté dès cette nuit à l'aéroport de Dole-Jura, afin de procéder à l'évacuation de malades atteints du coronavirus.

Actu fr le 28-03-2020

SOLIDARITÉ

Les voitures de service du groupe d'ingénierie **Edeis** mises à la **disposition des soignants**

Chacun s'engage à sa façon dans la lutte contre le coronavirus. **Pour Edeis**, c'est via des initiatives locales et concrètes.
Le groupe met gracieusement ses véhicules de service à la disposition de soignants qui n'en ont pas.
Le groupe qui emploie 900 collaborateurs a aussi récolté près de **100.000€** qui ont été reversés aux hôpitaux où l'urgence du besoin était le plus grand: Paris, Mulhouse et Sens.
Ses **500 ingénieurs** ont également mis au point un prototype **d'aide à la respiration pour les malades du Covid 19.**
Enfin, Edeis qui gère 19 aéroports régionaux **veille à mobiliser ses équipes en un temps court afin de faciliter l'intervention des ambulances et accueillir en sécurité les équipages de l'avion.**

Nice Matin le 13-04-2020

Coronavirus. Le port de Saint-Malo maintient ses activités

La société Edeis, nouvelle gestionnaire des ports de Saint-Malo et Cancale, **maintient ses activités** durant la pandémie de coronavirus.
« **Nous sommes en contact permanent avec la** capitainerie et les services de l'État concernés. Nous appliquerons rigoureusement leurs préconisations ».
« **Notre priorité absolue** est **la santé** de nos clients, de nos partenaires et celle de nos collaborateurs. **Le port de Saint-Malo fait le nécessaire au jour le jour pour assurer ses missions de services publics et appliquer les mesures de restrictions décidées par le Gouvernement** ».

Actu fr le 20-03-2020
Port et Corridor le 23-03-2020

ALLIÉ

TERRITOIRES

Pêche: **Edeis** lance un **appel aux supermarchés et hypermarchés autour de Saint-Malo**

« **En tant que gestionnaire du port**, nous nous devons d'être **pro-actifs et de tout tenter pour trouver des solutions pour nos pêcheurs**, qui continuent courageusement à travailler pour nourrir la nation » **Jean- Luc Schnoebelen, Président du groupe Edeis.**
Edeis a proposé dès vendredi dernier cette **évolution de la Criée** de Saint- Malo, afin d'approvisionner directement **en produits frais les rayons Produits de la Mer** de la grande distribution dans un rayon d'une vingtaine de kilomètre autour du port.
Edeis travaille à conforter la chaîne logistique depuis le bateau jusqu'aux points de vente.

Mer et Marine -Le Télégramme Ouest France-Le Journal des Entreprises -France Bleu le 25-03-2020

INNOVATION

Saint-Malo. **Une embellie pour la pêche locale**

Le double **appel** du Comité des pêches 35 et **d'Edeis, gestionnaire du port, a été entendu. les grandes surfaces sont partantes pour proposer à la vente le produit de la pêche locale.**

Ouest France le 06-04-2020

edeis

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1232021DELIB-DE

- Changement de concessionnaire le 01/07/2021 pour 10 ans
- L'aéroport est un outil qui permet d'accompagner le développement des activités économiques, touristiques et sportives du territoire.
- L'extension d'entreprises (Fly West, ATC) et l'installation pérenne d'entités militaires ont un impact positif sur la fréquentation de l'aéroport.
- L'aéroport se positionne comme un facilitateur pour le développement de l'aviation d'entreprises au départ de Vannes et accentue ses actions de promotion.

DSP Pépinières d'entreprises LE PRISME & CREALIS: Indicateurs d'activité

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1232021DELIB-DE

Délégataire : VIPE SERVICES
Date de début : 01/03/2019
Date de fin : 28/02/2022

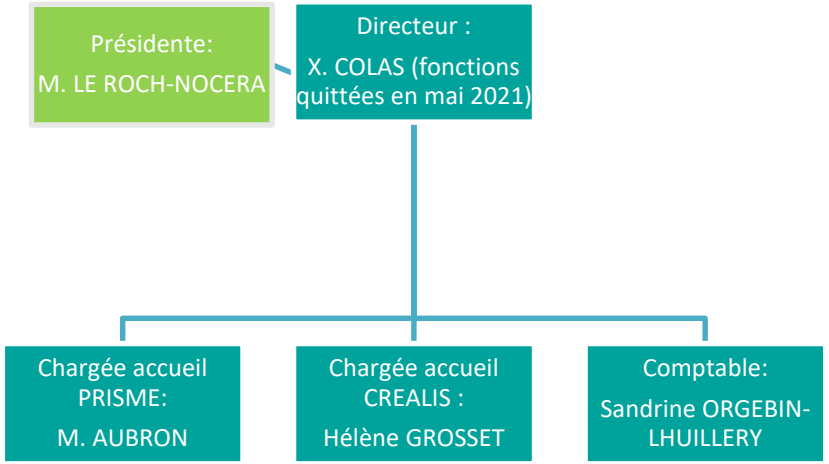

OFFRE 2020 :

LE PRISME : 37 bureaux à destination des entreprises & 21 bureaux à destination des structures d'accompagnement

CREALIS : 12 ateliers & 17 bureaux à destination des entreprises

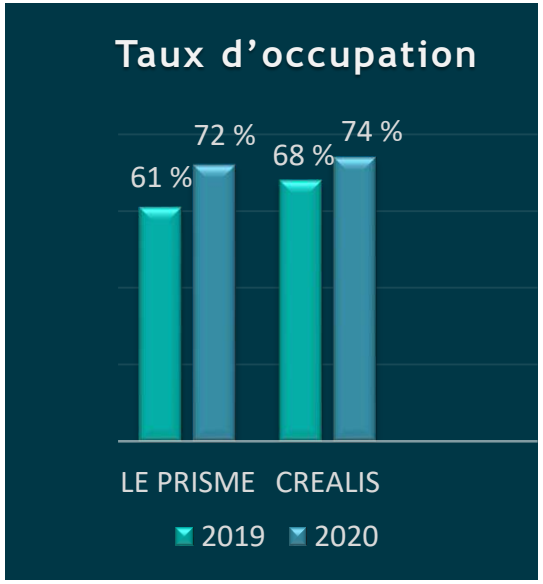

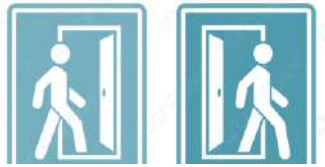

LE PRISME :

6 entrées / 3 sorties

1 fin de contrat,
1 cessation activité
1 réduction budgétaire

CREALIS :

6 entrées / 2 sorties

1 fin de contrat
1 liquidation

DSP Pépinières d'entreprises LE PRISME & CREALIS: Compte annuel de résultat et redevance

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1232021DELIB-DE

PRODUITS	2020	2019
Produits		
- Loyers	141 495 €	159 282 €
- Redevances services	94 850 €	88 291 €
- Charges refacturées	28 908 €	35 949 €
- Refacturation Taxes Foncières	18 544 €	
- Reprise provision indemnité départ à la retraite	- €	10 009 €
- Reprise provision dépréciation clients	- €	15 054 €
- Divers exploitation	1 837 €	3 674 €
- Prestations Vannes Services Entreprises	18 039 €	18 039 €
- Prestations Initiative Vannes	15 076 €	20 553 €
- Autres produits	10 931 €	11 429 €
- Produits exceptionnels et financiers	7 160 €	1 816 €
TOTAL PRODUITS	**336 840 €**	**364 196 €**

CHARGES	2020	2019
Charges		
- Refacturation Personnel détaché VIPE	51 273 €	81 132 €
- Personnel détaché autres et intérim	23 238 €	28 680 €
- Redevance affermage	23 081 €	22 451 €
- Taxe Foncière	25 462 €	25 351 €
- Refacturation cases postales VSE	18 708 €	
- Autres charges externes	154 255 €	149 392 €
	296 017 €	**307 006 €**
- Impôts et taxes	**829 €**	**826 €**
- Amortissements	**1 124 €**	**1 353 €**
- Provision clients douteux	**855 €**	**932 €**
- Provision indemnité départ à la retraite	**859 €**	**- €**
- Divers exploitation	**4 320 €**	**7 683 €**
- Divers exceptionnel	**1 666 €**	**80 €**
- Autres charges	**4 093 €**	**8 422 €**
- Impôt sur les bénéfices	**4 190 €**	**4 183 €**
TOTAL CHARGES	**313 954 €**	**330 485 €**

RESULTAT	22 886 €	33 711 €

Le calcul de la redevance mensuelle se fait de la manière suivante pour l'année 2020 :

2/12ème de la redevance 1ère année, à savoir :

2/10 * 12 627 = 2 104,50€

+

10/12ème de la redevance 2ème année, à savoir :

10/12 * 30 609 = 25 507,50€

Total redevance avant remises pour 2020 : 27 612€

Une fois le montant des remises exceptionnelles accordées suite au 1e confinement (4530,70€), la redevance au délégant est de : 23081,30€

DSP Pépinières d'entreprises LE PRISME & CREALIS: Faits marquants de l'année écoulée

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1232021DELIB-DE

Les travaux de rafraîchissement ont continué à CREALIS

11 animations proposées aux locataires malgré le contexte sanitaire

Date	Pépinière concernée	Thème	Nb de participants
Vendredi 24 Janvier	PRISME	Galette des Rois + présentation AZ ECO PRIS	25
Mardi 24 Mars	COMMUN	Comment bien assurer l'entrepreneur et son activité ? (Cabinet LE DIBERDER)	Annulé COVID
Mardi 28 Juin	PRISME	Présentation de l'outil paperboard digital FLIP	10
Mardi 30 Juin	COMMUN	Animation Team 100 (HYCARIS)	6
Vendredi 11 Septembre	PRISME	Petit déjeuner de rentrée + présentation des nouveaux locataires + Incub'Activ	35
Vendredi 9 Octobre	CREALIS	Apéritif de présentation des nouveaux locataires	20
Mardi 13 Octobre	COMMUN	Journée Internationale du hamburger	15
Mercredi 15 Octobre	COMMUN	Pousse ta boite : "comment bien filmer avec un smartphone« (Guillaume LE BERRE)	6
Mercredi 18 Novembre	COMMUN	Pousse ta boite : Identité de marque "pourquoi et comment la travailler« (PARTICULES) en Webinaire	3
Mardi 22 Décembre	COMMUN	Apéritif de Noël	15

Campagne affichage sur les abribus KICEO

Lancement de Steeple, solution de communication interne qui permet le lien entre les deux pépinières d'entreprises

DSP Pépinières d'entreprises LE PRISME & CREALIS: Enjeux et perspectives

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1232021DELIB-DE

- Lancement de la procédure pour la nouvelle concession de service public pour la gestion et l'exploitation des pépinières de GMVA au Conseil communautaire du 22 avril 2021

- Durée de la future Concession : 1er mars 2022 au 31 décembre 2027

- Poursuite des travaux de rafraîchissement à CREALIS:
  - *Graff cage escalier*
  - *Signalétique complète du RDC*
  - *Aménagement du coin cuisine en fonction du crédit restant*

- Création d'une salle de créativité au PRISME courant 2021

DSP TRES HAUT DEBIT : Indicateurs d'activité

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1232021DELIB-DE

Délégataire :	Vannes Agglo Numérique
Date de début :	28/01/2013
Date de fin :	27/01/2038

Commercialisation PRO (Entreprises)

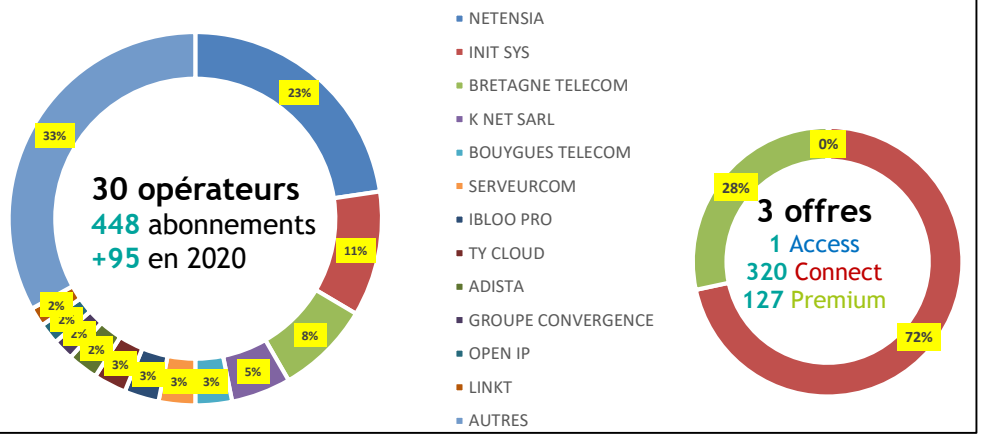

Commercialisation PRO (Etablissements publics)

Commercialisation PRO (Infrastructure)

4 location FON : Bouygues (2), Netensia (1), Ty Cloud (1)
56 location de fourreaux: Orange (52), SFR (4)

Commercialisation FTTH (Particuliers)

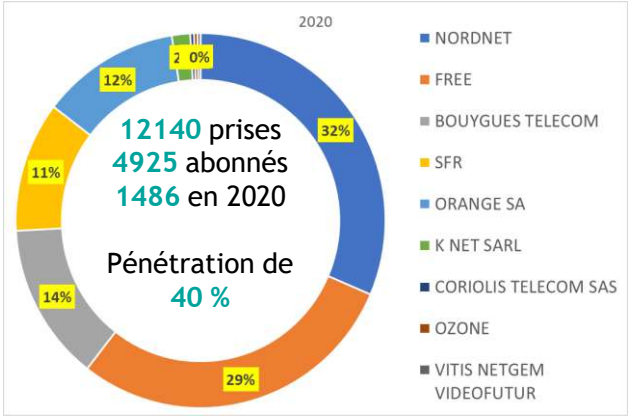

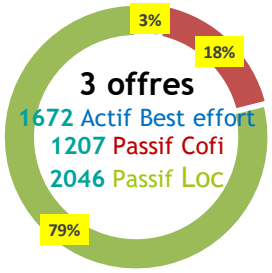

Exploitation

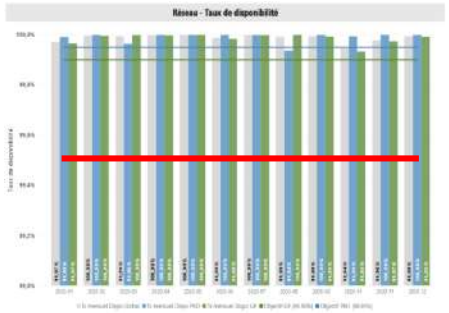

74 incidents réseaux

433 interventions :
- préventives (75),
- réseau (92)
- clients (266).

Disponibilité de 99,96 %
(contractuelle à 99,5 %)

DSP TRES HAUT DEBIT : Résultats financiers d'exploitation

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1232021DELIB-DE

Compte de résultat simplifié

	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Chiffre d'affaires net	1 971 925 €	2 004 099 €	1 528 469 €	1 232 132 €	966 091 €	643 761 €	415 249 €
Subvention reprise au compte de résulta	445 337 €	739 616 €	478 459 €	522 419 €	422 471 €	313 776 €	96 479 €
Transfert de charges	11 770 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Autres produits	7 €	10 €	6 €	8 €	- €	- €	1 €
Produits d'exploitation	**2 429 038 €**	**2 743 726 €**	**2 006 935 €**	**1 754 559 €**	**1 388 562 €**	**957 537 €**	**511 729 €**
Achats et charges externes	966 842 €	875 263 €	770 389 €	617 370 €	552 140 €	468 120 €	239 273 €
Impôts et taxes	18 238 €	22 520 €	22 537 €	16 507 €	19 758 €	9 087 €	1 331 €
Salaires, traitements et charges	131 835 €	137 266 €	147 230 €	117 058 €	123 140 €	94 955 €	83 342 €
Dotations aux amortissements	847 517 €	852 654 €	822 220 €	804 569 €	730 905 €	490 851 €	175 221 €
Autres charges	10 €	10 €	9 901 €	9 693 €	- €	- €	1 €
Charges d'exploitation	**1 964 441 €**	**1 887 712 €**	**1 772 276 €**	**1 565 197 €**	**1 425 943 €**	**1 063 013 €**	**499 167 €**
Résultat d'exploitation	**464 597 €**	**856 014 €**	**234 659 €**	**189 362 €**	**- 37 381 €**	**- 105 476 €**	**12 561 €**
Produits financiers	8 933 €	26 351 €	11 €	283 832 €	- €	5 769 €	15 €
Charges financières	346 836 €	332 826 €	319 882 €	852 326 €	246 495 €	215 479 €	54 728 €
Résultat financier	**- 337 902 €**	**- 306 475 €**	**- 319 870 €**	**- 568 495 €**	**- 246 495 €**	**- 209 710 €**	**- 54 713 €**
Résultat courant avant impôts	**126 694 €**	**549 539 €**	**- 85 211 €**	**- 379 133 €**	**- 283 875 €**	**- 315 187 €**	**- 42 152 €**
Produit Exceptionnels	6 494 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Charges Exceptionnelles	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Résultat exceptionnel	**6 494 €**	**- 443 258 €**	**- 442 €**	**- 4 867 €**	**- 85 937 €**	**- 24 881 €**	**3 900 €**
Impôts sur les bénéfices	- €		- €	- €	- €	- €	- €
Résultat de l'exercice	**133 188 €**	**106 281 €**	**- 85 653 €**	**- 384 000 €**	**- 197 938 €**	**- 340 069 €**	**- 38 251 €**

DSP TRES HAUT DEBIT : Faits marquants de l'année écoulée

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1232021DELIB-DE

Travaux en cours

Extension du réseau vers les communes du Loch et de Rhuys
100 sites publics - 8 zones d'activité - 2 NRO

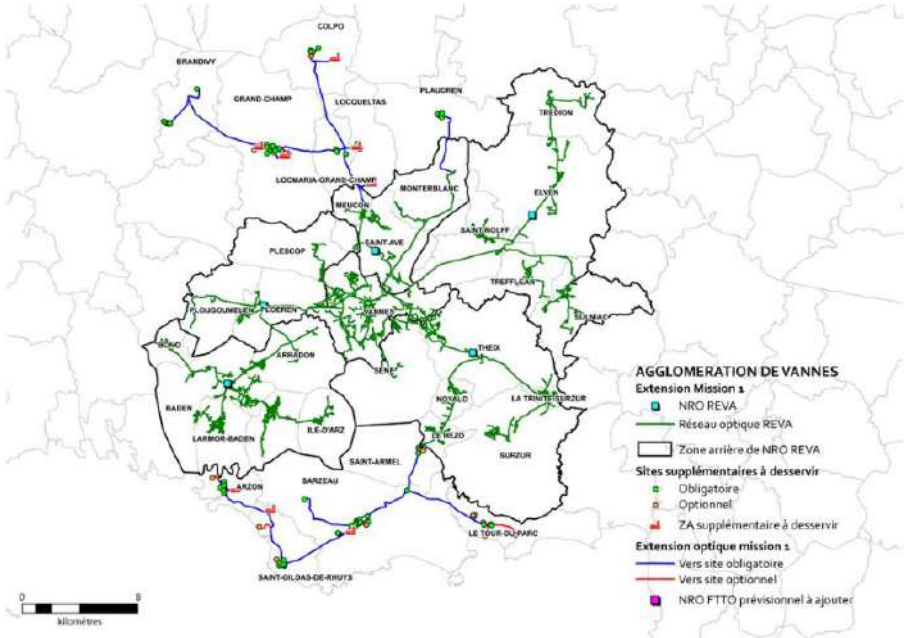

Complétude FTTH avec 259 nouvelles prises sur Elven, Larmor-Baden, Saint-Nolff et Trédion et nouveaux lotissements.

Ces extensions seront commercialisées à partir de 2021

Commercialisation

Arrivée de l'opérateur Orange sur le réseau FTTH

Communication

REV@ partenaire du club RCV
Renouvellement adhésion à la CPME 56
Insertion presse Tendance Ouest
Campagne de communication LinkedIn

DSP TRES HAUT DEBIT : Enjeux et perspectives

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1232021DELIB-DE

Travaux

Fin des travaux d'extension. La commercialisation pourra commencer courant 2021.

Communication

Communiqué de presse pour le cap des 6 000 clients FTTH prévu début S2 2021
Communiqué de presse prévu sur l'ouverture commerciale des nouvelles zones d'activités liées aux extensions de réseau

Commercialisation FTTH

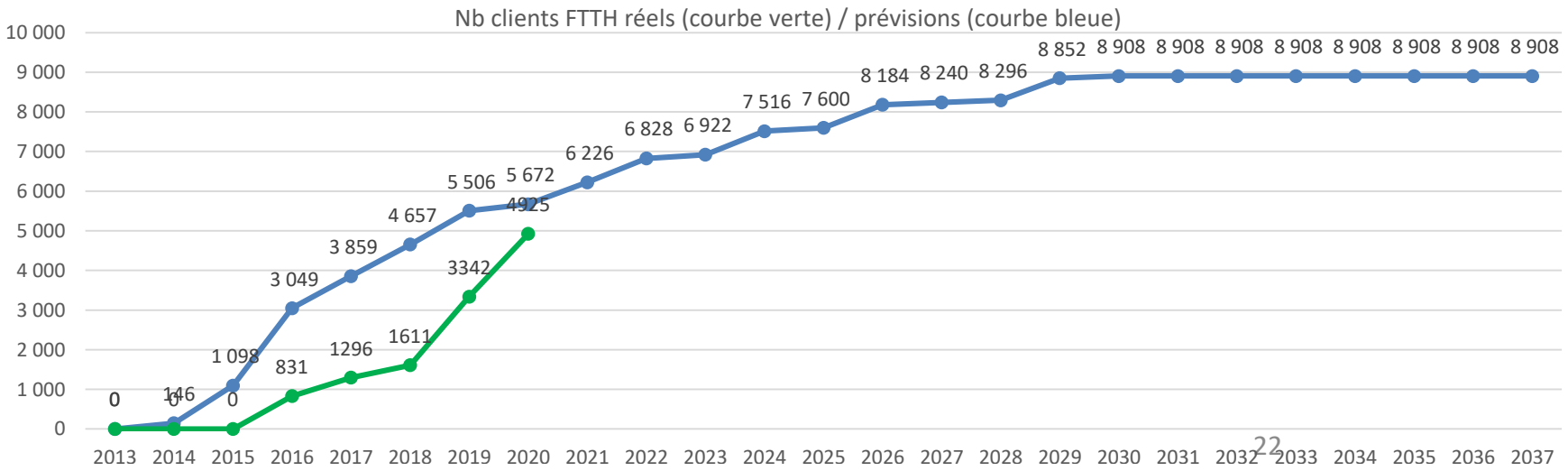

En perspective: poursuivre la tendance constatée depuis 2018 et atteindre les objectifs de la convention

DSP Réseau Câblé de télédistribution de Saint-Avé : Indicateurs d'activité

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1232021DELIB-DE

Délégataire :	GER-TV
Date de début :	18/08/2010
Date de fin :	31/12/2021

Commercialisation

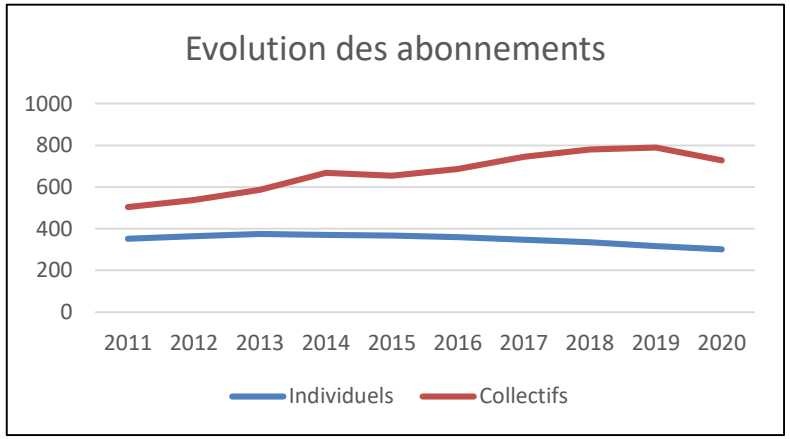

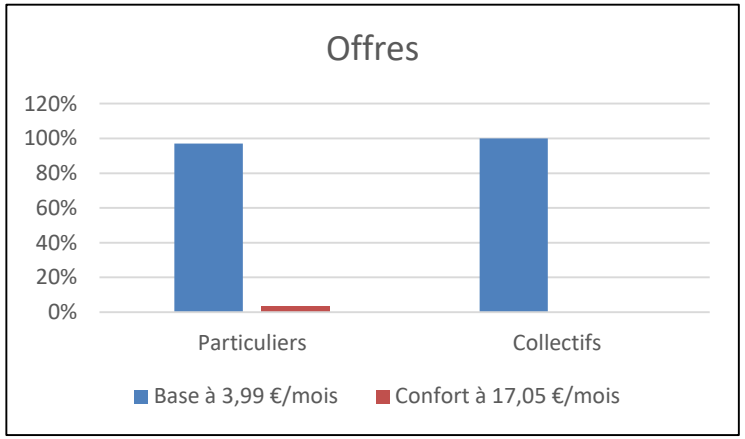

Exploitation

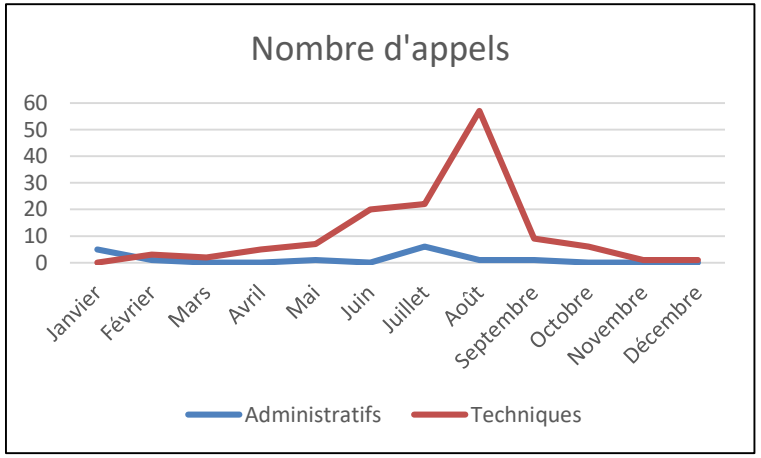

DSP Réseau Câblé de télédistribution de Saint-Avé : Résultats financiers d'exploitation

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1232021DELIB-DE

Saint-Avé : BILAN FINANCIER 2020

RECETTES		DEPENSES	
Abonnements	41 904,07	1-Achat des chaînes	849,68
Refacturation travaux	0,00	2-Maintenance	7 415,35
		3-SACEM	1 192,56
		4-ANGOA	1 059,42
		5-Redevance à la mairie	7 098,14
		6-Charges fixes	24 671,30
		7-Amortissement	1 965,79
TOTAL	41 904,07	TOTAL	44 252,24

Solde : -2 348,17

Moyenne des abonnés par mois:

- Base
- Confort

1029

Formules de calculs :

1-Chiffre repris de la comptabilité analytique
2- Factures Lepage
3-Chiffre repris de la comptabilité analytique
4-Chiffre repris de la comptabilité analytique
5-Chiffre repris de la comptabilité analytique
6-(1029 X 1,998 X 12 mois
7- Amortissement

DSP Réseau Câblé de télédistribution de Saint-Avé : Faits marquants de l'année

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1232021DELIB-DE

- DSP prolongée d'un an par avenant présenté au Conseil de septembre 2020, la consultation n'ayant pu être menée dans le contexte de crise sanitaire et de renouvellement de l'exécutif de l'agglomération

- Perte d'abonnés suite au passage à la fibre optique

- De nombreuses pannes, l'été, consécutives aux orages
  - D'importants frais de réparation
  - Impact sur les bilans financiers négatifs depuis trois ans

DSP Réseau Câblé de télédistribution de Saint-Avé : Enjeux et perspectives

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1232021DELIB-DE

- La DSP arrivant à échéance en août 2021, elle devra être renouvelée sur 2021.
- Avec l'avancement du déploiement de la fibre (FTTH) qui va progressivement remplacer les réseaux câblés, une réflexion est à mener sur l'avenir des réseaux câblés de télédistribution gérés à l'agglomération :
  - En régie (Cliscouët et Kérizac à Vannes, Pont Vert à Arradon),
  - En DSP (réseau de Saint-Avé).

DSP CREMATORIUM ET PARC MEMORIAL: Indicateurs d'activité

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1232021DELIB-DE

Délégataire : Société des crématoriums de France
Date de début : 5 juin 2007
Date de fin : 5 décembre 2034

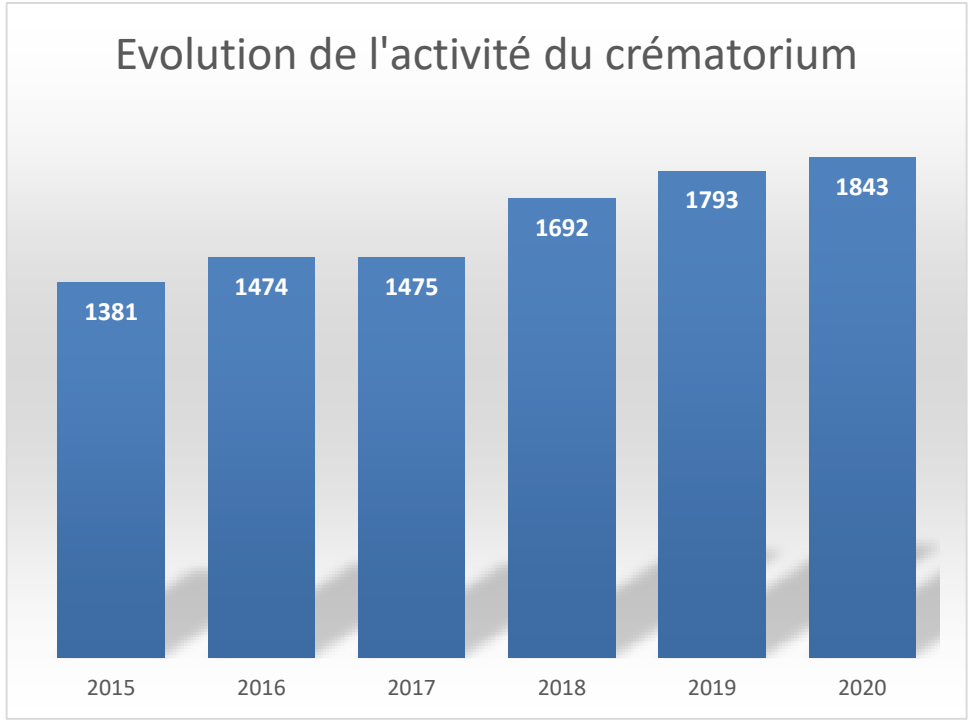

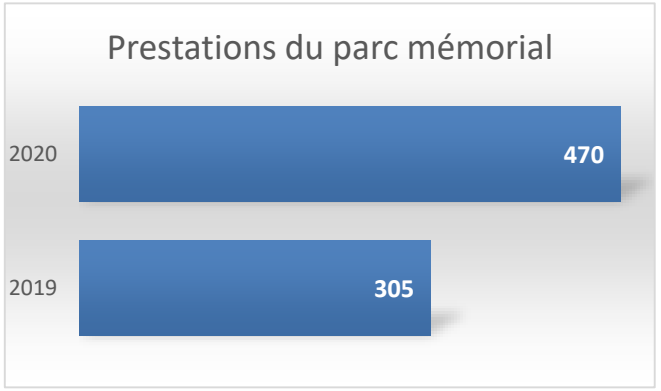

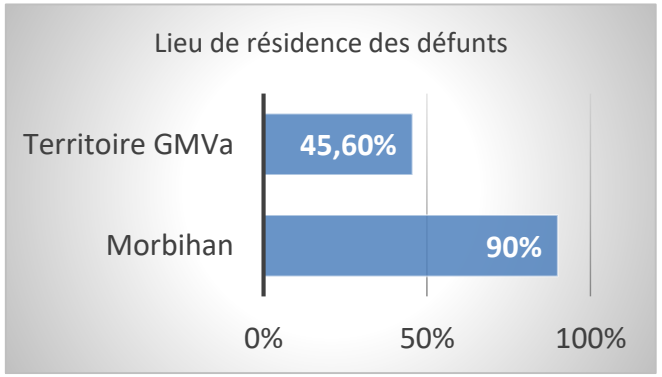

+ 2,8%
Alors que le nombre de décès a baissé de près de 1% en 2020

DSP CREMATORIUM ET PARC MEMORIAL : Résultats financiers d'exploitation

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1232021DELIB-DE

Compte de résultat (en €)	2019	2020	Var 2020/19 (€)	Var 2020/19 (%)
Chiffre d'affaires total de la DSP	**1.176.333**	**1.220.402**	**44.070**	**3,7%**
Reprise sur provisions et dépréciations clients	-17.590	-26.293	-8.703	49,5%
Produits d'exploitation	**1.158.742**	**1.194.109**	**35.367**	**3,1%**
Achats (y compris variation de stocks)	**-84.389**	**-104.546**	**-20.157**	**23,9%**
Achats d'articles funéraires	-12.466	-5.431	7.034	-56,4%
Eau	-387	-489	-102	26,3%
Gaz	-39.336	-53.553	-14.218	36,1%
Electricité	-18.828	-26.638	-7.810	41,5%
Réactifs de l'unité de filtration	-2.487	-1.987	500	-20,1%
Fournitures administratives et équipements	-10.886	-16.448	-5.562	51,1%
Services extérieurs	**-97.367**	**-92.747**	**4.619**	**-4,7%**
Entretien et réparations sur biens immobiliers	-30.118	-30.924	-806	2,7%
Entretien et maintenance sur biens mobiliers	-6.544	-9.644	-3.101	47,4%
Maintenance et contrôle des équipements de crémation et filtration	-28.436	-36.610	-8.173	28,7%
Communication et télécommunications	-6.163	-5.072	1.091	-17,7%
Autres dépenses (assurance, télésurveillance, etc.)	-26.106	-10.498	15.608	-59,8%
Autres services extérieurs	**-194.307**	**-215.352**	**-21.045**	**10,8%**
Impôts et taxes	**-15.204**	**-15.180**	**24**	**-0,2%**
Charges de personnel	**-273.204**	**-258.156**	**15.048**	**-5,5%**
Dotation aux amortissements incorporels	0	-3.994	-3.994	#DIV/0!
Dotation aux amortissements corporels	-151.940	-150.826	1.114	-0,7%
Résultat d'Exploitation	**190.390**	**198.489**	**8.098**	**4,3%**
Résultat financier	**-54**	**0**	**54**	**-100,0%**
Resultat exceptionnel	**447**	**700**	**253**	**56,6%**
Résultat avant impot	**190.783**	**199.189**	**8.405**	**4,4%**

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1232021DELIB-DE

Gestion de la crise sanitaire: cérémonie en comité restreint

Pendant les périodes de confinement, le crématorium est resté ouvert et a fonctionné dans le respect des conditions sanitaires. La salle de recueillement accueillait au maximum 30 personnes, selon la limite légale de 4m² par personne; l'au-revoir au cercueil n'était plus possible puisqu'il présentait un risque de contamination fort (larmes, pose des mains successivement...).

Amélioration des conditions d'accueil du public

Dans le souci d'accompagner au mieux l'accueil du public, des aménagements ont été apportés à cet équipement communautaire :

- *Réalisation d'un second parking de 50 places par GMVa*
- *Extension du dispositif de sonorisation au préau extérieur*
- *Extension du dispositif de visualisation avec l'acquisition d'un écran additionnel pour la visualisation du diaporama au préau extérieur*

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1232021DELIB-DE

Amélioration des conditions d'accueil du public

Poursuite des aménagements avec l'installation d'une borne wifi public sécurisée pour les cérémonies en distanciel, sollicitées en cas de restrictions sanitaires et/ou l'éloignement géographique des proches.

Evolution de l'activité face aux établissements voisins

Evolution constante de la crémation en France et en Bretagne.

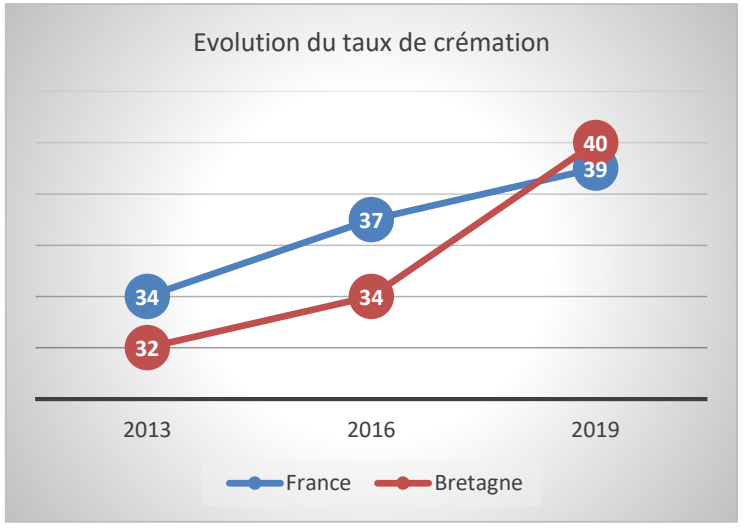

Les établissements voisins sont situés sur les communes de Lorient, Noyal-Pontivy, Saint Nazaire et Rennes.

Un nouvel établissement est en cours de création sur la commune d'Allaire; son ouverture est prévue pour avril 2022 et impactera l'activité de celui de GMVa (estimation d'une baisse de 15 à 20%).

DSP Golf de Baden : Indicateurs d'activité

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1232021DELIB-DE

Délégataire : Blue Green – Formule Golf
Date de début : 01/07/2015
Date de fin : 30/06/2025

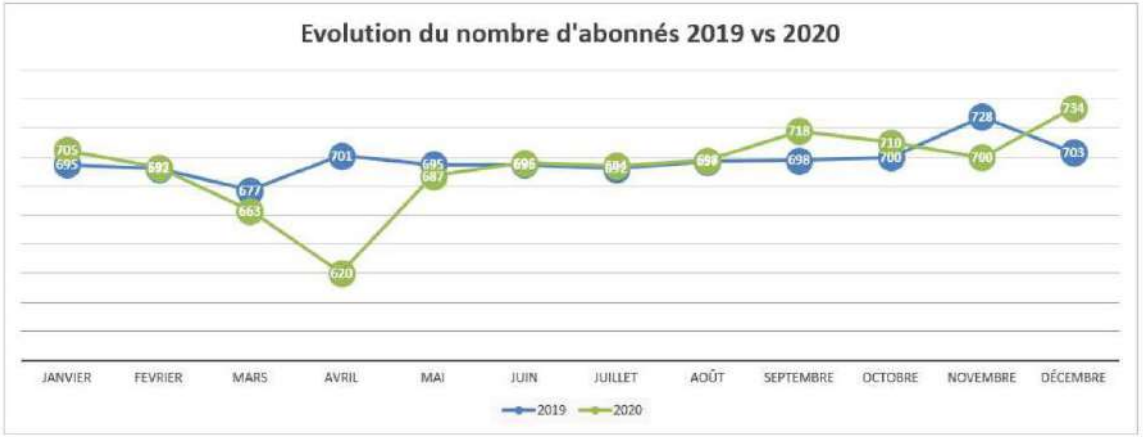

Maintien du nombre d'abonnés, et effectif de l'école de golf stable (65).

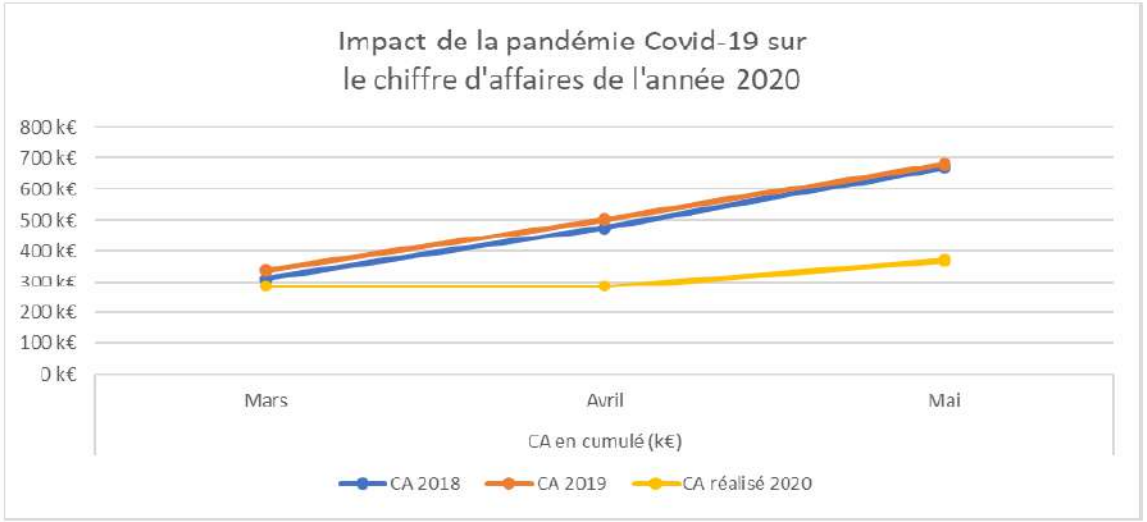

Golf fermé au public du 16/03/2020 au 10/05/2020 (pandémie Covid-19)

DSP Golf de Baden : Résultats financiers d'exploitation

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1232021DELIB-DE

CHARGES	2019	2020
Coût matières	277 117	229 312
Personnel	666 714	543 983
Autres Charges	208 351	195 365
Impots Taxes	24 252	19 895
Loyer	57 821	69 372
CB Loc Fin	7 680	7 536
Amort./Provisions	271 590	263 743
Exceptionnel	64 009	68 556
Frais service support	164 603	174 549
TOTAL	1 742 137	1 572 311

RECETTES	2019	2020
Abonnements	821 160	723 296
Green Fees	285 609	246 811
Practices	56 375	50 864
Locations	20 678	18 771
Autre	22 540	12 770
Enseignements	144 390	141 806
Restauration	260 196	111 597
Boutique	238 450	228 791
TOTAL	1 849 398	1 534 706
RESULTAT	2019	2020
	107 261	-37 605

- Hors restauration, baisse de 10% du chiffre d'affaire. Baisse de 17% au total.
- Le CA de la restauration a diminué de plus de 50% (fermeture cause COVID-19): - 150 k€ par rapport à 2019.

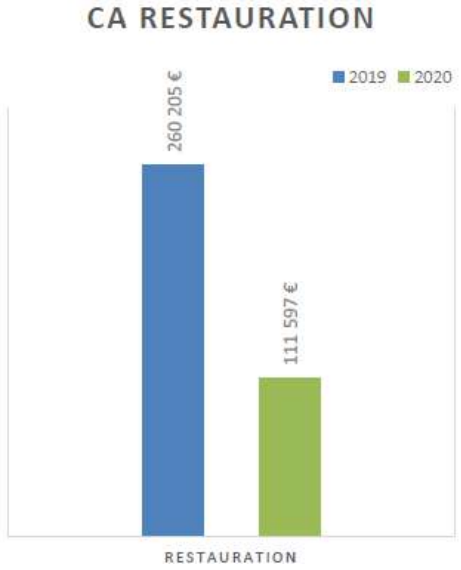

- Déficit de 37 605 € sur 2020, contre environ 110 K€ de bénéfice les années précédentes.

DSP Golf de Baden : Faits marquants de l'année écoulée

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1232021DELIB-DE

- Fermeture du Golf au public du lundi 16/03/2020 au 10/05/2020.

- Choix du délégataire de maintenir l'emploi des salariés (équipe d'entretien des terrains) afin de conserver une bonne qualité de parcours. Personnel d'accueil et administratif en chômage partiel.

- La majeure partie des manifestations a été annulée, hormis celles pour les jeunes de l'école de golf, des compétitions de classement, et certaines à effectif réduit.

- Maintien du nombre d'abonnés même si les services habituels (boutique, restaurant), ont été fortement impactés.

DSP Golf de Baden : Enjeux et perspectives

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1232021DELIB-DE

- Finalisation à venir du sujet de l'irrigation par la réutilisation des eaux usées traitées, en partenariat avec la DDTM et l'ARS. Convention tripartite entre l'agglo la Saur et Bluegreen à venir. Travaux en cours pour faire venir l'eau de la STEP du Bono en remplacement de celle de Pont Claou.

- Choix du délégataire Blue Green de mettre en location-gérance l'ensemble des restaurants des golfs où Blue Green était en gestion directe. Un gérant expérimenté est arrivé courant 2021.

- Reprise des manifestations dont le grand prix international handi-golf, organisé au printemps 2021.

DSP AQUAGOLFE SURZUR : Indicateurs d'activité

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1232021DELIB-DE

Délégataire : Equalia
Date de début : 1er mai 2016
Date de fin : 30 avril 2022

- Résultat > **- 139 233€**

- 137 jours de fermeture complète
- 156 jours d'exploitation limitée
- 72 jours d'exploitation optimale

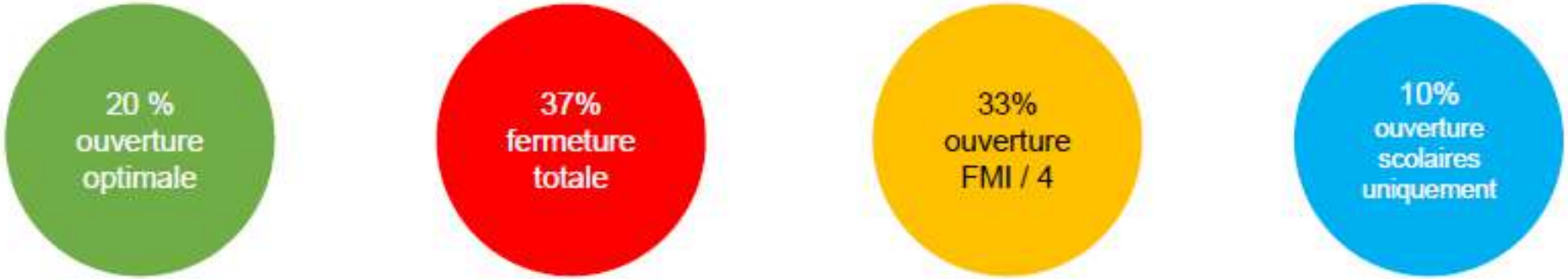

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1232021DELIB-DE

Fréquentations

Baisse de 59% de la fréquentation totale par rapport à 2019

2019 : 142 690

2020 : 58 139

Types de public	Variations
Baignade	- 64%
Scolaires	- 44%
Espace Détente	- 60 %
Cours et Activités	- 48%

Recettes :

En € constants HT (valeur août 2015)	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020
Recettes d'exploitation	**383847,06**	**596456,39**	**630687,63**	**671474,23**	**326408,44**
Dont Entrées piscine	258418,55	278406,46	356370,41	382728,03	150877,24
Dont Activités piscine	51750,53	201037,58	148049,69	151155,01	107650,39
Dont Détente	42470,51	48314,87	71882,47	82347,66	21458,88
Dont Scolaires	17577,57	28756	33197,89	29386,41	26089,07
Dont Boutique	4125,38	32268,7	15457,22	7063,58	4798,72
Dont autres (prestations et locations horaire)	9504,52	7672,78	5729,95	18793,54	15534,14
					0
Autres recettes (à détailler) *	**0**	**0**	**14670,37**	**0**	**0**
Produits divers (CICE)	0	0	14670,37	0	0
Total recettes	**383847,06**	**596456,39**	**645358**	**671474,23**	**326408,44**

DSP AQUAGOLFE SURZUR : Résultats financiers d'exploitation

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1232021DELIB-DE

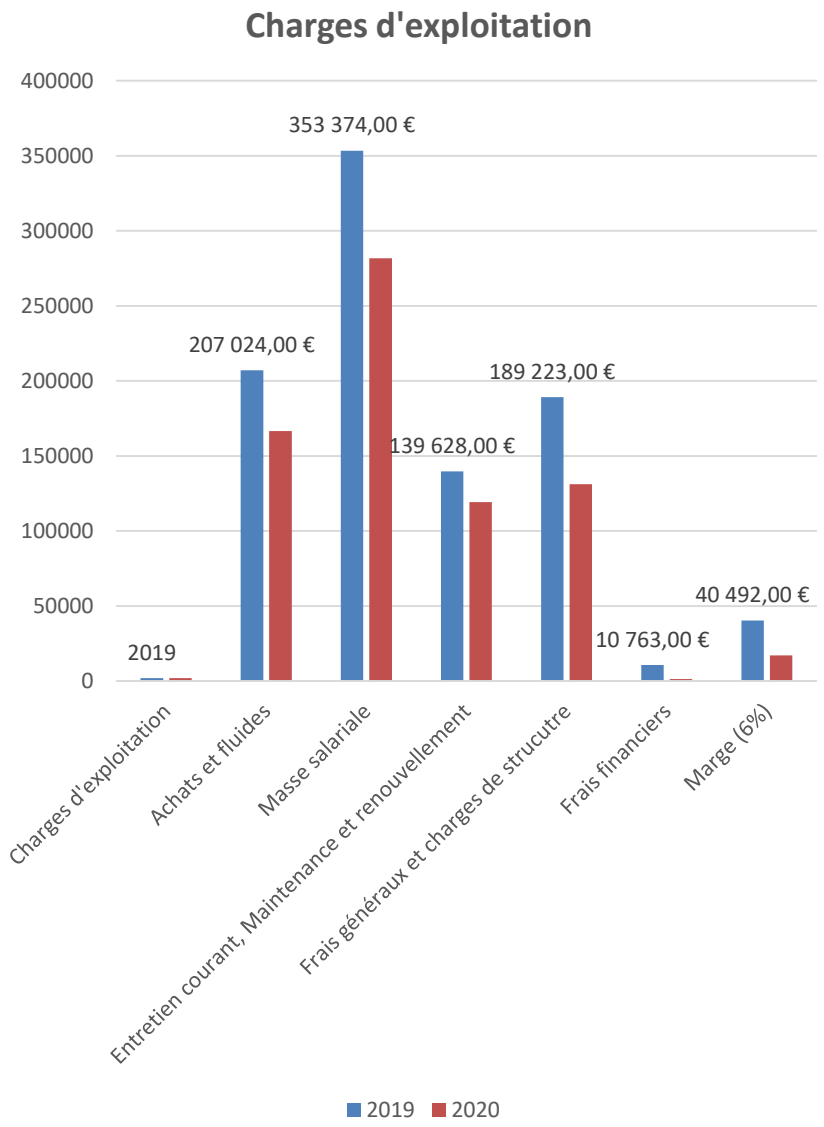

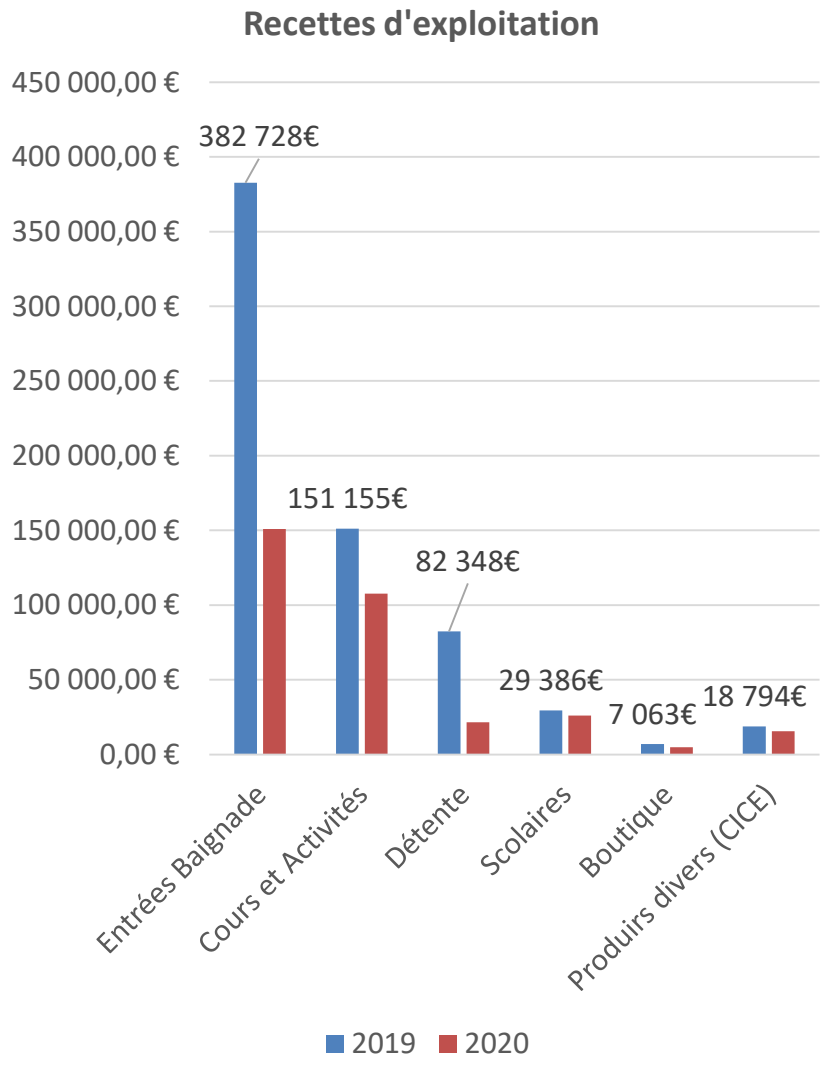

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1232021DELIB-DE

Considérant qu'il convient de tenir compte de la période de fermeture imposée des piscines communautaires, dans le cadre de l'épidémie de COVID-19.

L'agglomération a consenti à verser une avance de la Compensation pour Contraintes de Service Public dans le cadre du marché de D.S.P. pour la gestion et l'exploitation du centre aquatique Aquagolfe à Surzur.

Cette avance de 203 710 €, versée par mandat administratif, anticipe le versement de la compensation pour contraintes de service public, sur la durée du marché en cours.

Il est convenu d'une rencontre entre les contractants sur la base du bilan de l'année 2020, afin de d'établir le niveau de l'impact financier lié au COVID-19 et d'envisager un avenant au contrat de DSP le cas échéant.

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1232021DELIB-DE

Le réseau face à la crise sanitaire

16 mars : début du premier confinement

- Interruption des services scolaires
- Adaptation progressive de l'offre de ligne régulière
- Fermeture des agences commerciales République et Kerniol
- Montée à bord par les portes milieu et arrière, vente à bord suspendue (le réseau devient gratuit)
- Non déclenchement des prélèvements automatiques sur les abonnements des mois d'avril et mai, remboursement des abonnés annuels pour ces 2 mois

11 mai : fin du premier confinement

- Reprise des services scolaires et réguliers sur la base des horaires d'été
- Aménagement du poste de conduite des bus et des agences commerciales, réouvertes
- Nettoyage renforcé et désinfection quotidienne de tous les véhicules en circulation
- Port du masque rendu obligatoire
- Rétablissement de la vente à bord et du réseau payant à partir de juin

Eté : préparation de la rentrée scolaire

- Organisation la plus proche possible de la normale, seules les permanences dans les communes sont suspendues (56% des abonnements traités à distance)

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1232021DELIB-DE

Le réseau face à la crise sanitaire

- **Novembre : début du 2ème confinement, moins strict**
  - Aménagement de l'offre des lignes régulières Kicéo 1 à 7 et suspension Afterbus
  - Maintien à la normale des services scolaires et des autres services réguliers
- **Mi décembre : instauration du couvre-feu de 20h à 6h**
  - Maintien du niveau de service habituel – suspension Afterbus

Malgré le caractère inédit de la situation : continuité du service tout au long de l'année 2020.

Plan d'action marketing 2020 préparé en 2019 mis en œuvre partiellement
A noter : d'autres actions ont émergé (renforcement de l'usage des outils numériques pour communiquer, communication sur les gestes barrières, …)

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1232021DELIB-DE

Recettes par titres de transport (hors abonnés scolaires et TU lignes 24 et 25)

-22,55 % en 2020 (contre + 4,87 % en 2019) soit une perte brute de 970 276 €HT / 2019 *(dont 54 548 € HT compensés par GMVA au titre de la baisse du prix de vente de l'abonnement annuel Scolaire à la rentrée 2020 (120 € contre 135 € auparavant)).*

	Recettes HT 2020	Part des Recettes %	Recettes HT 2019	Evol. 2019/2020	Evol. % 2019/2020
Tickets					
Tickets unité	599 335 €	17,99%	*980 081 €*	*- 380 746 €*	*-38,85%*
Ticket journée	13 577 €	0,41%	*26 750 €*	*- 13 173 €*	*-49,24%*
Ticket groupe	955 €	0,03%	*836 €*	*118 €*	*14,13%*
Carnet 10 voyages	460 420 €	13,82%	*630 170 €*	*- 169 750 €*	*-26,94%*
TOTAL recettes Tickets	**1 074 287 €**	**32,24%**	***1 637 837 €***	***- 563 551 €***	***-34,41%***
Abonnements jeunes					
Mensuel -26	114 032 €	3,42%	*187 089 €*	*- 73 057 €*	*-39,05%*
Annuel -26	1 009 468 €	30,30%	*1 185 377 €*	*- 175 909 €*	*-14,84%*
Annuel ETUDIANT	98 698 €	2,96%	*99 385 €*	*- 687 €*	*-0,69%*
Carte SCOLAIRE Demi-pensionnaire	403 412 €	12,11%	*407 347 €*	*- 3 935 €*	*-0,97%*
Carte SCOLAIRE Interne	1 468 €	0,04%	*1 032 €*	*436 €*	*42,29%*
TOTAL recettes Abonnements jeunes	**1 627 077 €**	**48,83%**	***1 880 229 €***	***- 253 153 €***	***-13,46%***
Abonnements tout public					
Mensuel 26/64	107 771 €	3,23%	*167 845 €*	*- 60 074 €*	*-35,79%*
Annuel 26/64	210 755 €	6,33%	*241 998 €*	*- 31 243 €*	*-12,91%*
TOTAL recettes Abonnements tout public	**318 526 €**	**9,56%**	***409 843 €***	***- 91 317 €***	***-22,28%***
Titres seniors, TPMR et sociaux					
Mensuel 65+	4 159 €	0,12%	*6 545 €*	*- 2 386 €*	*-36,46%*
Annuel 65+	198 923 €	5,97%	*196 939 €*	*1 984 €*	*1,01%*
Mobicéo	17 735 €	0,53%	*27 339 €*	*- 9 604 €*	*-35,13%*
Mensuel 26/64 Solidaire	60 059 €	1,80%	*93 358 €*	*- 33 299 €*	*-35,67%*
TOTAL recettes Titres seniors, TPMR et sociaux	**280 876 €**	**8,43%**	***324 182 €***	***- 43 306 €***	***-13,36%***
Titres multimodaux					
TOTAL recettes Titres multimodaux	**19 215 €**	**0,58%**	***32 013 €***	***- 12 798 €***	***-39,98%***
Divers					
TOTAL recettes Divers	**11 892 €**	**0,36%**	***18 045 €***	***- 6 153 €***	***-34,10%***
TOTAL tous titres	3 331 873 €	100,00%	*4 302 149 €*	*-970 276 €*	*-22,55%*

- **Sept 2020 : crise sanitaire + baisse du prix de vente de l'abonnement Scolaire = orientation des clients vers les abonnements purement scolaires**
- **Même tendance sur la cible 26-64 : titre annuel perdant 104 abonnés (= niveau de vente dec 2018)**
- **Vente des abonnements mensuels libre circulation chutant (- 39% recettes sur mensuels – 26 et – 36% sur les abonnements mensuel 26-64)**
- **Tout comme celle des titres oblitérés (-39% de recettes sur les tickets unitaires et – 27% de recettes sur les carnets 10 voyages).**
- **Seules recettes des abonnements annuels 65+ augmentant sur 2020 (abonnements essentiellement vendus en janvier 2020)**

Les recettes issues de la vente des abonnements Jeunes représentent 48,83 % des recettes globales 2020 (+ 5 points par rapport à 2019), celles des titres oblitérés 32,24% (-6 points / 2019).

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1232021DELIB-DE

Fréquentation et kilométrage par ligne urbaine

Lignes	Voyages 2020	Voyages 2019	Evol. Voy. %	Kilomètres commerciaux 2020	Kilomètres commerciaux 2019	Evol. Km %	V/K 2020	V/K 2019	évol V/K
Ligne 1	881 755	1 376 310	-35,9%	429 566	477 703	-10,1%	2,05	2,88	-0,83
Ligne 2	429 672	614 300	-30,1%	257 636	308 314	-16,4%	1,67	1,99	-0,32
Ligne 3	240 928	394 622	-38,9%	167 184	178 860	-6,5%	1,44	2,21	-0,77
Ligne 4	338 982	507 303	-33,2%	278 486	328 835	-15,3%	1,22	1,54	-0,33
Ligne 5	334 762	623 495	-46,3%	232 310	273 232	-15,0%	1,44	2,28	-0,84
Ligne 6	368 283	667 554	-44,8%	334 883	394 574	-15,1%	1,10	1,69	-0,59
Ligne 7	231 855	402 568	-42,4%	250 692	298 819	-16,1%	0,92	1,35	-0,42
Ligne 8	187 206	284 027	-34,1%	199 801	224 857	-11,1%	0,94	1,26	-0,33
Ligne 9	66 194	91 700	-27,8%	83 393	92 908	-10,2%	0,79	0,99	-0,19
Ligne 10	107 070	171 556	-37,6%	149 785	306 862	-7,1%	0,71	0,85	-0,23
Ligne 11	70 275	88 887	-20,9%	135 304			0,52		
Ligne 12	11 505	18 957	-39,3%	9 386	15 155	-38,1%	1,23	1,25	-0,03
AfterBus	3 038	5 152	-41,0%	1 849	8 179	-77,4%	1,64	0,63	1,01
Ligne D1	22 469	34 057	-34,0%	19 216	25 878	-25,7%	1,17	1,32	-0,15
Ligne D2	2 815	8 315	-66,1%	7 690	10 086	-23,8%	0,37	0,82	-0,46
TOTAL	3 296 809	5 288 803	-37,7%	2 557 180	2 944 262	-13,1%	1,29	1,80	-0,51

- **Par rapport à 2019, la fréquentation des lignes urbaines est en baisse de 37,7% en 2020 (contre + 5,3 % entre 2018 et 2019), représentant une perte de presque 2 millions de voyages, ces données sont issues des oblitérations et comptages à vue par les conducteurs et se différencient des voyages estimés sur la baisse d'une clé de mobilité par type de titre vendu. (NB : Les clés de mobilité appliquées sur le réseau s'avèrent moins factuelles avec les restrictions de circulation associées à la crise sanitaire).**
- **Les lignes n°1, 2, 4, 5 et 6 continuent de représenter 71% de la fréquentation urbaine en 2020 (contre 72% en 2019).**
- **La production associée baisse de 13,1 %.**

Le ratio voyages/km proposé sur le seul réseau urbain, et traité sur les seuls kilomètres commerciaux, ressort à 1,29 en 2020 , en baisse par rapport à 2019 (1,80).

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1232021DELIB-DE

Fréquentation des lignes 20 à 25

Lignes	Voyages 2020	Voyages 2019	Evol. Voy. %
Ligne 20	42 605	51 101	-16,6%
Ligne 21	20 506	25 824	-20,6%
Ligne 22	18 523	26 950	-31,3%
Ligne 23	25 123	33 959	-26,0%
Ligne 24	101 333	123 271	-17,8%
Ligne 25	52 864	41 002	28,9%
TOTAL	260 954	302 107	-13,6%

- **L'impact de la pandémie est moindre sur la fréquentation des lignes périurbaines.**

NB : le renfort d'offre opérée sur les lignes 21 à 23 à compter de septembre 2019 complique l'exploitation des résultats.

Production et usages des services Mobicéo et Créacéo

Services TAD	Voyages 2020	Voyages 2019	Evol. Voy. %	Kilomètres 2020	Kilomètres 2019	Evol. Km %
CREACEO	1 979	6 079	-67,4%	41 952	105 775	-60,3%
MOBICEO	18 728	29 861	-37,3%	261 268	362 908	-28,0%
TOTAL	20 707	35 940	-42,4%	303 220	468 683	-35,3%

- **Créacéo : 1 979 clients** ont été transportés en 2020 pour **1 520 courses** déclenchées. Le taux de groupage est à **1,3 clients/course**, similaire à celui de 2019. Baisse de fréquentation observée s'expliquant autant par le renfort de l'offre des lignes périurbaines en sept 2019 que par la Covid 19.
- **Mobicéo : 18 728 voyages** réalisés pour **16 710 courses**, soit **1,12 clients/course**, taux groupage similaire à celui de 2019. Le profil des clients du service, en général personnes à risques, et la fermeture de nombreux lieux publics durant les périodes de confinement, expliquent la baisse d'activité.

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1232021DELIB-DE

Le compte de recettes CTGMVA en 2020

- **Recettes commerciales : 3 399 901 € HT soit 19%**
- **Contribution Financière GMVA : 14 100 023 € HT soit 81%**

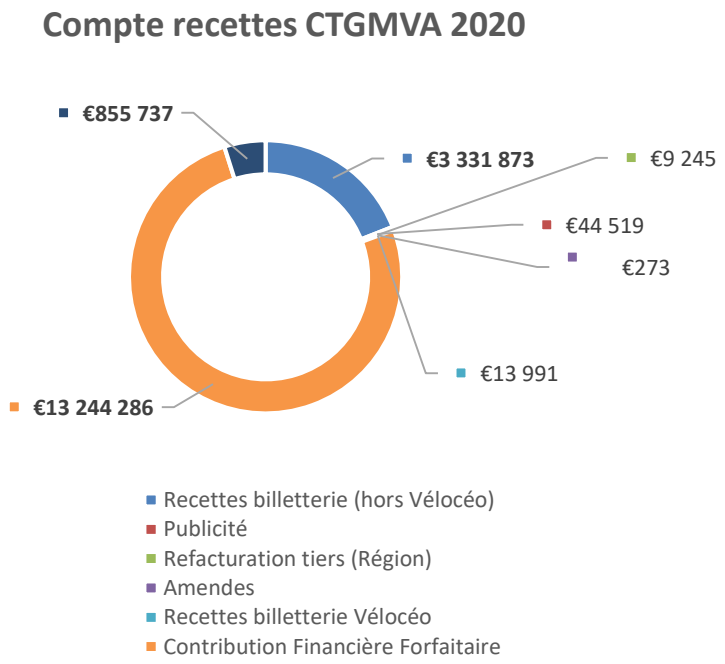

Pour rappel :

- **Recettes commerciales 2019 : 4 376 099 € HT soit 24%**
- **CFF GMVA 13 513 176 € HT soit 76%**

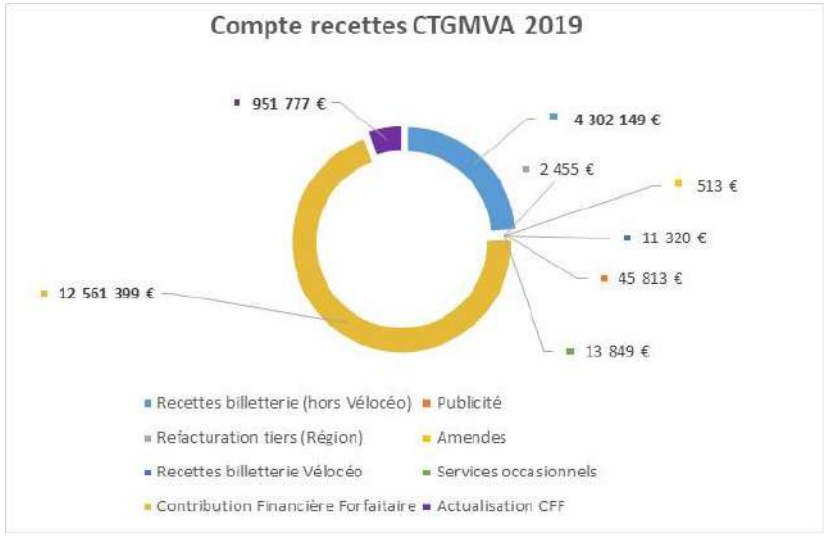

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1232021DELIB-DE

Le compte de recettes CTM (ligne 24)

Période du rapport d'activité : septembre 2019- août 2020

- **Recettes commerciales : 111 678 € HT soit 10%**
- **Contribution Financière GMVA 1 020 357 € HT soit 90%**

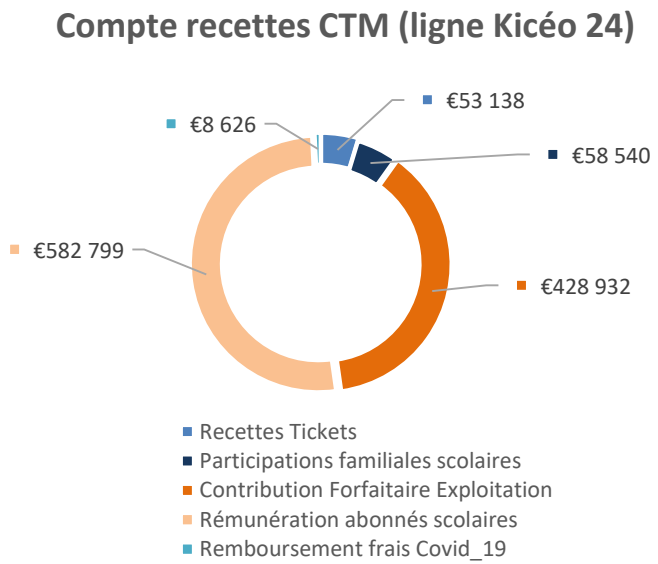

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1232021DELIB-DE

Le compte de recettes Voyages Morio (ligne 25)

Période du rapport d'activité : septembre 2019- août 2020

- **Recettes commerciales : 54 694 € HT soit 8%**
- **Contribution Financière GMVA 625 895 € HT soit 92%**

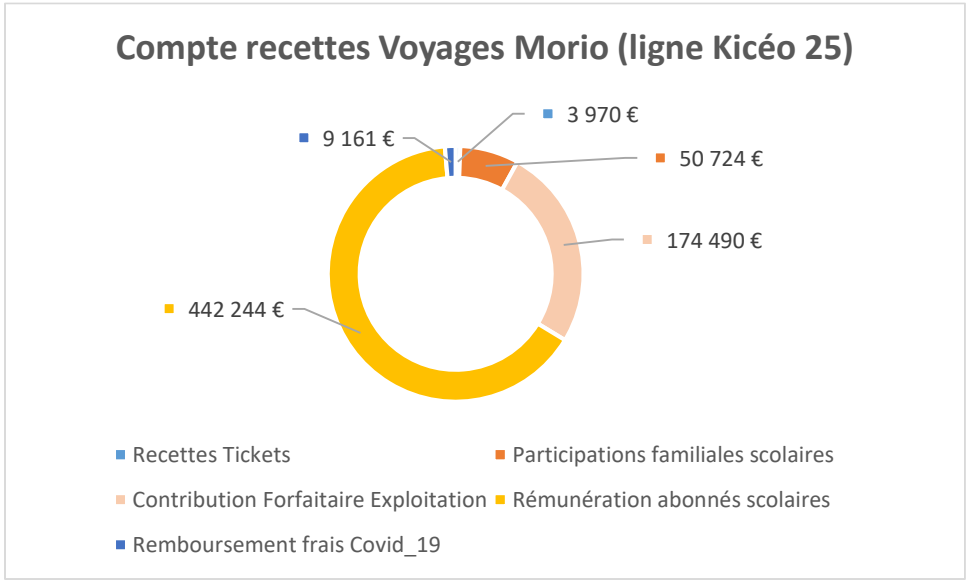

Rapport d'activité Kicéo 2020

Les données financières : Budget Annexe Transport de GMVA en 2020

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1232021DELIB-DE

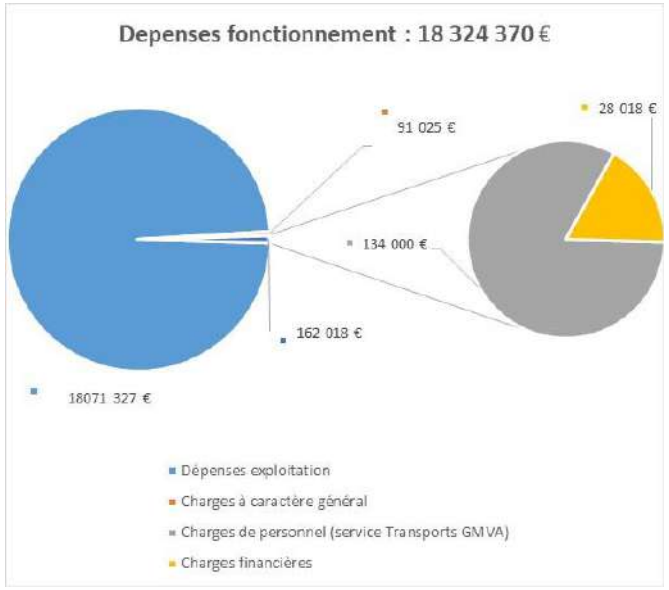

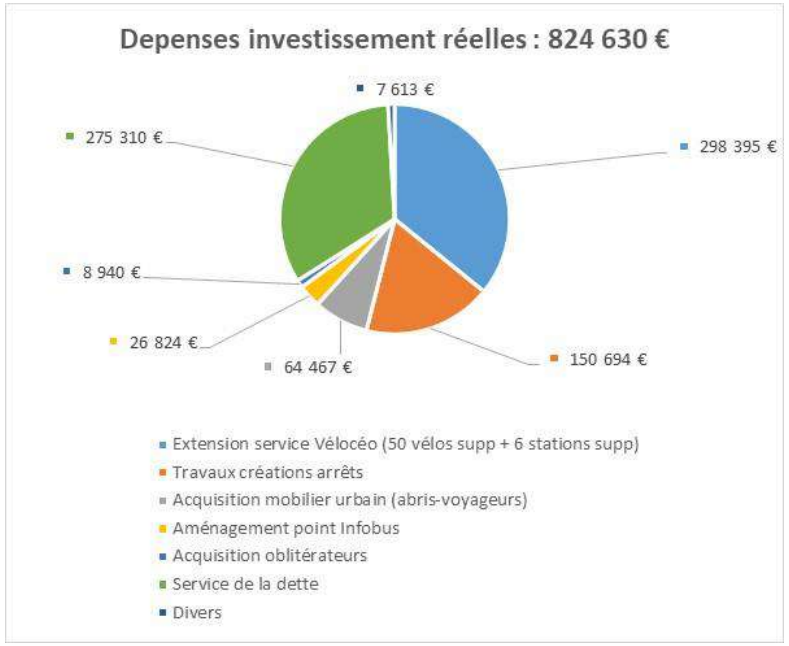

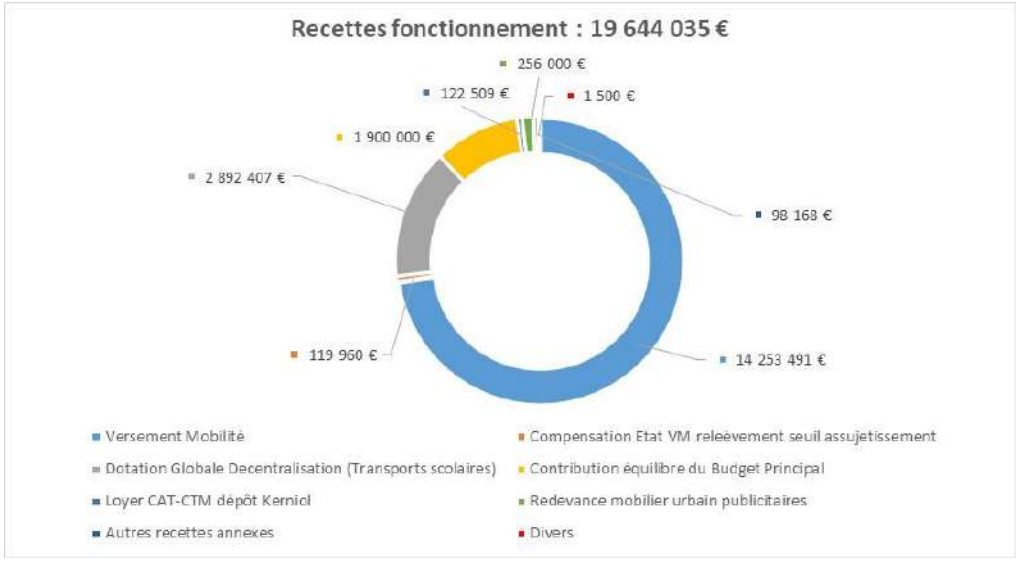

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1232021DELIB-DE

Rapport d'activité Vélocéo 2020
CCSPL du 6 septembre 2021

GOLFE DU MORBIHAN
VANNES AGGLOMÉRATION

kicéo

RATP DEV

CTGMVA

UNE EXTENSION DU DISPOSITIF EN 2020

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1232021DELIB-DE

- 6 nouvelles stations installées, soit un total de **12** stations sur le territoire. Investissement : **252 934€** (*investissement initial en 2018 : 278 702€)*
- 50 nouveaux vélos à Assistance Electrique (VAE) flockés aux couleurs de l'agglomération, soit un total de **110 VAE** disponibles à la location.
- Fonctionnement : **84 294 €**

PRINCIPAUX RESULTATS

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1232021DELIB-DE

- Une chute de la fréquentation en mars, avril et mai 2020, liée au confinement.
- Une hausse globale du nombre de location en 2020/début 2021, en dehors de la période de confinement :
  - Une moyenne de **25 vélos loués/jour** (23 en 2019)
  - **0,43 location/jour/vélo** (0,55 en 2019)
  - Distance moyenne parcourue par l'usager 4,5 km, durée moyenne de location : 30'
  - Distance totale parcourue en 2020 : **47 900 km** (courses de + de 200m)

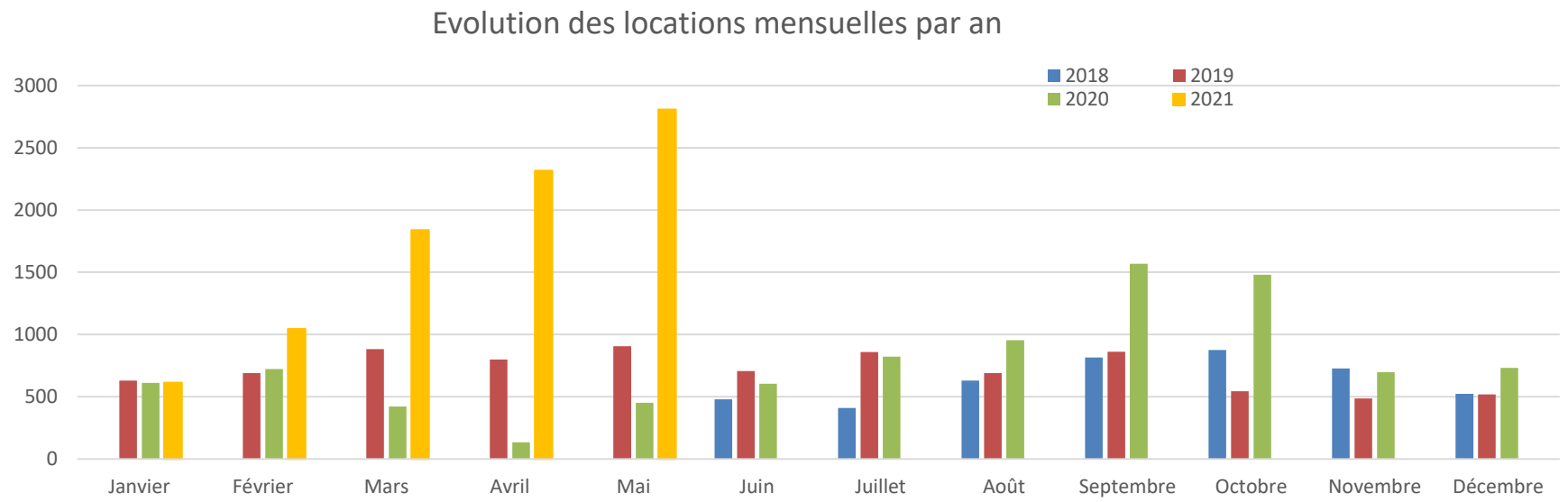

PRINCIPAUX RESULTATS

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1232021DELIB-DE

Les mouvements par station :

- La station la plus fréquentée est celle du Port, elle enregistre 22% des mouvements et est celle qui s'autoalimente le plus (origine et destination sur la même station).
- Les stations installées en 2020 connaissent une fréquentation moindre.

Les recettes

13 991€ HT

- Pour 36%, issues de la vente des abonnements :
  - 1 505 journée
  - 102 annuel
  - 37 abonnés bus

- Pour 64%, issues des consommations au-delà des ¾ h gratuits

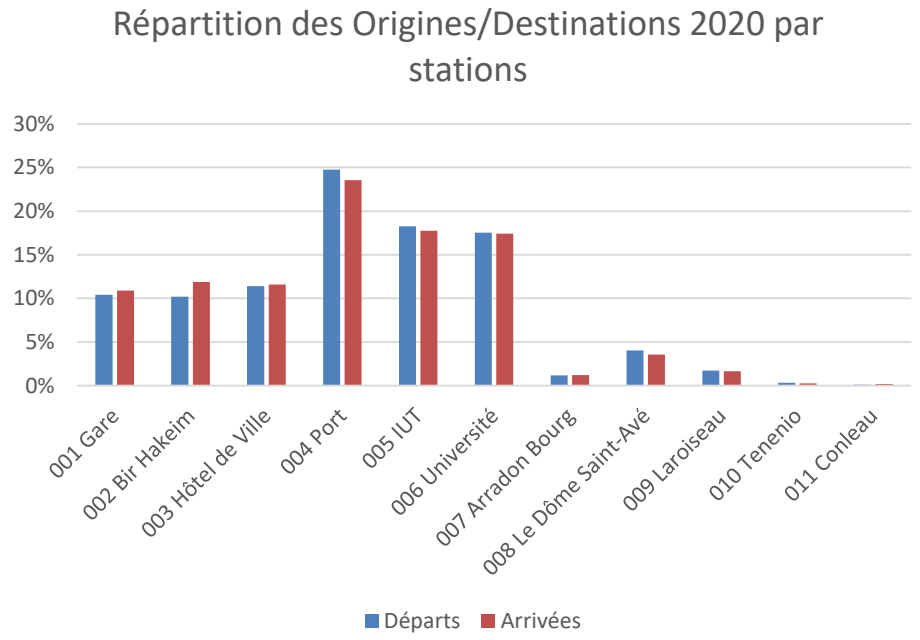

Eau Potable : Modes de gestion

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1232021DELIB-DE

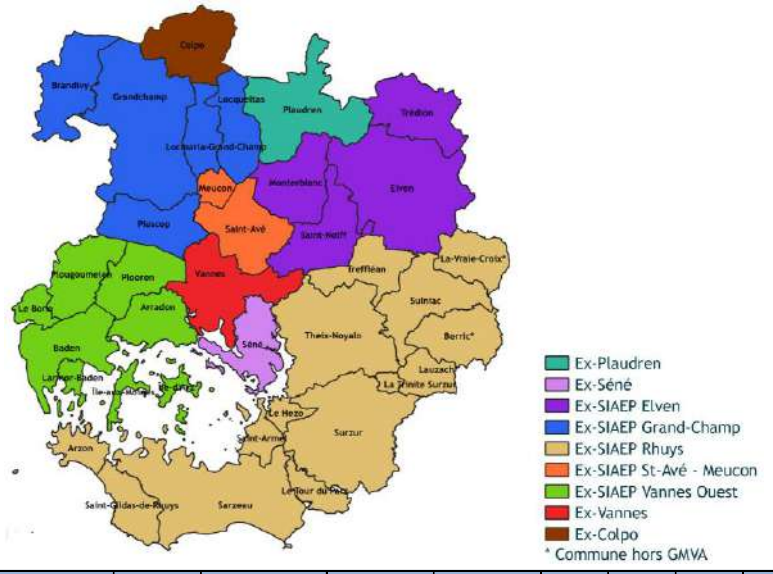

Production d'eau potable

Périmètre géographique	Type de contrat	Entreprise	Durée	Début	Fin	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Ex-SIAEP Rhuys	Prestation de service (complète)	SAUR	5 ans 7 mois	01/07/2016	31/12/2021						
Ex-SIAEP Grand-Champ Ex-SIAEP Elven Ex-SIAEP St-Avé - Meucon	Prestation de service (complète)	SAUR	4 ans	01/01/2019	31/12/2022						
Séné	Prestation de service (complète)	Véolia	6 ans + 1 an possible	01/01/2017	31/12/2022						
Vannes	Régie	/									

Distribution d'eau potable

Périmètre géographique	Type de contrat	Entreprise	Durée	Début	Fin	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Ex-SIAEP Rhuys	DSP	SAUR	6 ans	01/01/2017	31/12/2022						
Ex-SIAEP Vannes Ouest	DSP	SAUR	6 ans	01/01/2019	31/12/2024						
Ex-SIAEP Elven	DSP	SAUR	4 ans	01/01/2019	31/12/2022						
Ex-SIAEP Grand-Champ	Prestation de service (relève, facturation, br. neufs, astreinte)	SAUR	3 ans + 2 x 1 an possible	01/01/2019	31/12/2021						
Ex-SIAEP St-Avé - Meucon	(relève, facturation, br. neufs, astreinte)	SAUR	3 ans + 2 x 1 an possible	01/01/2019	31/12/2021						
Colpo et Plaudren	DSP	SAUR	6 ans	01/01/2019	31/12/2024						
Séné	Prestation de service (complète)	Véolia	6 ans + 1 an possible	01/01/2017	31/12/2022						
Vannes	Régie	/									

Eau Potable : Chiffres clefs

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1232021DELIB-DE

C.2.1. CHIFFRES CLEFS	2020
VP.056 Nombre d'abonnés	119 655
D101.0 : Estimation du nombre d'habitants desservis	200 484
Volume mis en distribution (m3)	10 642 775
VP.077 Linéaire de réseau hors branchements (ml)	2 761 600
P103.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	114
P104.3 : Rendement du réseau de distribution	87,58 %
P101.1 : Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres microbiologiques	100,00 %
P102.1 : Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	99,52 %

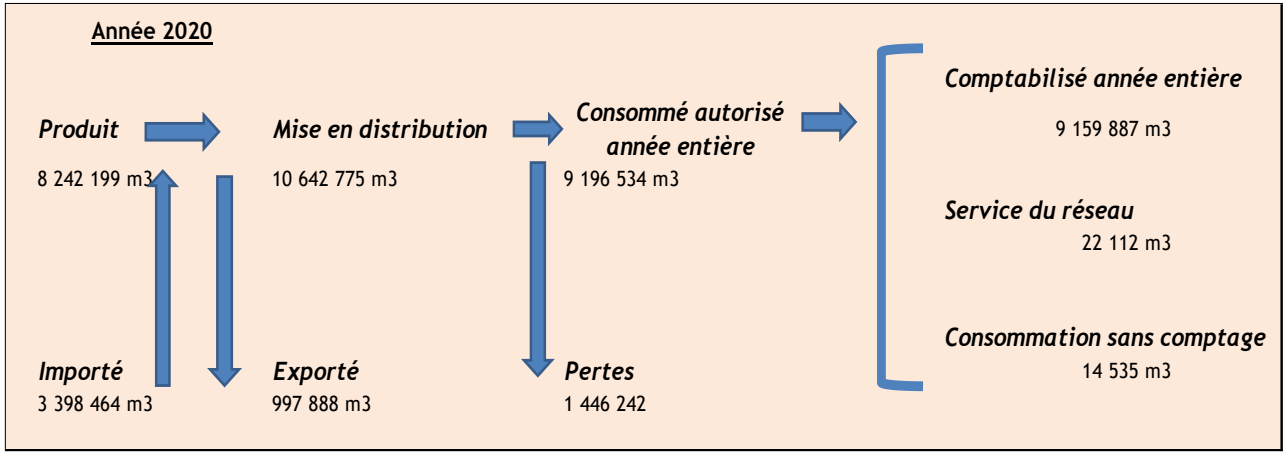

Eau Potable : Tarifs

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1232021DELIB-DE

Secteur de distribution	Commune	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ au 01/01/2021
Vannes	Vannes	1,75 €
Séné	Séné	1,64 €
Colpo	Colpo	2,72 €
Plaudren	Plaudren	2,72 €
Ex-SIAEP Presqu'Ile de Rhuys	Arzon	2,48 €
	Saint-Gildas de Rhuys	
	Sarzeau	
	Saint-Armel	
	Le Tour du Parc	
	Le Hézo	
	Surzur	
	Theix-Noyalo	
	La Trinité Surzur	
	Treffléan	
	Sulniac	
	La Vraie Croix	
	Lauzach	
	Berric	
Ex-SIAEP Vannes ouest	Baden	2,46 €
	Larmor-Baden	
	Le Bono	
	Plougoumelen	
	Ploeren	
	Arradon	
	Ile-aux-Moines	
	Ile-d'Arz	
Ex-SIAEP Grand-Champ	Grand-Champ	2,31 €
	Brandivy	
	Plescop	
	Locmaria-Grand-Champ	
	Locqueltas	
Ex-SIAEP Elven	Elven	2,10 €
	Saint-Nolff	
	Trédion	
	Monterblanc	
Ex-SIAEP Saint-Avé Meucon	Saint-Avé	2,31 €
	Meucon	

Eau Potable : Faits marquants et perspectives

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1232021DELIB-DE

Faits marquants en 2020:

- 1er Janvier 2020 : Prise de compétence et transfert à Golfe du Morbihan-Vannes agglomération des moyens techniques et humains associés.
  GMVA conserve le transfert de compétence à Eau du Morbihan pour la partie production de 10 communes.
- Mars 2020 : 1er confinement des équipes de production distribution (COVID19) durée de 10 semaines.
- Avril 2020 : Réception de la nouvelle usine de production d'eau potable dit du Liziec (commune de Vannes).
- Aout 2020 : Arrêté sécheresse sur le département.
- Fin Octobre 2020 : Nouveau confinement des équipes
- Novembre 2020 : Délibération confirmant le transfert de la compétence production à Eau du Morbihan pour les 10 communes de GMVA.

Autres dossiers suivis pendant l'année 2020 :

- Début de la procédure lié au classement « aire de captage prioritaire » de l'usine de Noyalo.
- Lancement de l'élaboration du contrat de Bassin Versant à l'échelle des cours d'eau dont l'exutoire est le Golfe ou la rivière Penerff.
- Etudes techniques concernant la vulnérabilité des sites de production, la réhabilitation de l'usine de Noyalo, la ressource globale en de GMVA...
- Participation, au niveau départemental au Plan de Gestion de la ressource en Eau (PERE).

Perspectives pour 2021:

- Harmonisation des tarifs.
- Etude Stratégique en matière d'optimisation et de développement de la ressource en eau potable.
- Adaptation de l'informatique industrielle des sites d'exploitations.
- Réhabilitation de l'usine de Noyalo.
- Mise en place d'actions de préservation de la ressource au niveau du captage de Noyalo.
- Renouvellement des conventions de vente d'eau avec nos partenaires (Eau du Morbihan, EPTB Vilaine).

Assainissement Collectif : Modes de gestion

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1232021DELIB-DE

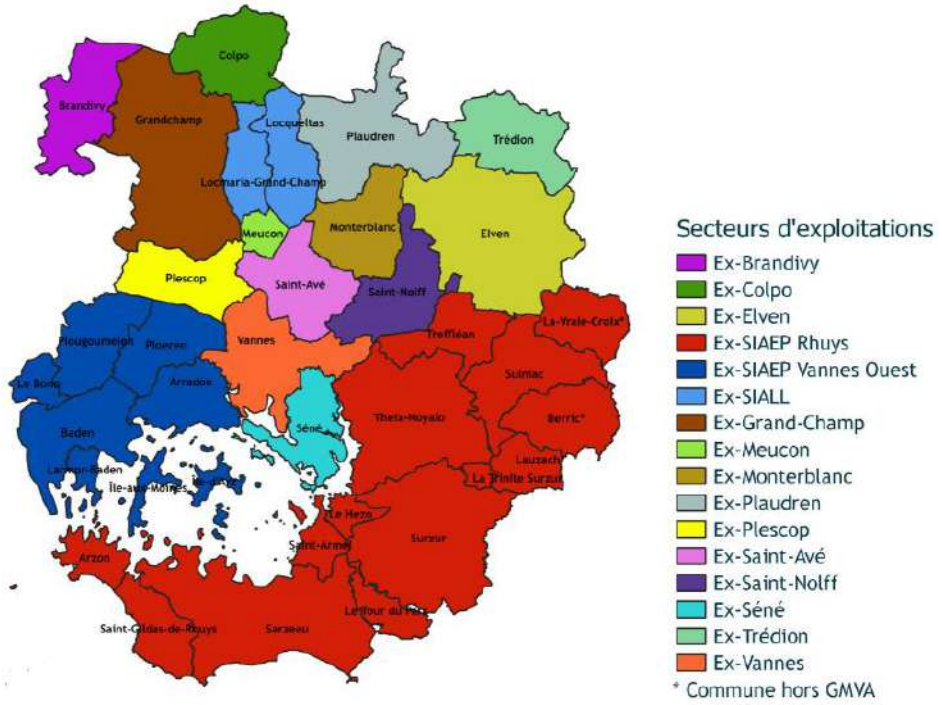

Périmètre géographique	Type de contrat	Entreprise	Durée	Début	Fin	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Ex-SIAEP Rhuys	DSP	SAUR	6 ans	01/01/2017	31/12/2022							
Trédion	Prestation de service (STEP)	SAUR	3,5 ans	01/07/2017	31/12/2020							
Elven	DSP	SAUR	10 ans	01/01/2012	31/12/2021							
Monterblanc	DSP	SAUR	12 ans	01/01/2012	31/12/2023							
Ex-SIAEP Vannes Ouest	DSP	SAUR	6 ans	01/01/2019	31/12/2024							
Brandivy	Prestation de service (complète)	SAUR	3 ans + 3	01/01/2016	31/12/2021							
Plaudren	DSP	SAUR	10 ans + 1	06/10/2010	05/10/2021							
Colpo	DSP	SAUR	12 ans	01/01/2011	31/12/2022							
Ex-SIA Locmaria-Locqueltas	DSP	SAUR	12 ans	28/10/2012	27/10/2024							
Grand-Champ	DSP	SAUR	13 ans	01/01/2008	31/12/2020							
Meucon	DSP	Véolia	12 ans	09/07/2013	08/07/2025							
Séné	Prestation de service (complète)	Véolia	6 ans + 1 an possible	01/01/2017	31/12/2022							
Plescop	Régie											
Saint-Nolff	Régie											
Saint-Avé	Régie											
Vannes	Régie											

Assainissement Collectif : Indicateurs

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1232021DELIB-DE

Indicateurs descriptifs	Valeur 2020
Nombre d'abonnés	104 774
Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées	177 015
Taux de desserte (taux d'abonnés desservies par rapport au nombre d'abonnés potentiels de la zone relevant du service d'assainissement collectif)	95
Volumes assujettis à l'assainissement (m^3)	7 700 481
Linéaire de réseau de collecte (ml)	1 579 542
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte	86
Autorisation spéciale de déversement d'effluents considérés comme non domestiques	18
Quantité de boues issues des ouvrages d'assainissement (tonnes de matières sèches)	3 108
Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel (%)	95 %
Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers (Nombre de demandes d'indemnisation suite à un incident dû à l'impossibilité de rejeter les effluents dans le réseau public de collecte des eaux usées (débordement dans la partie privée), rapporté à 1000 habitants desservis)	0,012
Nombre de points noirs (Pour 100 km de réseau d'assainissement, nombre de sites d'intervention, dits "points noirs", nécessitant au moins deux interventions par an pour entretien (curage, lavage, mise en sécurité)	1,87

Assainissement Collectif : Tarifs

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1232021DELIB-DE

Zone d'exploitation	Commune	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ au 01/01/2021
Vannes	Vannes	1,40 €
Séné	Séné	2,26 €
Ex Siaep Presqu'Ile de Rhuys	Arzon	3,72 €
	Saint-Gildas de Rhuys	
	Sarzeau	
	Saint-Armel	
	Le Tour du Parc	
	Le Hézo	
	Surzur	
	Theix-Noyalo	
	La Trinité Surzur	
	Treffléan	
	Sulniac	
	La Vraie Croix	
	Lauzach	
	Berric	
Ex Siaep Vannes Ouest	Baden	3,58 €
	Larmor-Baden	
	Le Bono	
	Plougoumelen	
	Ploeren	
	Arradon	
	Ile-aux-Moines	
	Ile-d'Arz	
Ex Sia Locqueltas Locmaria	Locmaria-Grand-Champ	3,39 €
	Locqueltas	
Plaudren	Plaudren	2,61 €
Colpo	Colpo	3,40 €
Brandivy	Brandivy	1,47 €
Grand-Champ	Grand-Champ	2,41 €
Plescop	Plescop	2,15 €
Saint-Avé	Saint-Avé	1,77 €
Meucon	Meucon	2,93 €
Elven	Elven	3,16 €
Monterblanc	Monterblanc	2,95 €
Saint-Nolff	Saint-Nolff	3,11 €
Trédion	Trédion	3,25 €

Assainissement Collectif : Faits marquants et perspectives

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1232021DELIB-DE

Faits marquants en 2020:

- 1er Janvier 2020 : Prise de compétence et transfert à Golfe du Morbihan-Vannes agglomération des moyens technique et humains associés. GMVA conserve le transfert de compétence à Eau du Morbihan pour la partie production de 10 communes.
- Mars 2020 : 1er confinement des équipes de production distribution (COVID19) durée de 10 semaines.
- Eté 2020 : réponse au dossier de Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local (DSIL) pour près de 12 millions d'euros de travaux.
- Automne 2020 : accord de l'Etat pour une subvention de plus de 3 millions d'euros sur les dossiers DSIL.
- Fin 2020 :
  - Lancement des premiers dossiers de travaux relatifs à la DSIL.
  - Relance du projet de liaison entre les stations du Prat et de Tohannic (Vannes) par le transfert des boues de station d'épuration.
  - Relance du dossier de construction du bâtiment de refonte de la filière boues sur la STEP de Tohannic.

Perspectives pour 2021:

- Harmonisation des tarifs.
- Schéma directeur des eaux usées.
- Adaptation de l'informatique industrielle des sites d'exploitation.
- Avancement des dossiers de travaux majeurs initiés en 2020 :
- Transfert des boues entre les stations du Prat vers Tohannic (Vannes).
- Stations d'épuration de Plescop, Colpo, Plaudren, Ploeren.

Assainissement Non Collectif: Modes de gestion

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1232021DELIB-DE

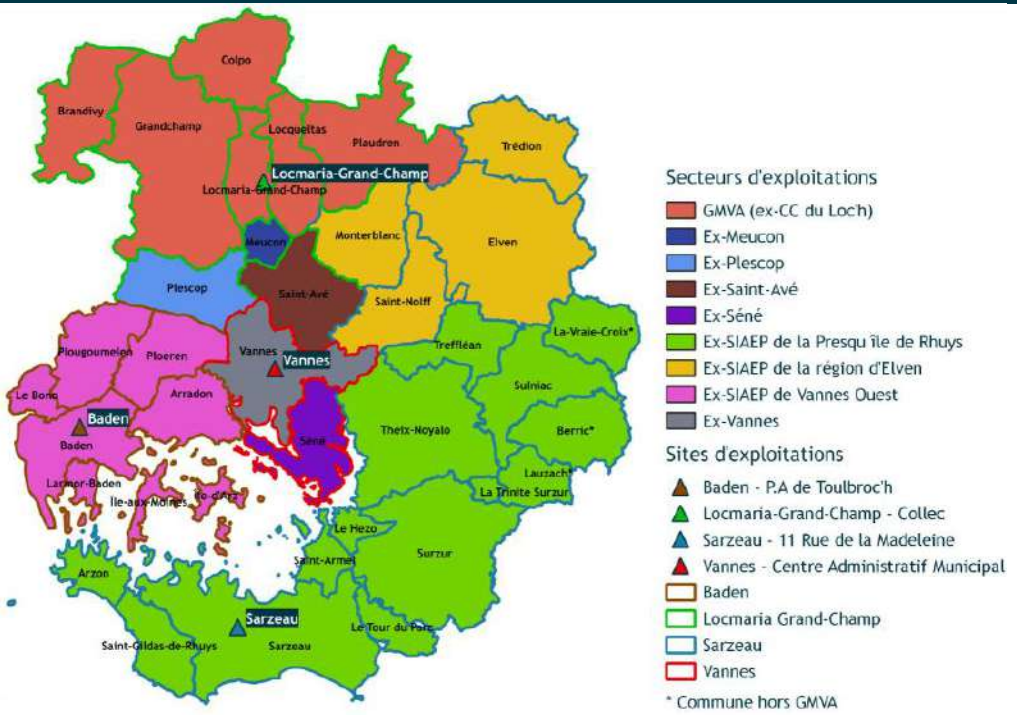

Périmètre géographique	Mode de gestion
Ex-Vannes	Régie
Ex-Séné	Régie + Prestation de service
Ex-Siaep Presqu'Ile de Rhuys	Régie
Ex-Siaep Vannes ouest	Régie
Ex-Siaep de la région d'Elven	Régie
GMVA (ex-CC Loc'h)	Régie
Ex-Plescop	Régie
Ex-Saint-Avé	Régie + Prestation de service
Ex-Meucon	Régie + Prestation de service

Assainissement Non Collectif: Chiffres clefs

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1232021DELIB-DE

Indicateur Descriptifs	2020
VP.181 - Nombre d'habitants résidant sur le territoire du service	200 484
D301.0 - Nombre d'habitants desservis	26 664
DC. 306 - Nombre d'installations au 31/12/2020	12 100
D302.0 - Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif *Sur une échelle de 0 à 100, renseigne sur les prestations obligatoires fournies par la collectivité dans le cadre du SPANC. De 100 à 140, il évalue l'étendue des services complémentaires et facultatifs proposés par le SPANC.*	100
VP.332 - Nombre d'installations ayant fait l'objet d'un examen préalable de la conception dans l'année N	301
VP.333 - Nombre d'installations ayant fait l'objet d'une vérification de l'exécution des travaux dans l'année N	255
VP.334 - Nombre d'installations ayant fait l'objet d'une vérification du fonctionnement et de l'entretien dans l'année N	1 143
P301.3 - Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif *Cet indicateur traduit la proportion d'installations d'assainissement non collectif ne nécessitant pas de travaux urgents à réaliser.*	89 %

Assainissement Non Collectif: Tarifs

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1232021DELIB-DE

Tarifs 2020 et 2021 en € HT:

Secteur	Unité de gestion	Commune	Contrôle de Bon Fonctionnement Périodique	Contrôle de Conception	Contrôle de Réalisation	Contrôle pour Vente
Centre	**Vannes**	Vannes	75,00 €	48,00 €	72,00 €	90,00 €
	Séné	Séné	64,00 €	75,00 €	86,00 €	88,00 €
	Saint-Avé	Saint-Avé	80,00 €	69,00 €	146,00 €	0,00 €
	Meucon	Meucon	121,00 €	99,00 €	121,00 €	0,00 €
Est	**Ex Siaep Presqu'Ile de Rhuys**	Arzon	159,00 €	93,00 €	129,50 €	191,00 €
		Saint-Gildas de Rhuys				
		Sarzeau				
		Saint-Armel				
		Le Tour du Parc				
		Le Hézo				
		Surzur				
		Theix-Noyalo				
		La Trinité Surzur				
		Treffléan				
		Sulniac				
		La Vraie Croix				
		Lauzach				
		Berric				
	Ex Siaep Elven	Elven	102,81 €	93,46 €	56,08 €	130,84 €
		Saint-Nolff				
		Trédion				
		Monterblanc				
Ouest	**Ex Siaep Vannes ouest**	Baden	152,00 €	111,40 €	125,70 €	133,50 €
		Larmor-Baden				
		Le Bono				
		Plougoumelen				
		Ploeren				
		Arradon				
		Ile-aux-Moines				
		Ile-d'Arz				
	Ex CC du Loc'h	Grand-Champ	150,00 €	75,00 €	95,00 €	115,00 €
		Brandivy				
		Locqueltas				
		Locmaria-Grand-Char				
		Colpo				
		Plaudren				
		Locqueltas				
	Plescop	Plescop	132,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1232021DELIB-DE

Faits marquants en 2020:

- 1er Janvier 2020 : Prise de compétence et transfert à Golfe du Morbihan-Vannes agglomération des moyens techniques et humains associés.
- Période COVID :
  - Mars 2020 : 1er confinement des équipes (COVID19) durée de 10 semaines. La crise sanitaire a beaucoup impacté le fonctionnement du SPANC. En effet, les rendez-vous n'ont pu être honorés soit pour cause de confinement des équipes, soit pour cause de conditions sanitaires trop contraignantes pour des visites à domicile.
  - Fin Octobre 2020 : Nouveau confinement des équipes
- Mise en place d'un groupe de travail pour l'harmonisation des pratiques au sein du SPANC de GMVA.

Perspectives pour 2021:

Après une année 2020 très perturbée, l'année 2021 est synonyme de nouvelles réflexions en vue d'harmoniser les pratiques à l'échelle de GMVA. Ainsi, une réflexion est menée en interne par le SPANC afin de préparer des visites de fonctionnement uniformisées (fréquences, points de contrôles, rapports…), des tarifs harmonisés et un règlement de service à l'échelle de l'agglomération.

Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets
Indicateurs d'activité

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1232021DELIB-DE

121 355
CONTENANTS EN PLACE

ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES
61 085 BACS INDIVIDUELS
421 CONTENEURS

DÉCHETS RECYCLABLES
58 492 BACS INDIVIDUELS
443 CONTENEURS

VERRE
642 CONTENEURS AERIENS
131 CONTENEURS ENTERRES

TEXTILES
141 CONTENEURS

FLUX ET TONNAGES ANNUELS
114 304 T

LA COLLECTE DES DÉCHETS DANS LES DÉCHÈTERIES
56 309 T

ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES
36 135 T

DÉCHETS RECYCLABLES
10 058 T

VERRE
9 831 T

TEXTILES
710 T

CARTON DES COMMERÇANTS DU CENTRE-VILLE DE VANNES
198 T

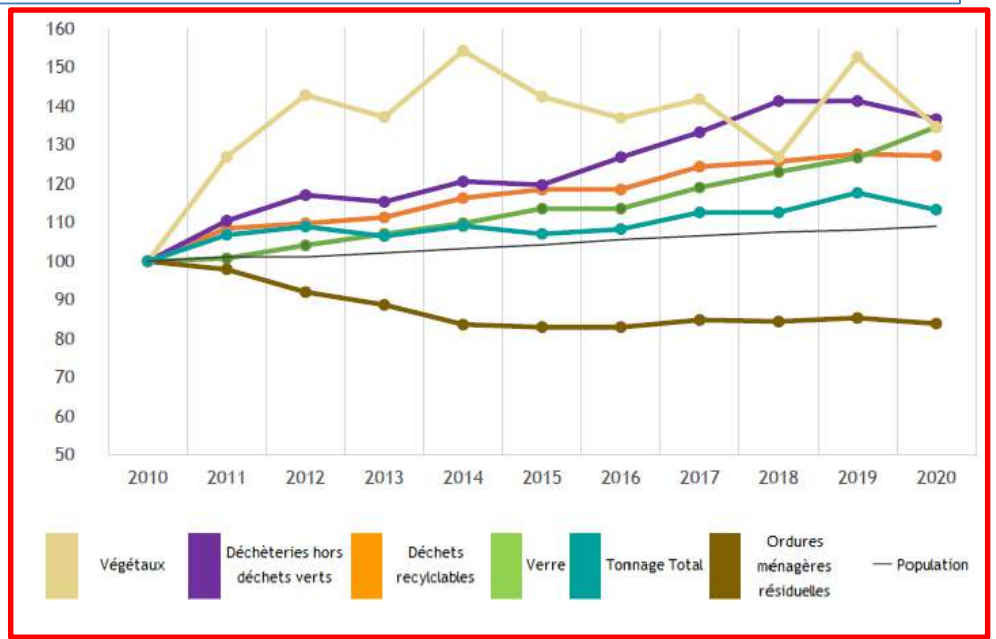

Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets
Résultats financiers d'exploitation

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1232021DELIB-DE

23 840 072 €
EN DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

3 335 372 €
EN DEPENSES D'INVESTISSEMENT

24 822 642 €
EN RECETTES DE FONCTIONNEMENT

2 373 339 €
EN RECETTES D'INVESTISSEMENT

RÉPARTITION BUDGÉTAIRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT PAR PRINCIPAUX POSTES

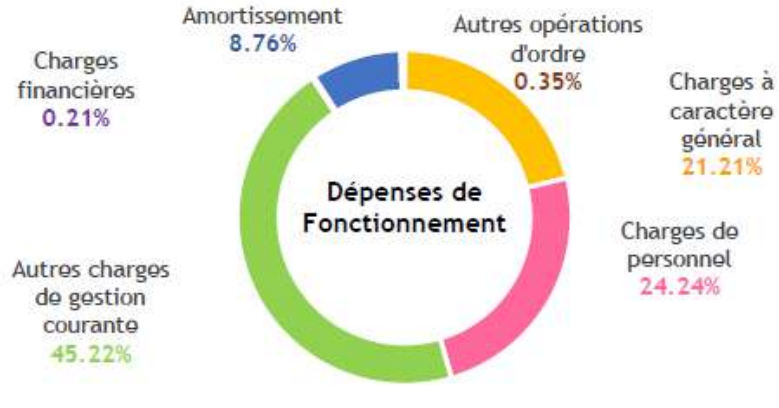

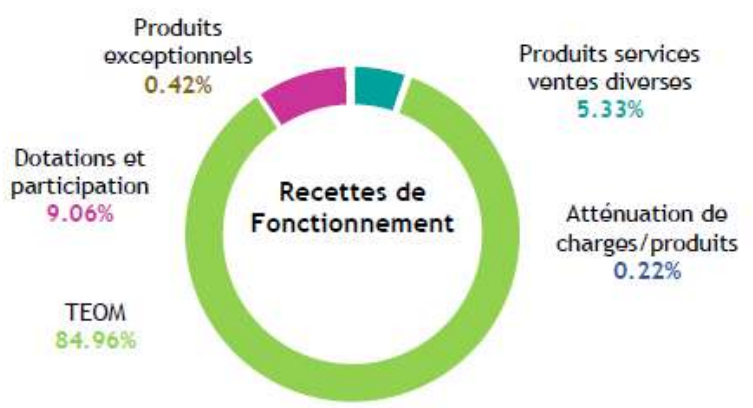

	Ordures Ménagères Résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Déchets des déchèteries	Encombrants	Déchets des professionnels	Textiles	Total
Cout par habitant								
Cout aidé TTC	70 €	2 €	12 €	27 €	0.23 €	0.94 €	0.07 €	113 €
Cout par tonne								
Cout aidé TTC	354 €	39 €	207 €	103 €	444 €	165 €	18 €	193 €

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1232021DELIB-DE

2020, LES FAITS MARQUANTS

1 Ouverture, après réhabilitation, de la déchèterie de Theix-Noyalo

Lancement de l'appel à projet pour l'exploitation de la recyclerie - matériauthèque

3 Poursuite du « défi cantines » auprès des communes d'Arradon et Sarzeau

4 Continuité du service de collecte pendant la crise sanitaire Covid-19

5 Révision du schéma de collecte des déchets sur l'ile d'Arz

6 Mise en place de zone de gratuité sur les déchèteries de Arradon, Saint-Avé et Vannes

7 Clôture du défi foyers à alimentation positive auprès de 60 foyers

8 Mise en place d'une collecte des cartons et des DIB dans les zones d'activités de Vannes et de sa 1ère couronne.

9 Lancement du concours Eco-défis en partenariat avec la chambre des métiers et de l'artisanat

Dépôt de candidature de l'appel à projet ADEME Territoire Econome en Ressources

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1232021DELIB-DE

PERSPECTIVES 2021

LES ACTIONS PRINCIPALES À SUIVRE PORTENT SUR :

- Mise en œuvre des actions Territoire Econome en Ressources
- Elaboration et validation du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
- Finalisation du programme d'implantation de conteneurs en enterrés et réflexion sur les modalités de collecte de la Presqu'ile de Rhuys
- Lancement de l'étude préalable au tri à la source des biodéchets
- Finalisation de l'implantation et validation du schéma de fonctionnement des 2 nouvelles déchèteries de Rhuys et d'Elven
- Généralisation du géoguidage sur les véhicules de collecte
- Remplacement des bacs du secteur Loch dans le cadre des futures extension des consignes de tri
- Lancement d'une étude de faisabilité d'une plateforme déchets verts sur l'Ile-Aux-Moines
- Mise en place de composteurs partagés en centre-ville de Vannes et sur l'Ile d'Arz
- Préparation à la mise en place d'équipements du réemploi (recyclerie – matériauthèque)
- Poursuite du « défi cantine » auprès des communes d'Arradon et Sarzeau

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1242021DELIB-DE

Theix-Noyalo
Teiz-Noaloù

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 16 novembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le seize novembre, à dix-huit heure trente minutes, les membres du conseil municipal de Theix - Noyalo, légalement convoqués le 5 novembre, se sont réunis à la salle du conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Christian SEBILLE, Maire.

Etaient présents : MM. Sébille, Groyer, Rouault, Quistrebert, Mauguen, Murphy, Valiente, Célard, Néar, Hazo, Thébaut Antoine, Stevant et Mmes Jéhanno, Le Bodic, Daud, Kéryjaouen, Delourme, Guilbaud, Guillerme Maillot, Quintin, Coët, Catrevaux, Houssaye, Le Mouël.

Absents ayant donné pouvoir :
Monsieur Duhaillier à Monsieur Antoine
Madame El Adib à Monsieur Rouault
Monsieur Guillevin à Monsieur Valiente
Monsieur Louis à Monsieur Thébaut
Monsieur Mouaci à Monsieur Célard
Madame Pasquier à Madame Catrevaux
Madame Rebout à Monsieur Sébille

Secrétaire de séance : Madame Guilbaud

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 26
Absent : 0
Nombre de pouvoirs : 7
Votants : 33

2021 - 11 - 16 - N°AGJ 124 - ADHESION A LA CHARTE « YA D'AR BREZHONEG »

Monsieur le Maire expose le bordereau suivant

L'Office public de la langue bretonne a été créé en 1999 à l'initiative du conseil régional de Bretagne avec le soutien du ministère de la culture et de la communication.

Son objectif est de définir et mettre en œuvre des actions destinées à la promotion et au développement de la langue bretonne dans tous les domaines de la vie sociale et publique.

Sa mission est de répondre aux besoins des collectivités, administrations, entreprises, associations et particuliers qui utilisent ou souhaitent utiliser la langue bretonne, quelles que soient leurs activités.

La campagne ***«Ya d'ar brezhoneg»*** a été lancée en 2001 à l'occasion de l'année européenne des langues.

Elle s'adresse à tous les acteurs sociaux et économiques dans une optique de prise de décisions concrètes afin d'intégrer la langue bretonne dans leur fonctionnement quotidien.

Elle a été élargie aux communes après quelques années de mise en œuvre dans le secteur privé et associatif : l'objectif ici est de faire participer un maillon essentiel de la vie publique à la réappropriation du breton, les communes étant des collectivités proches des citoyens, capables de rendre une réelle visibilité à la langue bretonne dans leur vie publique comme dans leur vie quotidienne.

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1242021DELIB-DE

Dans le cadre de cette campagne spécifique adressée aux communes, l'Office a opté pour un processus de certification qui permet aux communes de choisir puis d'acquérir un label selon le degré d'implication qu'elles souhaitent et la nature des actions privilégiées.

Cette adhésion suppose la formulation d'une demande de certification ***« Ya d'ar brezhoneg»*** auprès de l'Office avec un niveau de certification sollicité allant de 1 à 4.

La commune de Theix-Noyalo réalise déjà de nombreuses démarches en faveur de la langue bretonne :

- **Action 1 :** mise en place de panneaux bilingues aux entrées et sorties de la commune
- **Action 8 :** logo de la mairie bilingue
- **Action 21 :** réalisation d'une enquête sur la connaissance du breton par le personnel communal
- **Action 29 :** constitution d'un fonds d'ouvrages en breton dans la médiathèque municipale, alimenté régulièrement au fur et à mesure des nouvelles publications
- **Action 35 :** (co)financer ou mettre sur pied un dispositif d'initiation à la langue bretonne dans les écoles de la commune

Dans le but d'accentuer son effort, il est proposé d'intégrer à l'accord de certification la mise en œuvre de nouvelles actions en vue d'obtenir, dans les trois années à venir, une certification de niveau 2 : Les actions nouvelles ou à revoir, proposées sont les suivantes :

- **Action 2 :** cartons d'invitation bilingues pour les manifestations culturelles organisées par la mairie ;
- **Action 3 :** message bilingue sur le répondeur de la mairie
- **Action 5 :** cartes de visite bilingues pour les élus en faisant la demande
- **Action 10 :** cartons d'invitation bilingues pour les manifestations organisées par la mairie (hors champs culturel)
- **Action 12 :** signalisation bilingue externe sur les bâtiments dépendant de la mairie
- **Action 16 :** Promotion par la mairie de l'accord « Ya d'Ar Brezhoneg » auprès des entreprises, commerces et associations de la commune.
- **Action 17 :** Marquage bilingue sur les véhicules de la mairie/ ou le matériel communal.
- **Action 22 :** Financement d'actions de formations professionnelles permettant au personnel municipal volontaire d'apprendre la langue ou de se perfectionner en breton.
- **Action 24 :** Réalisation d'une enquête auprès des parents de la commune afin de mesurer la demande sociale en matière d'enseignement bilingue.
- **Action 25 :** Développer l'enseignement bilingue soit 20% des effectifs globaux de la commune
- **Action 30 :** Programmation annuelle de spectacles en langue bretonne dans le centre cultuel communal.
- **Action 48 :** Prendre en compte la compétence « langue bretonne » lors du recrutement d'animateurs (dans les centres socioculturels, les centres de loisirs, les centres de vacances…
- **Action 51 :** Mettre en place de séances au minimum hebdomadaire d'initiation au breton dans les lieux d'accueil de la petite enfance (crèches, relais d'assistantes maternelles…)
- **Action 52 :** Doter les classes bilingues des écoles publiques d'ATSEM bilingues

Au terme du délai choisi, le label sera attribué en fonction du degré de réalisation des actions choisies.

Si la commune n'a pas réussi à réaliser ces actions dans le délai qu'elle s'est fixé, elle pourra choisir de reprendre le processus de certification en réadaptant le délai.

L'adhésion à cette charte nécessite de nommer un élu référent, et de désigner un agent communal en charge du suivi du dossier.

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1242021DELIB-DE

En conséquence, je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant.

LE CONSEIL MUNICIPAL après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

DE VALIDER les actions proposées ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer avec l'Office de la langue bretonne la demande de certification ***« Ya d'ar brezhoneg » de niveau 2*** prévoyant la mise en œuvre des actions listées ci-dessus dans les trois années à venir ;

DE NOMMER élu référent, Monsieur Christian SEBILLE, Maire ;

DE DESIGNER, agent communal, Monsieur Lionel LAMOUR, responsable des affaires culturelles.

Affiché le : 19/11/2021

A Theix-Noyalo, le 16 novembre 2021
Le maire,

Christian SEBILLE

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1242021DELIB-DE

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1252021DELIB-DE

Theix-Noyalo
Teiz-Noaloù

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 16 novembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le seize novembre, à dix-huit heure trente minutes, les membres du conseil municipal de Theix - Noyalo, légalement convoqués le 5 novembre, se sont réunis à la salle du conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Christian SEBILLE, Maire.

Etaient présents : MM. Sébille, Groyer, Rouault, Quistrebert, Mauguen, Murphy, Valiente, Célard, Néar, Hazo, Thébaut Antoine, Stevant et Mmes Jéhanno, Le Bodic, Daud, Kéryjaouen, Delourme, Guilbaud, Guillerme Maillot, Quintin, Coët, Catrevaux, Houssaye, Le Mouël.

Absents ayant donné pouvoir :
Monsieur Duhaillier à Monsieur Antoine
Madame El Adib à Monsieur Rouault
Monsieur Guillevin à Monsieur Valiente
Monsieur Louis à Monsieur Thébaut
Monsieur Mouaci à Monsieur Célard
Madame Pasquier à Madame Catrevaux
Madame Rebout à Monsieur Sébille

Secrétaire de séance : Madame Guilbaud

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 26
Absent : 0
Nombre de pouvoirs : 7
Votants : 33

2021 - 11 - 16 - N°AGJ 125 - CAF – VALIDATION DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2021-2024

Madame Kéryjaouen expose le bordereau suivant

La CAF, les communes et GMVA conviennent que la mise en œuvre d'une politique sociale de proximité passe par les collectivités territoriales et leur Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI).

Dans le respect des statuts et des compétences des collectivités signataires, la Caf du Morbihan, les communes et GMVA souhaitent signer une convention territoriale globale (CTG).

Cette démarche politique consiste à décliner, au plus près des besoins de la population vivant sur le territoire, la mise en œuvre des actions relevant des champs d'intervention prioritaires partagés par la Caf, les communes et GMVA.

Au préalable un diagnostic sera réalisé, en s'appuyant sur les résultats des Analyses des Besoins Sociaux (ABS) des communes et de l'agglomération.

En fonction des résultats, la CTG pourra couvrir les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1252021DELIB-DE

Cette contractualisation permettra de garantir ainsi le maintien du financement de leurs structures et services communaux.

Afin d'accompagner la réalisation du diagnostic et de porter l'animation du territoire, des financements dédiés aux diagnostics et à l'ingénierie territoriale seront accordés par la CAF, dans le cadre de conventions spécifiques.
Le projet de CTG, validé par le conseil communautaire le 23 septembre dernier est présenté en annexe.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant.

LE CONSEIL MUNICIPAL après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

DE VALIDER la signature d'une convention territoriale globale avec la CAF et GMVA, telle que présentée en annexe ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Affiché le : 19/11/2021

A Theix-Noyalo, le 16 novembre 2021
Le maire,

Christian SEBILLE

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1252021DELIB-DE
Affiché le 19/11/2021

PROJET

CONVENTION DE PARTENARIAT 2021 - 2024

~

Convention territoriale globale

Entre :

- La Caisse d'Allocations Familiales du Morbihan, représentée par son Président, Monsieur Le Diréach, et sa Directrice, Madame Bastien
- L'Agglomération Golfe du Morbihan Vannes Agglomération (GMVA), représentée par son Président, Monsieur Robo
- La Commune d'Arradon, représentée par son Maire, Monsieur Barret
- La Commune d'Arzon, représentée par son Maire, Monsieur Tabart
- La Commune de Baden, représentée par son Maire, Monsieur Eveno
- La Commune de Brandivy, représentée par son Maire, Monsieur Hérisson
- La Commune de Colpo, représentée par son Maire, Monsieur Jahier
- La Commune d'Elven, représentée par son Maire, Monsieur Gicquel

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1252021DELIB-DE

- La Commune de Grand-Champ, représentée par son Maire, Monsieur Brehuret
- La Commune de l'Ile d'Arz, représentée par son Maire, Monsieur Loiseau
- La Commune de l'Ile aux Moines, représentée par son Maire, Monsieur Le Bérigot
- La Commune de La Trinité Surzur, représentée par son Maire, Monsieur Rossi
- La Commune de Larmor-Baden, représentée par son Maire, Monsieur Bertholom
- La Commune de Le Bono, représentée par son Maire, Monsieur Dreves
- La Commune de Le Hézo, représentée par son Maire, Monsieur Derbois
- La Commune de Le Tour du Parc, représentée par son Maire, Monsieur Mousset
- La Commune de Locmaria-Grand-Champ, représentée par son Maire, Madame Lohézic
- La Commune de Locqueltas, représentée par son Maire, Monsieur Guernevé
- La Commune de Meucon, représentée par son Maire, Monsieur Messager
- La Commune de Monterblanc, représentée par son Maire, Monsieur Moquet
- La Commune de Plaudren, représentée par son Maire, Madame Le Luherne
- La Commune de Plescop, représentée par son Maire, Monsieur Le Trionnaire
- La Commune de Ploeren, représentée par son Maire, Monsieur Lorho
- La Commune de Plougoumelen, représentée par son Maire, Madame Berthelot

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1252021DELIB-DE

- La Commune de Saint-Armel, représentée par son Maire, par intérim, Madame Le Boulicaut

- La Commune de Saint-Avé, représentée par son Maire, Madame Gallo

- La Commune de Saint-Gildas-de-Rhuys, représentée par son Maire, Monsieur Layec

- La Commune de Saint-Nolff, représentée par son Maire, Madame Le Goff-Carnec

- La Commune de Sarzeau, représentée par son Maire, Monsieur Dupeyrat

- La Commune de Séné, représentée par son Maire, Madame Sculo

- La Commune de Sulniac, représentée par son Maire, Madame Conan

- La Commune de Surzur, représentée par son Maire, Madame Chenot

- La Commune de Theix-Noyalo, représentée par son Maire, Monsieur Sébille

- La Commune de Trédion, représentée par son Maire, Monsieur Rivoal

- La Commune de Treffléan, représentée par son Maire, Monsieur Le Jallé

- La Commune de Vannes, représentée par son Maire, Monsieur Robo

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1252021DELIB-DE

SOMMAIRE

PREAMBULE p.4

ARTICLE 1 : Objet de la présente convention p.6

ARTICLE 2 : Méthodologie d'intervention p.7

ARTICLE 3 : Engagements des partenaires p.7

ARTICLE 4 : Modalités de pilotage p.8

ARTICLE 5 : Modalités financières p.9

ARTICLE 6 : Echanges de données p.10

ARTICLE 7 : Modalités de communication p.10

ARTICLE 8 : Evaluation p.11

ARTICLE 9 : Durée de la convention p.11

ARTICLE 10 : Exécution formelle de la convention p.11

ARTICLE 11 : Fin de la convention p.12

ARTICLE 12 : Les recours p.13

ARTICLE 13 : Confidentialité p.13

ANNEXES

ANNEXE 1 : Références

ANNEXE 2 : Délibération du conseil communautaire du 20/02/2020

ANNEXE 3 : Portrait social de territoire + les fiches thématiques

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1252021DELIB-DE

PREAMBULE

Les Caf sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la Branche s'est vue progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

Les quatre missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;

- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;

- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;

- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Pour accompagner le développement de celles-ci, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités locales. Les communes (et leur regroupement) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passent par la volonté des acteurs locaux.

A ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Les champs d'intervention de la Caf :

La Caf assure les missions essentielles suivantes :

- Favoriser l'accès aux droits ;
- Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale ;
- Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants ;

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1252021DELIB-DE

- Accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et au retour à l'emploi des personnes et des familles.

Dans ce contexte, l'action sociale et familiale de la Caf s'inscrit dans une démarche et une dynamique de projets visant à valoriser et à équilibrer l'offre des services sur le territoire.

Les champs d'intervention pour lesquels la Caf peut apporter une expertise reconnue, une ingénierie et des outils sont notamment l'enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, le logement, le handicap, l'accès aux droits, l'animation de la vie sociale…

Conformément aux orientations stratégiques de la branche Famille, la Caf du Morbihan formalise cet accompagnement via la mise en œuvre d'une convention territoriale globale (Ctg), ouverte à toutes les EPCI et communes du Morbihan.

Cette convention partenariale vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire. Il s'agit d'un document cadre qui doit s'articuler avec les autres dispositifs existants pour la (les) collectivité (s) et la Caf.

Tous les champs d'intervention de la Caf peuvent être mobilisés : petite enfance, enfance, jeunesse, soutien à la parentalité, animation de la vie sociale, accès aux droits, logement, etc. L'enjeu est de privilégier une approche transverse partant des besoins du territoire.

Elle vise à optimiser l'utilisation des ressources et constitue un levier décisif à la définition, la mise en œuvre et la valorisation des projets du territoire.

Les champs d'intervention des communes et de l'agglomération :

Les Communes et Golfe du Morbihan Vannes Agglomération, au titre des compétences détenues respectivement, mettent en place des actions au niveau local pour répondre aux besoins repérés.

Celles -ci concernent :

- La petite enfance
- L'enfance jeunesse
- L'accompagnement à la fonction parentale
- L'animation de la vie sociale
- L'accès à la culture
- L'accès aux droits
- Le logement, (…)

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1252021DELIB-DE

Dans ce cadre, la Convention territoriale globale (Ctg) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux réponses aux besoins des allocataires dans leur ensemble.

La Ctg doit mobiliser fortement les acteurs du territoire. Elle va permettre de renforcer les coopérations et contribuer ainsi à une plus grande efficacité et complémentarité des interventions des différents acteurs. Elle favorise une dynamique associant l'ensemble des métiers et des expertises de façon à croiser les regards, enrichir la connaissance du territoire et en connaître les besoins. Elle trace une feuille de route qui vise à renforcer la qualité des services rendus.

La Caf, les Communes et GMVA conviennent que :

La mise en œuvre d'une politique sociale de proximité passe nécessairement par les collectivités territoriales et/ou les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI). Les communes demeurent l'échelon disposant de la clause de compétence générale lui permettant de répondre à tous les besoins du quotidien des citoyens.

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, dans le respect des statuts et des compétences des collectivités signataires, la Caf du Morbihan, les communes et GMVA souhaitent signer une convention territoriale globale (Ctg).

Cette démarche politique consiste à décliner, au plus près des besoins de la population vivant sur le territoire, la mise en œuvre des actions relevant des champs d'intervention prioritaires partagés par la Caf, les communes et GMVA.
La Ctg pourra couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

En accord avec ce préambule, les parties signataires décident de s'engager dans une démarche de convention territoriale globale, permettant de couvrir l'ensemble des communes du territoire GMVA.

ARTICLE 1 : Objet de la présente convention

La présente convention a pour objet de définir la démarche de projet social du territoire ainsi que le champ du partenariat, les conditions, modalités et moyens nécessaires à sa mise en œuvre.

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1252021DELIB-DE

A partir d'un diagnostic partagé, qui sera réalisé sur la période c[illegible], les signataires de la convention ainsi que les acteurs concernés sur le territoire (habitants, associations, entreprises, collectivités territoriales, etc…), elle vise à :

- Identifier les besoins prioritaires sur le territoire ;
- Définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin via un plan d'action ;
- Optimiser l'offre existante et/ou développer une offre nouvelle afin de favoriser un continuum d'interventions sur les territoires.

A l'issue de leur réalisation, le diagnostic et le plan d'action seront annexés à la présente convention.

Le portrait social de territoire est joint en annexe 3 à la présente convention.

ARTICLE 2 : Méthodologie d'intervention

Le projet repose sur la méthodologie du « développement social local ». Il s'appuie sur la mobilisation des acteurs, la participation de ses habitants et des représentants locaux, tant pour l'identification et la définition des besoins et des priorités d'actions, que pour la mise en œuvre des projets et des actions qui y sont rattachés.

Les signataires de la présente convention reconnaissent constituer un collectif partenarial responsable du respect d'une démarche de développement social local par :

- La réalisation d'un diagnostic territorial partagé ;
- L'élaboration d'un programme d'actions concerté et sa mise en œuvre ;
- La réalisation d'une évaluation des actions menées dans le cadre du programme élaboré.

Ce partenariat se veut concerté et coordonné dans le cadre d'une démarche associant l'ensemble des acteurs locaux : élus, professionnels, associations et habitants.

ARTICLE 3 : Engagements des partenaires

Les partenaires s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le cadre de la présente convention.

La présente convention ne saurait avoir pour conséquence de porter atteinte aux dispositifs et aux outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de contracter ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1252021DELIB-DE

A l'issue du (es) Contrat(s) enfance et jeunesse passé(s) avec la(les) collectivité(s) signataire(s), la Caf s'engage à conserver le montant des financements bonifiés de N-1[1] à ce titre et à les répartir directement entre les structures du territoire soutenues par la collectivité locale compétente, sous la forme de « bonus territoire CTG ».

A cet égard, la présente convention ne peut pas empêcher l'une ou l'autre des parties de passer convention avec ses partenaires habituels.

Les engagements pris par l'une des parties signataires ne pourront pas davantage être remis en cause par la signature de la présente convention.

Les parties conviennent qu'elles ne pourront en aucun cas se prévaloir des dispositions de la présente convention si elles s'avèrent contraire aux stipulations de la convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la CNAF.

ARTICLE 4 : Modalités de pilotage

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains et matériels nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs de la convention, les parties décident de mettre en place l'organisation suivante :

1- **Un comité de pilotage** composé de représentants de :

➔ **La Caf du Morbihan :**
- La Directrice et/ou la Sous-directrice en charge de l'action sociale Partenariale ou leur représentant
- Le Chargé de Conseil et de de développement

➔ **GMVA :**
- Le Président de la Communauté de Communes ou ses représentants (Vice-présidents en charge des différentes politiques concernées par la convention)
- Les techniciens qualifiés

➔ **Les communes de GMVA :**
- Les Maires ou leurs représentants (adjoints en charge des différentes politiques concernées par la convention)
- Les techniciens qualifiés

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

[1] **Le montant de référence est celui comptabilisé dans les comptes de la Caf en N-1.** (**Charge** à **payer**)

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1252021DELIB-DE

Cette instance :

- Accompagne la démarche de diagnostic ;
- Propose la stratégie et les priorités pour le territoire ;
- Propose le plan d'actions qui sera validé dans les instances compétentes ;
- Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation des actions figurant dans le projet de territoire ;
- Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
- Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire ;
- Valide les étapes clés de la mise en œuvre de cette convention ;
- Contribue à renforcer la coordination entre les partenaires, dans leurs interventions respectives.

Elle sera co-pilotée par la Caf les communes et GMVA et se réunira au minimum une fois par an. Exceptionnellement, l'avancée des projets peut nécessiter l'organisation d'une séance supplémentaire.

2- **Un comité technique composé** de :

➔ Chargé de Conseil et de développement de la Caf du Morbihan
➔ Techniciens qualifiés de GMVA
➔ Techniciens qualifiés des communes

Ces professionnels constituent une équipe pluridisciplinaire qui collabore à la démarche et à sa mise en œuvre.
Cette équipe a en charge l'état des lieux, le diagnostic et les animations des groupes de travail pour la conception et l'évaluation des actions. Des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer aux différentes étapes dans la réalisation du projet social de territoire.

ARTICLE 5 : Modalités financières

Par cette démarche collaborative, en complément des financements existants et la mise en œuvre des Bonus territoires CTG, la Caf apporte un soutien financier au travers des moyens humains mis à disposition.

Afin de soutenir la mise en œuvre d'un diagnostic social de territoire réalisé dans le cadre de la présente Convention Territoriale Globale (Ctg), regroupant les communes de GMVA, la Caf s'engage à subventionner les dépenses de diagnostic et d'ingénieries éligibles sur la base de la règlementation en vigueur au sein de la branche Famille.

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1252021DELIB-DE

Celles-ci feront l'objet d'une convention de financement spécifique distincte du présent projet de territoire.

Comme pour l'ensemble des porteurs de projet, des accompagnements financiers sont possibles (droit commun ou fonds spécifiques) selon les modalités qui seront précisées par la Caf.

L'engagement financier de la présente convention, concernant les projets de création de services et de structures, sera évalué selon le processus habituel d'études de faisabilité dans le respect des compétences et critères propres à chacun et dans la limite des fonds disponibles.

ARTICLE 6 : Echanges de données

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au RGPD par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du RGPD.

ARTICLE 7 : Modalités de communication

Les logos de l'ensemble des partenaires devront figurer sur tous les documents en lien avec le projet, dans le respect des statuts et compétences de ces derniers.

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1252021DELIB-DE

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner l'action des autres parties.

ARTICLE 8 : Evaluation

Une évaluation annuelle est menée au sein du comité de pilotage. Elle doit permettre d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées.

Toute évolution entraînant une modification de la présente convention ou des annexes peut faire l'objet d'un avenant signé entre les parties.

Une évaluation globale est conduite à l'issue de la présente convention.

ARTICLE 9 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de quatre ans, à compter de l'année de signature et **jusqu'au 31 décembre 2024**.

La présente convention ne peut être reconduite que par expresse reconduction.

ARTICLE 10 : Exécution formelle de la convention

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1252021DELIB-DE

ARTICLE 11 : Fin de la convention

- **Résiliation de plein droit avec mise en demeure**

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à **L'EXPIRATION D'UN DéLAI** d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

- **Résiliation de plein droit sans mise en demeure**

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

- **Résiliation par consentement mutuel**

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

- **Effets de la résiliation**

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties.

La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1252021DELIB-DE

ARTICLE 12 : Les recours

- **Recours contentieux**

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.

ARTICLE 13 : Confidentialité

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Fait en 36 exemplaires, à Vannes, le 2021.

En autant d'exemplaires originaux que de signataires.

Pour la Caisse d'Allocations Familiales du Morbihan,
Le Président, Michel LE DIREACH

La Directrice, Anne BASTIEN

Pour Golfe Morbihan Vannes Agglomération,
Le Président, David ROBO

Pour la Commune d'Arradon,
Le Maire, Pascal Barret

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1252021DELIB-DE

La Commune d'Arzon,
Le Maire, Roland Tabart

La Commune de Baden,
Le Maire, Patrick Eveno

La Commune de Brandivy,
Le Maire, Pascal Hérisson

La Commune de Colpo,
Le Maire, Freddy Jahier

La Commune d'Elven,
Le Maire, Gérard Gicquel

La Commune de Grand-Champ,
Le Maire, Yves Bleunven

La Commune de l'Ile d'Arz,
Le Maire, Jean Loiseau

La Commune de l'Ile aux Moines,
Le Maire, Philippe Le Bérigot

La Commune de La Trinité Surzur,
Le Maire, Vincent Rossi

La Commune de Larmor-Baden,
Le Maire, Denis Bertholom

La Commune de Le Bono,
Le Maire, Yves Dreves

La Commune de Le Hézo,

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1252021DELIB-DE

Le Maire, Guy Derbois

La Commune de Le Tour du Parc,
Le Maire, Monsieur Mousset

La Commune de Locmaria-Grand-Champ,
Le Maire, Martine Lohézic

La Commune de Locqueltas,
Le Maire, Michel Guernevé

La Commune de Meucon,
Le Maire, Pierrick Messager

La Commune de Monterblanc,
Le Maire, Alban Moquet

La Commune de Plaudren,
Le Maire, Nathalie Le Luherne

La Commune de Plescop, représentée par son
Le Maire, Loïc Le Trionnaire

La Commune de Ploeren,
Le Maire, Gilbert Lorho

La Commune de Plougoumelen,
Le Maire, Léna Berthelot

La Commune de Saint-Armel,
Le Maire par intérim, Nathalie Le Boulicaut

La Commune de Saint-Avé,
Le Maire, Anne Gallo

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1252021DELIB-DE

La Commune de Saint-Gildas-de-Rhuys,
Le Maire, Alain Layec

La Commune de Saint-Nolff,
Le Maire, Nadine Le Goff-Carnec

La Commune de Sarzeau,
Le Maire, Jean-Marc Dupeyrat

La Commune de Séné,
Le Maire, Sylvie Sculo

La Commune de Sulniac,
Le Maire, Marylène Conan

La Commune de Surzur,
Le Maire, Noëlle Chenot

La Commune de Theix-Noyalo,
Le Maire, Christian Sébille

La Commune de Trédion,
Le Maire, Jean-Pierre Rivoal

La Commune de Treffléan,
Le Maire, Claude Le Jallé

La Commune de Vannes,
Le Maire, David Robo

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1252021DELIB-DE

ANNEXE 1

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L 227-1 à 3 du code de la sécurité sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'action sociale des Caisses d'Allocations Familiales (CAF) ;

Vu la convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des Allocations familiales (CNAF) ;

Vu la délibération du conseil communautaire de GMVA en date du x/x/2021,

Vu la délibération du conseil communautaire de la commune d…..en date du x/x/2021,

Vu la délibération du conseil communautaire de la commune d…..en date du x/x/2021,

Vu la délibération du conseil communautaire de la commune d…..en date du x/x/2021,

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1252021DELIB-DE

ANNEXE 2 : Délibération du conseil communautaire du 2021

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1252021DELIB-DE

ANNEXE 3
Portrait social de territoire

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf du Morbihan
Cafdata

PORTRAIT SOCIAL

Données 2019

Communauté d'Agglomération de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération

47 % personnes couvertes

33 900 allocataires

Dans la Communauté d'Agglomération (CA) Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération, 79 100 habitants sont couverts par au moins une prestation légale versée par la Caf, soit 47 % de la population totale. Dans le Morbihan, ce taux varie de 35,2 % à 48 % selon les communautés de communes (45,4 % pour le département).

Les allocataires du territoire se composent majoritairement de personnes seules avec une proportion légèrement plus importante qu'en Morbihan (47,8 % contre 44,2 % pour le département). Les allocataires en couple avec enfant(s) sont moins représentés dans l'agglomération que dans le département (respectivement 34,2 % et 37,5 %). Les couples sans enfant (4,2 %) et les familles monoparentales (13,6 %) sont dans les mêmes proportions qu'au niveau départemental.

Dotée de campus universitaires, Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération compte près de 2 400 étudiants bénéficiant d'une aide de la Caf ce qui représente 6,9 % des allocataires de l'agglomération

Les aides versées par la Caf visent à soutenir le niveau de vie des bénéficiaires et à réduire les inégalités de revenus. En 2019, 165,2 millions d'euros ont été versés aux allocataires au titre des prestations légales. 11,8 % des allocataires ont la totalité de leurs ressources financières composées de prestations légales. 8 500 allocataires vivent sous le seuil de bas revenus. Dans ces foyers précaires, vivent 6 820 enfants (soit 16,8 % de la population des moins de 21 ans).

Nombre d'allocataires et taux de couverture de la population par la Caf

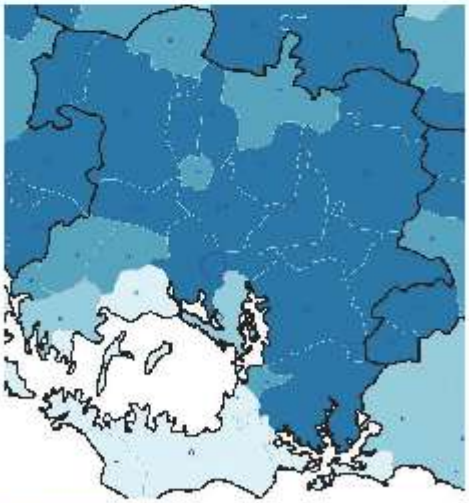

Sources : Caf 31/12/2019 et Insee RP 01/01/2017
*© IGN Cecile*2.0 2019*

> POUR ALLER PLUS LOIN...
http://data.caf.fr/dataset/population-des-foyers-allocataires-par-commune

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1252021DELIB-DE

Logement et cadre de vie

Soutenir les familles dans leurs relations avec l'environnement

Bénéficiaires d'une aide au logement selon la structure du parc

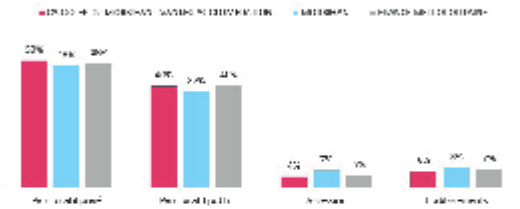

Source : Caf 2019

Allocataires consacrant au moins 40 % de leurs revenus au paiement du loyer et des charges

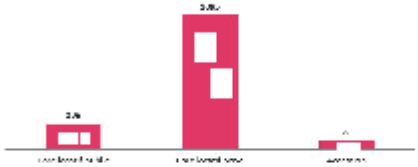

Source : Caf 2019

En décembre 2019, **14 740 allocataires de l'agglomération perçoivent une aide au logement** versée par la Caf. **26 000 personnes sont couvertes par cette aide, soit 15,4 % de la population de l'agglomération** (14,3 % pour le département). Les locataires aidés dans le parc locatif privé ou public sont légèrement plus représentés dans l'agglomération qu'au niveau départemental. A contrario, la proportion des bénéficiaires accédants est moindre dans l'agglomération (4 %) qu'en Morbihan (7 %).

Après perception des aides au logement, 1 377 foyers consacrent au moins 40 % de leurs revenus au paiement du loyer et des charges (soit 9,3 % des bénéficiaires d'une aide au logement pour l'agglomération, 8,3 % pour le département). La nature de logement se révèle un critère déterminant. Sur la CA Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération où le parc locatif privé est majoritaire avec des loyers plus élevés, le nombre d'allocataires dépensant au moins 40 % de leurs revenus pour se loger est multiplié par cinq par rapport au parc social.

> **POUR ALLER PLUS LOIN…**
> http://data.caf.fr/dataset/taux-d-effort-net-median-logement-des-foyers-allocataire-percevant-une-aide-au-logement

Solidarité et insertion

Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion et au retour à l'emploi

La lutte contre les exclusions est un domaine dans lequel la branche Famille est partie prenante de façon constante. Sur la CA Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération, cette mission se traduit par le versement en décembre 2019 :

- **du Revenu de solidarité active (Rsa) à 3 077 allocataires**, soit 6 % des 18-64 ans,
- **de la Prime d'activité (Ppa)** soutenant le pouvoir d'achat des travailleurs modestes et visant le maintien dans l'emploi **à 11 400 allocataires**, soit 21,3 % des 18-64 ans. Également incitative à la reprise d'une activité, **la prime d'activité est cumulée au Rsa pour 846 allocataires**.
- **de l'Allocation aux adultes handicapés (Aah) à 3 100 bénéficiaires en situation de handicap et ayant des ressources faibles voire nulles**. 58 % d'entre elles perçoit l'Aah à taux plein c'est-à-dire qu'elles n'ont pas d'autres revenus.

Profil des bénéficiaires de la prime d'activité

** Une personne isolée peut voir son montant forfaitaire majoré suite à l'un des événements suivants : déclaration de grossesse, naissance d'un enfant, prise en charge d'un enfant, séparation, veuvage.*

Les pouvoirs publics ont décidé à compter du 1er janvier 2019, une revalorisation exceptionnelle de la prime d'activité, prestation qui complète les revenus professionnels. Cette mesure permet d'augmenter le montant de la prime d'activité versée à ceux qui la perçoivent déjà, mais elle permet également de verser cette prime à de nouveaux bénéficiaires, et contribue ainsi à la revalorisation du pouvoir d'achat des personnes en activité.

Ainsi, au niveau de la communauté d'agglomération, entre décembre 2018 et décembre 2019, **le nombre de bénéficiaires de la Ppa a augmenté de 3 600 allocataires, soit une progression de 46 %** (+ 48,5 % sur le département).

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1252021DELIB-DE

Petite enfance

Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale

Taux de couverture de l'accueil du jeune enfant

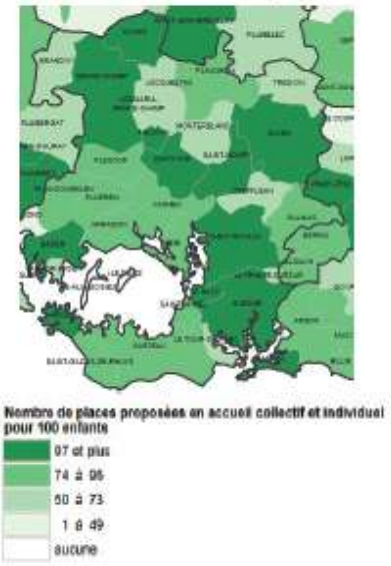

Sources : Éducation nationale (Depp), Insee (Rp), Cnaf, Acoss Drees, Msa 2018 © IGN® Ceofla 2.0.2019

> **POUR ALLER PLUS LOIN…**
> http://data.caf.fr/dataset/taux-de-couverture-global

La Caf du Morbihan soutient l'offre d'accueil des jeunes enfants en finançant des équipements et en versant des prestations individuelles aux familles. L'objectif est d'apporter une réponse aux enfants de moins de 3 ans qui ont besoin d'un mode d'accueil.

En 2018, 3 930 places d'accueils collectif et individuel sont disponibles pour les enfants de moins de trois ans. Avec **89 places proposées pour 100 enfants**, la communauté d'agglomération fait partie des communautés de communes qui offrent la plus grande capacité d'accueil du département (84 places au niveau départemental et 59 places au niveau national). Cette capacité d'accueil varie selon les communautés de communes de 58 places à 93 places.
Prépondérantes sur le territoire, les assistantes maternelles proposent 53 places pour 100 enfants (54 pour le Morbihan et 35 au niveau national).

Enfants de moins de 3 ans couverts par la prestation PreParE

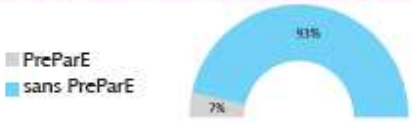

Les parents souhaitant cesser ou réduire leur activité pour garder leur jeune enfant peuvent percevoir la prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE) : 282 **enfants de moins de 3 ans ont des parents qui la perçoivent**, soit 7 % des enfants de moins de 3 ans.

Source : Caf 2019

Enfance, jeunesse et parentalité

Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants

Répartition des prestations

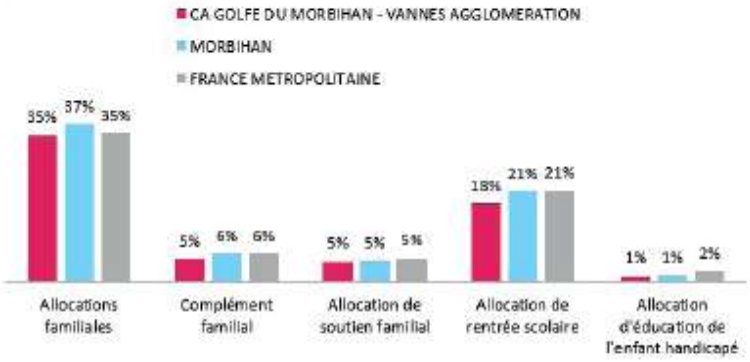

Source : Caf 2019

La Caf contribue aux charges de la famille par le versement de prestations destinées à l'éducation des enfants :

- **35 % des allocataires bénéficie des Allocations familiales** (Af) versées à partir du deuxième enfant et 5 % des allocataires obtient un Complément familial (Cf),
- **18 % des familles allocataires perçoit l'Allocation de rentrée scolaire** (Ars) pour leurs enfants de 6 à 18 ans,
- **5 % des allocataires perçoit l'Allocation de soutien familial** (Asf) destinée à élever un enfant privé de l'aide de l'un ou de ses deux parents,
- **1 % des allocataires est soutenu dans l'éducation et les soins à apporter à un enfant en situation de handicap.**

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1252021DELIB-DE

Animation de la vie sociale et interventions sociales

Contribuer à l'accompagnement social des familles et soutenir le développement de l'animation de la vie sociale

Pour accompagner les familles dans les moments clés de la vie, la Caf du Morbihan met à disposition des travailleurs sociaux. En 2019, les familles de la CA ont bénéficié de **1 680 interventions sociales** notamment 585 pour l'offre liée à la séparation, 260 pour une première grossesse et 260 pour de l'accueil droit des familles. Les travailleurs sociaux proposent également à destination des familles des séances d'informations collectives.

- **120 familles de la CA ont bénéficié d'une aide individuelle** (aide à projet ou aide ponctuelle), accordée par la commission d'aides individuelles,
- **145 familles ont bénéficié d'une aide individuelle accordée par voie réglementaire** (prestation décès, aide déménagement ou aide confort),
- **Sur les 3 570 familles bénéficiaires potentielles d'une aide au temps libre (séjour, accueil de loisirs, ...) 1 710 ont fait la demande et bénéficié d'au moins une aide** (aide aux loisirs séjours courts : 115, accueil de loisirs sans hébergement : 520, forfait passion : 770, aides vacances familles : 260, ...).

En 2019, **480 000 euros ont été versés au bénéfice des familles au titre de l'aide financière individuelle ou au temps libre.**

Les établissements et actions financés en 2019

Lieux d'accueil enfants-parents (Laep) : 12

Contrats local d'accompagnement scolaire (Clas) : 2

Eaje (Etablissements d'accueil du jeune enfant) : 34

Accueils de loisirs sans hébergement (Alsh) :

- périscolaire = 25 (répartis sur 61 lieux d'implantation)
- extrascolaire = 26 (répartis sur 42 lieux d'implantation)
- accueil jeunes = 13 (répartis sur 16 lieux d'implantation).

Relais assistantes maternelles (Ram) : 9 Ram couvrant 99,8 % de la population de l'agglomération

Aide au domicile des familles : 2 (Admr, Amper)

Actions parentalité portées par des opérateurs du territoire : 15

Opérateurs parentalité départementaux intervenant sur Gmva : Grandir avec toi, Familles Rurales, Efait, Pétale, Echange partage et deuil, Sauvegarde 56

Médiation familiale : 1 (Udaf)

Financement des équipements d'action sociale à hauteur de 11,8 millions d'euros en 2019 :

- 7 464 000 € au titre de la Prestation de service ordinaire (Pso),
- 3 556 500 € au titre des Contrats enfance jeunesse (Cej),
- 722 757 € de subventions,
- 53 480 € de prêts.

La Caf témoigne également d'un engagement important de soutien à la parentalité. Cette démarche se concrétise par l'organisation d'actions permettant aux parents d'élaborer leurs repères éducatifs et de soutenir leurs initiatives.

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1252021DELIB-DE

Zoom

LES ALLOCATAIRES À BAS REVENUS

Le Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale (PPLPIS) adopté en janvier 2013 et pour une durée de 5 ans, visait à la fois à répondre à l'urgence sociale signalée par le diagnostic sur les causes de la pauvreté et à structurer la politique de lutte contre la pauvreté sur le long terme. Une des mesures phare du PPLPIS prévoyait la revalorisation de 10 % en 5 ans du montant forfaitaire du Rsa.
Fin 2018, il a été prolongé par le plan présenté par Emmanuel Macron qui ambitionne de prévenir la reproduction de la pauvreté et a annoncé cinq grands domaines sur lesquels la politique doit être menée pour « éradiquer la pauvreté extrême » : la petite enfance, l'enfance, les jeunes, l'accompagnement vers l'emploi et les minima sociaux.

D'un point de vue monétaire, en décembre 2019, pour Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération, **8 500 allocataires vivent sous le seuil de bas revenus,** c'est-à-dire avec moins de 1 096 euros par unité de consommation et par mois. Ces foyers abritent **17 000 personnes, soit 13,2 % de la population de la communauté d'agglomération**. Cette proportion de population à bas revenus, est très proche de celle du Morbihan (12,9 %). Parmi les enfants de moins de 21 ans de la communauté d'agglomération, **16,8 % réside au sein d'un foyer allocataire vivant sous le seuil de bas revenus** (17 % au niveau départemental). Cet écart entre la population allocataire et les enfants démontre la plus grande vulnérabilité de ce jeune public face aux phénomènes de paupérisation.

- **17 000** personnes sous le seuil de bas revenus
- **6 820** enfants sous le seuil de bas revenus
- **2 800** allocataires avec 100 % de ressources issues des prestations légales
- **4 780** personnes vivant dans des foyers fragiles

Part de la population sous le seuil de bas revenus par commune

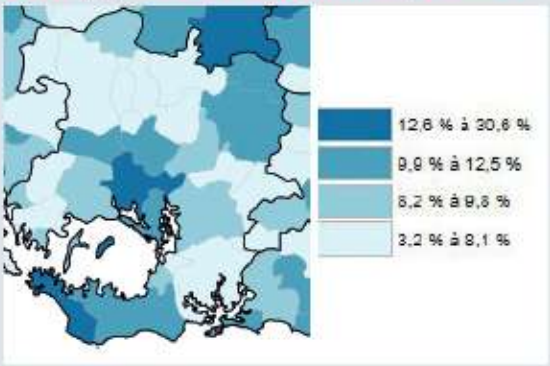

Sources : Caf 31/12/2018 et Insee RP 01/01/2015
© IGN GeoFla®2.0 2019

Sur ce territoire, **43,2 % des foyers allocataires à bas revenus** est fortement dépendant, c'est-à-dire que leurs revenus sont composés à 75 % ou plus de prestations versées par la Caf (43,4 % pour le Morbihan, 47 % au niveau de la France métropolitaine). Parmi ces foyers, 2 800 vivent de ressources provenant entièrement des prestations légales. Cette donnée conforte le rôle protecteur joué par la branche Famille de la Sécurité sociale pour les familles les plus modestes. Le versement des prestations légales apparaît aussi comme une aide financière précieuse pour **4 780 foyers allocataires considérés comme fragiles et couvrant 10 200 personnes**. Ceux-ci tomberaient, en effet, sous le seuil de bas revenus sans la perception des prestations familiales et/ou sociales, ce qui conduirait à faire croître le taux de population à bas revenus de 7,9 points pour le porter à 21 % dans la communauté d'agglomération. Le versement de ces prestations est un rempart d'autant plus capital pour les familles qui se situent aux franges du seuil de bas revenus et peuvent, à tout moment, basculer dans la pauvreté monétaire.

> **POUR ALLER PLUS LOIN…**
> http://data.caf.fr/dataset/beneficiaire-bas-revenus

Contact : Caf du Morbihan, statistiques.cafvannes@cafvannes.cnafmail.fr
Réalisation : mai 2021

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1262021DELIB-DE

Theix-Noyalo
Teiz-Noaloù

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 16 novembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le seize novembre, à dix-huit heure trente minutes, les membres du conseil municipal de Theix - Noyalo, légalement convoqués le 5 novembre, se sont réunis à la salle du conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Christian SEBILLE, Maire.

Etaient présents : MM. Sébille, Groyer, Rouault, Quistrebert, Mauguen, Murphy, Valiente, Célard, Néar, Hazo, Thébaut Antoine, Stevant et Mmes Jéhanno, Le Bodic, Daud, Kéryjaouen, Delourme, Guilbaud, Guillerme Maillot, Quintin, Coët, Catrevaux, Houssaye, Le Mouël.

Absents ayant donné pouvoir :
Monsieur Duhaillier à Monsieur Antoine
Madame El Adib à Monsieur Rouault
Monsieur Guillevin à Monsieur Valiente
Monsieur Louis à Monsieur Thébaut
Monsieur Mouaci à Monsieur Célard
Madame Pasquier à Madame Catrevaux
Madame Rebout à Monsieur Sébille

Secrétaire de séance : Madame Guilbaud

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 26
Absent : 0
Nombre de pouvoirs : 7
Votants : 33

2021 - 11 - 16 - N°AGJ 126 - COMITE TECHNIQUE et COMITE HYGIENE ET SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL – MODIFICATION DE LA REPRESENTATION ELUS

Monsieur le Maire expose le bordereau suivant

Monsieur le Maire expose que par délibération du 15 juillet 2020 il a été procédé à la désignation des représentants élus au sein du Comité Technique et du CHSCT.

Suite à la démission de Monsieur Thierry BOURBON le 10 septembre dernier il est proposé que Mme Danielle CATREVAUX devienne délégué titulaire et que Mme Marie Jo PASQUIER devienne déléguée suppléante.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant.

LE CONSEIL MUNICIPAL après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

NOMME Mme Danielle CATREVAUX déléguée titulaire et que Mme Marie Jo PASQUIER déléguée suppléante du Comité Technique (CT) et du Comité Hygiène et de Sécurité et des Conditions de travail (CHSCT).

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1262021DELIB-DE

VALIDE la nouvelle composition du Comité Technique et du Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de travail comme suit :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Christian SEBILLE	Madame Marie Jo PASQUIER
Madame Danielle CATREVAUX	Monsieur Christophe HAZO
Madame Christine GUILBAUD	Monsieur Alain CELARD
Monsieur Jean-Claude ROUAULT	Monsieur Sullivan VALLIENTE
Monsieur Luc QUISTREBERT	Monsieur Eric NEAR

Affiché le : 19/11/2021

A Theix-Noyalo, le 16 novembre 2021
Le maire,

Christian SEBILLE

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-127DELIB2021-DE

Theix-Noyalo
Teiz-Noaloù

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 16 novembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le seize novembre, à dix-huit heure trente minutes, les membres du conseil municipal de Theix - Noyalo, légalement convoqués le 5 novembre, se sont réunis à la salle du conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Christian SEBILLE, Maire.

Etaient présents : MM. Sébille, Groyer, Rouault, Quistrebert, Mauguen, Murphy, Valiente, Célard, Néar, Hazo, Thébaut Antoine, Stevant et Mmes Jéhanno, Le Bodic, Daud, Kéryjaouen, Delourme, Guilbaud, Guillerme Maillot, Quintin, Coët, Catrevaux, Houssaye, Le Mouël.

Absents ayant donné pouvoir :
Monsieur Duhaillier à Monsieur Antoine
Madame El Adib à Monsieur Rouault
Monsieur Guillevin à Monsieur Valiente
Monsieur Louis à Monsieur Thébaut
Monsieur Mouaci à Monsieur Célard
Madame Pasquier à Madame Catrevaux
Madame Rebout à Monsieur Sébille

Secrétaire de séance : Madame Guilbaud

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 26
Absent : 0
Nombre de pouvoirs : 7
Votants : 33

2021 - 11 - 16 - N°FIN 127 - TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIÉTÉS BATIES : LIMITATION DE L'EXONÉRATION DE DEUX ANS EN FAVEUR DES CONSTRUCTIONS NOUVELLES A USAGE D'HABITATION

M. QUISTREBERT expose le bordereau suivant

Par délibération du 13 juin 2016, sur le fondement de l'article 1383 du Code Général des impôts, le Conseil Municipal avait décidé de supprimer l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour les constructions nouvelles, reconstructions et additions de constructions à usage d'habitation, durant les deux années qui suivent leur achèvement.

Cette délibération est aujourd'hui caduque en raison d'une nouvelle rédaction de l'article 1383 du code général des impôts.

En effet, les nouvelles dispositions de cet article prévoient que les constructions nouvelles achevées à partir de 2021 sont exonérées totalement de droit, de la taxe foncière pour les deux premières années.

Le conseil municipal peut toutefois limiter l'exonération de taxe foncière, sans la supprimer totalement, à raison de 40%, 50%,60 %, 70%, 80% ou 90% de la base imposable.

De plus cette réduction de l'exonération peut s'appliquer à l'ensemble des logements neufs à usage d'habitation ou uniquement pour les immeubles qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'État prévus aux articles L.301-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation ou de prêts visés à l'article R.331-63 du même code (prêts aidés type PLA ou PAP, prêts conventionnés, prêts à

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-127DELIB2021-DE

taux zéro…) ; ces constructions financées au moyen de prêts aidés peuvent toujours bénéficier de l'exonération totale.

En résumé, il est désormais seulement possible de limiter l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties sur les constructions neuves, dans les conditions suivantes :

- Limitation de l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation entre 40% à 90% de la base imposable.

- Limitation de l'exonération
  * pour l'ensemble des immeubles à usage d'habitation.
  * pour les logements n'ayant pas bénéficié de prêts aidés par l'État (prêts aidés type PLA ou PAP, prêts conventionnés, prêts à taux zéro). Si cette option est choisie les logements financés par des prêts aidés ou assimilés continueront à être exonérés à 100%.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant.

LE CONSEIL MUNICIPAL après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation à 40% de la base imposable.

PRECISE que cette limitation de l'exonération s'applique à l'ensemble des immeubles à usage d'habitation

DONNE POUVOIR au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite des dossiers, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

Affiché le : 19/11/2021

A Theix-Noyalo, le 16 novembre 2021
Le maire,

Christian SEBILLE

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1282021DELIB-BF

Theix-Noyalo
Teiz-Noaloù

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 16 novembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le seize novembre, à dix-huit heure trente minutes, les membres du conseil municipal de Theix - Noyalo, légalement convoqués le 5 novembre, se sont réunis à la salle du conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Christian SEBILLE, Maire.

Etaient présents : MM. Sébille, Groyer, Rouault, Quistrebert, Mauguen, Murphy, Valiente, Célard, Néar, Hazo, Thébaut Antoine, Stevant et Mmes Jéhanno, Le Bodic, Daud, Kéryjaouen, Delourme, Guilbaud, Guillerme Maillot, Quintin, Coët, Catrevaux, Houssaye, Le Mouël.

Absents ayant donné pouvoir :
Monsieur Duhaillier à Monsieur Antoine
Madame El Adib à Monsieur Rouault
Monsieur Guillevin à Monsieur Valiente
Monsieur Louis à Monsieur Thébaut
Monsieur Mouaci à Monsieur Célard
Madame Pasquier à Madame Catrevaux
Madame Rebout à Monsieur Sébille

Secrétaire de séance : Madame Guilbaud

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 26
Absent : 0
Nombre de pouvoirs : 7
Votants : 33

2021 - 11 - 16 - N°FIN 128 - BUDGET PRINCIPAL 2021- DÉCISION MODIFICATIVE N°3

M. QUISTREBERT expose le bordereau suivant

La décision modificative n°3 de l'exercice 2021 a vocation à ajuster les inscriptions budgétaires du budget primitif, pour tenir compte des imprévus constatés en cours d'exercice et notamment :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 011- Charges à caractère général
Il convient d'abonder de 1 440 € la somme inscrite à l'article 6156 « maintenance » relatif au coût de l'hébergement et de la maintenance du logiciel de billetterie numérique du service culturel.
Chapitre 011- Charges à caractère général
Il convient d'abonder de 1530 € la somme inscrite à l'article 6184 « versement à des organismes de formation » relatif au coût de la formation liée au déploiement du logiciel de billetterie numérique du service culturel.
Chapitre 023– Virement à la section d'investissement
Il convient d'abonder de 538,00 € la somme inscrite au chapitre 023 « virement à la section d'investissement ».

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1282021DELIB-BF

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Chapitre/ Opération	Nature	libellé comptable M 14	BP 2021+DM	DM N°3	BP+DM
011	6156	Maintenance	76 125,00	1 440,00	77 565,00
011	6184	Versements à des organismes de formation	23 279,00	1 530,00	24 809,00
023	023	Virement à la section d'investissement	4 411 973,00	538,00	4 412 511,00
		TOTAL		3 508,00	

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 013- Atténuations de charges

Il convient d'abonder de 1 033 € la somme inscrite à l'article 6419 « remboursement sur rémunération du personnel ».

Chapitre 74– Dotations et participations

Il convient d'inscrire la somme de 2 475,00 € à l'article **74718 « Participations-Etat-Autres »,** correspondant au montant de la subvention « plan de relance- transformation numérique des territoires » perçue en fonctionnement dans le cadre du déploiement d'un logiciel de billetterie numérique.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
Chapitre/ Opération	Nature	libellé comptable M 14	BP 2021+DM	DM N°3	BP+DM
013	6419	Remboursements sur rémunération du personnel	170 101,00	1 033,00	171 134,00
74	74718	Participations - États- Autres	0,00	2 475,00	2 475,00
		TOTAL		3 508,00	

SECTION D'INVESTISSEMENT - DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 20- Immobilisations incorporelles

Il convient d'abonder de 3 228 € l'article 2051 « Concessions et droits similaires » relatif au coût de la licence et de la mise en service du logiciel de billetterie numérique.

Il convient de diminuer de 16 000,00 € l'article 20421 « Subventions d'équipement versées aux personnes de droit privé - biens mobiliers, matériels et étude » correspondant aux subventions d'équipement versées à l'école Sainte-Cécile dans le cadre du développe du numérique au sein de l'école.

Chapitre 21- Immobilisations corporelles

Il convient d'augmenter de 16 000,00 € l'article 2183 « Matériel de bureau et matériel informatique » relatif à l'acquisition du matériel informatique pour l'école Sainte-Cécile. En effet, afin de bénéficier de la subvention dite Plan de relance « appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires » il était nécessaire que la commune acquière directement le matériel informatique pour toutes les écoles : public et privée.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT					
Chapitre/ Opération	Nature	libellé comptable M 14	BP 2021+DM	DM N°3	BP+DM
20	2051	Concessions et droits similaires	82 690,00	3 228,00	85 918,00
204	20421	Subventions d'équipement versées aux personnes de droit privé - biens mobiliers, matériels et étude	16 000,00	-16 000,00	0,00
21	2183	Matériel de bureau et matériel informatique	80 550,87	16 000,00	96 550,87
		TOTAL		3 228,00	

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1282021DELIB-BF

SECTION D'INVESTISSEMENT -RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 13- Subventions d'investissement

Il convient d'abonder de 2 690 € l'article 1311 « subventions d'équipement transférables-Etat » correspondant au montant de la subvention « plan de relance- transformation numérique des territoires » perçue en investissement dans le cadre du déploiement d'un logiciel de billetterie numérique.

Chapitre 021– Virement de la section fonctionnement

Il convient d'abonder de 538,00 € la somme inscrite au chapitre 021 « virement de la section fonctionnement ».

RECETTES D'INVESTISSEMENT					
Chapitre/ Opération	Nature	Libellé comptable M 14	BP 2021+DM	DM N°3	BP+DM
13	1311	Subventions d'équipement transférables - Etat	0,00	2 690,00	2 690,00
021	021	Virement de la section fonctionnement	4 411 973,00	538,00	4 412 511,00
		TOTAL		3 228,00	

En conséquence, je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant.

LE CONSEIL MUNICIPAL après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE la proposition de décision modificative n°3 du budget principal 2021, conformément aux ajustements de crédits présentés ci-dessus ;

DONNE POUVOIR au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite des dossiers, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

Affiché le : 19/11/2021

A Theix-Noyalo, le 16 novembre 2021
Le maire,

Christian SEBILLE

MAIRIE DE THEIX-NOYALO
56450 (Morbihan)

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-1282021DELIB-BF

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-129DELIB2021-DE

Theix-Noyalo
Teiz-Noaloù

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 16 novembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le seize novembre, à dix-huit heure trente minutes, les membres du conseil municipal de Theix - Noyalo, légalement convoqués le 5 novembre, se sont réunis à la salle du conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Christian SEBILLE, Maire.

Etaient présents : MM. Sébille, Groyer, Rouault, Quistrebert, Mauguen, Murphy, Valiente, Célard, Néar, Hazo, Thébaut Antoine, Stevant et Mmes Jéhanno, Le Bodic, Daud, Kéryjaouen, Delourme, Guilbaud, Guillerme Maillot, Quintin, Coët, Catrevaux, Houssaye, Le Mouël.

Absents ayant donné pouvoir :
Monsieur Duhaillier à Monsieur Antoine
Madame El Adib à Monsieur Rouault
Monsieur Guillevin à Monsieur Valiente
Monsieur Louis à Monsieur Thébaut
Monsieur Mouaci à Monsieur Célard
Madame Pasquier à Madame Catrevaux
Madame Rebout à Monsieur Sébille

Secrétaire de séance : Madame Guilbaud

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 26
Absent : 0
Nombre de pouvoirs : 7
Votants : 33

2021 - 11 - 16 - N°FIN 129 - TARIFS COMMUNAUX – CREATION D'UN NOUVEAU TARIF

M. QUISTREBERT expose le bordereau suivant

Par décision n°2020/045 du 11 décembre 2020, les tarifs municipaux pour l'année 2021 ont été fixés.

Il s'avère que cette grille tarifaire ne comprend pas le tarif lié à la reproduction d'une clé simple ou d'une clé sécurisée d'une salle municipale.

Or, il s'avère que certaines associations ont pu égarer une clé nécessaire à l'ouverture d'une salle municipale.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant.

LE CONSEIL MUNICIPAL après avoir délibéré, l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE les tarifs de reproduction d'une clé d'une salle municipale comme suit :

- 20 € pour une clé simple
- 85 € pour une clé sécurisée

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-129DELIB2021-DE

DONNE POUVOIR au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite des dossiers, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

Affiché le : 19/11/2021

A Theix-Noyalo, le 16 novembre 2021
Le maire,

Christian SEBILLE

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-130DELIB2021-DE

Theix-Noyalo
Teiz-Noaloù

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 16 novembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le seize novembre, à dix-huit heure trente minutes, les membres du conseil municipal de Theix - Noyalo, légalement convoqués le 5 novembre, se sont réunis à la salle du conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Christian SEBILLE, Maire.

Etaient présents : MM. Sébille, Groyer, Rouault, Quistrebert, Mauguen, Murphy, Valiente, Célard, Néar, Hazo, Thébaut Antoine, Stevant et Mmes Jéhanno, Le Bodic, Daud, Kéryjaouen, Delourme, Guilbaud, Guillerme Maillot, Quintin, Coët, Catrevaux, Houssaye, Le Mouël.

Absents ayant donné pouvoir :
Monsieur Duhaillier à Monsieur Antoine
Madame El Adib à Monsieur Rouault
Monsieur Guillevin à Monsieur Valiente
Monsieur Louis à Monsieur Thébaut
Monsieur Mouaci à Monsieur Célard
Madame Pasquier à Madame Catrevaux
Madame Rebout à Monsieur Sébille

Secrétaire de séance : Madame Guilbaud

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 26
Absent : 0
Nombre de pouvoirs : 7
Votants : 33

2021 - 11 - 16 - N°FIN 130 - TARIFS COMMUNAUX- TARIFS DES SERVICES DU FUNERARIUM COMMUNAL

M. QUISTREBERT expose le bordereau suivant

Par décision n°2020/045 du 11 décembre 2020, les tarifs municipaux pour l'année 2021 ont été fixés. Cette décision fixe notamment les tarifs applicables à certaines opérations funéraires (location de services au funérarium) comme suit :

	Tarifs 2021
Forfait salon 72 H	245,00 €
Forfait chambre froide 24 h	51,00 €
Dépôt provisoire - 24h	51,00 €
Journée supplémentaire	51,00 €

Après enquête auprès d'autres collectivités, il apparaît que les tarifs proposés sont bien inférieurs aux prix pratiqués à l'extérieur.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant.

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-130DELIB2021-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

ADOPTE les tarifs de location du funérarium comme suit :

Forfait sabn 72 H	300,00 €
Forfait cham bre froide 24 h	75,00 €
Dépôt provisoire – 24h	75,00 €
Journée supplém entaire	75,00 €

PRECISE que ces nouveaux tarifs seront applicables à compter du 1er janvier 2022

DONNE POUVOIR au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite des dossiers, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférent

Affiché le : 19/11/2021

A Theix-Noyalo, le 16 novembre 2021
Le maire,

Christian SEBILLE

MAIRIE DE THEIX-NOYALO 56450 (Morbihan)

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-131DELIB2021-DE

Theix-Noyalo
Teiz-Noaloù

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 16 novembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le seize novembre, à dix-huit heure trente minutes, les membres du conseil municipal de Theix - Noyalo, légalement convoqués le 5 novembre, se sont réunis à la salle du conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Christian SEBILLE, Maire.

Etaient présents : MM. Sébille, Groyer, Rouault, Quistrebert, Mauguen, Murphy, Valiente, Célard, Néar, Hazo, Thébaut Antoine, Stevant et Mmes Jéhanno, Le Bodic, Daud, Kéryjaouen, Delourme, Guilbaud, Guillerme Maillot, Quintin, Coët, Catrevaux, Houssaye, Le Mouël.

Absents ayant donné pouvoir :
Monsieur Duhaillier à Monsieur Antoine
Madame El Adib à Monsieur Rouault
Monsieur Guillevin à Monsieur Valiente
Monsieur Louis à Monsieur Thébaut
Monsieur Mouaci à Monsieur Célard
Madame Pasquier à Madame Catrevaux
Madame Rebout à Monsieur Sébille

Secrétaire de séance : Madame Guilbaud

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 26
Absent : 0
Nombre de pouvoirs : 7
Votants : 33

2021 - 11 - 16 - N°ENFJ 131 - VILLE AMIE DES ENFANTS - ADOPTION DU PLAN D'ACTION MUNICIPAL 2020/2026 POUR L'ENFANCE ET LA JEUNESSE

Mme KERYJAOUEN expose le bordereau suivant

Madame KERYJAOUEN informe le conseil que la Ville a été reconduite, le 14 septembre dernier, au titre ***Ville Amie des Enfants*** décerné par UNICEF France.
Forte de ce titre, la commune doit présenter et adopter son guide opérationnel pour la période de la mandature en cours (2020-2026).

Ainsi elle souhaite aux travers de celles-ci :

- Assurer le bien-être de chaque enfant à travers une dynamique publique locale favorisant et accompagnant son épanouissement, son respect et son individualité,
- Affirmer sa volonté de lutter contre l'exclusion, contre toute forme de discrimination et agir en faveur de l'égalité,
- Permettre et proposer un parcours éducatif de qualité à tous les enfants et jeunes de son territoire,
- Développer, promouvoir, valoriser et prendre en considération la participation et l'engagement de chaque enfant et jeune
- Nouer un partenariat avec l'Unicef France pour contribuer à sa mission de veille, de sensibilisation et de respect des droits de l'enfant en France et dans le monde.

Outre les axes précités, nos engagements s'inscrivent également au travers de nombreuses actions ou projets innovants tel que :

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-131DELIB2021-DE

- Proposer aux jeunes Theixnoyalais des temps de sensibilisation sur diverses thématiques (biodiversité, développement durable, gaspillage alimentaire…), organiser des campagnes de ramassage de déchets, …
- Continuer à faire du Guichet Familles, un lieu de référence, de ressources et de proximité avec les familles
- Créer un Conseil Municipal des Jeunes pour encourager l'engagement et les initiatives des jeunes
- Proposer des actions sur la parentalité en lien avec divers partenaires
- Permettre aux enfants en situation de handicap d'être accueillis au sein des structures enfance-jeunesse en prenant en compte leurs besoins, …
- Permettre aux enfants et aux jeunes l'accès au jeu, au sport, à la culture et aux loisirs
- Contribuer à faire connaitre et respecter la Convention Internationale des Droits de l'Enfant notamment en participant aux temps forts de l'UNICEF, en sensibilisant à la solidarité internationale.

Sur la base de cette présentation, complétée par les annexes jointes, je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant.

LE CONSEIL MUNICIPAL après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

ADOPTE le plan d'action municipal 2020/2026 pour l'enfance et la jeunesse ;

AUTORISE Monsieur le maire ou son représentant à signer le présent protocole d'accord et à prendre toutes les mesures nécessaires à son application.

Affiché le : 19/11/2021

A Theix-Noyalo, le 16 novembre 2021
Le maire,

Christian SEBILLE

MAIRIE DE THEIX-NOYALO
56450 (Morbihan)

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-131DELIB2021-DE

CONVENTION
Ville amie des enfants
entre UNICEF France et une collectivité territoriale

Entre

La Ville de THEIX-NOYALO représentée par son Maire,

Monsieur/~~Madame~~ Christian SEBILLE

ci-après dénommée « la Ville »

D'une part,

Le Comité français pour l'UNICEF, association loi 1901, reconnue d'utilité publique par décret du 2 décembre 1970, dont le siège est situé à PARIS 06, 3 rue Duguay-Trouin, représentée territorialement par ~~Monsieur~~/Madame Marie-Bernadette LE NEVE, Président·e du Comité UNICEF , dûment habilité·e à l'effet des présentes par délégation consentie par Monsieur Jean-Marie DRU, Président et représentant légal de l'UNICEF France, ci-après dénommé « l'UNICEF France »

D'autre part.
Ci-après collectivement désignées par les « Parties » et individuellement par la « Partie ».

I. Introduction

1. La présente convention précise les modalités de la participation de la ville de THEIX-NOYALO à l'initiative de l'UNICEF « Ville amie des enfants » (l'initiative VAE).
2. Depuis 1996, l'initiative VAE d'UNICEF aide les villes de toutes les régions du monde à respecter les droits des enfants et des jeunes, sur la base de la Convention internationale des droits de l'enfant. Partout dans le monde, le réseau des villes amies des enfants rassemble les parties prenantes qui s'engagent à faire de leurs villes et de leurs communautés des espaces accueillants pour les enfants. Il permet à ces parties prenantes de concevoir des villes et des communautés plus sûres, plus propres, plus résilientes.

Cette initiative a été lancée en 2002 par UNICEF France en partenariat avec l'Association des maires et présidents d'intercommunalités de France (AMF).

3. Une Ville amie des enfants développe des actions en lien avec les cinq engagements communs à toutes les villes membres du réseau et les recommandations proposées aux villes partenaires pour apporter les réponses les mieux adaptées aux situations que connaissent les enfants et les jeunes et en particulier les plus fragiles.

Dans une Ville amie des enfants, les enfants et les jeunes doivent être ou devenir des acteurs de la vie sociale. Leurs besoins, leurs voix, leurs opinions, leurs projets sont pris en compte et influencent, dans tous les domaines qui les concernent, la prise de décision des élus locaux.

Dans cet esprit, une Ville amie des enfants se préoccupe de faire connaître les droits de l'enfant et d'en évaluer l'application sur son territoire.

4. La ville de THEIX-NOYALO souhaite être partenaire du réseau Ville amie des enfants d'UNICEF France.
5. Par conséquent, la Ville et UNICEF France, dans un esprit de coopération, concluent la présente convention pour définir les modalités de la participation de la ville de THEIX-NOYALO à l'initiative VAE d'UNICEF et de l'appui qu'UNICEF apportera à la ville de THEIX-NOYALO pour l'aider à agir en tant que Ville amie des enfants.

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-131DELIB2021-DE

II. Activités de collaboration

1. La ville de THEIX-NOYALO s'engage à :

- Collaborer avec UNICEF France afin de dresser le bilan des droits de l'enfant sur son territoire.
- Concevoir et approuver un plan d'action pour être Ville amie des enfants. Ce plan d'action comprendra des objectifs clairs, des indicateurs d'impact, des indices de référence, un budget prévisionnel, un calendrier précis.
- Mettre en œuvre le plan d'action pendant la durée du mandat électoral municipal, et ce en étroite collaboration avec UNICEF France et ses partenaires éventuels.
- Suivre les progrès accomplis en regard des objectifs et des indicateurs du plan d'action et assurer la collecte des données pertinentes, dans le but d'identifier et de pallier les obstacles potentiels à la mise en œuvre du plan d'action.
- Informer a minima une fois par an UNICEF France et ses partenaires éventuels au sujet des progrès, des opportunités et des défis de la mise en œuvre du plan d'action.
- Participer de manière active aux groupes de travail et de réflexion thématiques ou généralistes liés aux engagements et recommandations VAE proposés pour le mandat municipal 2020/2026.
- Diffuser largement les actions et progrès accomplis en regard des objectifs du plan d'action, notamment auprès des enfants et des jeunes eux-mêmes et de l'ensemble de la population du territoire.
- Promouvoir l'appartenance à l'initiative « Ville amie des enfants » auprès des élus, des agents de la collectivité et l'ensemble des habitants du territoire en vue d'élaborer une vision commune et partagée de la place de l'enfant dans la ville.
- Commander à UNICEF France la formation spécifique qui sera dispensée aux élus et agents de la collectivité afin de renforcer leur connaissance des droits de l'enfant et leur application sur le territoire de la commune et dans le monde en vue d'élaborer une vision commune et partagée de la place de l'enfant dans la ville.
- Mettre en œuvre la Consultation nationale des 6/18 ans d'UNICEF France au moins une fois sur le mandat et tirer matière à réflexion des extractions locales des résultats.
- Promouvoir les droits de l'enfant en célébrant, chaque année, la journée mondiale des droits de l'enfant le 20 novembre et en participant, chaque année, à au moins un événement ou projet de sensibilisation et d'engagement d'UNICEF destinés à accompagner enfants et adultes sur la nécessité de l'application de la Convention internationale des droits de l'enfant en France et à travers le monde. Il peut notamment s'agir du Prix UNICEF de littérature jeunesse, de la Nuit de l'Eau, d'UNIday et de tout autre projet non existant à ce jour. L'ensemble de ces éléments est disponible et en téléchargement libre sur le site www.myunicef.fr.
- Accompagner et encourager l'implication des comités et délégations bénévoles locales d'UNICEF à mener l'ensemble de leurs actions de sensibilisation, d'engagement et de solidarité sur le territoire. Cet accompagnement peut notamment se matérialiser par la mise à disposition gracieuse et en continue de locaux adaptés. Cette mise à disposition se fera à la demande expresse de la représentation locale d'UNICEF.
- Afficher et communiquer sur l'appartenance de la Ville au réseau Ville amie des enfants pour en partager la philosophie et les objectifs et de diffuser largement les actions et progrès accomplis en regard des objectifs du plan d'action, notamment auprès des enfants et des jeunes eux-mêmes et de l'ensemble de la population du territoire, en particulier dans la publication de la collectivité, sur son site internet et ses comptes réseaux sociaux.
- Relayer sur l'ensemble de ses réseaux sociaux et son site internet les campagnes d'appels aux dons lancés par UNICEF lors de situations d'urgence.

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-131DELIB2021-DE

2. UNICEF France s'engage à :

- Assurer l'accompagnement de la Ville dans son processus de reconnaissance comme « Ville amie des enfants » puis pendant toute la durée du mandat municipal, notamment grâce à l'implication de ses comités et délégations bénévoles locales, avec la nécessaire vigilance que les personnes référentes de chacune des parties soient clairement identifiées et en contact réguliers.
- Apporter le concours de son expertise et expérience internationale notamment au sein du réseau Child Friendly Cities Initiative (CFCI) mais aussi en lien avec ses programmes terrain et études de recherche de portée mondiale.
- Créer et animer des groupes de travail et de réflexion thématiques ou généralistes liés aux engagements et recommandations VAE proposés pour le mandat électoral municipal 2020/2026. Ces groupes de travail pourront réunir des représentants des Villes amies des enfants, des représentants du siège d'UNICEF France et de ses délégations et comités bénévoles locaux ainsi que des partenaires et experts techniques.
- Partager tous les éléments utiles (études, orientations, outils) concernant l'initiative VAE qui sont susceptibles d'accompagner la Ville dans la mise en œuvre de son plan d'action.
- Contribuer à la mise en place d'un processus efficace de suivi des recommandations.
- Contribuer à l'évaluation des progrès accomplis et de l'impact de l'initiative VAE.
- Proposer des rencontres, formations et conseils aux parties prenantes de l'initiative VAE.
- Mettre à la disposition de la ville un outil d'évaluation de l'exercice des droits de l'enfant sur son territoire grâce à la Consultation nationale des 6/18 ans et à ses extractions locales de résultats ;
- Promouvoir la collaboration avec la ville sur le site web d'UNICEF consacré à l'initiative : www.villeamiedesenfants.fr et plus globalement grâce aux sites, newsletters et autres médias sociaux associés à UNICEF France et à cette initiative.
- Proposer tout au long de l'année des événements, projets et outils d'engagement et de sensibilisation aux droits de l'enfant destinés à accompagner enfants et adultes sur la nécessité de l'application de la Convention internationale des droits de l'enfant en France et à travers le monde. L'ensemble de ces éléments est en téléchargement libre sur le site www.myunicef.fr. Il peut notamment s'agir de la célébration de la journée mondiale des droits de l'enfant le 20 novembre, du Prix UNICEF de littérature jeunesse, de la Nuit de l'Eau, d'UNIday et de tout autre projet non existant à ce jour.

3. Outre les actions énumérées ci-dessus, chacune des parties peut accepter des responsabilités supplémentaires dans le cadre de la présente collaboration. Dans ce cas, ces responsabilités supplémentaires seront confirmées par écrit.

4. [ ] (nom, prénom, fonction, téléphone et mail) sera le référent municipal de la ville de THEIX-NOYALO. La délégation ou le comité local bénévole UNICEF présent sur le territoire est le principal interlocuteur de ce référent municipal. À défaut, et pour certaines opérations, le siège, et en particulier son service Plaidoyer et Sensibilisation, peut également être amené à contacter ce référent municipal ainsi que les personnes mentionnées en contact possible. Si l'une des parties change de coordinateur, elle en informera l'autre, par écrit, dans les meilleurs délais.

III. Plan d'action municipal 2020/2026 pour l'enfance et la jeunesse

1. Dans le cadre de sa candidature, la ville de THEIX-NOYALO a élaboré, en collaboration avec UNICEF France, un plan d'action municipal 2020/2026 pour l'enfance et la jeunesse sur la base des propositions d'engagements et de recommandations présentées dans le Guide Ville amie des enfants.
2. Ce plan d'action a été examiné et approuvé par la commission d'attribution du titre VAE d'UNICEF France. Il a ensuite été adopté en Conseil municipal.
3. Le plan d'action municipal 2020/2026 est joint à la présente convention accompagnée de la délibération qui a permis son adoption.

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-131DELIB2021-DE

IV. Supports de communication, utilisation des noms et des logos

1. Tous les documents de communication et de sensibilisation créés et édités dans le cadre de la présente collaboration doivent respecter les obligations propres à l'usage de la marque UNICEF France et celles de la Ville. Sous réserve du respect des procédures d'approbation internes des parties, il sera apposé sur ces documents les noms, logos, emblèmes et marques déposées respectifs.

2. Il est expressément convenu que la collectivité ne sera pas autorisée à utiliser le logo UNICEF seul mais uniquement le logo Ville amie des enfants en respectant la charte graphique jointe au logo.

3. Une fois intégrée dans le réseau des Villes amies des enfants, la collectivité devra également :

    i. installer des panneaux d'entrée de ville « Ville amie des enfants partenaire de l'UNICEF ». UNICEF France fournira les fichiers pour leur réalisation, accompagnés de la charte graphique. Ces panneaux sont réalisés et financés par la Ville. Elle devra s'assurer des autorisations nécessaires à cette installation avec les services municipaux ou départementaux concernés.

    ii. créer une page ou un espace Ville amie des enfants sur son site Internet et y insérer un lien avec le site www.villeamiedesenfants.fr. Cette page sera mise à jour régulièrement.

    iii. renseigner une fiche de présentation (en annexe) de la ville destinée à alimenter le site www.villeamiedesenfants.fr

4. Dans le cadre de la présente collaboration, chaque partie pourra demander à l'autre l'utilisation du nom, du logo de l'emblème ou de la marque de l'autre partie. Dans ce cas, nous convenons que nous demanderons l'autorisation de l'autre partie, par l'intermédiaire de nos coordinateurs respectifs, avant d'utiliser le nom, le logo, l'emblème ou la marque de l'autre partie ; cette demande précisera l'utilisation qui en sera faite. Aucune des parties ne se verra dans l'obligation de donner l'autorisation demandée. Toute utilisation se fera dans le respect le plus strict des conditions fixées dans l'autorisation et sera conforme aux règlements ou aux recommandations concernant la marque en question (documents que chaque partie communiquera à l'autre).

5. La ville de THEIX-NOYALO reconnaît que le nom, le logo et l'emblème d'UNICEF, le nom et le logo de l'initiative « Ville amie des enfants » d'UNICEF et toute autre marque ou élément de propriété intellectuelle d'UNICEF (les droits de propriété intellectuelle d'UNICEF) restent la propriété exclusive d'UNICEF et sont protégés par le droit international et les législations applicables. De la même manière, la ville de THEIX-NOYALO reconnaît que le nom, le logo, l'emblème et les autres droits de propriété intellectuelle d'UNICEF France restent la propriété exclusive d'UNICEF France et sont protégés par le droit international et les législations applicables. UNICEF France confirme qu'il a reçu les autorisations requises pour accorder une sous-licence concernant les noms, logos et emblèmes d'UNICEF et de l'initiative Ville amie des enfants, dans le cadre de la présente convention.

6. La ville de THEIX-NOYALO s'abstiendra de tout abus, infraction ou violation des droits de propriété intellectuelle d'UNICEF France. La ville de THEIX-NOYALO confirme qu'elle connaît les idéaux, les objectifs ainsi que les valeurs morales et éthiques d'UNICEF et reconnaît que les droits de propriété intellectuelle d'UNICEF et d'UNICEF France ne peuvent être associés à une quelconque cause politique ou sectaire ni utilisés d'une façon qui serait incompatible avec le statut, la réputation et la neutralité d'UNICEF. Les parties conviennent que le non-respect de cet article IV constituerait une violation d'une disposition essentielle du présent protocole d'accord. Le présent article IV restera d'application à l'expiration ou en cas de résiliation du présent protocole d'accord.

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-131DELIB2021-DE

V. Partage des informations non confidentielles

1. Pendant la présente collaboration, chacune des parties est autorisée à partager avec l'autre les données, études ou autres informations protégées non publiques. Dans un tel cas, la partie qui divulgue ces informations peut fixer des conditions supplémentaires raisonnables concernant leur utilisation, notamment pour ce qui concerne toute diffusion supplémentaire. La partie qui reçoit lesdites informations doit respecter toutes les conditions qui lui auront été communiquées.
2. Sauf disposition contraire énoncée au paragraphe précédent et sans préjudice de tout autre accord écrit, aucun des documents ou informations (quel qu'en soit le format) partagés entre les parties, aucune information ou support de communication résultant de la présente collaboration ne seront considérés comme « confidentiels ».

VI. Confidentialité

Les parties s'engagent à conserver une stricte confidentialité concernant la présente convention ainsi que tout document, information, donnée, image, dessin ou graphique, quel qu'en soit le support, qu'elles pourront échanger ou dont elles disposent à l'occasion de son exécution.

Elles pourront cependant communiquer toutes informations utiles à l'exécution des présentes aux membres de leur personnel ou à leurs conseils extérieurs, qui sont par ailleurs tenus par une obligation de confidentialité.

Cette obligation de confidentialité continuera de produire ses effets, nonobstant la résiliation ou l'expiration de la présente convention pour quelque raison que ce soit, aussi longtemps que les informations ne seront pas tombées dans le domaine public

Chacune des parties s'engage à s'abstenir de tout acte susceptible de porter atteinte, directement ou indirectement, aux droits de propriété intellectuelle (en particulier, aux droits de marques ou de logos ou aux noms de domaine) de l'autre partie.

VII. Données personnelles et respect du Règlement européen sur la protection des données (RGPD)

Dans le cadre de cette Convention, les parties s'engagent à respecter la réglementation française et européenne en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, « le règlement européen sur la protection des données – RGPD ».

À ce titre, si une des parties est amenée à collecter des données dans le cadre de cette convention, elle s'engage à recueillir le consentement préalable des personnes concernées et les avoir informés, conformément aux dispositions du RGPD et de la loi « Informatique et libertés » 78-17 du 6 janvier 1978 telle que modifiée :

- de la finalité du traitement mis en œuvre par l'Association, responsable du traitement ;
- des destinataires ou catégories de destinataires des données ;
- des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation ou d'opposition pour motifs légitimes à la collecte et à l'enregistrement des données à caractère personnel des donataires et plus généralement de tout droit dont ils disposent aux termes desdits textes ;
- des modalités d'exercice du droit d'accès aux données.

Les parties s'engagent à coopérer et à remplir les exigences légales relatives à la protection des données à caractère personnel, afin notamment de respecter les droits des personnes concernées en vertu du RGPD et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et aux libertés ou en cas de demande d'information qui pourrait leur être adressée ou en cas de contrôle de la part des autorités compétentes.

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-131DELIB2021-DE

Pour toute demande relative à l'exercice de ces droits, il convient de s'adresser au service Ville à dpo@unicef.fr ou par courrier postal au 3, rue Duguay-Trouin, 75006 Paris.

Chaque Partie s'engage à maintenir en place pendant toute la durée de cette Convention, toute mesure technique et d'organisation appropriée pour éviter tout accès accidentel, non autorisé ou traitement illicite, destruction, perte, dommage ou divulgation des données personnelles et des programmes et procédures de sécurité adéquats afin de s'assurer qu'aucune personne non autorisée ne puisse accéder à un quelconque équipement utilisé pour le traitement ou la conservation des données personnelles.

VIII. Coûts et responsabilités dans le cadre de la présente collaboration

1. La collectivité s'engage à adhérer à UNICEF France en tant que personne morale. Le montant annuel de la cotisation s'élève à 200€ (deux cents euros) à partir de l'année de signature de la présente convention et pendant la totalité de sa durée.
2. En dehors des frais annuels d'adhésion, chacune des parties prendra en charge les coûts qu'elle encourra au titre de la présente collaboration, sauf disposition contraire dans un cas particulier devant faire l'objet d'un accord écrit distinct. Chacune des parties sera entièrement responsable de ses actes dans le cadre de la présente collaboration ; cette responsabilité s'étend aux actes des collaborateurs, des contractants, des fournisseurs et des consultants des parties.

IX. Engagement déontologique

1. Les parties reconnaissent qu'il est essentiel de prendre toutes les précautions requises pour éviter la fraude, la corruption (dans le secteur public ou non) et les conflits d'intérêts. À cette fin, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente collaboration, les parties soumettront leurs collaborateurs, contractants, consultants et fournisseurs respectifs aux critères de conduite les plus stricts tels que définis dans les règles et réglementations, politiques ou procédures correspondantes.
2. Chaque partie informe l'autre dès que l'une d'elles est avisée d'un incident ou d'un rapport incompatible avec les engagements et les confirmations visées aux paragraphes précédents. Les parties coopèrent en conséquence afin d'adopter les mesures requises.

X. Résolution des différends

Pour tout litige relatif à l'exécution des présentes, les parties s'efforceront de régler leur différend à l'amiable. À défaut d'y parvenir, le litige sera porté devant les tribunaux compétents.

XI. Durée de la collaboration ; fin de la collaboration

1. La présente collaboration est établie pour une durée équivalente à celle du temps restant pour terminer le mandat municipal actuel soit 6 (six) ans au total maximum jusqu'en mars 2026, selon la réglementation en vigueur. Avant la fin de la présente collaboration, les parties se réuniront pour faire le bilan.
2. Chacune des deux parties peut, si elle le souhaite, mettre fin à la présente collaboration avant son terme, moyennant notification écrite préalable par lettre recommandée avec AR avec un préavis de trente (30) jours.
3. Dès réception d'une telle notification, les parties collaboreront pour terminer de façon ordonnée toutes les activités communes engagées dans le cadre de la présente collaboration. La présente collaboration prendra fin à l'expiration de ce délai de trente jours. À l'expiration de la présente collaboration ou après sa résiliation, tous les droits et autorisations conférés par l'une des parties à l'autre s'éteindront, notamment les droits et autorisations conférés en matière de propriété intellectuelle.

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-131DELIB2021-DE

4. Si la ville de THEIX-NOYALO informe UNICEF France de tout incident ou rapport incompatible avec les engagements déontologiques décrits ci-dessus, ou si l'une des parties considère de bonne foi que la poursuite de la présente collaboration a compromis ou risque de sérieusement compromettre ses missions ou valeurs ou de porter atteinte à la réputation ou à la considération associées à ses nom, logo, emblème ou droits de propriété intellectuelle (selon le cas), les deux parties examineront ensemble les mesures susceptibles d'être adoptées pour remédier à cette situation.

5. Dans les cas extrêmes, UNICEF France peut, s'il l'estime nécessaire, mettre fin à la présente collaboration sans préavis, notamment dans le cas où la collectivité ferait volontairement preuve sur son territoire de manquements graves à l'application de la Convention internationale des droits de l'enfant, en particulier en lien avec l'accès à l'éducation, la non-discrimination et l'égalité d'accès aux services proposés aux enfants et aux jeunes par la collectivité.

Dans un tel cas, la ville de THEIX-NOYALO n'aura plus le droit d'utiliser les éléments de propriété intellectuelle d'UNICEF France et mettra un terme à toutes les activités de promotion et de relations publiques au titre de la présente collaboration.

XII. Dispositions générales

1. Les parties ne créent pas une co-entreprise ou une entreprise commune et la présente collaboration ne saurait être interprétée dans ce sens. Les parties conservent une totale indépendance et collaborent dans la limite des présentes dispositions afin de contribuer à créer des environnements urbains propices à la défense des droits de l'enfant.

2. Si l'une des parties souhaite modifier les termes de la présente collaboration, les parties se concerteront et, en cas d'accord mutuel sur ladite modification, celle-ci sera consignée par écrit dans un document signé par les deux parties, et entrera en vigueur à la date de la signature.

Pour la Ville de	THEIX-NOYALO	**Pour UNICEF France**	
Nom / Prénom	Christian SEBILLE	**Nom / Prénom**	LE NEVE Marie-Bernadette
Fonction	Maire	**Fonction**	
Signature		**Signature**	

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-131DELIB2021-DE

PLAN D'ACTION MUNICIPAL
2020/2026 pour l'enfance et la jeunesse

Ville de Theix-Noyalo

Préambule : La Ville doit énoncer ici les valeurs qu'elle porte ou souhaite porter tout au long du mandat 2020/2026 pour que « chaque enfant et chaque jeune profite de son enfance et de sa jeunesse, et développe son plein potentiel grâce à la réalisation égale de ses droits dans sa ville[1]. »

(Texte de 3000 signes espaces compris présentant l'intention politique de la Ville au cours du mandat à venir)

Entrée dans le réseau « Ville amie des enfants » en 2017, la ville de Theix-Noyalo souhaite confirmer, pour le mandat 2020-2026, sa volonté de continuer la mise en œuvre des principes de la Convention internationale des droits de l'enfant dans ses actions en faveur de la jeunesse, l'enfance et la petite enfance.
Ainsi, tout le long du précèdent mandat, l'ensemble des services a été mobilisé pour sensibiliser nos administrés, à travers les nombreuses initiatives privilégiant l'éducation, le cadre de vie, la sécurité, la participation, le handicap, le partage. D'ailleurs, pour illustrer quelques exemples méritent d'être cités comme : la création d'un conseil municipal des enfants, le regroupement de nos jeunes en Junior Association, la formation de nos éducateurs au réseau Ressort, la participation au dispositif Promeneurs du Net, et tant d'autres actions encore fondées sur un socle de valeurs puisées dans la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.

Les actions menées par la ville de Theix-Noyalo sont une continuité de son action à travers une politique ambitieuse en la matière, tout en améliorant la collaboration entre les professionnels, sans oublier l'implication des parents dans la conduite des actions.

Pour ce mandat, la municipalité souhaite mener une politique forte dans l'intérêt des plus jeunes en les associant aux diverses instances de concertation, ainsi que les adolescents, les parents, les directeurs des écoles et du collège, mais aussi l'ensemble du tissu associatif local. Aussi, la construction d'autres équipements comme la Médiathèque P@sserelle et ses nombreuses salles dédiées aux activités artistiques des enfants (inauguration prévue en janvier 2022), la mise en place des chemins doux et des pistes cyclables reliant les dives quartiers, les écoles et le Centre-Ville, l'évolution du conseil municipal des enfants vers un conseil municipal des jeunes, l'intégration des jeunes de plus de 14 ans dans les groupes consultatifs citoyen, et tant d'autres projets énumérés dans le dossier de candidature.

Ce renouvellement confirmera la qualité du travail effectué par l'ensemble de parties prenantes et acteurs auprès des enfants et des jeunes sur la commune. Dans ce sens, la ville affirme sa volonté de placer les enfants au cœur de son action et le titre « Ville amie des enfants » sera le symbole fort de cette ambition.

De plus, l'octroi du titre « Ville Amie des Enfants » permettra de renforcer les différentes actions menées avec l'UNICEF, telle que la journée internationale des Droits de l'Enfant du 20 novembre ou l'Uniday le dernier mercredi de mai. Nous associerons également le comité territorial UNICEF à l'ensemble de nos manifestations telles que le Forum des Associations, les commissions municipales sur l'enfance et la jeunesse. Nous relayerons toutes les actions de l'UNICEF auprès de nos établissements scolaires, de nos structures Enfance/Jeunesse, des élus, des services, des associations.

Enfin la Municipalité organisera, en lien avec le comité territorial de l'UNICEF des actions de solidarité International et favorisera le développement des Programmes Engagements Jeunes de l'UNICEF France.

Nous espérons que nos actions, nos projets, nos engagements politiques vous convaincra de notre détermination, de nos valeurs, de nos ambitions à porter haut et fort la parole des Enfants.

M. Christian SEBILLE et Mme Isa KERYJAOUEN

Au sein des cinq engagements des Villes amies des enfants 2020/2026, le Ville de Theix-Noyalo fait le choix de suivre les recommandations suivantes et d'y attribuer les moyens qui seront à la hauteur des enjeux locaux.

1 Vision Ville amie des enfants - UNICEF Child Friendly Cities and Communities Handbook- 2018

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-131DELIB2021-DE

ENGAGEMENT #1. ASSURER LE BIEN-ÊTRE DE CHAQUE ENFANT À TRAVERS UNE DYNAMIQUE PUBLIQUE LOCALE FAVORISANT ET ACCOMPAGNANT SON ÉPANOUISSEMENT, SON RESPECT ET SON INDIVIDUALITÉ.

Résultats attendus aux termes du mandat

Recommandation choisie (cocher une case minimum)	Niveau de départ	Actions envisagées[2]	Objectif(s) visé(s)[3]	Échéance(s) intermédiaires et envisagées	Public(s) cible(s)	Moyens dédiés (à cocher et à préciser si possible)
Choisir d'investir dans la petite enfance et l'accompagnement des parents						RH Budget Lieu Évènement Communication Autre

2 Se référer à la page 29 du Guide Ville amie des enfants dans la rubrique "Ce que cela va changer dans ma ville" pour inspiration
3 Se référer à la page 29 du Guide Ville amie des enfants dans la rubrique "Cela peut se traduire par" pour inspiration

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-131DELIB2021-DE

ENGAGEMENT #1. ASSURER LE BIEN-ÊTRE DE CHAQUE ENFANT À TRAVERS UNE DYNAMIQUE PUBLIQUE LOCALE FAVORISANT ET ACCOMPAGNANT SON ÉPANOUISSEMENT, SON RESPECT ET SON INDIVIDUALITÉ.

Résultats attendus aux termes du mandat

Recommandation choisie (cocher une case minimum)	Niveau de départ	Actions envisagées[2]	Objectif(s) visé(s)[3]	Échéance(s) intermédiaires et envisagées	Public(s) cible(s)	Moyens dédiés (à cocher et à préciser si possible)
☑ Lutter contre la pollution de l'air et aux abords des lieux éducatifs et sportifs fréquentés par les enfants et les jeunes	.Des actions de sensibilisation au développement durable sont organisées ponctuellement, au gré des programmes et des temps d'animation .Encourager les pratiques qui visent à préserver les ressources et à encourager l'économie circulaire. .Accompagner les jeunes à l'utilisation du vélo .Recherche du 0 plastique dans les actions engagées .Mise en place de l'écopâturage	.Développer un programme éducatif co-construit pour tous les élèves de cycle 2 et 3 sur le temps scolaire. .Impliquer les instances citoyennes (CME et CMJ). .Encourager et soutenir l'engagement des jeunes, qui veulent agir et sensibiliser. .Inciter à découvrir la biodiversité, des milieux (animations en lien avec le PNR) .Développer un pédibus et un vélobus .Sécuriser les pistes cyclables .Création de courts métrages avec les jeunes sur cette thématique.	.Intégrer la thématique du développement durable dans l'ensemble des projets pédagogiques des services enfance jeunesse, en faire un fil conducteur fort dans leurs programmes d'animation. .Rendre les enfants et les jeunes acteurs responsables du développement durable, avec pour intention de nourrir leur curiosité, leur transmettre des savoirs, les aider à appréhender les richesses de notre patrimoine, leur apprendre à respecter l'environnement,	.Organiser un fois par an une campagne de ramassage des déchets. .Proposer chaque année scolaire des actions de sensibilisation (intervenants ou visite de classes sur des thématiques comme le gaspillage alimentaire ou la biodiversité). .Créer, au cours du mandat, un fonds d'initiatives jeunes pour accompagner financièrement les jeunes qui proposent des initiatives sur le développement durable. .Contribuer à la préservation de l'environnement et du patrimoine dans le choix des chantiers proposés aux jeunes dans le dispositif Argent de Poche.	.Les enfants scolarisés sur la commune et les Theixnoyalais âgés de 6 à 17 ans .Les services de la collectivité	☑ RH Les animateurs de l'alsh, de l'espace jeunes, du services des sports, les agents des services techniques ☑ Budget 10 000 €/an pour des animations dédiées à la thématique ☑ Lieu Structures municipales et dans l'espace public du territoire ☑ Évènement Trophée de l'environnement au sein des écoles Participation à la journée Clean Up Animations avec Atlas de la Biodiversité ☑ Communication Supports municipaux de communication (site, publications municipales, Facebook, panneaux lumineux, points presse...) ☑ Autre Recherche du label Capitale de la Biodiversité Animations autour du printemps des Arts avec les services jeunesse

2 Se référer à la page 29 du Guide Ville amie des enfants dans la rubrique "Ce que cela va changer dans ma ville" pour inspiration
3 Se référer à la page 29 du Guide Ville amie des enfants dans la rubrique "Cela peut se traduire par" pour inspiration

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-131DELIB2021-DE

ENGAGEMENT #1. ASSURER LE BIEN-ÊTRE DE CHAQUE ENFANT À TRAVERS UNE DYNAMIQUE PUBLIQUE LOCALE FAVORISANT ET ACCOMPAGNANT SON ÉPANOUISSEMENT, SON RESPECT ET SON INDIVIDUALITÉ.

Résultats attendus aux termes du mandat

Recommandation choisie (cocher une case minimum)	Niveau de départ	Actions envisagées[2]	Objectif(s) visé(s)[3]	Échéance(s) intermédiaires et envisagées	Public(s) cible(s)	Moyens dédiés (à cocher et à préciser si possible)
Considérer la nutrition comme facteur déterminant du développement de l'enfant et de l'adolescent						RH Budget Lieu Évènement Communication Autre

2 Se référer à la page 29 du Guide Ville amie des enfants dans la rubrique "Ce que cela va changer dans ma ville" pour inspiration
3 Se référer à la page 29 du Guide Ville amie des enfants dans la rubrique "Cela peut se traduire par" pour inspiration

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-131DELIB2021-DE

ENGAGEMENT #2. AFFIRMER SA VOLONTÉ DE LUTTER CONTRE L'EXCLUSION, CONTRE TOUTE FORME DE DISCRIMINATION ET AGIR EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ

Résultats attendus aux termes du mandat

Recommandation choisie (cocher une case minimum)	Niveau de départ	Actions envisagées[2]	Objectif(s) visé(s)[3]	Échéance(s) intermédiaires et envisagées	Public(s) cible(s)	Moyens dédiés (à cocher et à préciser si possible)
☑ Assurer un accès aux services publics pour tous les enfants y compris les plus défavorisés	.Accompagner les parents et les jeunes face au défi de l'adolescence : développement d'une médiation familiale, d'ateliers créatifs et d'échanges avec les parents. .Accompagner les familles dans l'accueil des structures enfance/ jeunesse y compris pour les enfants en situation de handicap	.Développer les dispositifs d'accompagnement à la parentalité. .Adapter les aides du CCAS aux risques sociaux émergents. .Appliquer une politique tarifaire adaptée aux réalités socio-économiques des familles .Poursuivre l'inclusion des enfants en situation de handicap en leur assurant un accueil individualisé .Organisation de conférences thématiques. .Déploiement d'une mutuelle municipale .Bons culturels et sportifs pour les familles précarisées.	.Faciliter l'accueil des enfants et des familles rencontrant des difficultés parentales et soutenir l'autorité parentale. .Accueillir tous les enfants au sein des services municipaux .Développer les dispositifs sociaux pour les enfants dans le besoin .Développer des passerelles pour les familles en situation précaire.	.Adapter le fonctionnement des structures municipales aux besoins de toutes les familles. .Veiller à faire du Guichet Familles un lieu de référence, de ressources et de proximité pour les familles. .Refondre la politique tarifaire des services municipaux et intégrer un dispositif d'accompagnement social pour les plus défavorisées (création d'un fonds d'aide exceptionnelle). .Assurer une veille sanitaire et sociale auprès de tous les enfants	.Tous les enfants et principalement ceux dont les familles connaissent des difficultés.	☑ RH Structures enfance jeunesse CCAS ☑ Budget 20 000 €/an ☑ Lieu Structures enfance jeunesse ☑ Évènement Conférences thématiques Plaquettes d'informations ☑ Communication Via le portail famille et nos supports institutionnels de communication ☑ Autre Développer également des partenariats avec les familles de l'aire d'accueil des gens du voyage.

2 Se référer à la page 29 du Guide Ville amie des enfants dans la rubrique "Ce que cela va changer dans ma ville" pour inspiration
3 Se référer à la page 29 du Guide Ville amie des enfants dans la rubrique "Cela peut se traduire par" pour inspiration

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-131DELIB2021-DE

ENGAGEMENT #2. AFFIRMER SA VOLONTÉ DE LUTTER CONTRE L'EXCLUSION, CONTRE TOUTE FORME DE DISCRIMINATION ET AGIR EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ

Résultats attendus aux termes du mandat						
Recommandation choisie (cocher une case minimum)	**Niveau de départ**	**Actions envisagées[2]**	**Objectif(s) visé(s)[3]**	**Échéance(s) intermédiaires et envisagées**	**Public(s) cible(s)**	**Moyens dédiés (à cocher et à préciser si possible)**
Œuvrer pour que les filles aient le même accès aux loisirs que les garçons						RH Budget Lieu Évènement Communication Autre

2 Se référer à la page 29 du Guide Ville amie des enfants dans la rubrique "Ce que cela va changer dans ma ville" pour inspiration
3 Se référer à la page 29 du Guide Ville amie des enfants dans la rubrique "Cela peut se traduire par" pour inspiration

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-131DELIB2021-DE

ENGAGEMENT #2. AFFIRMER SA VOLONTÉ DE LUTTER CONTRE L'EXCLUSION, CONTRE TOUTE FORME DE DISCRIMINATION ET AGIR EN [illegible] DE L'ÉGALITÉ

Résultats attendus aux termes du mandat

Recommandation choisie (cocher une case minimum)	Niveau de départ	Actions envisagées[2]	Objectif(s) visé(s)[3]	Échéance(s) intermédiaires et envisagées	Public(s) cible(s)	Moyens dédiés (à cocher et à préciser si possible)
Mettre en place un plan de lutte contre toutes les formes de violences faites aux enfants et aux jeunes						RH Budget Lieu Évènement Communication Autre

2 Se référer à la page 29 du Guide Ville amie des enfants dans la rubrique "Ce que cela va changer dans ma ville" pour inspiration
3 Se référer à la page 29 du Guide Ville amie des enfants dans la rubrique "Cela peut se traduire par" pour inspiration

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-131DELIB2021-DE

ENGAGEMENT #3. PERMETTRE ET PROPOSER UN PARCOURS ÉDUCATIF DE QUALITÉ À TOUS LES ENFANTS ET JEUNES DE SON TERRITOIRE

Résultats attendus aux termes du mandat						
Recommandation choisie (cocher une case minimum)	**Niveau de départ**	**Actions envisagées[2]**	**Objectif(s) visé(s)[3]**	**Échéance(s) intermédiaires et envisagées**	**Public(s) cible(s)**	**Moyens dédiés (à cocher et à préciser si possible)**
Tenir compte des difficultés d'accès à l'école des enfants en grande pauvreté						RH Budget Lieu Évènement Communication Autre

2 Se référer à la page 29 du Guide Ville amie des enfants dans la rubrique "Ce que cela va changer dans ma ville" pour inspiration
3 Se référer à la page 29 du Guide Ville amie des enfants dans la rubrique "Cela peut se traduire par" pour inspiration

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-131DELIB2021-DE

ENGAGEMENT #3. PERMETTRE ET PROPOSER UN PARCOURS ÉDUCATIF DE QUALITÉ À TOUS LES ENFANTS ET JEUNES DE SON TERRITOIRE

Résultats attendus aux termes du mandat

Recommandation choisie (cocher une case minimum)	Niveau de départ	Actions envisagées[2]	Objectif(s) visé(s)[3]	Échéance(s) intermédiaires et envisagées	Public(s) cible(s)	Moyens dédiés (à cocher et à préciser si possible)
☑ Décloisonner l'éducation pour garantir un parcours éducatif cohérent aux enfants et aux jeunes du territoire	.Mise à disposition des éducateurs sportifs aux écoles pour l'encadrement d'activités sportives sur le temps scolaire (actuellement 6 séances dans chacune des 24 classes). .Développer de l'apprentissage de la natation pour tous les cycles 1 et découverte des sports nautiques en partenariat avec GMVA .Proposer des initiations aux sports les mercredis pour les 6/7 ans (EMS) – 33 enfants accueillis .Proposer un cycle de motricité pour les enfants du multiaccueil	.Stages sportifs durant les vacances pour les 6/11 ans. .Mini séjours sportifs pour les jeunes .Création de passerelles entre le périscolaire et le scolaire pour pérenniser les clubs sportifs .Promouvoir le bénévolat au sein des associations sportives .Valoriser les actions des jeunes (trophées) .Mettre en place des soirées débats sur le sport-santé auprès des jeunes avec l'intervention de professionnels.	.Consolider la politique sportive et éducative de la ville, la rendre accessible à tous, développer les actions sport-santé. .Offrir au plus grand nombre une pratique physique et sportive de qualité, diversifiée dans des espaces et des équipements adaptés. .Permettre une meilleure lisibilité des actions sportives. .Développer la relation éducative en direction des plus jeunes, agir pour rendre accessible à tous la pratique sportive.	.Mise en oeuvre d'une politique sportive au sein de la collectivité en 2022 .Objectif 2026 : une activité sportive pour tous les jeunes de la commune	.Tous les enfants	☑ RH 2 éducateurs sportifs ☑ Budget 76 500 € (masse salariale) + 20 000 € charges annuelles de fonctionnement. 15000 € pour les nouvelles animations ☑ Lieu Equipements sportifs de la commune Ecoles ALSH ☑ Évènement Olympiades et le Cross des Ecoles (600 enfants accueillis) Jeux de Rhuys et Terre de jeux Paris 2024 Organiser la journée de la fête du sport ☑ Communication Accompagner en matière de communication des évènements sportifs d'envergure ☑ Autre Obtenir le label Ville Sportive l'année des Jeux Olympiques en France

2 Se référer à la page 29 du Guide Ville amie des enfants dans la rubrique "Ce que cela va changer dans ma ville" pour inspiration
3 Se référer à la page 29 du Guide Ville amie des enfants dans la rubrique "Cela peut se traduire par" pour inspiration

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-131DELIB2021-DE

ENGAGEMENT #3. PERMETTRE ET PROPOSER UN PARCOURS ÉDUCATIF DE QUALITÉ À TOUS LES ENFANTS ET JEUNES DE SON TERRITOIRE

Résultats attendus aux termes du mandat

Recommandation choisie (cocher une case minimum)	Niveau de départ	Actions envisagées[2]	Objectif(s) visé(s)[3]	Échéance(s) intermédiaires et envisagées	Public(s) cible(s)	Moyens dédiés (à cocher et à préciser si possible)
Accompagner les parents et les jeunes face aux défis de l'adolescence						RH Budget Lieu Évènement Communication Autre

2 Se référer à la page 29 du Guide Ville amie des enfants dans la rubrique "Ce que cela va changer dans ma ville" pour inspiration
3 Se référer à la page 29 du Guide Ville amie des enfants dans la rubrique "Cela peut se traduire par" pour inspiration

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-131DELIB2021-DE

ENGAGEMENT #4. DÉVELOPPER, PROMOUVOIR, VALORISER ET PRENDRE EN CONSIDÉRATION LA PARTICIPATION ET L'ENGAGEMENT D[illegible]UE ENFANT ET JEUNE

Résultats attendus aux termes du mandat

Recommandation choisie (cocher une case minimum)	Niveau de départ	Actions envisagées[2]	Objectif(s) visé(s)[3]	Échéance(s) intermédiaires et envisagées	Public(s) cible(s)	Moyens dédiés (à cocher et à préciser si possible)
☑ Faire vivre des espaces formels et informels de consultation et d'expression pour tous les enfants et jeunes pour les associer aux projets de ville	. Un des objectifs du projet pédagogique de l'acccueil de loisirs est de rendre les enfants acteurs de leurs loisirs et fonctionne sans programme défini à l'avance. . Création d'une Junior Association depuis 2015. . Mise en place d'un conseil municipal des enfants depuis 2008.	. Développer l'accompagnement de projets jeunes, les impliquer dans la conception et l'organisation des actions. . Mettre en place un conseil municipal des jeunes. . Récompenser l'action des jeunes au développement du tissu associatif local. . Organiser des temps animations pour sensibiliser sur les enjeux liés à l'environnement, à la mondialisation, à la solidarité internationale. . Intégrer les jeunes dans la composition des commissions consultatives citoyennes.	. Favoriser l'implication des jeunes dans la construction de leurs loisirs . Développer la citoyenneté et le civisme . Favoriser l'ouverture au monde et le brassage inter culturel . Développer le sens de l'observation et l'esprit critique des jeunes, faciliter l'aptitude à l'expression. . Intégrer les jeunes dans les réflexions sur l'aménagement des espaces publics.	.Mise en place de budget participatif chaque année. .Création des commissions consultatives citoyennes.	.Les Theixnoyalais âgés de 6 à 18 ans.	☑ RH Les services municipaux ☑ Budget 30 000€ ☑ Lieu Structures municipales ☑ Évènement Processus du budget participatif. Réunions des instances de concertation. ☑ Communication Supports municipaux de communication (site, publications municipales, Facebook, panneaux lumineux, points presse...) Autre

2 Se référer à la page 29 du Guide Ville amie des enfants dans la rubrique "Ce que cela va changer dans ma ville" pour inspiration
3 Se référer à la page 29 du Guide Ville amie des enfants dans la rubrique "Cela peut se traduire par" pour inspiration

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-131DELIB2021-DE

ENGAGEMENT #4. DÉVELOPPER, PROMOUVOIR, VALORISER ET PRENDRE EN CONSIDÉRATION LA PARTICIPATION ET L'ENGAGEMENT DE LA JEUNE ENFANT ET JEUNE

Résultats attendus aux termes du mandat						
Recommandation choisie (cocher une case minimum)	**Niveau de départ**	**Actions envisagées[2]**	**Objectif(s) visé(s)[3]**	**Échéance(s) intermédiaires et envisagées**	**Public(s) cible(s)**	**Moyens dédiés (à cocher et à préciser si possible)**
Participer à la Consultation nationale des 6/18 ans						RH Budget Lieu Évènement Communication Autre

2 Se référer à la page 29 du Guide Ville amie des enfants dans la rubrique "Ce que cela va changer dans ma ville" pour inspiration
3 Se référer à la page 29 du Guide Ville amie des enfants dans la rubrique "Cela peut se traduire par" pour inspiration

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-131DELIB2021-DE

ENGAGEMENT #4. DÉVELOPPER, PROMOUVOIR, VALORISER ET PRENDRE EN CONSIDÉRATION LA PARTICIPATION ET L'ENGAGEMENT DE LA JEUNE ENFANT ET JEUNE

Résultats attendus aux termes du mandat						
Recommandation choisie (cocher une case minimum)	**Niveau de départ**	**Actions envisagées[2]**	**Objectif(s) visé(s)[3]**	**Échéance(s) intermédiaires et envisagées**	**Public(s) cible(s)**	**Moyens dédiés (à cocher et à préciser si possible)**
Solidarité et pair à pair						RH Budget Lieu Évènement Communication Autre

2 Se référer à la page 29 du Guide Ville amie des enfants dans la rubrique "Ce que cela va changer dans ma ville" pour inspiration
3 Se référer à la page 29 du Guide Ville amie des enfants dans la rubrique "Cela peut se traduire par" pour inspiration

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-131DELIB2021-DE

ENGAGEMENT #5. NOUE UN PARTENARIAT AVEC UNICEF FRANCE POUR CONTRIBUER À SA MISSION DE VEILLE, DE SENSIBILISATION ET DE RESPECT DES DROITS DE L'ENFANT EN FRANCE ET DANS LE MONDE

Résultats attendus aux termes du mandat

Recommandation choisie (cocher une case minimum)	Niveau de départ	Actions envisagées[2]	Objectif(s) visé(s)[3]	Échéance(s) intermédiaires et envisagées	Public(s) cible(s)	Moyens dédiés (à cocher et à préciser si possible)
☑ Élaborer une vision commune et partagée de la place de l'enfant dans la Ville	Ville amie des enfants depuis 2018	.Participation à la nuit de l'Eau. .Fédérer l'ensemble des services enfance jeunesse et organiser des actions de sensibilisation à l'occasion de l'anniversaire de la CIDE le 20 novembre. .Participer à l'UNIday. .Participer à la consultation nationale des 6/18 ans. .Participer au Prix UNICEF de littérature jeunesse en partenariat avec la médiathèque.	.Contribuer à faire connaitre et respecter la convention Internationale des droits de l'enfant. .Sensibiliser à la solidarité internationale. .Adhérer à un réseau de collectivités qui partagent les mêmes valeurs.		.L'ensemble des Theixnoyalais. .Les services municipaux. .Les élus.	☑ RH Les services enfance jeunesse ☑ Budget 5000€ Lieu ☑ Évènement En fonction de l'agenda MyUnicef ☑ Communication Supports de communication municipale Autre

2 Se référer à la page 29 du Guide Ville amie des enfants dans la rubrique "Ce que cela va changer dans ma ville" pour inspiration
3 Se référer à la page 29 du Guide Ville amie des enfants dans la rubrique "Cela peut se traduire par" pour inspiration

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-132DELIB2021-DE

Theix-Noyalo
Teiz-Noaloù

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 16 novembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le seize novembre, à dix-huit heure trente minutes, les membres du conseil municipal de Theix - Noyalo, légalement convoqués le 5 novembre, se sont réunis à la salle du conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Christian SEBILLE, Maire.

Etaient présents : MM. Sébille, Groyer, Rouault, Quistrebert, Mauguen, Murphy, Valiente, Célard, Néar, Hazo, Thébaut Antoine, Stevant et Mmes Jéhanno, Le Bodic, Daud, Kéryjaouen, Delourme, Guilbaud, Guillerme Maillot, Quintin, Coët, Catrevaux, Houssaye, Le Mouël.

Absents ayant donné pouvoir :
Monsieur Duhaillier à Monsieur Antoine
Madame El Adib à Monsieur Rouault
Monsieur Guillevin à Monsieur Valiente
Monsieur Louis à Monsieur Thébaut
Monsieur Mouaci à Monsieur Célard
Madame Pasquier à Madame Catrevaux
Madame Rebout à Monsieur Sébille

Secrétaire de séance : Madame Guilbaud

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 26
Absent : 0
Nombre de pouvoirs : 7
Votants : 33

2021 - 11 - 16 - N°ACVIE 132 - LANCEMENT DE LA REVISION GENERALE DES PLU DE THEIX et DE NOYALO

Monsieur HAZO expose le bordereau suivant

Le territoire communal dispose aujourd'hui de deux plans locaux d'urbanisme : celui de Theix approuvé le 27 septembre 2010 et ayant fait l'objet de plusieurs modifications et mises à jour et celui de Noyalo approuvé le 4 octobre 2012 et n'ayant fait l'objet d'aucune évolution.

Compte tenu de la création de la commune nouvelle de Theix- Noyalo au 1er janvier 20216, l'élaboration d'un document d'urbanisme unique devient nécessaire.
Par ailleurs ces documents nécessitent aujourd'hui d'être revus d'une manière générale pour tenir compte de l'évolution du contexte, notamment réglementaire, dans lequel ils ont été approuvés et traduire à l'échelle de son territoire les orientations et objectifs des documents communautaires et supra-communaux.

En effet, de nombreuses évolutions législatives et réglementaires sont intervenues, notamment

- les lois Grenelle I et II du 3 août 2009 et du 12 juillet 2010,
- la loi ALUR du 24 mars 2014,
- la loi du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAF),
- la loi pour la croissance , l'activité et l'égalité des chances économiques (loi MACRON),
- la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-132DELIB2021-DE

- la loi du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, dite ELAN.

De même, le contexte territorial a évolué avec l'approbation le 13 février 2020 du Schéma de Cohérence Territorial porté par Golfe du Morbihan-Vannes agglomération et d'un nouveau programme local de l'habitat (PLH) le 27 juin 2019.

L'élaboration du PLU de Theix- Noyalo permettra également de définir les choix d'aménagement qui guideront l'évolution de la commune pour lui permettre d'assumer et de renforcer le rôle qu'elle mérite dans l'agglomération, à savoir une ville de premier plan.
Ce positionnement évident, doit poser les fondations des orientations futures qui préfigureront le développement de solutions de mobilités durables, des formes urbaines de haute qualité, un patrimoine bâti, naturel et agricole préservé et mis en valeur, une ville ou l'offre d'équipements communaux et communautaires permettront d'accueillir des populations dans des conditions correctes.
Cette volonté forte d'assoir le rôle clé de Theix-Noyalo dans son territoire, en tant que ville résolument agréable à vivre pour ses habitants, attractive et touristique pour ses visiteurs doit, entre autres, s'appuyer sur une traduction affirmée et explicite des enjeux affichés dans le SCOT

Les grands objectifs poursuivis dans le cadre de cette élaboration du PLU

- Répondre aux besoins d'accueil de la population par des réalisations ambitieuses d'un point de vue architectural et urbanistique

    - En limitant l'étalement urbain et en organisant une densification urbaine qualitative à revaloriser le paysage urbain et à installer une véritable signature de la commune en la matière
    - Par des formes urbaines garantes d'une qualité de ville en travaillant sur le devenir des espaces urbains, en valorisant le patrimoine.
    - Réaliser ou requalifier des espaces publics permettant l'animation sociale et l'amélioration du cadre de vie.

- Garantir les orientations stratégiques permettant l'accueil des actifs et facilitant les l'installation des emplois
    - En garantissant les services de transports et d'équipements à la dimension des enjeux
    - En prévoyant des secteurs permettant d'accueillir des activités nouvelles
    - En permettant l'installation de services nouveaux en lien avec l'évolution des pratiques
    - En veillant au maintien des activités agricoles indispensables à l'équilibre du territoire

- Permettre la concrétisation des projets répondant aux attentes de la population et de leurs associations en termes d'équipements sportifs et culturels

- Faire évoluer la commune vers une mobilité durable, performante et intégrée
    - En faisant évoluer l'urbanisation de la commune pour mieux intégrer les mobilités durables (l'organisation du tissu urbain, la proximité et les synergies entre les équipements et services)

- Protéger, conserver et valoriser les patrimoines naturels, agricoles, bâtis et paysagers des espaces ruraux et urbains de la commune
    - Identifier et protéger la trame verte et bleue
    - Préserver et mettre en valeur le patrimoine bâti en ville comme en campagne, notamment en permettant les changements de destinations
    - Préserver et mettre en valeur les espaces publics et le patrimoine naturel
    - Mettre en valeur les différentes ambiances paysagères de la commune

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-132DELIB2021-DE

Par ailleurs et conformément à l'article L.153-12 du Code de l'Urbanisme, un débat aura lieu au sein du Conseil municipal sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable, au plus tard deux mois avant l'arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme

Cette élaboration du Plan local d'urbanisme fera également l'objet d'une concertation obligatoire, en application de l'article 103-2 du code de l'urbanisme.
Ainsi, les habitants, les associations locales et toute autres personnes concernées pourront s'informer et s'exprimer tout au long de l'élaboration du projet de PLU. Un bilan de cette concertation sera présenté au conseil municipal et délibéré.

Les modalités de la concertation

- Des articles dans le bulletin municipal et le site internet informant de l'avancée des études
- Une exposition publique retraçant et synthétisant la démarche du PLU de manière pédagogique
- Au minimum une réunion publique
- Ouverture et mise à disposition du public d'un registre permettant aux habitants et à toutes personnes concernées d'exprimer ses observations jusqu'à l'arrêt du projet et au bilan de la concertation

A cette élaboration du PLU, seront associées les personnes publiques mentionnées à l'article L.132-7 et L.132-9 du code de l'urbanisme

A la suite du bilan de la concertation et de l'arrêt du projet de plan local d'urbanisme, les personnes publiques associées à la procédure seront consultées, puis le projet sera soumis à enquête publique

Vu Le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.101-1, L.101-2, L.151-1, L.151-2, L.153-11 et suivants ;

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales

En conséquence, je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant.

LE CONSEIL MUNICIPAL après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

DE PRESCRIRE l'élaboration du plan local d'urbanisme sur l'ensemble du territoire de la commune,

D'APPROUVER les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation définies ci-dessus.

DE PRECISER que les demandes d'autorisation concernant des constructions installations ou opérations qui seraient de nature à compromettre ou à rendre plus onéreuse l'exécution du futur plan, pourront faire l'objet d'un sursis à statuer, dès lors qu'aura eu lieu le débat sur les orientations d'aménagement et de développement durable.

DE CONFIER l'élaboration et la concertation auprès de la population au Groupement CITADIA, EVEN CONSEIL et AIRE PUBLIQUE.

DE DONNER l'autorisation au maire ou son représentant, pour signer tout document et accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de cette décision et pour solliciter une dotation de l'Etat pour les dépenses liées à l'élaboration du plan local d'urbanisme conformément à l'article L.332-15 du code de l'urbanisme.

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-132DELIB2021-DE

DE PRECISER que conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera affichée pendant un mois en mairie. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. Elle sera en outre, publiée au recueil des actes administratifs de la commune et téléversée sur le Géo portail de l'urbanisme.

Affiché le :19/11/2021

A Theix-Noyalo, le 16 novembre 2021
Le maire,

Christian SEBILLE

MAIRIE DE THEIX-NOYALO
56450 (Morbihan)

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-133DELIB2021-DE

Theix-Noyalo
Teiz-Noaloù

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 16 novembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le seize novembre, à dix-huit heure trente minutes, les membres du conseil municipal de Theix - Noyalo, légalement convoqués le 5 novembre, se sont réunis à la salle du conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Christian SEBILLE, Maire.

Etaient présents : MM. Sébille, Groyer, Rouault, Quistrebert, Mauguen, Murphy, Valiente, Célard, Néar, Hazo, Thébaut Antoine, Stevant et Mmes Jéhanno, Le Bodic, Daud, Kéryjaouen, Delourme, Guilbaud, Guillerme Maillot, Quintin, Coët, Catrevaux, Houssaye, Le Mouël.

Absents ayant donné pouvoir :
Monsieur Duhaillier à Monsieur Antoine
Madame El Adib à Monsieur Rouault
Monsieur Guillevin à Monsieur Valiente
Monsieur Louis à Monsieur Thébaut
Monsieur Mouaci à Monsieur Célard
Madame Pasquier à Madame Catrevaux
Madame Rebout à Monsieur Sébille

Secrétaire de séance : Madame Guilbaud

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 26
Absent : 0
Nombre de pouvoirs : 7
Votants : 33

2021 - 11 - 16 - N°ACVIE 133 - ENTRETIEN DES ESPACES COMMUNAUX SANS USAGE DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES – Signature d'une charte d'engagement avec la Région Bretagne

Madame JEHANNO expose le bordereau suivant

La commune de Theix-Noyalo, s'est engagée depuis 2015 à bannir l'usage des produits phytosanitaires sur les espaces communaux avec l'appui du PNR du Golfe du Morbihan.

Le 22 novembre 2019, un audit de nos pratiques a été réalisé par un prestataire indépendant mandaté par le PNR. Cet audit a conclu au niveau d'engagement de la commune au niveau 5 de la charte régionale d'entretien des espaces communaux.

Par la signature de cette charte, la commune s'engage à ne plus utiliser aucun produit phytosanitaire (herbicides, fongicides, insecticides, régulateur de croissance…) ou antimousse sur l'intégralité de ses espaces verts et voiries, y compris dans les cimetières et les terrains de sports. Cet engagement s'applique également envers les éventuels prestataires de services sur ces espaces.

De plus, cette action permet de mettre en œuvre la charte du Parc naturel régional du Golfe du Morbihan sur le territoire communal.

La remise de distinction, le 30 janvier 2020 par la région Bretagne a récompensé les efforts réalisés par les services techniques de la commune dans ce domaine.

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-133DELIB2021-DE

Le 27 janvier 2022, la région Bretagne, distinguera les communes ayant atteint au moins 5 années en continu sans traitement phytosanitaire. Notre commune s'est inscrite à cette remise de prix.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant.

LE CONSEIL MUNICIPAL après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

S'ENGAGE durablement dans l'application du niveau 5 de la charte régionale d'entretien des espaces publics communaux qui consiste notamment à ne plus utiliser de produits phytosanitaires,

DONNER POUVOIR AU MAIRE pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

Affiché le : 19/11/2021

A Theix-Noyalo, le 16 novembre 2021
Le maire,

Christian SEBILLE

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-134DELIB2021-DE

Theix-Noyalo
Teiz-Noaloù

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 16 novembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le seize novembre, à dix-huit heure trente minutes, les membres du conseil municipal de Theix - Noyalo, légalement convoqués le 5 novembre, se sont réunis à la salle du conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Christian SEBILLE, Maire.

Etaient présents : MM. Sébille, Groyer, Rouault, Quistrebert, Mauguen, Murphy, Valiente, Célard, Néar, Hazo, Thébaut Antoine, Stevant et Mmes Jéhanno, Le Bodic, Daud, Kéryjaouen, Delourme, Guilbaud, Guillerme Maillot, Quintin, Coët, Catrevaux, Houssaye, Le Mouël.

Absents ayant donné pouvoir :
Monsieur Duhaillier à Monsieur Antoine
Madame El Adib à Monsieur Rouault
Monsieur Guillevin à Monsieur Valiente
Monsieur Louis à Monsieur Thébaut
Monsieur Mouaci à Monsieur Célard
Madame Pasquier à Madame Catrevaux
Madame Rebout à Monsieur Sébille

Secrétaire de séance : Madame Guilbaud

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 26
Absent : 0
Nombre de pouvoirs : 7
Votants : 33

2021 - 11 - 16 - N°AGJ 134 - COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit rendre comptes des décisions municipales prises dans le cadre des délégations accordées par le Conseil Municipal (article L.2122-22 du CGCT).

En application de ces dispositions, les décisions prises par le Maire ou son représentant sont listées ci-après.

Il est également rendu compte des marchés conclus sur le fondement des délégations accordées.
Il est donc rendu compte ci-après

- Des décisions
- Des marchés passés après procédure adaptée

2021-042 13 septembre 2021	Marché 2021-03 – Restauration du beffroi et du clocher de l'église de Noyalo – Avenant n°1	**Art. L 2122-22 alinéa 4**
2021-043 22 septembre 2021	Accord-cadre n°2021-08 – Travaux divers sur la voirie communale – attribution des lots n°1 et n°2	**Art. L 2122-22 alinéa 4**
2021-044 23 septembre 2021	Fixation des tarifs – séjour au Parc Astérix organisé du 3 au 5 novembre 2021 par l'Espace Jeunes	**Art. L 2122-22 alinéa 2**

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le
ID : 056-200055952-20211116-134DELIB2021-DE

2021-045 24 septembre	Marché n°2021-07 – Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) faisant l'objet d'une évaluation environnementale	**Art. L 2122-22 alinéa 4**
2021-046 1er octobre 2021	Signature d'une convention d'occupation portant sur le domaine privé communal avec l'association Club Canin d Theix-Noyalo	**Art. L 2122-22 alinéa 5**
2021-047 4 octobre 2021	Préemption parcelle AC 44 – 14 rue de Vannes	**Art. L 2122-22 alinéa 15**
2021-048 22 octobre	Travaux d'investissement en matière de voirie communale, d'aménagement et de mobilier urbain – demande de subvention auprès du Département	**Art. L 2122-22 alinéa 26**
2021-049 26 octobre 2021	Construction du pôle culturel « La P@sserelle » - avenants aux lots n°3 « gros œuvre », n°5 « étanchéité multicouche élastomère », n°6 « menuiserie, extérieure aluminium », et n°9 « menuiseries intérieures bois-parquets »	**Art. L 2122-22 alinéa 4**

LE CONSEIL MUNICIPAL **PREND ACTE** des décisions prises par Monsieur le Maire ou son représentant et listées ci-après.

Affiché le : 19/11/2021

A Theix-Noyalo, le 16 novembre 2021
Le maire,

Christian SEBILLE

MAIRIE DE THEIX-NOYALO
56450 (Morbihan)